

Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau



Société Jean-Jacques Rousseau. Auteur du texte. Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau. 1931.

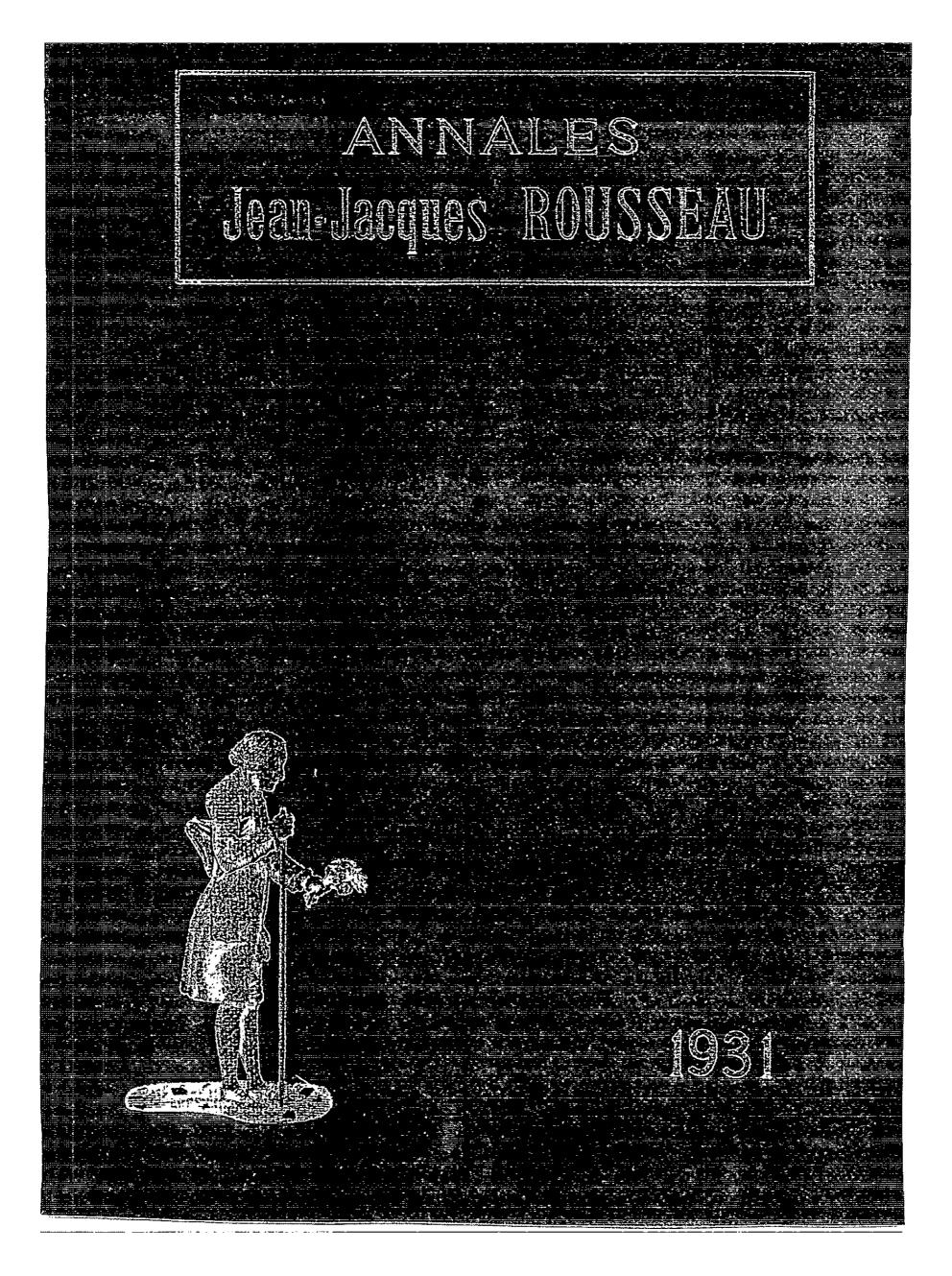
1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

- 2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
- 3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.
- 4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.
- **5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.
- 6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.
- 7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter

utilisation.commerciale@bnf.fr.



ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

Jean-Jacques Rousseau

TOME VINGTIÈME 1931

A GENÈVE

CHEZ A. JULLIEN, EDITEUR
AU BOURG-DE-FOUR, 32

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

La première rédaction

des

LETTRES ÉCRITES

DE LA MONTAGNE

publiée d'après le manuscrit autographe

JOHN S. SPINK, M. A.

INTRODUCTION

LA GENÈSE DES LETTRES ÉCRITES DE LA MONTAGNE

I. — LA PRÉPARATION

Le 27 juillet 1762 Rousseau mandait à Bernard Tscharner qu'il avait formé « l'inébranlable résolution de ne plus écrire », à moins qu'on ne le forçât à reprendre la plume pour sa défense (¹); il aurait préféré qu'un autre réfutât les calomnies qu'on multipliait contre lui (²). Toutefois, dans une lettre à Marcet de Mézières, du 24 juillet, il avait formulé six points sur lesquels le décret porté contre lui par le Conseil

⁽¹⁾ Correspondance générale, n° 1474, t. VIII, p. 40.

⁽²⁾ Voir lettre à Moultou du 6-vii-62, ibid. n° 1447, t. VII, p. 356. Moultou lui-même entreprit cette tâche, et n'y renonça que lorsque la publication de la Lettre à l'archevêque de Paris rendait son travail superflu.

de Genève était illégal (3); et au mois de septembre sa patience s'épuisait. Il écrivait le 20 à Moultou :

« Ces gens-là ne seront pas contens qu'ils ne m'ayent forcé à reprendre la plume, et je doute, si cela arrive, qu'ils ayent les rieurs de leur côté. Je me sens pourtant encore de la patience, mais il y a un terme à tout (4). »

Le 16 octobre il parlait déjà à Rey d'un nouvel ouvrage, la Lettre à l'archevêque de Paris, et disait qu'on l'avait obligé à reprendre la plume (5). Le premier décembre il lui écrivit qu'il travaillait depuis deux mois à son ouvrage (6), et le 15 janvier, lui expédia son manuscrit (7). Le lendemain même, dans une lettre à De Luc père, il parlait de deux ouvrages qu'il avait l'intention d'écrire sur les affaires de Genève, l'un sur les injustices dont il était la victime, et un autre qui contiendrait une défense des citoyens et bourgeois contre le petit Conseil. Il voulait publier le premier

⁽³⁾ Corr. générale, n° 1474, t. VIII, p. 35 ss. Les six remarques étaient :

¹⁾ La profession de foi aurait dû être soumise aux pasteurs.

²⁾ Le nom que portait l'ouvrage n'était pas nécessairement celui du véritable auteur.

³⁾ Le cas du parlement de Paris n'était pas le même que celui du Conseil de Genève.

⁴⁾ L'auteur de l'ouvrage n'était pas nécessairement l'auteur de la profession de foi.

⁵⁾ Le chapitre de la religion civile étant de portée purement politique ne pouvait contenir d'hérésies.

⁶⁾ Le Contrat Social ne contenait aucun principe qui fût contraire à ceux du gouvernement de Genève.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, n° 1533, t. VIII, p. 132.

⁽⁵⁾ Ibid., n° 1594, t. VIII, p. 253.

⁽⁶⁾ Ibid., nº 1616, t. VIII, p. 294 ss.

⁽⁷⁾ Ibid., n° 1648, t. VIII, p. 344 ss.

de ces ouvrages avant les élections du mois de janvier 1764.

« Mais je propose de méditer et travailler plus à loisir un autre écrit plus important duquel j'ai parlé à M. votre fils, et qui, si, comme je le présume, vous êtes réduits à recourrir enfin à la garantie, pourroit vous servir de mémoire instructif pour les juges. »

Il a déjà reçu de De Luc, dit-il dans cette lettre, des écrits qui serviront pour sa documentation, « mais il faudra de plus l'historique de tout ce qui s'est passé depuis cinq ans en ça ». Le travail, poursuit-il, exigera beaucoup de lecture et d'étude, et l'occupera pendant au moins deux ans après la publication du premier écrit. Il propose donc de faire des extraits des ouvrages que lui a envoyés De Luc afin de pouvoir lui remettre les originaux (8).

Toutefois, au moment de la publication des Lettres écrites de la Campagne, en septembre 1763, les extraits n'étaient pas encore commencés. Il ne paraît pas même qu'il ait travaillé à sa documentation; du moins il écrivit à De Luc père le 25 octobre :

« Ce que vous me proposez est pour moi une grande entreprise. Elle demande une multitude de connaissances que je n'ai pas. Je n'ai jamais étudié la constitution de votre République, je n'ai connaissance d'aucun des faits cités, dans les représentations et les réponses, je ne connais de l'histoire de votre gouvernement que ce qui est dans Spon, et je vois que tout ce qui importe est supprimé; je n'ai pas une des procédures qu'il faudroit

⁽⁸⁾ Corr. gén., n° 1652, t. VIII, p. 355 ss.

examiner, pas même celle de Jean Morelli. Enfin je manque de toutes les instructions nécessaires. Il n'y a que vous seul qui puissiez me pourvoir de tout cela.

Malade, indolent, découragé, idolâtre du repos qu'on ne veut pas me laisser, j'ai la plus grande répugnance pour cette entreprise dont je sens toutes les difficultés, d'autant plus qu'il faut s'en tirer supérieurement ou ne pas s'en mêler. Pour moi je n'aime pas les jeux d'enfants: si je les touche, il faut que je les écrase. J'ai déjà un peu résléchi sur cette affaire, mais si je m'en charge, je ne veux prendre la plume qu'assuré de tous les secours dont j'ai besoin (9). »

Nous ne savons pas le moment exact où Rousseau a reçu l'envoi de De Luc; mais il l'a reçu, comme nous pouvons le savoir par l'ouvrage même et par les notes qu'il a faites sur ses lectures.

Une grande partie de ces notes, peut-être toutes, nous ont été conservées dans deux petits cahiers qui se trouvent à la bibliothèque publique de Neuchâtel sous la cote 7847.

Dans le premier cahier on trouve des extraits ou des résumés des ouvrages suivants :

1. (f. 2 à 22). Histoire de Genève par M. Roustan. Ces extraits doivent être tirés de l'Histoire de Genève par Jacques Antoine Roustan et Jacob Vernes, jusqu'en 1750, MS. in-4°, conservé à la Bibliothèque publique de Genève. (Haller (9*), VI, n° 930.) Ils traitent des premiers temps de la république (f. 2-4), de l'origine du Conseil général (f. 4-8), de l'origine du petit Conseil (f. 8-9) :

« Jusqu'en 1487 les Syndics avoient nommé les Con-

⁽⁹⁾ Corr. gén., n° 1953, t. VIII, p. 189. (9*) Gottlieb Emanuel von Haller, Bibliothek der Schweizer Geschichte, Berne, 1786, 7 vol., 8°.

seillers du XXV qui quelquefois par là changeoient tous les ans; cette année Henri Emeri, dit l'Espagne, fut retenu en Conseil général Conseiller pour la vie. » Cf. Edit. Hachette, III, p. 216, note. L'extrait le plus considérable traite du procès de Servet (f. 12-15). Au f. 20 il y a un ¢ précis de l'Edit de pacification en 1738 ».

2. (f. 23-41). Manuscrit de l'ancienne et nouvelle police de Genève signé Bonivardus.

Ce manuscrit est conservé à la bibliothèque publique de Genève. Selon Haller (V, 518) il fut composé en 1556 « auf Befehl des Magistrats ».

Le titre complet est ainsi conçu:

Advis et devis de l'ancienne et nouvelle police de Genève suivis des advis et devis de noblesse et de ses officiers ou degrez et des iij étatz monarchique, aristocratique et démocratique. Des dismes et des servitudes taillables.

Ce manuscrit a été publié en 1865, à Genève, chez J.-G. Fick, in-8°, 383 p.

En face d'une note sur la cassation des conseillers (f. 33) Rousseau a ajouté ce commentaire :

- « Par cet usage d'anticiper la punition, et de la rendre sévère, les Conseillers restés étant irréprochables ne donnoient aucune prise à l'exclusion. Ce qui [rendra bientôt cette exclusion cerém] changea bientôt cet usage en une formalité cerémonieuse et vaine, qui devint enfin ce qu'est aujourdui le Grabeau. Admirable effet des gouvernemens libres où les usurpations mêmes ne peuvent s'établir qu'à l'appui [des mœurs] de la vertu. »
- 3. (f. 42-54) Réponses faites par M. l'ancien Syndic Jean-Robert Chouet aux Questions qui lui furent faites par Mylord Thowsend (sic) sur le Gouvernement de Genève en 1669.

Haller (IV, 910) donne:

Jean Robert Chouet. Abrégé de l'histoire de Genève, ou réponses aux questions de Milord Townshend (sic) sur

l'Histoire et le Gouvernement de Genève, 1696, 4°. 50 pages (*).

- Au f. 52 il y a une note, que Rousseau a marquée d'un trait, sur l'origine du petit Conseil dont les membres étaient élus, dans les premiers temps de la république, par les quatre Syndics.
- 4. (f. 54-57) Manifeste contre la maison de Savoye en 1603.
- 5. (f. 58) Histoire abrégée de Genève dans les pr[e-mier]s siècles en tête de la tragédie de l'escalade.
- 6. (f. 59-62) Relation de l'affaire de l'Auditeur Jean Sarrasin en 1667.

C'est un récit très détaillé de cette affaire; voir ciaprès, Lettre V, f° 37^r°.

Au f. 62 on trouve une note que Rousseau a utilisée dans sa seconde minute.

« En 1669 grande dispute entre les Professeurs Tronchin et Mestrezat d'une part et le Professeur Turretin; les pr[emier]s tenans pour la grâce particulière et l'autre pour la grâce universelle; cela fut décidé en 200 qui tint pour la grâce particulière. »

C'est Tronchin qui tenait pour la grâce universelle, comme Rousseau le dit d'ailleurs dans sa note (Ci-après, Appendice B, lettre V, 1; Edit. Hachette, III, p. 178, note).

Cahier 2.

7. (f. 1-17) Chroniques de Michel Rozet jusqu'en 1562. Le manuscrit de ces Chroniques, conservé à la bibliothèque publique de Genève, a été publié pour la première fois par Henri Fazy, sous ce titre :

Les Chroniques de Genève de Michel Roset publiées par Henri Fazy (Genève, Georg, 1894, in-8°, 459 p.).

8. (f. 19-27) Les Libertés et franchises de Genève imprimées en lettres Gothiques par Maîstre Jean Belot, Im-

^(*) Cet ouvrage a été publié en 1774 dans le Magazin für die neue Historie und Geographie de Busching, t. VIII (Halle, 1774, 4°), p. 123 sqq.

primeur Bourgeois de Genève, 27 juillet 1507. Par l'Evêque Adémarus Fabri le 24 May 1387.

Il y a un exemplaire de cet ouvrage à la bibliothèque publique de Genève sous la cote Db. 1217. Le format est in-4°. A en croire une lettre d'André César Bérard du 19 octobre 1762, ce dernier avait vendu à Rousseau un exemplaire de cette même édition; Dufour toutefois dans une note ajoutée à cette lettre (10) croit que les mots Franchises et Libertés qu'emploie Bérard sont un terme équivoque pour les Edits de 1707. En effet si Rousseau possédait lui-même en ce moment un exemplaire des Franchises, on ne conçoit pas qu'il en ait transcrit le texte complet dans son cahier.

9. (f. 27-28) Représentations faites à M. le P[rocureu]r g[énéra]l Grenus le 28 8bre 1696 sur l'original desquelles étoient signés 215 citoyens et bourgeois.

Plainte contre les monopoles des réfugiés qui avaient la permission de tenir leur boutique ouverte « au préjudice des droits des Bourgeois ».

10. (f. 29-30) Représentations des Citoyens et Bourgeois en 1704 7bre, pour obtenir la révocation de trois arrêts rendus à leur préjudice en 1699, 1702, et 1704 touchant l'impôt sur les vins et les vignes acquises à l'étranger.

Pour cette affaire voir Thourel, Histoire de Genève, Genève, 1832-1833, v. II, p. 469-470.

11. Aux f. 27-30 il y a deux longues notes sur les affaires de 1707, dont l'une est intitulée « Introduction aux affaires de 1707 », et l'autre « Affaires de 1707 ». La première traite de l'affaire Vaudenet (11), et l'autre des propositions de Delachanaz (12). Rousseau ne signale pas la source de ces notes.

⁽¹⁰⁾ Corr. gén., nº 1570, t. VIII, p. 210 ss.

⁽¹¹⁾ Voir Fazy H., Procès et condamnation d'un déiste genevois en 1707, Mémoires de l'Institut national genevois, t. XIII, Genève, 1877, f°.

⁽¹²⁾ Voir Thourel, Histoire de Genève, t. III, p. 5 ss.

Les notes que Rousseau a ajoutées à son ouvrage, et les citations qu'il a faites, nous fournissent d'autres renseignements sur ses lectures.

Dans la quatrième lettre il cite un écrit dont il donne le titre en note :

Extrait des procédures faites et tenues contre Jean Morelli, imprimé à Genève, chez François Perrin, 1563.

Le titre complet est :

L'Extraict des Procédures faites et/tenues contre Jean/Morelli, natif de Paris, et nagueres habitant en la ville de Genève: touchant un/livre composé par luy, De la discipline Ecclésiastique, avec la sentence des ma/gnifiques seigneurs Sindiques et Conseil/dudit Geneve, prononcée et executée le sezieme de Septembre 1562./Entrez par la porte estroit, car c'est la porte large et le chemin spacieux qui mene à perdition, Mat. 7./à Genève,/de l'imprimerie de François Perrin./M.D.LXIII./ petit in-4° de 12 p.

L'exemplaire de la bibliothèque publique de Genève (Réserve 185 Gf. 567, don de la famille Lullin 1872) se trouve dans un recueil de pièces anciennes avec les Ordonnances Ecclésiastiques (Genève, Chavin, 1562). Il provient de Guillaume-Antoine De Luc, qui l'a signé sur un des f. de garde, et qui a ajouté à la fin une copie de sa main des « Edits contre les brigues » et du « Serment du CC ». Serait-ce l'exemplaire même que De Luc père envoya à Rousseau?

Rousseau a également lu :

Spon, Jacob. Histoire de la Ville et de l'Etat de Genève depuis les premiers siècles, de la fondation de la Ville jusqu'à présent, tirée fidellement des Manuscripts, par Jacob Spon. Lyon, 1680, in-12. (Lyon, 1682, in-12; Utrecht. 1685, in-12; Amsterdam, 1688, in-8°.) C'est de

Spon que Rousseau parle dans une note ajoutée à la lettre cinq (13).

Dans les fragments inédits sur l'histoire de Genève publiés par Sandoz (14), il se trouve une allusion à « Leti, historien de Genève ». Rousseau a probablement lu l'ouvrage de Leti dans l'édition italienne :

Historia Genevrina o sia historia della citta e republica di Geneva. Amsterdam, 1686, 4 v., in-12.

Des Ordonnances Ecclésiastiques il paraît par une note ajoutée à la septième lettre (14*), qu'il a employé l'édition suivante :

Ordonnances Ecclésiastiques de l'Eglise de Genève, Genève, chez les frères De Tournes, M.DCC.XXXV., in-8°, 62 p. « passées et revues en Conseil général, le 3 juin 1576 ».

Les écrits que Rousseau cite le plus souvent sont les suivants :

Edits de la République de Genève. A Genève chez la Société des Libraires, M.DCCVII, in-4°, vii-174 p.

Edits civils de la République de Genève. A Genève, chez la Société des Libraires, M.DCCXIV, in-4°, ou in-8°, iv-136 p.

⁽¹³⁾ Edition Hachette, III, p. 190. Cf. ci-dessus, p. 11, lettre à De Luc.

⁽¹⁴⁾ Histoire de Genève, fragments inédits de J.-J. Rousseau, Revue Suisse (Neuchâtel, Klingebeil et Georg), t. XXIV, 1861, p. 465. Ces fragments peuvent être de 1764 (cf. Dufour, Recherches, II, 143); du moins on trouve au milieu d'eux, au f. 45° du MS. Neuchâtel 7843, une lettre à De Leyre du mois de mai 1764.

^(14*) Edition Hachette, III, p. 219, n. 1.

Représentations des Citoyens et Bourgeois de Genève au premier Syndic de cette République, s. l., 1763, in-8°. Lettres écrites de la Campagne. [Par J.-R. Tronchin.] Les éditions suivantes parurent en 1763:

- a) in-12, 86 p., parut le 27 septembre; contient trois lettres. (Rivoire, 745.)
- b) in-12, 174 p., parut en octobre; contient cinq lettres. (Rivoire, 746.)
- c) in-12, 71 p., imprimé sur un manuscrit dérobé à l'auteur; contient trois lettres. (Rivoire, 747.)
- d) Cinquième lettre, in-12, 70 p., même impression que la précédente. (Rivoire, 748.)

Les trois lettres de l'édition a) deviennent quatre dans l'édition b) et une autre lettre, la \leftarrow cinquième lettre \rightarrow est ajoutée.

Rousseau a demandé à De Luc les Conclusions du procureur général Tronchin (15), mais je ne crois pas qu'il les ait reçues. Les Conclusions ne furent pas données au public, et quoiqu'on permît à quelques personnes de les lire on le leur permettait pas d'en prendre une copie. D'ailleurs Rousseau en avait une idée fausse; il dit dans une phrase, supprimée ensuite, de la première lettre (16) que selon les Conclusions il n'était plus citoyen du fait même d'avoir publié Emile et le Contrat Social (17). La thèse de Tronchin était

⁽¹⁵⁾ Lettre du 25 octobre 1763, Correspondance générale, n° 1953, t. VIII, p. 189.

⁽¹⁶⁾ Ci-dessous, p. 55.

⁽¹⁷⁾ Il est difficile de savoir par quelle voie cette idée dénaturée était venue à Rousseau. Moultou avait vu les Conclusions, mais comme il n'avait pu en faire une copie, il n'en donne qu'un très bref sommaire dans sa lettre à Rousseau du 22 juin 1763 (Corr. générale, t. VII, p. 320 ss.). Le Réquisitoire dont parle Rousseau (à Mme de Boufflers, du 4 juin 1762; à Moultou du 6 juin 1762; ibid., p. 353 et 256) est celui de Joli de Fleuri publié dans la Gazette de Neuchâtel (Journal Helvétique) en juin 1762 (p. 216-219).

que Rousseau n'avait jamais été réadmis à la bourgeoisie, vu que les formes habituelles et requises par les Ordonnances Ecclésiastiques n'avaient pas été observées à l'occasion de sa rentrée dans l'Eglise en 1754. Les accusations citées au commencement de la première lettre et ailleurs se trouvent toutes dans les Réponses du Conseil qui furent publiées avec les Représentations.

II. — LES MANUSCRITS

Le manuscrit de la première minute des Lettres écrites de la Montagne se trouve dans deux cahiers qui sont conservés à la bibliothèque publique de Neuchâtel, sous les cotes 7887 et 7840. Le second de ces cahiers a été signalé par Vaughan (18), et les deux ont été décrits, le premier très sommairement et l'autre en grand détail, par Dufour dans ses Recherches bibliographiques (19).

Le manuscrit qui porte la cote 7887 est un cahier in-4° de 143 f. de 18 cm. × 23 cm., relié en carton gris, dos et coins en parchemin. Il y a une étiquette en papier blanc sur le recto du premier plat portant les mots:

Lettres écrites depuis le 15 juin 1762 inclusivement. Voici un sommaire du contenu de ce cahier:

⁽¹⁸⁾ The Political Writings of J. J. Rousseau, Cambridge, 1915, 2 v. in-8°, v. I, p. 514-516.

⁽¹⁹⁾ Recherches bibliographiques sur les œuvres imprimées de J.-J. Rousseau, Paris, Giraud-Badin, 1925, 2 v. in-8°, v. II, p. 202-203 (MS. 7887), et 119-127 (MS. 7840).

- f. 1-13 et f. 14 vo., lettres à divers, copies et minutes ; la date de la première est du 15 juin 1762.
- f. 14 ro., 15 vo.-36 ro., minute très raturée de la Lettre à l'archevêque de Paris. La plupart des pages sont barrées de deux ou de plusieurs traits transversaux, ce qui signifie que cette minute a été transcrite dans un autre cahier.
- f. 37 ro.-38 vo., Minute raturée de la lettre au Maréchal de Luxembourg sur Motiers-Travers.
- f. 49 ro. Un passage raturé qui porte pour titre : Chapitre 2.
- f. 49 vo.-53 ro., Morceau imprimé par Streckeisen-Moultou, Œuvres et correspondance inédites de J.-J. Rousseau (20), p. 253-259. (cf. Dufour, II, 202).
- f. 54 vo., lettre au Maréchal de Luxembourg du 23 avril 1763.
- f. 56 vo.-58 vo., lettre à Ustéri du 15 juillet 1763. Voir Corr. générale, t. X, p. 36 ss. et p. 36, n. 1.
- f. 58 vo., billet à des banquiers, s. d., inédit mais sans intérêt.

Deux passages qui ont rapport aux Lettres écrites de la Montagne :

- « Ce n'est plus de votre liberté qu'il s'agit ici, c'est de votre honneur, de vos biens, de vos vies. »
- « Puisqu'il est clair que le droit légal et positif de se plaindre et d'exposer authentiquement ses griefs quand on est lésé n'est qu'un droit insidieux, vain, dérisoire, s'il n'emporte celui d'obtenir justice quand on a raison. » (Cf. Appendice A.)
- f. 59 ro.-60 vo., un projet de représentation de la main de Rousseau, on en trouvera le texte complet à l'appendice A. Cette représentation renchérit pour les termes de respect et de soumission sur les très-hum-

⁽²⁰⁾ Paris, Michel Lévy, 1861, in-8°.

- bles requêtes de ses amis genevois, et forme une amusante préface aux fulminations des pages qui suivent.
- f. 61 ro.-98 ro., minute des quatre premières Lettres écrites de la Montagne, et du commencement de la cinquième.
- f. 61 ro.-73 ro., première lettre. Les versos des f. 61, 62, 63, 65, 66, 72, sont en blanc. Le f. 63 est un petit bout de papier collé sur le f. 64 ro. Les f. 65 et 66 sont également de petits bouts de papier collés sur la moitié supérieure du f. 67 ro. Ces morceaux de papier sont en mauvais état, rongés aux bords et très raturés. Au f. 67 ro. la moitié supérieure est en blanc; aux f. 67 vo. et 69 vo. il y a un seul alinéa en haut de la page; la moitié supérieure du f. 78 ro. est en blanc.
- f. 74 ro.-78 ro., deuxième lettre. Les f. 74 vo., 75 ro., 76 vo., 77 ro., sont blancs; au f. 76 ro., un alinéa en haut de la page; la moitié supérieure du f. 78 ro. est en blanc.
- f. 80 vo.-89 ro., troisième lettre. Les f. 81 vo., 83 vo., 84 vo., 86 vo., 87 ro., 88 vo., sont blancs; au f. 80 vo. deux alinéas en bas de la page; au f. 84 vo. la moitié supérieure est en blanc; au f. 86 ro. la moitié inférieure est en blanc.
- f. 90 ro.-97 ro., quatrième lettre. Les f. 90 vo., 92 vo., 95 vo. sont blancs; au f. 94 vo. la moitié supérieure est en blanc.
- f. 97 ro.-98 ro., commencement de la cinquième lettre.
- f. 98-99, lettre à son cousin sans date [du 7-vii-63.] Correspondance générale, n° 1861, t. X, p. 16-17.
- f. 100 ro. en blanc.
- f. 100 vo.-101 ro., lettre à Gauffrecourt sans date. [du 7-vii-63] Corr. générale, n° 1863, t. X, p. 19-21.
- f. 101 vo.-103 vo., (on tourne le volume) lettre à De Luc du 7-vii-63, Corr. générale, n° 1860, t. X, p. 12-16.

- f. 104, en blanc.
- f. 104 vo.-106 ro., « Des trois morceaux dont est composé », minute raturée imprimée par Streckeisen.
- f. 105 vo.-106 ro., lettre à Hume du 19 février 1863; on tourne le volume pour la lire.
- f. 107 ro.-108 ro., minute raturée de la lettre à Du Theil. Cette lettre fut écrite à Venise le 8 octobre 1744. En face on trouve une copie de la main de Dupeyrou (selon Dufour). Dufour dit de cette minute (Recherches, II, p. 202): « Ceci est vraiment incompréhensible. Comment se trouve-t-elle là? J.-J. l'a-t-il refaite de mémoire? après 20 ans? » L'explication la plus simple serait que ce cahier, négligé depuis dixhuit ans, est retombé sous la main de Rousseau au moment de son arrivée en Suisse, et à cause même de son déménagement. La première lettre, rappelons-le-nous, est du 15 juin 1762.
- f. 109 ro. (on tourne le volume). Un alinéa:
 - « Je ne prétends point nier que tous ces Messieurs qui se sont acharnés avec tant de fureur contre moi ne soient des [dévots] des gens très dévots et très zélés pour la religion. Je prétends prouver seulement que ce sont des menteurs, des calomniateurs, des falsificateurs, des gens de mauvaise foi. »
- f. 109 vo.-110 ro., lettre à [H. D. Petitpierre] du [30 déc. 1762], Corr. générale, t. VIII, p. 329-330.
- f. 110 vo.-111 ro., minute raturée d'une lettre sans date :
 « J'apprends, Monsieur, que dans une édition contrefaite du Contrat social... »
- f. 111 vo.-143 ro., minute raturée de la première partie de la Lettre à l'archevêque de Paris.
- f. 143 vo., en blanc.
- Verso du second plat, compte pour réparations faites à la maison de Mme Boy de la Tour.

On voit donc que ce cahier avait déjà servi de brouillon pendant la dernière partie de 1762 et la plus grande partie de 1763, lorsque Rousseau y a commencé la première minute des Lettres. Tous les feuillets étaient déjà remplis sauf les f. 59-98; aussi les dates qui se trouvent dans ce cahier ne nous aident-elles pas à préciser des étapes dans la composition des Lettres. Arrivé au f. 99, où se trouve la lettre à son cousin du 7 juillet 1763, Rousseau a pris un autre cahier; mais cette lettre était déjà écrite au moment de la publication des Lettres de la Campagne (septembre 1763), et partant avant que Rousseau ait commencé la minute au f. 61.

Pour la rédaction de la seconde moitié de sa première minute, Rousseau a trouvé une quarantaine de feuillets blancs dans un vieux cahier qu'il n'avait pas employé depuis plusieurs années. Ce cahier est conservé à la bibliothèque de Neuchâtel, sous la cote 7840. C'est un cahier pt. in-f° de 86 f. de 30 cm. × 18 cm. relié en parchemin à recouvrement en mauvais état. Les f. 80 et 86 sont en partie arrachés (21).

Quand Rousseau a repris ce cahier, il se trouvait làdedans des fragments sur les sujets les plus variés, et notamment sur la politique. Le cahier avait servi de brouillon général de 1757 à 1761. Ces dates sont déterminées par des comptes de blanchissage, qui se trouvent en grand nombre dans le cahier. Sur le verso du premier plat il y en a quatre, du 18 décembre 1758, du 9 janvier 1759, du 6 février 1759 et du 12 mars 1759. Au f. 4^{ro}, il y en a un du 11 juin 1759; au f. 11^{ro}, il y en a deux, du 22 mai et du 31 (sic) juin 1761. Aux f. 77 et 78 il y en a 11 qui vont du 18 décembre 1757 au

⁽²¹⁾ Dufour dans ses Recherches (t. II, p. 119 ss.) a donné un inventaire très complet du contenu de ce cahier; Vaughan en avait déjà dressé un dans l'appendice du t. I des Political Writings. Je ne donne donc ici qu'une description générale du manuscrit.

7 décembre 1758, et deux du 10 et du 27 février 1761. Pour les autres dates qui se trouvent dans le cahier il y a aux f. 70 et 71 une minute raturée d'une lettre à Le Roy du 4 novembre 1758, et au f. 60° un compte de boulangère qui va du 18 novembre 1758 au 1° mars 1759. Les deux dates extrêmes sont donc le 15 décembre 1757 et le 1° juillet 1761 (22).

Au verso du premier plat, aux f. 4^{vo}, 5, 6, 10^{vo}, 53°°, 61°°, 64°°, 70-86, on trouve des fragments sur la politique. La plupart ont rapport au Contrat social, quelques-uns à l'Economie politique (23). Comme la minute des Lettres écrites de la Montagne occupe les f. 12 à 55, on voit que les fragments sur la politique constituent la majeure partie de ce que Rousseau avait écrit dans ce cahier avant leur composition. On trouve quelques passages sur la musique, et sur Rameau en particulier, aux f. 5^{vo}, 6^{vo}, 7^{ro} et 69 (24). D'autres fragments ont rapport à l'Emile (25), à la Nouvelle Héloïse, aux Confessions (26). Les f. 7°-10° sont occupés par une liste des manuscrits de l'abbé de Saint-Pierre, et un dépouillement d'une édition en 17 tomes de ses œuvres. Au f. 59 Rousseau a commencé une méditation lyrique : De la Solitude; au f. 62° figure un passage que Dufour pense être traduit d'Homère, et au f. 11^{re} des fragments en Latin, intitulés Extraits de Strabon. A la même page, on trouve des statistiques

⁽²²⁾ Rousseau a écrit le 31 juin.

⁽²³⁾ La plupart de ces fragments ont été publiés par Windenberger dans son Essai sur la politique étrangère de J.-J. Rousseau, Paris, 1899, in-8° (Thèse pour le doctorat, Lyon); p. 278-286; par Dreyfus-Brisac, dans son édition du Contrat social (Paris, Alcan, 1896, 8°), passim, et par Vaughan, Political Writings, passim.

⁽²⁴⁾ Publié par Jansen, Rousseau als Musiker, Berlin, Reimer, 1884, 8°, p. 446 (Dufour).

⁽²⁵⁾ F. 69, Emile, t. V, Edit. Hachette, II, 314 (Dufour).

⁽²⁶⁾ Selon Dufour. Au f. 68.

de naissances et de morts pour la ville de Paris en 1758 (27).

La première minute des Lettres occupe une quarantaine de feuillets dans chacun des deux cahiers. Elle est très mal écrite et difficile à lire. Le texte se trouve sur les rectos seulement des feuillets; les versos sont réservés à des additions, à des passages que Rousseau a refaits, à des notes préliminaires. La plupart des pages sont barrées de deux ou de plusieurs traits en X; se sont les passages que Rousseau a utilisés dans sa seconde minute. D'autres passages sont barrés de traits plus ou moins verticaux; ce sont les passages que Rousseau a abandonnés en écrivant la minute. D'autres encore, Rousseau ne les a pas barrés; ce sont ceux qu'il a rejetés ou négligés, en transcrivant la minute dans un autre manuscrit. L'Avertissement, les titres des lettres, et les brefs résumés du contenu de chaque lettre qui se trouvent dans la rédaction définitive, ne se trouvent pas dans le manuscrit.

Dans le MS. 7840 la dernière partie de la cinquième lettre occupe les f. 12^{vo}-23^{vo}, la sixième lettre les f. 24^{vo}-29^{vo}, la septième lettre les f. 29^{vo}-39^{vo}, la huitième lettre les f. 37^{vo}-45^{vo}, la neuvième lettre les f. 45^{vo}-55^{vo}. Les f. 23^{vo}, 24^{vo}, 28^{vo}, 33^{vo}, 41^{vo}, 44^{vo}, 45^{vo} 51^{vo} sont en blanc.

LA SECONDE MINUTE

De la seconde minute des Lettres, deux petits cahiers seulement ont été conservés. Le premier de ces cahiers contient la cinquième lettre; l'autre, la sep-

(27) Sur 19.148 baptêmes, 5.082 enfants trouvés !

tième lettre. Vaughan, qui connaissait le cahier de la cinquième lettre, pensait que c'était probablement une partie du manuscrit même que Rousseau a envoyé à Rey (28). Les variantes qu'on trouve dans ces cahiers sont en effet peu nombreuses, mais le manuscrit est chargé de ratures, et on y trouve nombre de passages barrés et refaits. D'ailleurs le manuscrit que Rousseau envoya à Rey n'était pas folioté de la même façon. Rousseau dit dans une lettre à Rey du 27 octobre 1764, en parlant du manuscrit qu'il lui a envoyé : « J'aurois un petit changement à faire dans la seconde partie, page 172 (29). » Or les deux cahiers qui nous sont conservés sont foliotés chacun séparément, celui de la cinquième lettre de 1 à 48, et celui de la septième lettre de 1 à 18. Un autre foliotage, qui doit être celui du manuscrit que Rousseau a envoyé à Rey, est noté en marge des deux cahiers. La première page notée dans le cahier de la cinquième lettre est 71 et la dernière 99; dans l'autre cahier la première est 108 et la dernière 124. Ce foliotage est noté de la façon suivante:

- 71) « l'ordonnance.
- 72) « Si le Consistoire n'agit pas son inaction enchaî-
- « nera-t-elle le Conseil ? Ou du moins sera-t-il réduit à
- « la fonction de délateur auprès du Consistoire? Ce
- « n'est pas là ce qu'a entendu l'Ordonnance.

Le cahier qui contient la cinquième lettre (ci-après MS. Genève) est conservé à la bibliothèque publique de Genève, sous la cote 1321 Mf. 197 p. Il a été acheté en 1875.

⁽²⁸⁾ Political Writings, II, p. 174, n. 4.

⁽²⁹⁾ Corr. générale, n° 2268, t. XII, p. 31.

C'est un cahier de 48 f. de 18 cm. × 11,5 cm. folioté à l'encre rouge. Il y a deux feuillets de garde en tête et trois à la fin, qui ont été ajoutés lorsque le manuscrit a été relié. La reliure est récente.

- fol. 1 ro. Lettre V. (Main de J.-J. R.)

 Manuscrit original de J.-J. Rousseau/de ses Lettres
 de la Montagne./(alia manu.)
- fol. 1 vo. Manuscrit de Jean-Jacques Rousseau/de ses Lettres écrites de la Montagne./(alia manu. Ces mots sont écrits sur un papillon attaché sur le f. 1 vo.)
- fol. 2 vo. 3 vo. en blanc.
- fol. 7. J'ai trouvé le f. 7 attaché sur le f. 5 vo. avec quatre pains à cacheter, Rousseau avait d'abord rédigé la note qu'on trouvera ci-après Appendice B au f. 6 vo. Il a ensuite attaché le f. 7, qui porte une seconde rédaction de cette note sur la même page, cachant complètement le premier essai.
- fol. 16 vo., 27 vo., 41 vo., 42-47, en blanc.
- fol. 48. Une phrase; on tourne le volume pour la lire. je garanti (sic) ce manuscrit de J Jaques Rousseau/en foi De quoi je me/suis signié (sic) ce 23 8bre/1818 B. Desrogis./

Le manuscrit de la septième lettre (ci-après MS. Boissier) est un cahier de 18 f. de 22 cm. × 16,5 cm., appartenant à M. Edmond Boissier de Genève. M. Boissier l'a obligeamment déposé aux Archives Jean-Jacques Rousseau pour être utilisé au profit des Annales.

On trouve au f. 18^{vo} ces mots:

Ce manuscrit, de la main de Jean-Jacques Rousseau, et qui est l'original de l'une des lettres écrites de la Montagne, m'a été donné le 12 novembre 1814 par mon ami Monsieur Pierre Moultou.

Cette déclaration n'est pas signée, mais M. Boissier est d'avis que le manuscrit doit provenir de son grandpère Noble Adolphe Butini de la Rive, et c'est selon toute probabilité ce dernier qui l'a reçu de Pierre Moultou.

Le cahier est broché en deux parties de 12 et de 6 feuillets. Le papier est tellement mauvais que l'écriture paraît sur l'envers des feuillets. Les pages sont remplies de haut en bas et il n'y a pas de marge. Le texte se trouve sur les rectos seulement; aux versos il n'y a que des passages ajoutés ou refaits.

On trouvera à l'appendice B des passages de la seconde minute. Ces passages sont ceux qui ont été le plus modifiés; à quelques passages près la seconde minute présente peu de variantes, et ces variantes sont pour la plupart d'un faible intérêt.

III. - LA COMPOSITION DES LETTRES

Rousseau a écrit les Lettres écrites de la Montagne en moins de huit mois. Il les a commencées après la publication des Lettres écrites de la Campagne en septembre 1763, et déjà le 9 juin 1764 il écrivait à Rey: « J'ai, mon cher compère un nouvel ouvrage à vous proposer. Mon manuscrit est tout prêt ». En ces huit mois il a étudié un nombre considérable d'ouvrages sur l'histoire de Genève, et a fait trois rédactions successives de son ouvrage. Cela représente un travail accablant pour un homme malade, indolent, et idolâtre du repos qu'on ne voulait pas lui laisser (30).

⁽³⁰⁾ Voir ci-dessus, p. 12, lettre à De Luc.

D'ailleurs, Rousseau ne composait pas aisément (31); la minute des Lettres présente d'innombrables exemples de ses tâtonnements pénibles. Voici un exemple qui montre vivement le dur labeur par lequel les phrases harmonieuses de notre auteur prenaient leur forme. Ce passage est pris dans la seconde minute. Elle a été écrite quatre fois; je donne ici les trois derniers essais.

Les bourgeois de Neufchatel ne font ni la paix ni la guerre mais ils sont sûrs de coucher dans leurs lits de bons bourgeois...

Rousseau recommence depuis mais:

mais ils sont sûrs de coucher dans leur lit, la loi ne présumant pas que d'honnêtes bourgeois seroient des scélérats...

et de nouveau depuis lit

et comme la loi n'a pas présumé que d'honnêtes bourgeois seroient des scélérats...

et de nouveau:

et le Prince même ne réclame pas dans leurs murs le droit d'emprisonner sans restriction ni condition...

Puis il biffe tout ce qu'il a écrit jusqu'ici sauf :

^{(31) «} Mes manuscrits, raturés, barbouillés, mêlés, indéchiffrables, attestent la peine qu'ils m'ont coûté ». Confessions, l. III, édit. Van Bever, t. I, p. 163-164.

Les Bourgeois de Neufchâtel ne font ni la paix ni la guerre mais le droit d'emprisonner sans restriction ni condition est inconnu dans leurs murs...,

et recommence:

La Ville de — Les Bourgeois — La Ville de Neufchâtel ne fait ni la paix ni la guerre...

Il biffe les mots paix... guerre et les remet, puis :

mais dans ses murs chacun est sûr de coucher...

chacun est sûr d'une honnête...

chacun est sûr de coucher...

et finalement:

nul ne craint d'être emprisonné sans [restriction] formalités, et la Loi qui ne présume pas que d'honnêtes Bourgeois vivent comme des bandits...

Il change « vivent comme des bandits » en « soient des scélérats », et reprend :

ne permet à — leur laisse une liberté dont on ne voit pas qu'ils...

Biffant ce troisième essai, notre auteur commence derechef en haut de la page:

Messieurs de Neufchâtel... Les Bourgeois de Neufchâtel...

Il préfère:

se sont conduits sous leurs princes bien plus sagement que vous sous vos magistrats...

et encore:

se sont conduits bien plus sagement sous leurs princes que vous sous vos magistrats. Ils ne font ni la paix ni la guerre, ils ne ratifient point les traittés, mais ils jouissent en paix de leurs franchises, chez eux on ne verse point...

Biffant: chez eux... point, Rousseau poursuit:

et comme la loi n'a point présumé que dans une petite ville un petit nombre d'honnêtes bourgeois seroient des scélérats, elle n'accorde à personne, pas même au Prince, le droit d'emprisonner sans restriction ni condition...

A la dernière partie, depuis : elle n'accorde, il préfère :

on ne réclame point dans leurs murs, on n'y connoît pas même, l'odieux droit d'emprisonner sans formalités.

On lit donc finalement:

Les Bourgeois de Neufchâtel se sont conduits bien plus sagement sous leurs princes que vous sous vos magistrats. Ils ne font ni la paix ni la guerre, ils ne ratifient point les traittés, mais ils jouissent en paix de leurs franchises, et comme la loi n'a point présumé que dans une petite ville un petit nombre d'honnêtes bourgeois se-

roient des scélérats, on ne réclame point dans leurs murs, on n'y connoît pas même, l'odieux droit d'emprisonner sans formalités (32).

Voici un exemple où Rousseau veut s'exprimer avec finesse. C'est la phrase qui termine la parodie du ton et des sentiments de Voltaire.

On trouve dans le brouillon (33):

Voilà, selon moi, ce qu'auroit pu dire à peu près M. de Voltaire...

Peu content de cette phrase Rousseau l'a refaite dans la seconde minute, où elle est ainsi conçue:

je vous promets que... Ce discours... Tout cela... Tout cela sort...

au cinquième essai:

Ce discours formé des maximes de M. de Voltaire, plus agréablement... légèrement... agréablement dit eût approché de son ton...

Il a remplacé : eût... ton, par :

eût été, ce me semble, assés du ton de M. de Voltaire...

Il recommence:

ce discours eût été dans les maximes de M. de Voltaire.

(32) MS. Boissier, f. 10vo.

(33) Cinquième lettre, f. 21^{vo}...

et encore:

convenez que ce discours étoit à peu près dans les maximes de M. de Voltaire, et ce n'est pas là, ce me semble, le plus mauvais conseil qu'il [eût] auroit donné.

et finalement:

Voilà, selon moi, ce qu'eût pu dire d'un meilleur ton M. de Voltaire, et ce n'est pas là, ce me semble, le plus mauvais conseil qu'il [eût] auroit donné (34).

L'étude du manuscrit de la première minute, et le collationnement, dans ses grandes lignes, de la première minute et la rédaction définitive, nous fournissent de nombreux renseignements sur les modifications de plan, d'idées, de présentation que Rousseau a effectuées au cours de la composition des Lettres.

Pour l'ensemble des Lettres il faut noter que les passages trop emportés et les traits trop violents contre ses adversaires ont été supprimés. Rousseau n'était pas capable d'écrire un ouvrage sur le ton glacial des polémiques genevoises, et surtout à un moment où il était vivement pénétré du sentiment de l'injustice, mais il ne voulait plus entendre dire qu'il remplaçait le raisonnement par l'éloquence. Il a donc revu d'un œil sévère sa première ébauche et en a considérablement modifié le ton en maints endroits.

Plusieurs de ces passages seront notés plus loins, mais on peut signaler spécialement ici un éloquent passage sur les troubles de 1737 que Rousseau a utilisé plus tard dans les Confessions (35), un alinéa sur

⁽³⁴⁾ MS. Genève, f. 35° et 36°.

⁽³⁵⁾ Fol. 43ro et 44ro (lettre VIII) : « Il ne s'agissoit là ni de tumulte ni de violence... »

la voix de la justice (36), un passage qui commence, « Je dis que mes livres sont blancs; vos gens affirment qu'ils sont noirs... » (37), un autre dans lequel Rousseau affirme qu'il n'est persécuté que parce qu'il veut empêcher les hommes de se rendre misérables et méchants (38), la fin de la cinquième lettre (39), une boutade contre Voltaire (40), une autre contre Formey (41), une autre contre Pompignan, Formey, Bitaubé et Vernes (42).

Rousseau a supprimé des passages éloquents; il a ajouté des passages, souvent forts longs, voire de trente ou quarante alinéas, qui ne le sont nullement. Ces passages sont destinés à renforcer par des exemples pris dans l'histoire de Genève les arguments avancés contre le petit Conseil. Le plus long de ces passages a été ajouté à la huitième lettre. On y trouve l'historique de l'établissement des Conseils généraux périodiques en 1707 et de leur abolissement en 1712, un examen détaillé des objections faites par les « négatifs » au droit de représentation, et une réfutation des arguments du procureur général sur le droit d'emprisonnement. Dans la première ébauche ces sujets sont sommairement traités dans un seul alinéa (43). Rousseau refuse de les discuter, et au lieu de répondre aux objections faites contre le droit de représentation, affirme simplement qu'il y a cent moyens de

```
(36) Lettre IX, dernier alinéa.
```

⁽³⁷⁾ Ci-dessous, p. 57-58, f. 63.

⁽³⁸⁾ Ci-dessous, p. 65: « Je défie qu'on prouve... ».

⁽³⁹⁾ F. 22re, 22re, 23re : « Eh ! loin que la conflance que j'ai quelquefois dans mes principes... »

⁽⁴⁰⁾ Ci-dessous, p. 109 : « Du reste, si l'honnête auteur... ».

⁽⁴¹⁾ Appendice B, lettre V, 3.

⁽⁴²⁾ Ibid., 2.

⁽⁴³⁾ F. 44^{re} : « Ces assemblées qui, par une distinction très importante... ».

résoudre les difficultés. On peut regretter qu'il ait trouvé bon en transcrivant sa minute de revenir sur cette décision. La première rédaction a l'avantage de ne pas être encombrée de ces additions, tribut du génie aux exigences de la polémique.

En commençant les Lettres Rousseau s'est trouvé en face d'un problème embarrassant. Il ne voulait pas entreprendre une justification de l'Emile. Il trouvait que cela serait un avilissement pour lui, et probablement aurait-il trouvé difficile de reprendre ses arguments et d'en faire une analyse courte et claire: il s'était déjà exprimé aussi clairement qu'il le pouvait dans les ouvrages mêmes. On trouve donc dans le brouillon des tâtonnements pénibles. Il a eu d'abord l'intention de transcrire dans la première lettre des passages de la Profession de foi et du Contrat social, pour montrer que ces écrits ne contenaient rien de répréhensible. Il n'est pas en peine, dit-il, du jugement de ceux qui auront lu ses écrits (44). Cette idée lui est probablement venue à un moment où son cahier n'était pas accessible; du moins il a écrit le commencement du passage qui la renferme sur deux petits bouts de papier qu'il a ensuite collés dans son cahier (45). Au même endroit il a collé un autre bout de papier où se trouve un passage emporté qui n'a pas été utilisé et qui paraît être le fruit d'une rumination amère (46). Reprenant son cahier il a développé son idée. Il indique les passages qu'il a l'intention de citer, sans pourtant les transcrire dans son cahier; puis il poursuit en disant que si ces passages, qui sont

⁽⁴⁴⁾ Ci-dessous, p. 58.

⁽⁴⁵⁾ F. 65 et 66, ci-dessous, p. 58-59.

⁽⁴⁶⁾ F. 63, ci-dessous, p. 57-58.

des sommaires de ses ouvrages, ne s'accordent pas aux principes des ouvrages mêmes, il n'a fait que déraisonner, et il n'y a pas plus de raison de brûler ses écrits que de brûler les facéties de Voltaire qu'on supporte à Genève. Si, au contraire, ces passages donnent une idée juste de ses principes, ses écrits ne peuvent être punissables.

Suivent de nouveaux tâtonnements, dont quelques phrases seulement ont été utilisées dans la rédaction définitive. Des six premiers alinéas du f. 70^{ro} une seule phrase a été conservée et cette phrase a été transportée dans la deuxième lettre (47). Un autre passage, qui parle de l'injustice de juger un ouvrage sur quelques lambeaux enlevés ça et là a été utilisé sous une forme très modifiée plus loin dans la première lettre (48).

En revenant sur ces passages Rousseau a trouvé avec raison que cette manière de se défendre, en transcrivant dans un ouvrage de longs passages de deux autres ouvrages, était inepte. Il a donc abandonné dans sa rédaction définitive la plus grande part de ce qu'il avait écrit jusqu'à ce point, conservant seulement le commencement de la lettre, qui est un simple résumé des arguments avancés pour et contre lui. Il y substitue un développement tout différent. Il adopte un tout autre moyen de défendre la Profession de foi, sans pourtant faire une analyse de ses principes. C'est un débat entre des prosélytes imaginaires du Vicaire savoyard et des « chrétiens disputeurs ». « Ce ne sera ni l'attaquer ni la défendre, dit-il, ce sera la juger par ses effets » (49).

⁽⁴⁷⁾ Ci-dessous, p. 65-66, et p. 82.

⁽⁴⁸⁾ Ci-dessous, p. 62-64. Edit. Hachette, III, p. 133: "Mais qu'il y ait des propositions fausses..."

⁽⁴⁹⁾ Edit. Hachette, III, p. 125.

Rousseau n'a pas éprouvé la même répugnance à expliquer le chapitre de la religion civile, trouvant, comme il dit dans un passage qu'il a supprimé dans la rédaction définitive, que quoique « tout homme éclairé, ayant de la piété et de la probité ne peut qu'être édifié de la profession de foi du vicaire », il n'est pas de même du chapitre de la religion civile, qu'on peut mal entendre faute de la considérer à sa place dans l'ouvrage. Il a donc fait sans hésitation l'analyse de son chapitre, de sorte que les dix alinéas qui renferment cette analyse n'ont eu besoin que de quelques retouches (50).

Pour la fin de la première lettre il y a quelques remarques à faire. Rousseau a ajouté trois alinéas dans lesquels il déclare que l'auteur de l'Esprit des Lois raisonnait en politique; et lui aussi, dans le chapitre de la religion civile. Ses accusateurs, dans le projet de le rendre coupable à tout prix, « écartent le vrai but de l'ouvrage »; ses propositions ne pouvaient faire aucun mal à leur place. Le dernier alinéa de la lettre se trouve au f. 68^{vo} (la lettre occupe les f. 68 à 72), après un passage qui a été transporté à la fin de la lettre (51). Il a pu être écrit lorsque Rousseau utilisait ce passage dans la seconde minute.

Le début de la deuxième lettre a été peu modifié, mais dans l'examen de la religion de Genève plusieurs alinéas ont été ajoutés, dont le plus important renferme la proposition que l'unique lien entre les protestants est leur opposition commune envers Rome (52). Le f. 75 et la moitié du f. 74 ont été laissés en blanc

⁽⁵⁰⁾ Ci-dessous, p. 67-72.

⁽⁵¹⁾ Voir ci-dessus, p. 36.

⁽⁵²⁾ Edit. Hachette, III, p. 136: " Mais, dira-t-on... ".

probablement pour recevoir un développement. En face on trouve plusieurs notes dont une sur les inconséquences des protestants, et une autre sur les inconséquences de Calvin, ont été utilisés sous une forme très modifiée dans la rédaction définitive (53). La plus grande partie de l'attaque contre les pasteurs genevois ne se trouve pas dans le brouillon, mais cette attaque n'est pas une arrière-pensée. Le premier alinéa, sur l'article Genève de l'Encyclopédie, se trouve dans la première minute, et la plus grande partie du f. 76 et tout le f. 77 ont été laissés en blanc pour recevoir le reste, qui a pourtant été rédigé ailleurs (54). La fin de la deuxième lettre où, dans la rédaction définitive, Rousseau commence la discussion des miracles, manque dans la première minute.

La troisième lettre, qui traite des miracles, a été fortement modifiée; dans la première rédaction elle est à l'état de notes. En tout Rousseau a ajouté cinquante-deux alinéas complets, et presque tous les alinéas qui se trouvent dans le brouillon ont été modifiés plus tard. De nombreux passages ont été transposés.

Ont été ajoutés, un passage qui renferme la proposition que Jésus-Christ a commencé sa mission par la prédication et non par des miracles (55), un long commentaire sur la signification du signe de Jonas (56), une discussion sur la nature des miracles, leur pos-

⁽⁵³⁾ Ci-dessous, p. 76, n. 27. Edit. Hachette, III, p. 137: « Je sais que votre histoire... ».

⁽⁵⁴⁾ Voir ci-dessous, p. 78, n. 53.

⁽⁵⁵⁾ Edit. Hachette, III, p. 148: « Il ne s'annonça pas d'abord... ». (56) Edit. Hachette, III, p. 149: « Ils demanderont ce que c'est donc... ne pouvoit retenir que par des miracles ».

sibilité et la possibilité de les constater (57), une autre sur la grande connaissance qu'avait Jésus des lois de la nature (58), un passage sur les œuvres de magie et les miracles de Moïse (59), un autre sur la possibilité de ressusciter les morts (60). A la fin de la lettre Rousseau a ajouté huit alinéas qui contiennent la réfutation de deux autres accusations formulées contre lui, l'une qu'il rejetait la prière et l'autre qu'il accusait le christianisme de rendre nos devoirs impraticables en les outrant (61).

Arrivé à la fin des exemples qu'il a tirés de l'Evangile, Rousseau a tâtonné en cherchant à en tirer des conclusions. Il a écrit en bas du f. 83^{ro} un alinéa qu'il a barré aussitôt parce qu'il résumait trop sommairement son argument (62), et manquant, paraît-il, en ce moment de l'inspiration nécessaire pour entrer dans la discussion de la nature des miracles, il a laissé le f. 84 en blanc pour l'y introduire.

Ses exemples des miracles de la science moderne ont été fortement remaniés. Il a supprimé, avec raison, un passage sur la possibilité d'allumer un feu en versant de l'eau sur de la chaux bien vive (63), et a considérablement raccourci sa description d'une cu-

⁽⁵⁷⁾ Edit. Hachette, III, p. 150-154 : "Vous voyez, Monsieur, qu'il est attesté... et même j'en ai fait ".

⁽⁵⁸⁾ Ibid., p. 156-157 : « C'est ce que j'ai déjà dit... un fait étonnant ».

⁽⁵⁹⁾ *Ibid.*, p. 158-160 : « La même autorité... je n'affirme rien encore ».

⁽⁶⁰⁾ Ibid., p. 156 : « Au reste... nous verrons après ».

⁽⁶¹⁾ *Ibid.*, p. 163-165 : « L'ennui vous empêcheroit... accusations sans raison ».

⁽⁶²⁾ Ci-dessous, p. 91.

⁽⁶³⁾ Ci-dessous, p. 93. Edit. Hachette, III, p. 154-155.

rieuse machine qu'il a vue à la foire de Paris. Ces exemples n'étaient guère dignes du sujet qu'il traitait. Plusieurs des exemples se trouvent à l'état de notes au f. 84^{ro} (64).

Vers la fin de la lettre Rousseau a supprimé, peutêtre comme trop hardi, un passage dans lequel il dit que sur la question des miracles il penche plutôt vers le négatif. Il poursuit en disant qu'on peut rejeter les miracles sans inconséquence tout en admettant les autres faits rapportés dans la bible. Ce long passage a été supprimé dans la rédaction définitive (65).

Dans la quatrième lettre il faut noter surtout un long passage qui a donné beaucoup de peine à notre auteur qui faisait un effort pour être ironique et spirituel. Selon l'auteur des Lettres écrites de la Campagne quelqu'un a eu raison de dire qu'il fallait brûler ou l'Evangile ou les ouvrages de Rousseau. Rousseau fait semblant de croire que ce « quidam » a voulu dire que les écrits des évangélistes et les siens contiennent des préceptes si semblables que l'on peut détruire les uns pourvu que les autres soient conservés. Ce passage est entré sous une forme très modifiée dans la rédaction définitive (66).

La division entre la quatrième et la cinquième lettres a été faite plus tard; elle n'est pas indiquée dans le brouillon. On ne trouve pas de ces tâtonnements que

⁽⁶⁴⁾ Il a même été repris au sujet des exemples qu'il a conservés. Voir, Claparède, Considérations sur les miracles, Genève, 1765, 8°, p. 140, et Bergeon, Remarques d'un ministre de l'Evangile sur la troisième des Lettres écrites de la Montagne, s. l. 1765, 8°. « Tissu d'indécences dont la lecture ne sauroit inspirer que de l'indignation ou de la pitié », s'écrie ce dernier, p. 79.

⁽⁶⁵⁾ Ci-dessous, p. 101-102.

⁽⁶⁶⁾ Ci-dessous, p. 122-125; Edit. Hachette, III, p. 174-175: « La commode méthode... ».

nous avons rencontrés au commencement des autres lettres; le sujet de la quatrième lettre se prolonge dans la cinquième. Il est probable que c'est le souci de la forme de l'ouvrage qui a exigé la division à ce point (67).

Des passages qui ont été ajoutés à la cinquième lettre, la plupart ont été écrits après la transcription de la première dans la seconde minute. On les trouve sur les *versos* du MS. Genève.

Dans la partie de la cinquième lettre qui se trouve dans le cahier 7887, nous devons signaler un passage supprimé sur le parlement de Paris, qui, dit Rousseau, aurait été ridicule s'il eût voulu décider de son propre chef si les cinq propositions étaient ou n'étaient pas dans le livre de Jansénius (68), et un développement ajouté à un exposé de la distinction qu'il y a entre les mots de souveraineté et de gouvernement (69).

La partie de la lettre cinq qui se trouve dans le cahier 7840 a été fortement modifiée. A partir de la parodie que Rousseau a faite du style et des sentiments de Voltaire (70), la lettre a été complètement récrite. Un seul paragraphe a été conservé; ce paragraphe a été introduit dans la rédaction définitive avant le passage sur Voltaire (71).

Ce que Rousseau a supprimé, ce sont de longs passages dont le ton est découragé et le style très relâché. Notre auteur les a sans doute trouvés déplacés, dans

⁽⁶⁷⁾ F. 97^{ro}, ci-dessous, p. 125.

⁽⁶⁸⁾ Fol. 97 · · · · Quel ridicule ne se fût point donné... ».

⁽⁶⁹⁾ Edit. Hachette, III, p. 177: "C'est ce qu'il fait encore plus ouvertement..."

⁽⁷⁰⁾ F. 21^{ro} et 20^{vo}: Ces Messieurs voyent si souvent M. de Voltaire... » (Edit. Hachette, III, p. 197).

⁽⁷¹⁾ Fol. 21ro: « Une des choses... » (Edit. Hachette, III, p. 196).

un ouvrage dont le style est partout ailleurs vif et serré et le ton agressif et implacable. Dans ces passages Rousseau fait en quelque sorte l'histoire de ses idées; c'était sa « méthode ordinaire » (72). Il parle de la façon peu affirmative dont il a toujours exposé ses idées et de la modération qu'il a toujours montrée dans la polémique; il en appelle aux plus vertueux des Genevois, qui, dit-il, prennent son parti. Si cette fois il répond à ses agresseurs, c'est parce qu'ils attaquent sa personne et non simplement ses idées (73).

Le passage qui remplace ce que Rousseau a supprimé contient également une justification de ses intentions en publiant ses ouvrages; mais ici les idées sont rattachées, non à la vie de l'auteur, au développement de ses principes, mais à des faits extérieurs, à l'affaire de l'article Genève de l'Encyclopédie, à sa propre défense des pasteurs genevois, à l'état religieux de l'Europe au moment de la publication de l'Emile. Il a pensé, dit-il, qu'à un moment où les disputes cessaient à cause de l'indifférence des partis, un ouvrage tel que le sien préparerait l'accord universel. Ce traitement objectif rend le style du passage plus conforme à celui du reste de l'ouvrage (74).

Dans la courte sixième lettre, qui contient un examen des principes du *Contrat social*, en réponse à l'accusation que cet ouvrage attaque tous les gouvernements, les modifications pour ce qui concerne le fond

(74) Edit. Hachette, III, p. 198-200.

⁽⁷²⁾ Lettre à l'archevêque de Paris (Edit. Hachette, III, p. 86) : « J'ai grande envie, Monseigneur, de prendre ici ma méthode ordinaire, et de donner l'histoire de mes idées pour toute réponse à mes accusateurs ».

⁽⁷³⁾ F. 22^{ro}, 22^{ro}, 23^{ro} : « Eh ! et loin que la confiance que j'ai quelquefois dans mes sentimens... ».

des lettres se bornent à quelques additions et suppressions. Dreyfus-Brisac a publié, dans l'appendice de son édition du *Contrat social*, le texte de la lettre six, en indiquant par des crochets les passages qui ne se trouvent pas dans la première minute.

Des notes préliminaires, qui se trouvent au f. 24^{ro}, il y en a une qui a un intérêt particulier; elle n'a pas été utilisée :

La société politique est fondée sur un contrat entre ses membres: tacite ou formel n'importe, il existe toujours virtuellement.

Un passage sur les assemblées générales et périodiques a été supprimé; ce passage traite de la difficulté avec laquelle un bon gouvernement reste tel sans ces assemblées (75).

On s'étonne du peu de modifications qu'a subi la septième lettre. Très pressé sans doute au moment qu'il écrivait les dernières lettres, Rousseau s'est mis résolument à l'œuvre et les a écrites avec peu d'hésitation. Le nombre de corrections est grand, mais de passages abandonnés il y a très peu. Le commencement de la lettre a été écrit deux fois, une fois au f. 29 °°, et de nouveau au f. 30°°. Le premier essai avait mené trop vite au cœur de la discussion; en deux paragraphes on était déjà au règlement de la médiation. Se ravisant, Rousseau a commencé par un examen des droits du Conseil général, s'efforçant de montrer que là concentration du pouvoir dans les mains des magistrats au dépens du législateur était inévitable vu la constitution de l'Etat.

⁽⁷⁵⁾ F. 27^{ro} : « Entre ces moyens, je compte pour un des meilleurs les assemblées générales... ».

Rousseau a eu de la peine à commencer son examen du règlement de la médiation. Il voulait louer et en même temps critiquer ce règlement. Ce n'est pas le critiquer que de montrer les abus qu'on peut en tirer, dit-il dans le brouillon (76). Il a supprimé ce passage en transcrivant sa minute, et l'a remplacé par trois paragraphes dans lesquels il appuie sur la nécessité de conserver le règlement tout entier, ajoutant que, s'il paraît critiquer quelques articles, ce n'est que pour mieux faire ressortir l'importance de ceux qui les rectifient. En effet, Rousseau ne voulait pas attaquer le règlement, qui marquait une grosse avance de la liberté à Genève; mais il ne pouvait s'empêcher de voir que ce même règlement donnait des titres sonnants mais vides au Conseil général, et laissait le pouvoir entre les mains du Petit Conseil. Il se trouvait donc assez embarrassé, voulant conserver à la Bourgeoisie ce qu'elle avait déjà gagné, et en même temps poser les principes d'un nouveau règlement qu'il prévoyait déjà (77).

Nous avons déjà remarqué l'addition d'un long passage de trente-huit alinéas dans la huitième lettre (78). Il faut également noter la suppression d'un éloquent passage sur les troubles civils de 1737 (79). Il est possible que Rousseau ait supprimé ce passage par respect pour le règlement de la médiation qui prescrivait le silence complet sur tous les troubles précé-

⁽⁷⁶⁾ F. 33^{ro}: « Mais ce n'est pas critiquer un ouvrage... ».

⁽⁷⁷⁾ Voir sa lettre à De Luc, ci-dessus, p. 11, et sa lettre au résident de France du 9 décembre 1764 (Corr. générale, t. XII, p. 135). (78) Voir ci-dessus, p. 34.

⁽⁷⁹⁾ F. 43^{ro} et 44^{re} : « Il ne s'agissait là ni de tumulte ni de violence... ».

dents. C'était donner à ses adversaires un grief bien fondé contre lui que de parler hautement de ces troubles à un moment où la ville était en agitation et que la plus grande modération était requise des deux côtés pour préserver la tranquillité de l'Etat.

Un long passage sur l'article trois de la médiation a été ajouté au milieu de la lettre dans la rédaction définitive (80).

Nous devons signaler deux autres passages ajoutés, l'un sur l'inutilité pour les Citoyens et Bourgeois d'employer la force, parce qu'ils seraient écrasés par les puissances garantes (81), l'autre sur l'impossibilité pour un Genevois de porter sa plainte au souverain, privilège qui existe dans tous les autres états du monde (82).

Les modifications faites à la lettre IX sont analogues à celles faites à la lettre VIII; pour la plupart ce sont des additions faites dans le but de soutenir le raisonnement par des faits historiques. La plus considérable de ces additions est de vingt-sept alinéas. Elle consiste en une énumération des attentats faits à diverses dates par le Petit Conseil contre les droits des Citoyens et Bourgeois. Quelque obscure qu'il puisse être pour le lecteur qui ne connaît pas à fond l'histoire de Genève, ce passage a dû être un des coups de massue les plus assommants des Lettres au moment de leur publication (83).

Les additions moins considérables sont nombreuses.

⁽⁸⁰⁾ Edit... Hachette, III, p. 225-227 : « On dira que ces limitations... n'ont jamais supposé ».

⁽⁸¹⁾ Ibid., p. 234-235: "Tout est permis... Tenez-vous y jusqu'à la fin ».

⁽⁸²⁾ Ibid., p. 233 : " Il n'y a point d'Etat...".

⁽⁸³⁾ *Ibid.*, p. 256-260 : « Suivez l'historique de votre gouvernement... le plus ouvertement attaqués ».

Un premier passage (84) affirme que le droit de représentation est aussi nécessaire pour prévenir les innovations du Conseil que le droit négatif pourrait l'être pour prévenir celles des particuliers. Un autre compare l'affaire Wilkes et l'affaire Bardin (85). Bardin était un libraire genevois à qui le Petit Conseil avait pris ses exemplaires de l'Emile sans les payer et sans vouloir les rendre. Un autre encore affirme que le Conseil ne fait jamais d'injustices contre un étranger; il réserve l'exercice de sa méchanceté pour les Genevois (86).

Au f. 50^{ro} on trouve un passage que Rousseau n'a pas utilisé dans sa rédaction définitive; il consiste en un éloge du bon ordre qu'observent les Genevois, même dans leurs assemblées (87).

Un passage important a été ajouté dans la rédaction définitive sur le recours possible à la garantie des puissances qui collaborèrent à la médiation de 1738 (88).

On aura remarqué que les modifications faites à la première partie des lettres sont beaucoup plus importantes que celles qui ont été faites à la seconde partie. La première, la troisième et la cinquième lettres ont été refaites presque en entier, tandis que, dans la seconde partie, le plan primitif de chaque lettre a été conservé, et les modifications se bornent à des additions et suppressions. Les additions sont souvent très longues, il est vrai, mais ce sont pour la plupart de

⁽⁸⁴⁾ Edit. Hachette, III, p. 249-250 : « Mais à choix préférez le premier... de rien exécuter contre les lois ».

⁽⁸⁵⁾ Ibid., p. 251: « On imprime à Londres... ».

⁽⁸⁶⁾ Ibid., p. 252-253 : « On dirait que M. Wilkes... ».

^{(87) «} Quel intérest, quel motif, quel espoir de séditieux... »
(88) Edit. Hachette, III, p. 266-267 : « L'auteur des Lettres... la confiance de leurs égaux ».

simples développements, des discussions détaillées de sujets d'abord sommairement traités. Ceci n'est pas difficile à expliquer. La première partie des lettres contient une justification des principes, de la personne même de l'auteur, tandis que la seconde partie consiste en un plaidoyer fait en faveur de ses amis genevois, et ce plaidoyer est un simple examen de certains faits constants et de certains édits. Le plan de la seconde partie se dressait de lui-même; mais pour les premières lettres il fallait en créer un, tâche qui était rendue plus difficile par sa répugnance à reprendre et à expliquer les principes de la Profession de foi du Vicaire savoyard. D'ailleurs, comme dit Rousseau dans une phrase supprimée de la première minute, « le rolle d'accusé qui se justifie est toujours embarrassant pour un honnête homme » (89).

LE TEXTE

J'ai transcrit le manuscrit de la première minute des Lettres, à la bibliothèque de Neuchâtel, aux mois de juillet et d'août 1931. Mon travail a été considérablement allégé par l'obligeante aide de M. André Bovet, directeur de la bibliothèque, et de Mlle Rosselet, bibliothécaire.

J'ai eu d'abord l'intention de reproduire l'orthographe, la ponctuation et l'accentuation du manuscrit.

J'ai trouvé ensuite, d'accord avec M. Bernard Bouvier, M. Louis-J. Courtois, et M. Daniel Mornet, que la reproduction d'une ponctuation si défectueuse

⁽⁸⁹⁾ MS. 7840, f. 12^{ro}.

n'était que d'un intérêt douteux, et gênerait le lecteur. J'y ai donc suppléé. Seuls les points d'interrogation et d'exclamation, qui peuvent influencer beaucoup le sens des phrases, sont mis entre crochets quand ils ne se trouvent pas dans le manuscrit. Ces indications ne sont pas assez nombreuses pour être gênantes.

J'ai conservé l'orthographe, en suppléant toutefois à l'accentuation, qui est très défectueuse dans le manuscrit, et qui n'est certainement pas celle que Rousseau aurait préférée (%). Dans tous les cas où une lettre a été ajoutée ou supprimée, la modification est indiquée ou dans les notes ou par des crochets. Rousseau emploie de nombreuses graphies qui ne figurent pas dans le dictionnaire de Trévoux, ni dans celui de l'Académie (1762); mais on les trouve dans les écrits de l'époque et surtout dans les écrits genevois.

Pour la notation des variantes j'ai toujours cherché un système clair plutôt qu'un système homogène. J'ai voulu surtout éviter de multiplier les signes conventionnels. Lorsqu'une phrase a été modifiée plus d'une fois j'indique les états successifs des mots affectés par les lettres a, b, c, etc., entre parenthèses. Quelquefois il m'a paru plus commode de mettre le mot qui a été biffé le premier entre crochets; cette dernière méthode a été employée seulement dans les cas où aucune confusion n'est possible.

Je prends cette occasion de remercier M. Bernard Bouvier, président, et M. Louis-J. Courtois, secrétaire de la Société J. J. Rousseau, M. Fernand Aubert, bi-

⁽⁹⁰⁾ J'ai aussi rétabli les majuscules au commencement des phrases.

bliothécaire chargé des Archives Jean-Jacques Rousseau, M. Daniel Mornet, professeur à la Sorbonne, et M. Paul Barbier, professeur à l'Université de Leeds, Angleterre; si ce travail a été mené à bonne fin c'est grâce à leurs conseils et à leur encourageant intérêt.

J. S. Spink.

LES LETTRES ÉCRITES DE LA MONTAGNE (1)

[LETTRE I]

[f. 61^{ro}.] Non, Monsieur, je ne vous (2) blâme point (3) de ne vous être pas joint aux représentans. Au contraire. (4) Loin d'avoir approuvé (5) cette démarche, j'ai fait (6) mes efforts pour m'y opposer; et l'on sait que mes propres parens (7) s'en sont retirés à ma sollicitation. (8) L'on s'est tu quand il fal[l]oit parler; on a parlé quand il ne restoit qu'à se taire. Je prévis l'inutilité des représentation[s]; j'en pressentis les conséquences. Je jugeai que leurs suites inévitables troubleroient le repos public; ou que, dévoilant à la bourgeoisie (9) sa véritable situation, elles détruiroient

^{(1).} Ni le titre général ni les titres particuliers des lettres ne se trouvent dans le manuscrit. L'écriture, qui est très resserrée, commence en haut au coin et remplit toute la page. Les quelques centimètres qui restent à la fin des lignes sont remplis d'un trait de plume. — (2). désap[p]rouve. — (3). (a) que vous n'ayez. (b) de n'avoir pas été du nombre des. — (4). (a) Je n'ai jamais. (b) Je n'ai point. — (5). les représentations. — (6). tous. — (7). eux-mêmes y ont renoncé. — (8). après s'être. — (9). toute [la dureté] l'horreur de son sort. (a) elles la laisseroient. (b) elles détruiroient cette il-

à ses yeux cette illusion de liberté qui lui fut si douce, et la laisseroient dans un Etat cent fois pire que celui où elle étoit (10), ou changeroient la constitution de l'Etat. L'événement a trop justifié mes craintes.
(11) Vous voilà réduits à l'alternatif qui m'effrayoit.
(12) La crise où vous êtes demande une autre délibération. Sur ce qui a été fait vous demandez ce que vous devez faire. Vous considérez que (13) l'effet de ces démarches, relatives au corps de la bourgeoisie, ne tombera pas moins sur ceux qui s'y sont opposés que sur ceux qui l'on fait. Ainsi quels qu'aient été d'abord les avis, l'intérest commun doit (14) ici tout réunir (15).
(16) Peut-être il ne faloit pas allumer la lampe, mais aujourdui le feu est à la maison.

Je suis partie dans cette affaire, vous le savez. Cependant vous ne laissez pas de me consulter comme un homme neutre. Vous supposez qu'en vous disant mon avis, je ne me laisserai point (17) aveugler par mon intérest, et que la passion ne me rendra point injuste; je l'espère aussi; mais qui peut répondre de soi [?] Je sens qu'il m'est impossible de m'oublier dans une querelle dont je suis (18) le sujet, et qui a mes malheurs pour première cause. Que ferai-je donc, Monsieur, pour répondre à votre confiance et justifier votre estime [?] Le voici. Dans la juste défiance de moi-même, je vous dirai moins mon avis que mes raisons. Vous les peserez, vous comparerez et vous choi-

lusion. — (10). auparavant. ou que dévoilant... elle étoit; ce passage est biffé d'un trait plus ou moins vertical, ce qui signifie qu'il a été rejeté immédiatement. — (11). Tout est changé. — (12). l'Etat. (13). les changemens produits par ces démarches ne tomberont pas moins sur ceux qui regardent le. — (14). aujourdui. — (15). tout le monde. — (16). Sans doute. — (17). séduire. — (18). la cause.

sirez. (19) Faites plus; défiez-vous sans cesse, pas de mes intentions, Dieu le sait, elles sont pures, mais de mon jugement. L'h[omme] le plus intègre, quand il est ulcéré, voit rarement les choses telles qu'elles sont. Je ne veux sûrement pas vous tromper; mais je puis vous tromper, et il est probable que (20) cela arrivera plus d'une fois.

Je ne puis réfuter les preuves de mes adversaires, parce qu'ils n'en donnent point. Mais je ferai parler le bon sens et la vérité (21). Ainsi dans tout ce que je vous dirai, quand je n'aurai pas (22) dix fois raison, ne me l'accordez pas une.

Voilà, Monsieur, la précaution que vous devez prendre; et voici celle que je veux prendre aussi de mon côté. Je commencerez par vous parler de moi. Quand cela sera fait et que j'aurai soulagement, je vous parlerai de vous, de votre situation, c'est à dire de la Rep[ubliqu]e; et je ne crois pas trop présumer de moi, si j'espère au moyen de cet arrangement traitter avec impartialité la question que vous me faites.

J'ai été outragé d'une manière d'autant plus odieuse et cruelle que (23) je me flatois d'avoir bien mérité de la patrie. Si ma conduite eût eu besoin de quelque indulgence, je devois naturellement espérer d'en obtenir. Cependant, sans aucun examen préliminaire (24), et avec une précipitation sans exemple, on a fait brûler mes livres par la main du Bour[r]eau (25); sans égard pour mes malheurs, ou du moins (26) pour mes

^{— (19).} Je vous conseille de (?) faire (faire est changé en Faites). — (20). je me tromperai. — (21). Je ne puis pas réfuter... la vérité, se trouve en haut du f. 60°°. — (22). quatre, (dix est répété dans le texte). — (23). Je n'y avois assurément. — (24). MS. : sans aucun examens préliminaires. — (25). et ma personne a été. — (26). lec-

infirmités (27), l'on a décrété ma personne dans les mêmes termes qu'on employe pour le dernier des malfaiteurs.

[f. 62^{ro}.] Rassemblons, Monsieur, les raisons qu'on a données de cette procédure, tant dans le réquisitoire du Procureur général que dans les réponses du Conseil aux représentation[s], et dans l'Ecrit qui porte pour titre lettres écrites de la Campagne, écrit qui, bien qu'anonyme, a certainement été (²⁸) composé de l'aveu du Conseil et imprimé par son ordre.

(29) Mes Livres (30) sont impies, scandaleux, téméraires, (31) pleins de calomnies contre la Religion.

Sous l'apparence de doutes l'auteur y a rassemblé tout ce qui peut tendre à saper, ébranler et détruire les principaux fondemens de la Religion Chrétienne révélée.

Ils attaquent tous les Gouvernemens.

Ces livres sont d'autant plus dangereux et répréhensibles qu'ils sont écrits en François du style le plus séducteur, qu'ils paroissent sous le nom et la qualification d'un Citoyen de Genève, et que selon l'intention de l'auteur l'Emile doit servir de guide aux Pères, aux Mères, aux précepteurs.

En jugeant ces livres, il n'a pas été possible au Conseil de ne jetter aucun regard sur celui qui en étoit présumé l'auteur, et alors Citoyen de Genève (32).

ture douteuse. — (27). (a) que l'humanité. (b) vu que même. (c) on s'est également (ces trois mots ne sont pas biffés). — (28). écrit par. (a) les amis. (b) mes adversaires. — (29). MS. : Les mes. — (30). flétris. — (31). sous l'apparence des doutes ils tendent à saper les fondemens de la Religion et détruire tous les gouvernemens. — (32). Ces accusations sont citées de la réponse du Conseil à la première représentation de Citoyens de Bourgeois. La représentation est du 18 et la réponse du 25 juin 1703. (voir Représentations des citoyens et bourgeois de Genève au premier Syndic de cette Répu-

[Remarquez que l'auteur du Réquisitoire prétendoit que par le fait même je ne l'étois plus (38).]

Au reste le décret porté contre moi n'est ni un jugement ni une sentence, mais un simple appointement provisoire, qui laissoit dans leur entier (34) mes exceptions et deffenses, et qui, dans le cas prévu, auroit servi de préparation à la procédure prescritte par les Edits et par les ordonnances Ecclésiastiques.

Qu'enfin ce que le Conseil doit au maintien de la Religion Chrétienne dans sa pureté, au bien public, aux soix et à l'honneur du gouvernement, lui ayant fait porter cette sentence, ne lui permet (35) pas de la changer ou de l'affoiblir (36).

A cela les représentan[s] objectèrent entre autres, et laissant (37) quant à présent la doctrine du livre à examiner (38), que le jugement du Conseil avoit été fait sans formalités préliminaires. Que l'article 88 des ordonnances Ecclésiastiques y avoit été violé (39). (40) Que la procédure faite en 1562 contre J. Morelli en conformité de cet article en vérifioit parfaitement l'usage, et formoit (41) par cet exemple un[e] jurisprudence qu'on avoit (42) aussi méprisée en violant la loi. Que cette procédure étoit (43) encore opposée au principe du droit naturel admis chez tous les peuples, lequel exige que nul ne soit condanné sans avoir été entendu dans ses desfenses. Qu'on (44) ne peut slétrir

blique, s. I. 1763, 8°, page 22). — (33). Voir ci-dessus, p. 18. Les crochets se trouvent dans le ms.; c'est Rousseau qui souligne. — (34). (a)) mon honneur. (b) les exceptions et deffenses du Sr Rousseau. — (35). d'y rien changer. — (36). Qu'enfin... affoiblir, a lété supprimé dans la rédaction définitive. — (37). un moment la doctrine. — (38). douteux. — (39). (a) qu'on s'y étoit même. (b) qu'on n'avoit même eu l'occasion. — (40). Que l'esprit de cet article étoit bien déterminé par la procédure. — (41). encore. — (42). également. — (43). également. — (44). MS. : Que on. — (45). MS. : qu'[enfin]

un ouvrage sans flétrir en même tems l'Auteur dont il porte le nom; que l'on (45) ne voit pas quelles exceptions et deffenses il reste à un h[omme] déclaré impie, téméraire scandaleux dans des ouvrages qui portent son nom, et après l'exécution de la sentence rendue contre ces ouvrages, puisque les choses n'étant point susceptibles d'infamie, celle qui résulte de la combustion d'un livre par la main du Bour[r]eau rejaillit nécessairement sur l'auteur; (46) d'où il suit qu'on n'a pu enlever à un Citoyen le bien le plus précieux, l'honneur, qu'on ne pouvoit détruire son état, sa réputation, sans commencer par l'entendre, ou du moins par le citer. Qu'enfin les ouvrages condannés, flétris, méritoient du moins autant de support et de tolérence que divers autres Ecrits (47) où l'on fait une (48) cruelle satyre de la Religion, et qui ont été répandus et même imprimés dans la Ville. A ces objections il fut répliqué que ce n'est point manquer à la règle qui veut qu'on ne condanne personne sans l'entendre, que de condanner des livres après en avoir pris lecture, et les avoir examinés suffisamment. Que [f. 64".] l'article 88 n'est applicable qu'à une personne qui dogmatise, et non à un jugement touchant un livre destructif de la Religion Chrétienne. Qu'il n'est pas vrai que la flétrissure d'un ouvrage (49) imprime une flétrissure à l'auteur, lequel peut n'avoir été que maladroit; à l'égard des ouvrages scandaleux tolérés ou imprimés dans Genève, (50) il n'est pas raisonnable non plus de prétendre qu'un Gouvernement, parce qu'il auroit une fois dissimulé, seroit obligé de dissimuler toujours; que d'ailleurs des livres où l'on ne

on l'on. — (46). qu'enfin cela étant. — (47). satyriques. — (48). véritable. —(49). (a) punissable. (b) pour n'avoir été. — (50). il n'est

fait que satiriser, plaisanter et diffamer la Religion ne sont pas de beaucoup près aussi punissable[s] que ceux où l'on use contre elle de raisonnement.

(51) Ce ne sont pas là toutes les raisons (52) et réponses qui ont été alléguées de part et d'autre, mais ce sont les principales, et elles suffisent pour établir nettement par rap[p]ort à moi l'état de la question (53).

Ce qu'il y a de commode pour juger de cette affaire est que (54) le corps du délit (55) n'est pas difficile à (56) trouver. Il est dans mes livres qui circulent dans le public et sont entre les mains de tout les monde. Mais de (57) cela sort une bizarrerie des plus étranges dont on ait jamais ouï parler, (58) et que j'aurois même peine à croire, (59) si je n'en étois (60) la victime et le témoin.

[f. 63^{ro}. (61)] (62) Je dis que mes livres sont blancs; vos gens affirment qu'ils sont noirs, (63) et en conséquence de cette affirmation ils vont en avant avec les (64) décrets... (65) Ils me peignent comme le satellite du

pas bien raisonner. — (51). ce n'est pas là tout ce qui a été dit. — (52). Le mot raisons est en surcharge sur le mot allégations qui n'est pas biffé. — (53). (a) il ne s'agit donc pas de savoir si mon livre. (b) tel est M. pour ce qui me regarde l'état de la question. (c) il s'agit donc de savoir. L'alinéa qui commence : Ce ne sont pas... se trouve en haut de la page (f. 64^{ro}), marqué d'un signe de renvoi. On trouve à cet endroit plusieurs lignes laissées en blanc. Rousseau, avant terminé son exposé des arguments proférés de part et d'autre dans la dispute, a tâtonné en cherchant un nouveau fil. A partir de ce point il y a peu de ressemblance entre la première rédaction de cette lettre et celle que Rousseau a publice. Cf. ci-dessus, p. 35. — (54). Les mots : Ce qu'il y a... est que ont été ajoutés en surcharge. — (55). (a) n'est. (b) ne paroît. — (56). établir. — (57). il y a ici. — (58). (a) et qu'il... (?) seroit impossible de croire. (b) et qui seroit même difficile à croire. — (59). (a) si elle n'existoit sous mes yeux. (b) sur le rapport d'autrui. — (60). le sujet. — (61). Le f. 63 est un petit bout de papier en mauvais état collé sur le recto du f. 64. Le papier est rongé au bord; je rétablis la fin de plusieurs mots. Voir ci-dessus, p. 21 et p. 35. — (62). J'affi[rme]. — (63). Cette question ne me paroît pas de fort difficiles (sic). — (64). bou[r] reaux et. — (65). un mot illisible. — (66). d'être brûlê. Diable, comme un homme qui pour ses impiétés et ses sacrilèges a une fois mérité (66) le bûcher. Mai[s] je me donne hautement pour le Deffenseur de la Cause de Dieu, pour (67) le seul homme raisonnable qui dans mon siècle ayant (68) profes[sé] la religion mérite pour cela même des honneurs et des récompenses publiques. Il fau[t] avouer que, si j'ai tort, mon impudence est inconcev[able]. Assurément je méritois bien qu'on m'en fît une fois toute la honte, et qu'on me convainquît publiquement avant que de me brûler. Il est vrai que cela demanderoit de la part du public (69) une peine épouvantable et (70) qu'il ne peut se résoudre à prendre. Il s'agiroit d'ouvrir mon livre et (71) de regarder s'il est blanc ou noir.

[f. 65^{re}.] (72) Dans cette situation cruelle et ridicule, je me (73) sens une violente démangeaison de (74) copier ici la profession de foi du Vicaire savoyard toute entière, pour forcer une fois mes accusateurs à la lire. Car pour tous ceux qui l'auront lue, je ne suis point en peine de leur jugement. (75) J'ai des ennemis, sans doute; mais quelque injustes qu'ils puissent être, (76) encore ne sont-ce pas des monstres à étouffer.

[f. 66^{ro}. (77)] (78) Mais(79) copier un écrit dans un au-

^{— (67). (}a) l'homme de mon siècle qui a mérité des honneurs, des recompenses publiques pour ces livres mêmes [qu'on] que l'on fait brûler par les bourreaux. (b) pour le seul deffenseur qui ai[t]. — (68). douteux. — (69). (a) des discussions épouvantables. (b) un [travail] soin épouvantable. — (70). et [qu']il ne s'avisera jamais. Il s'agiroit. — (71). (a) d'y regarder. (b) de prononcer. — (72). Le f. 65 est un petit bout de papier collé en haut du f. 67^{ro}. Cf. cidessus, p. 21 et p. 35. — (73). suis servi plus d'une fois d'avance. — (74). transcrire. — (75). Je ne dois pas supposer des mon[stres]. — (76). (a) je ne [dois pas] puis me résoudre à supposer que ce sont. (b) dois-je ne les croire point. — (77). Le f. 66 est un petit morceau de papier semblable au f. 65, et collé également sur le recto du f. 67. La place occupée par ces deux f. sur le f. 67^{ro} est laissée en blanc. — (78). J'ai imaginé un milieu. — (79). transcrire. — (80).

tre n'est pas un expédient trop sûr; et puisqu'ils ne l'ont pas voulu lire à sa place, ils pourront bien ne le pas lire d'avantage ici.

(80) J'ai donc, Monsieur, un autre accom[m]odement à leur proposer. Ne lisez point mes deux livres, (81) puisqu'ils (82) sont si horribles. Mais je vais vous en transcrire deux (83) morceaux, dont l'effet plus passager sera plus facile à détruire; l'un de la Profession de foi du Vicaire, l'autre du contrat social. (84) Commencez de suite par les lire; vous saurez après pourquoi je (85) l'exige.

[f. 67^{ro}.] (86) Voici le premier; il est la récapitulation de la profession de foi du Vicaire; ainsi il doit contenir le sommaire des impiétés et des blasphèmes qui sont dans le cœur de l'ouvrage.

Mon fils, p. 196, jusqu'à la fin (87).

Avez-vous bien lu et considéré ce premier passage? Lisez à présent le second; il est plus court et tiré du Contrat social, Livre IV, chap. 8, p. 310.

« Reste donc la Religion de l'homme ou le Christianisme; non pas celui d'aujourdui, mais celui de l'Evangile qui en est tout à fait différent. Par cette religion sainte, sublime, véritable, les hommes, enfans du même Dieu, se reconnoissent tous pour frères, et la société qui les unie ne se dispose pas même à la mort (88). »

⁽a) donc. (b) ainsi. (c) donc, Monsieur, j'aurai. — (81). leur dirai-je. — (82). cela est pénible. — (83). passages. — (84). (a) je vous dirai pourquoi. (b) après cela je vous dirai pourquoi. — (85). les transcris. — (86). La moitié supérieure de ce f. est laissée en blanc; cf. la note 77. — (87). Selon son habitude Rousseau n'a pas transcrit la citation dans son cahier; il n'en a donné que les premiers et les derniers mots, et a laissé quelques lignes en blanc pour représenter le reste. — (88). Ce passage est séparé du passage suivant par

Tels sont, M[onsieur], les deux passages que je voulois soumettre à votre examen. Passons à l'usage que je vous propose d'en faire.

C'est premièrement de tâcher par épreuve de bâtir dans votre tête, d'imaginer une sorte d'ouvrage (89) ayant quelque sens, quelque liaison, quelque (90) suite, qui soit destructif de la Religion chrétienne, et auquel toutefois le premier de ces deux passages puisse servir de conclusion. Je ne vous propose pas (91) d'attaquer en effet la religion chrétienne, à Dieu ne plaise; il s'agit seulement de (92) vous assurer par (93) des essais réitérés si (94) l'on peut trouver, à part d'adresses, de sophismes, de ruses, quelque moyen praticable, possible, (95) de venir à bout de coudre une pareille conclusion à un ouvrage de cette espèce (96).

[f. 68^{re}.] Quand vous aurez fait ainsi tous vos efforts sur le premier passage, reposez-vous, prenez haleine; après cela vous (97) tâcherez de même de faire entrer le second dans un ouvrage dont l'objet soit de prouver que l'Evangile, le pur Evangile, est absurde en lui-même, et pernicieux à la société.

Si vous réussissez, il sera devenu possible que les impiétés dont on m'accuse soient en effet dans les livres où l'on dit les trouver, et il ne s'agira plus que de vérifier qu'elles y sont (98). Si vous ne réussissez pas,

deux petits traits à gauche de la page. — (89). qui ait. — (90). sens. — (91). de tâcher. — (92). savoir s'. — (93). toute sorte d'essai[s]. — (94). (a) il y a. (b) il y avoit. — (95). de venir à bout par toute sorte d'adresses, de ruses, de sophismes — d'adresses — d'adresses — de ruses. — (96). On trouve en face, au f. 64^{vo}: « il s'agit seulement de vous assurer par des essais réitérés [s'il y a] si l'on peut, à part de sophismes, d'adresses, de ruses, trouver enfin quelque moyen praticable, possible, concevable sau moins], de [parvenir à coudre une pareille conclusion à un [ouvrage de cette espèce] livre tel qu'on a supposé le mien ». — (97). essayerez. — (98). et il ne

de cette impossibilité reconnue il faudra nécessairement tirer une de ces deux Conclusions : Ou qu'il n'est pas vrai que ces impiétés soient, ni puissent être, dans ces livres ; Ou que ces livres ne sont qu'un (99) amas d'extravagances sans suite et sans liaison.

Mais si mes livres ne sont qu'un amas d'extravagances sans suite et sans liaison, Que devient le motif de la rigueur dont on a usé (100) sur eux préférablement aux écrits (102) abominables dont j'ai parlé, et dont je reparlerai bientôt [?] Vos gens disent : les écrits de J.-J. Rousseau sont impies et scandaleux; nous les brûlons, et nous (103) devons brûler leur Auteur. On leur répond : Pourquoi donc souffrez-vous d'autres écrits beaucoup plus scandaleux [?] pourquoi les laissez-vous lire, imprimer, répandre dans votre ville [?] pourquoi (104) favorisez-vous en tout leur auteur [?] Ils répliquent : il y a bien de la différence; les écrits que nous (105) appro[u] vons ne sont qu'infâmes, absurdes, satiriques ; ils ne sont que des bons mots, des plaisanteries, des traits épars et indiscrets. Cela ne fait qu'amuser innocemment. Mais (106) l'Emile et son auteur sont brûlables parce qu'ils raisonnent, parce qu'ils attaquent la Religion dans ses dogmes. C'est supposer qu'elle n'est pas d'une absurdité notoire; c'est lui faire un honneur qu'il faut punir $(^{107})$.

s'agira plus... qu'elles y sont; ces mots sont écrits en surcharge, et sont très difficiles à lire. — (99). tissu. — (100). (a) envers moi. (b) sur ces livres. — (102). infâmes. — (103). (a) brûlerons leur. (b) préparons de brû[ler]. — (104). les prônez-vous, vous me. — (105). souffrons. — (106). les écrits de J.-J. R. sont puni[ssables]. — (107). Rousseau a écrit cette phrase trois fois; il a biffé les deux premiers essais que voici : (a) Ils sont brûlables parce qu'ils supposent [que pour attaquer] que la Religion n'est pas d'une absurdité notoire, et qu'on ne doit l'attaquer qu'en raisonnant. (b) Atta-

Accordez si vous pouvez ces deux choses. Que (108) mon livre n'est qu'un amas d'extravagances sans suite et sans liaison, et qu'il (109) est cependant (110) plus dangereux que d'autres parce qu'il (111) est mieux raisonné (112).

D'ailleurs je n'aime pas cette manière de déchiqueter un (113) ouvrage, et d'en juger sur des lambeaux enlevés ça et là. (114) Elle est trop favorable à la calomnie et à la méchanceté pour que la justice et la vérité (115) l'employent sans répugnance, (116) même (117) pour nous défendre. C'est autoriser en quelque sorte les méchans à continuer (118) d'en abuser pour nous attaquer. Dans un ouvrage de longue haleine, il

quer la religion par des raisonnemens, c'est supposer qu'elle n'est pas d'une absurdité notoire, et c'est un crime digne de mort que de supposer cela. — (108). mes livres ne sont. — (109). MS. : ils. — (110). on en doit punir l'auteur [les brûler] par préférence [à tous] à cause qu'ils raisonnent; ils sont. — (111). ils sont mieux raisonnés. — (112). (a) montrez comment les passages que je vous cite peuvent [se déduire de mes] s'accorder. (b) montrez comment, la liaison de mes conséquences avec. (c) si j'ai raisonné comment s'expliquer (?) tous ces passages d'où (?) il n'est pas possible. (d) mon sommaire — conciliez donc ces passages avec les dogmes que vous m'imputez. Si je n'ai pas raisonné [montrez pourquoi vous me] pourquoi me punissez-vous par préférence à ceux que vous tolérez parce qu'ils ne raisonnent pas [?]. On trouve en face, au f. 67⁷⁰, un passage qui ne porte aucune indication de sa place dans le texte: « Je dis qu'ils sont calomniateurs puisqu'ils m'imputent une doctrine qu'il n'est pas possible que j'aye établie. Je suis coupable de la doctrine, tandis qu'il n'est pas vrai que je sois coupable d'établir la doctrine que vous m'imputez : donc je n'ai pas raisonné. [ils sont injustes] Je dis qu'ils sont iniques puisqu'ils me punissent par préférence sur un motif qui n'est pas fondé. Remarquez que je ne vous ai cité que ces deux passages, et que j'aurois pu vous en citer cent plus fort[s] même, et plus décisifs que ceux-là, mais moins faciles à détacher du livre sans les affoiblir ». Les mots : je suis coupable... établir sont biffés. — (113). (a) ouvrage. (b) livre. — (114). Cette méthode. — (115). s'en servent. — (116). elles [doivent] devroient s'en servir — l'employer — s'en servir. — (117). pour sa défense. — (118). de [s'en servir] l'employer à son

est trop difficile de ne se tromper jamais, de ne prendre jamais un mot pour l'autre, de n'avancer jamais un[e] erreur. Et aussi dans un livre pernicieux, il est trop aisé d'y fourrer ici et là que que proposition spécieuse qui (119) cache le vénin du reste, et semble annoncer un bon dessein. Un bon livre n'est pas celui qui ne contient rien de mauvais, autrement il faudroit que tout homme renonce à écrire; mais un bon livre est celui dont l'effet total est de mener au bien malgré le mal qui s'y trouve. Que seroit-ce, grand Dieu (120), s'il étoit permis d'aller trier avec une maligne (121) exactitude toutes les erreurs, tous les propos inconsidérés, toutes les inconséquences qui peuvent être echapées à un Auteur surchargé de sa matière, accablé de la multitude des idées qu'elle lui suggère, et qui peut à peine rassembler à la fois dans sa tête toutes les parties de son vaste plan : s'il étoit permis de faire un amas de toutes ses fautes, de les aggraver les uns par les autres, en rassemblant ce qui est (122) épars, en liant ce qui est isolé, puis, taisant la multitude des choses bonnes et louables qui les démentent, qui les expliquent, qui les rachettent, qui montrent le vrai dessein de l'auteur, de donner cet affreux recueil pour celui de ses principes, d'avancer (123) que c'est là le

tour pour [les (sic) nuire] persécuter l'innocent. — (119). calme. — (120). A partir des mots : grand Dieu, ce passage se trouve en face, au f. 68°°. Rousseau avait d'abord écrit (au f. 69°°) : « s'il étoit permis d'aller trier... si dans un grand ouvrage [et composé dans] plein de vérités utiles, de leçons d'humanité, de piété, de vérités [et de vertus et respirant partout la liberté] il étoit permis de (a) faire un amas de toutes les fautes, en taisant soigneusement tout le reste, et de présenter comme l'es[prit] »... (a) quelques erreurs, quelques propos inconsidérés. Ces mots ne sont pas biffés; je les omets pour que la phrase ait un sens. — (121). attention. — (122). dispersés. — (123). hardiment. — (124). MS. : conteroient,

résumé de ses sentimens, et de le juger sur un pareil extrait, dans quel désert faudroit-il fuir, dans quel antre faudroit-il se réfugier pour échaper aux poursuites de pareils monstres, qui, sous l'apprarence du mal, puniroient le bien, qui compteroient (124) pour rien le cœur, les intentions, la droiture partout (125) évidente, et (126) traiteroient la faute la plus légère et la plus involontaire comme le crime d'un scélérat [?] (127) Quiconque aura lu mes livres, et lira les imputations de ceux qui m'accusent, qui me jugent, qui me condannent, qui me poursuivent, verra que c'est ainsi que tous m'ont traitté (128).

Ne se trouvera-t-il jamais un h[omme] équitable et sensé qui daigne, au moins par curiosité, faire l'analyse de mes ouvrages, la recherche de mes vrais sentimens, qui remonte à mes principes, et développe la chaine de mes (129) conséquences [?] Si cet homme trouve que dans mes livres je détruise la religion, je consens d'être mis à mort.

Si cet homme trouve que je n'établis pas l'existence de Dieu, sa providence, l'immatérialité de l'âme, la vie à venir, et tous les points vraiment essentiels à la

faute que Rousseau fait souvent et qu'il corrige quand il la voit. Cf. Dufour, La première rédation des Confessions, Annales, t. IV, p. x11. — (125). (a) manifeste. (b) palpable. — (126). puniroient. — (127). Le passage : dans quel desert... crime d'un scélérat, se trouve en haut de la page; il porte un signe de renvoi. — (128). On revient au f. 68^{vo}. Une partie de ce passage (un bon livre... crime d'un scélérat) a été utilisée dans la rédaction définitive vers la fin de la première lettre. Cette partie est biffée de deux traits en X; en marge les premières lettres du mot Ailleurs. Dans le brouillon ce passage est suivi du dernier alinéa de la première lettre (Mais laissez-moi reprendre haleine...), qui a pu être écrit au moment où Rousseau utilisait dans sa seconde minute le passage dont nous venons de parler. — (129). raisonnemens. — (130). vivement. — (131). des

religion, par des preuves plus lumineuses et plus fortes que n'en donnèrent jamais tous les Théologiens, je consens d'être mis a mort.

Si cet homme présume sur ma manière d'écrire que je n'ai pas le cœur (130) pénétré de ces vérités importantes et consolentes que j'ai tâché d'établir, s'il juge que je ne parle en faveur de la religion comme les autres, que pour mettre ma personne à couvert (131), je consens d'être mis à mort. Si cet homme trouve un seul de mes persécuteurs dont il puisse juger sur ses écrits, sur ses discours, (132) sur toute sa conduite, qu'il croit plus sincèrement en Dieu que moi, je consens d'être mis à mort.

[f. 70^{ro}.] J'avoue que la profession de foi du Vicaire Savoy[ard] n'est pas toute affirmative; on y voit des objections et des doutes. Mais elle est affirmative dans sa plus grande partie; elle est affirmative, et même démonstrative, sur tous les points fondamentaux de la Religion. Elle est tellement décisive sur tout ce qui intéresse la gloire de Dieu, l'amour du prochain, le bonheur des hommes, et le bien de la société à tous égards, (133) que les objections, (134) les doutes mêmes, y ont pour objet cet avantage, et je défie qu'on y montre un seul article attaqué que je ne prouve être nuisible (135) au genre humain ou par lui-même, ou par ses inévitables effets (136).

Je défie qu'on prouve que les hommes me tourmentent pour autre chose si ce n'est parce que je voudrois

persécutions. — (132). sur ses actions. — (133). qu'elle ne propose d s objections et des doutes qu'à. — (134). et. — (135). à la société. — (136). Cet alinéa est biffé de plusieurs traits; il a été utilisé dans la deuxième lettre, où il est résumé dans une seule phrase : Toute la première partie... affirmative (ci-dessous, p. 82). — (137).

qu'ils ne se rendissent pas misérables et méchans. Voilà le seul crime qu'on punit en moi (137).

Mes vues dans la publication de cet ouvrage ont été développées dans ma lettre à M. L'Arch[evêq]ue de Paris. Ces vues sont si (138) clairement exposées dans cet écrit qu'il est impossible de ne pas s'y rendre, et de ne pas m'en savoir gré. Que font là-dessus mes honnêtes adversaires [?] ils vont toujours leur train, sans (139) penser aux explications que contient cette lettre; ils (140) la mettent de côté comme non avenue; ils (141) la traittent comme la première et la plus grande partie de la profession de foi du Vicaire ; ils n'en parlent non plus que si elle n'existoit pas.

(142) Il faudroit (143) un livre pour (144) entrer dans tous ces détails ; ils sont trop vastes pour des lettres.

Voilà ce que j'avois déjà dit en partie dans ma lettre à M. l'Arch[evêqu]e de Paris.

(145) Mais que sert de répondre à des gens qui pour toute réplique suppriment vos solutions, vos réponses, (145) répètent les mêmes choses auxquelles on a déjà répondu [?] Voilà ce que font ces M[essieu]rs quant à la profession de foi du Vicaire. (146) Que sert de répondre à des gens bien résolus d'imputer à celui qu'ils accusent ce qu'il n'a pas dit ni pensé [?] Voilà ce que font ces Messieurs quant au chapitre de la Religion civile dans le Contrat Social, lorsqu'ils m'accusent en propres termes d'avoir dit que l'Evangile étoit absurde et pernicieux à la société. Tandis que, loin d'avoir rien dit de pareil dans ce chapitre, ni dans aucun

Cet alinéa est entouré d'un trait tracé à l'encre; il n'a pas été utilisé. — (138). bien. — (139). parler de. — (140). n'y pensent. — (141). (a) non parlent non. (b) en usent. — (142). Tant de moyens de deffense sont trop vastes pour des lettres. — (143). des livres. — (144). les discuter. — (145). il est inutile. — (146). Il est inutile.

autre, j'ai toujours dit que l'Evangise étoit sublime (147) et le plus fort lien de la société.

Je mets toutefois une grande différence entre l'impression que la lecture de ces deux pieces peut faire sur un h[omme] équitable (148). Il est bien décidé (149) par le bon sens et par l'expérience que tout h[omme] éclairé, ayant de la piété, de la probité, ne peut qu'être édifié de la profession de foi du vicaire. Quant (150) au chapitre de la Religion civile, quoiqu'il (151) ne soit possible à nul h[omme] de bonne foi d'y trouver le contraire de ce que j'ai dit, on peut pourtant mal l'entendre, faute de le considérer à sa place dans l'objet de l'ouvrage; on peut n'en pas trouver d'abord le vrai sens : rien n'est plus juste que de l'expliquer (152).

[f. 71^{ro}.] (153) Ce chapitre est destiné, comme on voit par le titre, à examiner comment les institutions religieuses peuvent (154) entrer dans la constitution (155) de l'état. Ainsi il ne s'agit point ici de considérer les Religions comme vraies ou (156) fausses, ni même comme bonnes ou mauvaises en elles-mêmes, mais uniquement (157) par leurs relations aux corps politiques, et comme parties de la législation.

De cette vue l'auteur fait voir que toutes les anciennes Religions, sans en excepter la juive, furent nationales dans leur origine, appropriées et comme incor-

^{— (147).} quand (sic) à la doctrine, quoique plein de choses incroyables quant aux faits. — (148). Rousseau avait d'abord écrit : que ces deux pièces peuvent faire sur un h[omme] équitable à la lecture. En modifiant sa phrase il a omis de changer peuvent en peut. — (149). pour moi, et l'expérience. — (150). MS. : quand, par distraction. — (151). ne soit pas possible qu'un h[omme]. — (152). Cet alinéa se trouve en face, au f. 69^{vo}; il paraît appartenir ici. — (153). A partir d'ici Rousseau a utilisé sa première minute dans sa rédaction définitive. — (154). faire partie. — (155). (a) de l'Etat. (b) politique. — (156). comme. — (157). comme parties de la législation.

porées au corps de l'Etat, et formant partie du système de législation.

Le Christianisme, au contraire, est dans son principe une religion universelle. Son sublime auteur, embrassant également tous les h[ommes] dans sa charité vraiment divine, est venu renverser la barrière qui séparoit les (158) nations, et réunir tout le genre humain dans un peuple de frères. Tel est le véritable esprit de l'Evangile (159).

Ceux donc qui ont voulu faire du Christianisme une Religion nationale, et (160) l'introduire comme partie constitutive dans le système de la législation, ont fait deux fautes nuisibles, l'une à la Religion et l'autre à

- (158). h[ommes]. - (159). On peut rapprocher de ce passage plusieurs notes memento, que Rousseau a faites aux f. 70° et 71° L'état fragmentaire de ces notes ne permet pas de les introduire dans le texte : (f. 70^{vo}) « or il est incontestable selon moi que les sociétés particulières ne se lient et ne se resserrent qu'aux dépends de l'universelle; plus on est citoyen, moins on est homme. Une passion ne se nourrit qu'aux dépends d'une autre; plus on se [resserre] concentre autour de soi, plus on se détache de ce qui est au loin. Ouvrez l'hist[oire] ancienne, celle de Rome, de Sparte, d'Athènes, du peuple Hébreu; tous les faits confirment [ce principe] cette maxime; vous ne trouverez pas une seule exception; et dans la première vigueur des institutions politiques [les mots] les noms mêmes d'étranger et d'ennemi étoient sinonimes et [même ils] s'exprimoient par le même mot. Car tous les h[ommes] ne sont pas membres de l'Etat, mais tous sont enfans de Dieu, membres nés de la cité céleste, et appellés comme tels à la béatitude éternelle. » « Le vrai Chrétien ne regarde point l'étranger comme étranger mais comme son frère; il ne [le] regarde point l'ennemi comme ennemi mais comme son prochain. » « Le défaut politique que je trouve au Christianisme est d'être trop social (et ne distinguant pas assez les h[ommes]), et l'on [part--m'accuse de le] me fait dire qu'il est pernicieux à la société. » « Dieu ne distingue point les peuples par exclusion ni par préférence; son peuple c'est le genre humain. [Ses vrais enfans doivent pens]. » ... « plus il le rapproche du ciel, plus il se détache de la terre et de tout ce qui s'y fait. » ... « Aux yeux du vrai Chrétien le citoyen, l'étranger, l'ennemi même sont également ses frères; rien de plus contraire à l'esprit du christianisme que les exclusions et les préférences. Et

l'Etat. Ils (161) se sont écartés de l'esprit de J[ésus] C[hrist] dont le règne n'est pas de ce monde, et, en mêlant les intérêts terrestres à ceux de la Religion, ils ont souillé sa pureté, ils en ont fait l'arme des Tyrans et l'instrument des persécuteurs. Ils ne se sont pas moins écartés des saines maximes de la politique, puisqu'au lieu de simplifier la machine du gouvernement, ils l'ont composée, ils lui (162) ont donné des ressorts qui lui sont étrangers, et, l'assujétissant à deux mobiles différens et souvent contraires, ils ont excité des tiraillemens qu'on (163) sent dans tous les Etats chrétiens où l'on a fait entrer la Religion dans le sistème politique (164).

Le Christianisme devenu loi de l'état dégénère nécessairement en abus, et sitôt qu'il (165) est un instru-

qu'est-ce toutefois que l'amour de la patrie [si ce n'est] sinon préférence et exclusion. » ... « Ainsi j'ai beau chercher quant à -le délit — Pour moi] A quoi se réduit donc, Monsieur, quant à la religion le délit dont on m'accuse, le voici. Je veux rendre au Christianisme ce qu'il a d'essenciel, de vraiment divin, ce que tout le monde néglige; je lui veux ôter ce [qu'il a] que les hommes y ont ajouté de nuisible en vue (a) d'établir la servitude et d'assouvir leur ambition. Voilà tout mon crime, et il doit être irrémissible auprès des Tyrans. » (a) (a) et qui ne sert que d'arme aux Tirans aux per[sécuteurs]. (b) et qui ne sert que d'arme à la vengeance, à la violence, à la persécution. (c) en vue d'assouvir leurs passions. ... « L'esprit du Christianisme est d'ôter les bornes des nations et de [rem] rétablir la société universelle que les sociétés particulières avoient presque anéantie. (f. 71^{vo}.) Voilà précisément ce que le Christianisme a produit; les hommes sont plus humains et moins patriotes; on ne [tue plus les prisonniers] regarde plus les étrangers comme ennemis ni ses concitoyens comme frères. » ... « Le Chrétien ne se regarde en ce monde que comme un étranger qui fait route vers sa patrie; et en passant ne se tourmente pas beaucoup pour [remettre (?)] maintenir ou rétablir (?) l'ordre dans les cabarets où il loge. » ... (En bas de la p.) « Pourquoi, dans quelque sens qu'on donne à mes livres, pourvu qu'on les prenne. ». — (160) la faire entrer. — (161) (a) ont détruit l'esprit de J. C. dont le royaume n'est pas de ce monde. (b) se sont écartés des maximes de J. C. dont le royaume n'est pas de ce monde. — (162) donnent. — (163) ne cesse de sentir. — (164) Voilà ce que j'ai fait voir. — (165) devient.

ment dans la main des hommes, il sert (166) à contenter leurs passions bien plus qu'à les réprimer (167).

Le Christianisme le plus parfait est l'institution sociale universelle; mais pour montrer qu'il n'est point (168) un établissement politique, et qu'il ne convient point aux institutions particulières, il faloit combattre les sophismes de ceux qui veulent mêler la Religion à tout, parce qu'avec cette arme ils s'emparent de tout. Tous les établissemens humains sont fondés sur les passions humaines, et se conservent par elles; ce qui combat et détruit les passions n'est donc pas fort propre à fortifier ces établissemens. Comment ce qui détache nos cœurs de la terre nous donneroit-il plus d'intérêt pour ce qui s'y fait [?] Comment ce qui nous occupe uniquement d'une autre patrie nous attacheroit-il davantage à celle-ci [?]

[f. 72^{ro}.] Les Religions nationales sont (¹⁶⁹) utiles à l'Etat comme entrant dans sa constitution, cela est incontestable, mais elles sont très nuisibles (¹⁷⁰) au genre humain; j'ai montré comment et pourquoi.

(171) Le pur Christianisme rendant les h[ommes] justes, modérés, amis de la paix, au contraire est très avantageux à la société humaine (172), mais il (173) peut nuire à l'Etat par ses abus lorsqu'il en fait partie, et ces abus sont alors inévitables.

Voilà donc un préjudice et des inconvéniens des deux côtés relativem [ent] au corps politique; (174) ce-

^{— (166)} bien plus (plus n'est pas biffé). — (167) Ce passage est biffé d'un trait vertical; c'est un passage que Rousseau a rejeté en écrivant la première minute. — (168) une institution (?). — (169) nuisible[s]. Se ravisant aussitôt, Rousseau a changé l'ordre des idées dans la phrase. — (170) à d'autres égards. — (171) La Re[ligion]. — (172) en gen[éral]. — (173) nuit. On trouve en face en haut du f. 71^{vo}., une phrase qui doit se rapporter à cet endroit : « ne sauroit entrer comme partie constitutive dans le corps politique, parce qu'il n'est, ni ne peut être, une religion particulière et nationale (sic). » — (174) que reste-t-il donc à faire [?] Ce que

pendant il importe que l'Etat ne soit pas sans Religion, et cela importe par des raisons très graves sur lesquelles J'ai partout fortement insisté. Que reste-t-il donc à faire au sage législateur [?] Une seule chose, c'est d'établir une Religion purement civile, dans laquelle (175) renfermant tous les dogmes fondamentaux du Christianisme, tous les dogmes vraiment utiles à la société, soit universelle, soit particulière, (176) il omette tous les autres qui peuvent importer à la foi, mais nullement à la société humain[e] (177), unique objet de la législation (178).

(179) Tel est (180), M[onsieur], l'exposé (181) très simple de ce chapitre, où, loin de taxer le pur Evangile d'être pernicieux à la société, je le trouve en quelque sorte trop sociable, embrassant trop tout le genre humain pour une législation qui doit être exclusive, inspirant l'humanité plutôt que le patriotisme (182), et tendant à former des h[ommes] plustôt que des citoyens. Si je me suis trompé j'ai fait une erreur en politique, mais (183) où est mon impiété [?]

La science du salut et celle du gouvernement temporel sont très différentes; vouloir que la première em-

fai proposé. — (175) contiendr[oit]. — (176) sans compter. — (177) et universelle qui fait son utile. — (178) Ici se trouve un passage biffé de traits horizontaux et par conséquent très difficile à déchiffrer. Voici les états successifs de ce passage : (a) Sauf à laisser [à cet égard] là-dessus liberté entière à chacun de choisir ou rejetter ceux qu'il lui [convient] plaît. (b) sauf ceux qui pourroient être pernicieux dans leurs conséquences, ce [que chacun] qu'il n'est permit à personne... (c) sauf ceux qui pourroient être pernicieux dans leurs conséquences ou incompatibles avec [les devoirs] la paix de l'état. Car ceux-là doivent être expressément rejettés. (d) sauf a laisser là-dessus liberté entière de se décider suivant sa raison, et cette Religion civile est précisément celle du Prêtre Savoyard. — (179) Rousseau avait d'abord écrit : Voilà, M[onsieur], cette Religion civile, étant celui de tout homme juste, numain, raisonnable, et pieux, ne diffère essentiellement du pur Christianisme qu'en ce qu'elle... Ce passage suit immédiatement celui qui est donné à la note précédente; il est comme ce dernier biffé de traits horizontaux. — (180) Voilà. — (181) non de mes sen[timens] (?). — (182) inspirant... patriotisme, renvoi au f. 71vo. — (183) no pas une impiété. — (184) croyent que l'art de faire la

brasse tout est un fanatisme de petit esprit. C'est faire comme les Alchimistes qui (184) cherchent la médecine universelle dans le secret de faire de l'or. C'est faire comme les Mahométans qui prétendent trouver toutes les sciences dans l'Alcoran (185). La doctrine du pur Evangile n'a qu'un objet, c'est d'appeler et sauver également tous les hommes; leur liberté, leur bien-être ici bas n'y entre pour rien. Nécessairement (186) mêler à cet objet des vues terrestres, c'est altérer sa simplicité sublime, c'est en souillir la sainteté; c'est cela qui est vraiment une impiété (187).

Ainsi quant à la Religion (187) le délit de l'auteur d'Emile et du contrat social est bien constaté.

Je crois vous avoir (188) prouvé que ces Messieurs (189) ne m'ont pas jugé selon la raison; il me reste à vous (190) prouver encore qu'ils ne m'ont pas jugé selon les loix.

Mais (191) laissez-moi reprendre haleine. (192) Qu'il est cruel d'apprendre si tard à faire son apologie! Etoit-ce la peine de commencer!

Mais laissez-moi respirer un instant. A quels tristes essais me vois-je réduit à mon age? Devois [-je] avoir besoin si tard d'apprendre à faire mon apologie ? Etoit-ce la peine de commencer ? (193).

Rousseau a renversé l'ordre de ces deux dernières phrases par moyen des chiffres 1 et 2. Celle qui traite des Mahométans a été écrite avant l'autre. — (186) Il se trouve avant le mot : nécessairement un autre mot très mal écrit; on pourrait lire : Premièrement. — (187) Ici deux signes de renvoi; je n'ai pu trouver un passage auquel ils puissent se rapporter. — (187) mon. — (188) démontré. — (189) sont menteurs, calomniateurs, faussaires. Cf. un passage qui se trouve au f. 109°°. de ce MS., et dont on trouvera le texte ci-dessus, p. 22. — (190) démontrer qu'ils sont violateurs des loix. — (191) J'espère reprendre un moment. — (192) mon cœur répugne, même pour ma déffense, à s'occuper si longtems de ces honteux... — (193) Je crois vous avoir prouvé..... commencer se trouve en bas du f. 68°°. Cf. ci-dessus, p. 64, n. 128.

[LETTRE II]

[f. 73^{ro}.] (¹) J'ai discuté, Monsieur, dans ma précédente lettre mes crimes contre la Religion. Mais (²) les crimes qui blessent uniquement la Religion ne sont point punissables devant la justice humaine. Dieu s'est réservé sa vengeance, et (³) le châtiment des (⁴) péchés qui (⁵) n'offensent que lui. C'est un sacrilège à des hommes (⁶) d'oser se faire ses deffenseurs, comme si leur protection lui étoit nécessaire. Les Princes, les magistrats n'ont aucune (¬) autorité sur les âmes; et pourvu qu'on soit fidèle aux loix de la société dans ce monde, ce n'est point à eux à se mêler de ce qu'on deviendra dans l'autre, où ils n'ont aucune inspection (⁶).

⁽¹⁾ En haut du f. Rousseau a écrit ces mots qu'il a entourés d'un trait : en les supposant constatés. Il veut dire ses « crimes ». Il paraît que dans cette lettre il a voulu comparer la procédure suivie par le Conseil à la loi. Entraîné toutefois dans une discussion sur la religion de Genève, et ensuite dans une autre sur les miracles, il a laissé cette comparaison à la quatrième lettre. Dans l'édition originale on trouve le résumé suivant de la lettre II à la table des matières (dans les éditions postérieures on l'a mis en tête de la lettre): Principes de la réformation. L'auteur entame la discussion des miracles; et pour la quatrième lettre : L'auteur se suppose coupable; il compare la procédure à la loi. — (2) Ici un signe (†); si c'est un signe de renvoi, je ne trouve pas de passage qui y corresponde. — (3) la punition. — (4) crimes. — (5) ne regardent. — (6) de s'oser porter pour ses protecteurs, comme s'il avoit besoin de leur puissance pour se faire rendre ce qui lui est dû. - (7) inspection. - (8) Rousseau a ajouté plus tard un

[f. 74^{ro}.] Voici donc comment ils tournent la chose pour couvrir leur inquisition. Ils me regardent moins comme impie envers Dieu que comme rebelle aux Ioix. (9) Ils voient moins en moi le péché que le (10) délit. J'ai attaqué selon eux la Religion de l'Etat; j'ai donc encouru la peine portée par la loi contre ceux qui l'attaquent. Voilà, je crois, le sens de ce qu'ils ont dit de moins ridicule (11) en leur faveur.

Je ne vois à cela que (12) trois petites difficultés. La première est de savoir quelle est cette religion de l'Etat. La seconde de montrer comment je l'ai attaquée; la troisième de (13) trouver cette loi selon laquelle j'ai été jugé.

Qu'est-ce que la Religion de l'Etat [?] c'est la sainte réformation d'Evangile (14); mais qu'est-ce à Genève aujourdui que la sainte réformation de l'Evangile [?] (15) Le savez-vous bien, Mons[ieur] [?] je vous en félicite; quant à moi, je l'ignore. Je croyois le savoir ci-devant, mais je me trompois, (16) ainsi que bien d'autres qui maintenant ne sont pas là-dessus plus savans que moi.

Quand les réformateurs se détachèrent de l'Eglise Romaine, ils donnèrent à l'Ecriture un autre sens que celui que l'Eglise lui donnoit (17). On leur demanda de quelle autorité ils s'écartoient ainsi de la doctrine reçue; ils répondirent que c'étoit de leur autorité privée, c'est à dire de celle de leur raison. Que le sens

passage à cet endroit (Edition Hachette, t. III. p. 134-135): Si l'on perdoit ce principe de vue.... que je veux examiner ici. La moitié inférieure du f. 73^{ro}, est en blanc. — (9) et punissent. — (10) crime. — (11) pour leur justification exacte. — (12) deux. — (13) (a) savoir (b) montrer. — (14) Sic. — (15) Je veux mourir si j'en sais du tout, et je crois, M[onsieur], que vous et bien d'autres n'êtes. — (16) et bien d'autres. — (17) MS. donnoient. — (18)

de la bible étoit claire et intelligible à tous les hommes; que chacun étoit juge compétent de la doctrine, et pouvoit interpréter la bible qui en est la règle selon son esprit particulier.

Voilà donc l'esprit particulier établi pour unique interprète de l'écriture. (18) Voilà l'autorité de l'Eglise rejettée; voilà chacun mis pour sa croyance sous sa propre jurisdiction. (19) Tels sont, Monsieur, les deux points fondamentaux de la réformation: Reconnoître (20) la bible pour (21) règle de sa croyance, et (22) n'admettre d'autre interprète de cette bible que soi-même (23).

Il est bien vrai que (24) la doctrine du plus grand nombre peut être proposée à tous comme la plus raisonnable; le souverain peut même la rédiger en formule et prescrire à tous ceux qui enseignent publiquement de s'y conformer, parce qu'il faut quelque ordre, (25) quelque règle dans ses instructions publiques, et qu'au fond l'on ne gêne en cela la liberté de personne puisque nul n'est forcé d'enseigner malgré lui. Mais il ne s'ensuit nullement que les particuliers soient obligés d'admettre précisément cette doctrine qu'on leur enseigne. Chacun en demeure seul juge, et ne recon[n]oît là-dessus nulle autorité que la sienne propre. Tel est le véritable esprit de la réformation; tel en est le principe fondamental. Si [vous] y portez la moindre (26) atteinte, la Réformation croule par ses fondemens (27).

et. — (19) Telle est la doctrine véritable et le principe. — (20) l'écriture. — (21) unique. — (22) ne reconnoître. — (23) Le reste du f. est en blanc. Ici dans la rédaction définitive un long développement : Ces deux points combinés... elle doit se conserver. Edit. Hachette, III, p. 135-136. — (24) L'interprétation. — (25) et. — (26) altération. — (27) Cet alinéa se trouve au f. 73°°. Je l'in-

[f. 75^{vo}.] Or la libre interprétation de l'écriture emporte non seulement le droit d'en expliquer les passages chacun selon son sens particulier, mais celui de rester dans le doute sur ceux qu'on trouve douteux, et celui de ne pas comprendre ceux (28) qu'on trouve incompréhensibles. Voilà le droit de chaque fidèle, le droit sur lequel ni les pasteurs ni (29) le magistrat n'ont rien à voir. Pourvu [qu'on] respecte toute la bible, et s'accorde sur les points capitaux (30), on vit selon la réformation évangile (31); le serment des bourgeois de genève n'emporte rien de plus.

Or je vois déjà vos gens triompher (32) sur ces points capitaux, et prétendre que je m'en écarte. Doucement, Messieurs (33), je vous supplie; (34) sachons d'abord quels sont ces points capitaux, et quel droit vous avez

troduis dans le texte parce qu'il est possible de le faire sans interrompre le cours de l'argument; il se trouve d'ailleurs sous une forme modifiée dans l'imprimé après le développement signale à la note 23. Les f. 74vo. et 75 ro. sont en blanc; cf. ci-dessus, p. 32. On trouve au f. 73vo., en outre le passage que j'ai introduit dans le texte, trois notes. On peut les rapprocher de certains passages ajoutés plus tard, mais leur état fragmentaire ne permet pas de les introduire dans le texte. « Messieurs, cela vous plaît à dire. Quel droit avez-vous [d'expliquer] d'interpréter l'écriture [de votre autorité] à votre fantaisie, et de me donner votre interprétation pour loi [?]. Cf. ci-dessous, p. 77 : Doucement, messieurs,... ne le vois pas. « la faveur de l'intolérance fait que les protestans ne savent plus ce qu'ils disent; ils ne font plus que déraisonner. » « mais cela ne prouve autre chose sinon que Calvin étoit inconséquent, et [qu'il faisoit] que, comme tous les théologiens, il [faisoit servir] employoit la Religion à servir son amourpropre, son ambition, sa haine, et toutes ses passions. Si jamais la Religion du Vicaire prévaloit, il y auroit une chose terrible, c'est qu'elle ne pourroit plus servir à tout cela. Comme ils la doivent haïr [!]. Cf. Edit. Hachette, III, p. 137, l'alinéa qui commence: Je sais que votre histoire... — (28) qui paroissent. — (29) l'Etat. — (30) et qu'on respecte le reste. — (31) sic. — (32) étourdiment. — (33) avant de me condamner. — (34) (a) commençons par voir quels sont, (ces cinq mots ne sont pas biffés). (b) montrez-moi quels sont. (c) voyons quels sont. — (35) prétendre me

de (35) me contraindre à les voir où je ne les vois pas. N'oubliez point que me donner vos interprétations pour loix, c'est vous écarter de la S[ain]te Réformation Evangile (36), c'est en ébranler les vrais fondemens; c'est vous qui par là violez votre serment, c'est vous qui méritez punition.

Pour ne pas nous perdre en vaines chimères il faudroit pourtant, j'en conviens, déterminer ces points capitaux. Soit. (37) Dans un instant je parlerai des miens; (38) commençons par (39) parler des vôtres (40).

L'Eglise de Genève n'a, ni ne doit avoir, aucune profession de foi précise, détaillée, et commune à tous ses membres. Si l'on vouloit en avoir une, en cela même on blesseroit la liberté évangélique, on renonceroit au principe de la réformation, on violeroit la loi de l'Etat. Toutes les Eglises protestantes qui ont (41) dressé des formules de profession de foi, tous les sinodes qui ont déterminé des points de doctrine, n'ont (42) voulu que prescrire aux pasteurs la doctrine qu'ils devoient enseigner, et (43) cela étoit bon et convenable à l'ordre : mais si ces Eglises et ces Synodes (44) ont prétendu al[1] er plus loin dans leurs formules, et prescrire aux fidèles ce qu'ils devoient croire; alors, par de telles décisions (45) ces assemblées n'ont prouvé au-

forcer à. — (36) sic. — (37) Tout à l'heure (a) je parlerai (b) il sera question. — (38) mais. — (39) voir les votres. — (40) Cet alinéa est biffé d'un trait vertical; c'est un passage que Rousseau a rejeté en écrivant la première minute. Dans la rédaction définitive on trouve sa place un long passage dans lequel Rousseau a utilisé deux des notes qu'il a faites au f. 70°°. Voir ci-dessus p. 76, n. 27, et Edit. Hachette, III, p. 137: Soit que l'on considére... plus inconséquents. — (41) (a) voulu avoir des. (b) voulu dresser. — (42) fait en cela. — (43) dans ce sens ils n'ont rien fait que de bien et convenable à l'ordre. — (44) (a) ont. (b) avoient — (45) ces Eglises et ces Synodes n'avoient prouvé par ces déci-

pas compris [?]

tre chose sinon qu'elles ne savoient pas leur Religion. L'Eglise de Genève paroissoit depuis longtemps s'écarter moins que les autres du véritable esprit du Christianisme, et c'est sur cette trompeuse apparence (46) que j'honorois ses pasteurs (47) d'éloges dont alors je les croyois dignes, bien éloigné de savoir (48) combien (49) j'abusois le public. Mais qui peut (50) voir aujourdui ces mêmes ministres si rogues, si chicaniers sur l'orthodoxie des autres laisser tranquillement la leur dans une si scandaleuse incertitude. On leur demande si jésus est Dieu. Ils n'osent répondre. On leur demande si la trinité est quelque chose, ou si elle n'est rien; (51) ils n'osent répondre. Sur quoi donc répondront ils [f. 761], et quels seront à leur

Un philosophe jette sur eux un coup d'œil rapide; il les pénètre; il les voit Arriens (52), Sociniens; il le dit, et pense leur faire honneur. Mais il ne voit pas qu'il expose leur intérêt temporel, la seule chose qui généralement décide ici-bas de la foi des hommes (53).

avis les articles fondamentaux du Christianisme, sur

lesquels ils veulent qu'on se décide, si ceux-là n'y sont

[f. 78^{ro}.]

(54) Mais comment aurois-je soutenu les dogmes dis-

sions. — (46) dont j'étois la dupe. — (47) d'es[time] (?). — (48) alors. — (49) j'abusois (a) le public (b) moi-même et combien. — (50) supporter de voir. — (51) ils ne savent que répondre. — (52) sic. — (53) La plus grande partie du f. 76°°. est laissée en blanc, de même que les f. 76°°. et 77°°. Rousseau a laissé cette place pour y rédiger le reste de son attaque contre les ministres genevois, et surtout contre Jacob Vernes, auteur des Lettres sur le Christianisme de Mr. J.-J. Rousseau, adressées à Mr. I. L. (Ams-; terdam, Néaulme, 1764, in-12, 135 p.). Rousseau ne le nomme pas, mais on ne peut pas s'y tromper. V. Edit Hachette, III, p. 139-140: Aussitôt, alarmés, effrayés,... en attaquant les siens. — (54) Dans la rédaction définitive on trouve à cet endroit un passage dans

tinctifs des Catholiques, puis qu'au contraire ce sont les seuls que j'aye attaqués, et puisque c'est cette attaque même qui a soulevé contre moi le parti Catholique, sans lequel (55) il est sûr que les Protestans n'auroient (56) rien dit (57). Voilà, je l'avoue, une des choses les plus étranges dont on ait jamais ouï parler, mais elle n'en est pas moins vraie. Je suis confesseur de la foi protestante à Paris, et c'est à cause de cela que je suis encore à Genève.

Et comment aurai-je combattu les dogmes distinctifs des Protestans, puisqu'au contraire ce sont ceux que j'ai soutenus avec le plus de force, puisque je n'ai cessé d'insister sur (58) l'autorité de la raison en matière de foi, sur la libre interprétation des Ecritures, sur la tolérance Evangélique, et (59) sur l'obéissance aux loix, même en matière (60) Ecclésiastique, tous dogmes distinctifs et (61) radicaux de la doctrine (62) réformée, et sans lesquels l'Eglise (63) protestante, loin d'être solidement établie, ne pourroit pas même exister (64).

lequel Rousseau pose cette question : a-t-il attaqué les principes particuliers des protestans, ou directement ou indirectement, c'està-dire en soutenant des principes opposés, ceux des catholiques? Il est nécessaire de supposer l'existence de ce passage pour comprendre la suite; peut-être avait-il déjà été rédigé ailleurs. --(55) très sûrement (?) — (56) assurément. — (57) Puisque c'est elle seule qui m'a fait décréter en France. — (58) la nécessité. — (59) surtout. — (60) religieuse. — (61) fondamentaux. — (62) protestante. — (63) (a) protestante réformée est sans la moindre solidarité. (b) protestante réformée, loin d'avoir la moindre solidarité, n'auroit pas même l'existence. — (64) On trouve au f. 78ro un seul autre alinéa (Ainsi j'ai fait en toute chose... s'y prendre autrement), qui, paraît-il, devait être le dernier de la lettre. Se ravisant, Rousseau a ajouté, aux f. 77 et 78 o, huit alinéas, dans lesquels, par moyen de signes de renvoi, il a incorporé ce même alinéa qui commence : Ainsi j'ai fait en toute chose... Dans le texte je donne donc ici les huit alinéas en y incorporant ce dernier alinéa du f. 78^{re}. —

[f. 77^{**}.] Il y a plus: voyez quelle force la forme même de l'ouvrage ajoute aux argumens en notre faveur. C'est un Prêtre catholique qui parle, et ce Prêtre n'est ni un impie ni un libertin. C'est un homme pieux et croyant, plein de candeur, (65) de droiture, et malgré ses difficultés, ses objections, ses doutes, (66) nourrissant au fond de son cœur (67) le plus vrai respect pour (68) la religion qu'il professe; un homme qui, dans les épanchemens (69) les plus intimes, déclare qu'appellé dans (70) cette religion au service de l'Eglise, il y remplit avec toute l'exactitude possible les soins qui lui sont prescrits; que sa conscience lui reprocheroit d'y manquer volontairement dans la moindre chose; qu[e] dans le mistère même qui choque le plus sa raison, il se recueille au moment de la consécration, pour la faire avec toutes les dispositions qu'exige l'Eglise et la grandeur du sacrement; qu'il prononce avec respect les mots sacrementaux; (71) qu'il donne à leur effet toute la foi qui dépend de lui; et (72) que, quoiqu'il en soit de ce mistère inconcevable, il ne craint pas qu'au jour du jugement il soit puni pour l'avoir jamais profané dans son cœur.

Voilà comment parle et pense cet homme vénérable (73), vraiment bon, vraiment sage, vraiment chrétien, et le catholique le plus sincère et le plus vrai qui peut-être ait jamais existé.

Ecoutez cependant (74) ce que dit ce vertueux prêtre à un jeune homme protestant qui s'étoit fait catho-

⁽⁶⁵⁾ et. — (66) plein d'un vrai respect. — (67) un vrai respect. — (68) sa religion. — (69) (a) de l'amitié. (b) de son cœur. — (70) la religion. — (71) qu'il leur donne toute la foi. — (72) qu'enfin. — (73) digne de l'amour, de l'estime et de l'admiration [de] tout homme de bien. — (74) comment parle. — (75) et. — (76) Je laisse telles

lique, et auquel il donne des conseils. Retournez dans votre patrie, p. 195. le mieux. Il ajoute un moment après... Quand vous voudrez écouter etc. choisir soimême. (75) Quelques pages auparavant il dit encore... Si j'avois de[s] Protestans, etc. p. 189. désobéir aux loix (76).

[f. 78^{vo}.] Voilà, Monsieur, ce que dit un Prêtre Catholique dans un livre où l'on m'accuse d'avoir attaqué (⁷⁷) la doctrine des protestans (⁷⁸). La seule chose qu'on (⁷⁹) auroit pu me reprocher peut-être étoit une partialité outrée en leur faveur, et un défaut (⁸⁰) de convenance en faisant parler un Prêtre Catholique comme jamais Prêtre Catholique n'a parlé.

Ainsi j'ai fait en toute chose précisément le contraire de ce qu'on m'accuse d'avoir fait. (81) On diroit que vos juges se sont conduits par gageur. Quand ils auroient parié de juger contre l'évidence, ils n'auroient pas (82) dû s'y prendre autrement (83).

Mais ce livre contient des (84) objections, des doutes [!] et pourquoi non ? Je vous prie, où est le crime de proposer ses doutes sur ce qu'on trouve douteux, et ses objections sur ce qu'on en juge susceptible [?] Si ce qui vous paroît clair me paroît obscur, si ce qui vous paroît (85) démontré ne me paroît pas l'être, quel droit avez-vous de soumettre ma raison à la vôtre, et de me donner votre autorité pour loi : comme si vous

quelles ces références. Selon son habitude Rousseau ne donne dans le brouillon que les premiers et les derniers mots de la citation. — (77) en particulier. — (78) et la sainte réformation évangélique. — (79) pourroit. — (80) extrême (?). — (81) Quand vos juges se seroient conduits. — (82) pu. — (83) Cet alinéa se trouve au f. 78°°, en bas; v. ci-dessus, p. 79, n. 64. Il remplace la phrase que voici : « [Mais ce] encore n'étoit-ce pas, ce me semble, de quoi (a) brû[ler] (b) faire brûler mon Livre à Genève et emprisonner l'auteur ». — (84) difficu[ltés]. — (85) MS. : paroitré (influence de dé-

prétendiez à l'infaillibilité du Pape [?] N'est-il pas plaisant qu'il faille raisonner en Catholique pour m'accuser d'attaquer les Protestans [?]

Mais ces objections et ces doutes tombent sur les points fondamentaux de la (86) foi (78); sous l'apparence de ces doutes, on a rassemblé tout ce qui peut tendre à saper, ébranler et détruire les principaux fondemens de la Religion Chrétienne: Voilà qui change la thèse; et si cela est vrai je suis (88) coupable, mais aussi c'est un mensonge, et même un mensonge d'autant (89) moins prudent, comme je l'ai fait voir, que ceux qui l'avancent ne savent pas eux-même[s] en quoi consistent les principaux fondemens de leur propre religion. Moi (90), je sais très bien en quoi consistent les principaux fondemens de la mienne, et je l'ai dit. Toute la première partie de la Profession de foi du Vicaire est affirmative, la moitié de la seconde partie est encore affirmative; (91) la plus grande partie du chapitre de la religion civile est affirmative. Voilà, Messieurs, mes (92) articles fondamentaux. Voyons les vôtres (93).

Ils sont singuliers ces Messieurs; ils établissent (94) la méthode de discussion la plus nouvelle, et la plus com[m]ode qu'on puisse imaginer pour des persécuteurs. Ils laissent (95) avec art tous les principes de la religion incertains et vagues; mais un auteur a-t-il le malheur de leur déplaire, (96) ils vont (97) furetant dans

montrer?). — (86) religion. — (87) Voilà ce qui change la thèse. — (88) puni[ssable]. — (89) plus impudent (sic). — (90) MS. : moi moi (impossible de lire : pour moi). La phrase : Moi je sais... je l'ai dit, est en surcharge. — (91) une grande partie. — (92) points. — (93) si l'on peut. Rousseau a repris cette phrase dans un passage abandonné qui se trouve au f. $70^{\circ\circ}$ (ci-dessus, p. 65, note 136). — (94) une singulière méthode. — (95) naturellement. — (96)

ses livres quelles peuvent être ses opinions. Quand ils croyent les avoir bien constatées, ils prennent le contrepied de ces (98) mêmes opinions, et en font après coup autant d'articles de foi. (99) Ensuite ils crient au blasphémateur, à l'impie, parce que cet auteur n'a pas d'avance respecté dans ses livres les prétendus articles de foi qu'ils ont (100) bâtis après pour le tourmenter.

Comment les suivre dans (101) ces multitudes de points sur lesquels ils m'ont attaqué [?] je me noye dans ces océans de calomnies (102). Mais prenons pour exemple un seul article, celui pour lequel leurs ministres se sont mis en campagne, et dont ils font le plus de bruit. Les miracles (103).

Ils vont chercher dans les livres d'un auteur qui a le malheur de leur déplaire. — (97) (a) chercher. (b) épiant. — (98) MS. : ses, faute que Rousseau fait souvent par distraction. — (99) Après cela. — 100) faits. — (101) ces oceans de points. — (102) Rousseau a utilisé cette phrase, et l'a développée, au premier alinéa de la neuvième lettre. Il l'a omise ici en transcrivant son manuscrit. — (103) Le f. 79 et le recto du f. 80 sont en blanc. Dans la rédaction définitive on trouve à la fin de la deuxième lettre le commencement de la discussion sur les miracles, qui occupe la troisième lettre : J'entre dans un long examen... il est temps de finir. (Edit. Hachette, III, p. 142-145).

[LETTRE III]

[f. 81 ".] Je reprens, Monsieur, cette question des Miracles que j'ai entrepris d'examiner avec vous.

Les hommes ayant des têtes si diversement organisées, ne sauroient être affectés tous (¹) également des mêmes preuves. Ce qui paroît évident à l'un, ne paroît pas même vraisemblable à l'autre; l'un par (²) son tour d'esprit n'est susceptible que d'un genre de preuves; l'autre ne l'est que d'un (³) genre tout différent. (⁴) Tous (⁵) peuvent bien quelquefois convenir des mêmes choses, mais il est rare (⁶) qu'ils en conviennent par les mêmes raisons; ce qui, pour le dire en passant, montre combien la dispute est en elle-même une chose insensée; autant vaudroit vouloir forcer autrui de voir par nos yeux.

Lors donc que Dieu (7) donne aux hommes une révélation (8) que tous sont obligés de croire, il faut qu'il l'établisse sur des preuves qui soient manifestes à tous, et qui par conséquent soient aussi diverses que les manières de voir de ceux qui doivent les adopter.

⁽¹⁾ de même par. — (2) un tour d'esprit. — (3) autre genre. — (4) et. — (5) avec la meilleure foi du monde. — (6) avec la meilleure. — (7) (a) propose aux hommes. (b) propose à tous les hommes. — (8) qu'il les oblige. — (9) (a) celui d'entre eux qui a. (b)

Sur ce raisonnement, qui est très solide et très simple, on a trouvé que Dieu avoit donné divers caractères à la mission de ses envoyés par lesquels cette mission étoit reconnoissable à tous les hommes petits et grands, sages et sots, savants et ignorants. (9) Celui d'entreux qui a le cerveau assez flexible pour être à la fois affecté de tous ces caractères est heureux sans doute; mais celui qui n'est affecté de quelques uns n'est pas à plaindre, pourvu qu'il en soit affecté suf-fisamment pour avoir la foi (10).

Le premier, le plus important et le plus certain de ces caractères (11) se tire de la nature de la doctrine, c'est à dire de sa sainteté, de son utilité, de sa sublimité, et de toutes les autres qualités qui peuvent faire sentir aux hommes les instructions de la (12) suprême sagesse et les préceptes de la suprême bonté. Ce caractère est, comme je l'ai dit, le plus certain, le plus infaillible; mais il est le moins facile à constater. Il (13) exige, pour s'en assurer, de l'étude, de la réflexion, du raisonnement, des (14) discussions qui ne conviennent qu'aux hommes sages qui sont instruits, et qui savent raisonner.

Le second caractère est dans celui des hommes choisis de Dieu pour annoncer sa parole; leur sainteté (15), leur véracité, leur justice, leurs mœurs pures et sans tache, leurs vertus inébranlables à toutes les passions humaines, sont, avec les qualités de l'entendement, la raison, l'esprit, le savoir, la prudence, autant d'indices respectables dont la réunion, quand rien ne s'y dément (16), forme une preuve complette en leur fa-

ceux d'entre eux qui ont. — (10) N'oubliez pas, Monsieur, d'examiner toujours si j'arrange des mots bien cadencés, ou si je raisonne. — (11) se trouve dans. — (12) souveraine. — (13) demande. — (14) moyens de discussion. — (15) constante. — (16) (a) forme. (b) fait.

veur, et dit qu'ils sont plus que des hommes. Ceci est le signe qui frape par préférence les hommes vertueux et droits qui voyent la vérité partout où ils voyent la justice, et n'entendent la voix de Dieu que dans la bouche de la vertu. Ce caractère a (17) sa certitude encore, mais il n'est pas impossible qu'il trompe, et ce n'est pas un prodige qu'un imposteur abuse les gens de bien (18).

[f. 82^{ro}.] Le troisième caractère qui distingue les envoyés de Dieu est (19) une émanation de la puissance divine qui peut interrompre et changer le cours de la nature à la volonté de celui en qui réside cette émanation. Ce (20) caractère est, sans contredit, le plus brillant des trois, le plus frappant, le plus prompt (21) à sauter aux yeux; celui qui, se marquant (22) par un effet subit et sensible, semble exiger le moins d'examen et de discussion: par là ce caractère est (23) aussi celui qui saisit spécialement le peuple, (24) incapable de raisonnemens suivis, (25) d'observations lentes et sûres, et en toute chose esclave de ses sens. Je m'arrête ici sans chercher si ce dénombrement peut aller plus loin; c'est une discussion inutile à la nôtre.

Ces caractères sont des preuves de l'autorité de ceux

^{— (17)} sans doute. — (18) On trouve en face, au f. 80°°, deux passages que Rousseau a probablement écrits avant de commencer la lettre III. Le premier est barré de traits transversaux, et a été repris au f. 82°° (v. même page, n. 28). Le second n'est pas barré, et n'a pas été utilisé; « et dans le fait ,voyez qui sont ceux qui croyent par les miracles, les gens simples, les bonnes gens; tout le reste fait tout au plus semblant d'y croire, encore ce semblant estil assez mal gardé; mais ceux qui aiment sincèrement la religion y croyent sur d'autres preuves, et tout cela revient au même » — (19) dans cette. — (20) troisième. — (21) à saisir en apparence, et par sa. — (22) constam[ment]. — (23) aussi plus spécialement. — (24) esclave de ses sens. — (25) d'examen réfléchi. — (28) Les deux

en qui ils résident. Ce sont des raisons sur lesquelles on est obligé de les écouter, et quand tout cela est fait, l'autorité de leur mission est établie, leurs lettres de créance sont vérifiées, ils peuvent alors commencer d'agir en qualité d'Envoyés. Les preuves sont les moyens, la foi due à la doctrine est la fin. Pourvu qu'on admette la doctrine, c'est la chose du monde la plus vaine de disputer sur le nombre et le choix des preuves, et si une seule me persuade, vouloir m'en faire adopter d'autres est un soin perdu (28). Il seroit du moins bien ridicule de soutenir qu'un homme ne croit pas (29) ce qu'il (30) dit croire, parce qu'il ne le croit pas précisément par toutes les mêmes raisons (31) que nous disons avoir de le croire (32).

Voilà, (33) ce me semble, des principes clairs et incontestable[s]. Venons maintenant à l'application. Je me déclare chrétien; mes accusateurs soutiennent que je ne le suis pas : ils prouvent que je ne suis pas chrétien parce que je (34) rejette la révélation, et ils prouvent que je (35) rejette la révélation parce que je ne crois pas aux miracles. Mais pour que cette conséquence fût juste, il faudroit de deux choses l'une : Ou que les miracles fussent l'unique preuve de la révélation, ou que je rejettasse également les autres preuves qui l'attestent. Or il n'est pas vrai que les miracles soient l'unique preuve de la révélation. Et il (36) n'est pas vrai que je rejette également les deux autres preu-

phrases: Les preuves sont... soin perdu, ont été d'abord rédigées au f. 80°, sous la forme que voici : « les preuves sont les moyens [d'établir], la doctrine est la fin. Pourvu qu'on admette la doctrine, c'est la chose du monde la plus [inutile] vaine de disputer sur le choix des preuves; et si une seule me suffit, toutes les autres sont superflues pour moi ». — (29) une chose. — (30) doit croire. — (31) que nous avons (avons n'est pas biffé). — (32) aussi. — (33) je crois. — (34) n'admets pas. — (35) n'admets pas. — (36) 11 est

ves, puisque j'ai moi-même établi ces preuves avec toute la force dont j'étois capable, dans l'ouvrage même où l'on m'accuse de (37) détruire la révélation.

Voilà précisément à quoi nous en sommes. Ces Messieurs, déterminés à me faire rejetter malgré moi la révélation, comptent pour rien que je l'admette sur les preuves qui me convainquent, si je ne l'admets pas encore sur les preuves qui ne me convainquent pas, et parce que je ne le puis, ils disent que je la rejette. Peut-on rien concevoir de plus tiranique et de plus extravagant [?]

Et voyez, je vous prie, si j'en dis trop lorsqu'ils me font un crime capital de ne pas admettre une preuve que non seulement Jésus n'a pas donnée, mais qu'il a même refusée expressément.

Sa carrière étoit déjà fort avancée, quand les juifs, le voyant faire le prophète au [f. 83^{ro}.] (³⁹) milieu d'eux, s'avisèrent de lui demander un signe. A cela qu'auroit dû répondre J[ésus] C[hrist] selon eux [?] Vous demandez un signe; vous en avez eu cent (⁴⁰). Croyez-vous que je sois venu m'annoncer à vous pour le Messie, sans avoir commencé par vous donner les

très faux. — (37) renverser. — (39) Il se trouve en haut du f. 82° une note pour l'édition du Sentiment des Citoyens que Rousseau fit imprimer chez Duchesne : « J'aimerois mieux avoir fait dix enfants à ma servante que d'avoir écrit une seule ligne de tant d'horreur ». Voir le fac-similé de l'exemplaire que Rousseau envoya à Duchesne, imprimé à l'appendice du t. XIV de la Correspondance générale (p. 6 en marge). Il se trouve au f. 82° une autre note qui n'a pas été utilisée : « Et Jésus ne l'at-il (sic) pas décidé lui même [?]. Qui n'est pas contre nous, dit-il, est pour nous. Et voilà les prétendus disciples qui le démentent (*) et qui veulent par tout mettre contre lui celui qui (†) se déclare pour lui. (*) (a) et qui mettent contre lui celui. (b) et qui ne veulent pas accepten pour lui celui. (†) (a) même. (b) n'est pas contre lui. — (40) à commencer depuis [le miracle] celui de Cana, jusqu'à celui des pains et des poissons, et vous en avez tous receu dans la multiplication des

preuves de ma Mission; comme si j'avois voulu vous forcer à me méconnoître, et vous faire pécher par ignorance [?] Non; Cana, le Centenier, les Lépreux, les aveugles, les paralytiques, la multiplication des pains, toute la Galilée, toute la judée déposent pour moi. Voilà mes signes; pourquoi feignez-vous de ne les pas voir [?]

C'est ainsi qu'auroit dû répondre Jésus selon vos gens. Voici ce qu'il répondit :

La nation méchante et adultère demande un signe, et il ne lui en sera point donné; il ne lui en sera point donné d'autre signe que celui de Jonas le prophète. Et leur tournant le dos, il s'en alla.

Voyez d'abord comment, sachant bien qu'un signe miraculeux n'est pas essentiel à la Mission divine, il traitte ceux qui en demandent. Dans le système de vos gens, la demande des Juifs étoit très raisonnable: mais si elle l'étoit, pourquoi les injurier [?] (41)

Voyez ensuite à qui nous devons ajouter foi par préférence; de vos gens qui soutiennent (42) que c'est rejetter la révélation chrétienne, que de ne pas admettre ses miracles de J[ésus] (43) pour des signes qui l'établissent; ou de J[ésus] (44) lui-même, qui déclare nettement qu'il n'a point de signe à donner (45).

Les Juifs demandoient un signe du Ciel; dans ce même Système, ils avoient raison. Le signe qui de-

pains. — (41) Rousseau a écrit cette phrase d'abord au f. 82^{vo}. En la copiant au f. 83^{vo} il a fait une seule modification. Pour : dans le système de vos gens, il avait d'abord écrit : selon vos gens. Au f. 82^{vo} la phrase porte quelques corrections. Pour : la demande des Juifs étoit raisonnable, Rousseau avait d'abord écrit : (a) les Juifs n'avoient-ils pas raison d'en demander un. (b) la demande des Juifs n'étoit-elle pas très raisonnable. — (42) MS. : soutient. — (43) C[hrist]. — (44) C[hrist]. — (45) Ici dans la rédaction définitive un long développement sur le signe de Jonas : Ils demanderont ce

voient constater la venue du messie ne pouvoit être trop évident, trop décisif, trop (46) au-dessus de tout soupçon, ni avoir trop de témoins oculaires. Or, comme le témoignage de Dieu vaut mieux que celui des hommes, il étoit toujours plus sûr d'en croire au signe même qu'à ceux qui disoient l'avoir vu.

Les Juifs avoient donc raison dans (47) leur vue; mais (48) leur vue n'étoit point (49) celle dans laquelle J[ésus] faisoit des miracles (50). Il ne leur donnoit ni la publicité ni l'authenticité nécessaires pour constater des signes, parce qu'il ne les donnoit point pour tels. Au contraire, il recommandoit le secret aux malades qu'il guérissoit, aux (51) boiteux qu'il faisoit marcher, aux Possédés qu'il (52) délivroit du Démon. On eût dit qu'il craignoit que sa vertu miraculeuse ne fût connue: on m'avouera que c'étoit une (53) étrange manière d'en faire la preuve de sa mission.

Les miracles de J[ésus] étoient tous utiles; mais ils étoient sans éclat, sans apparence extraordinaire (54); ils étoient simples comme ses discours, comme sa vie, comme toutes ses actions. Le plus apparent, le plus palpable qu'il ait fait, est sans contredit celui de la multiplication des (55) cinq pains et des deux poissons qui nourrirent cinq mille hommes (56). Non seulement les Apôtres avoient vu le miracle, mais il avoit pour ainsi dire passé par leurs mains; et cependant ils n'y pensoient pas, ils ne s'en doutoient presque pas (57).

que c'est... par des miracles (Edit. Hachette, III, p. 149-150). — (46) supérieur. — (47) les vues qu'ils prétoient. — (48) ces vues n'étoient pas (n'étoient n'a pas été corrigé en : n'étoit). — (49) celles qui déterminoient J[ésus] à faire des miracles. — (50) Comme il ne faisoit point comme signes. — (51) aveugles. — (52) guérissoit. — (53) singulière. — (54) et frappante. — (55) sept. — (56) Marc, VI, 52 (note de J.-J. R. en marge). — (57) Cette phrase se trouve au f. 82°°; Rousseau avait d'abord écrit, au f. 83°°; « et cependant les

Concevez-vous qu'on puisse donner pour signes au genre humain des miracles auxquels les témoins les plus immédiats et (58) les plus intéressés à le[s] croire font à peine attention [?]

Et tant s'en faut que l'objet immédiat des miracles de J[ésus] fût d'établir la foi, qu'au contraire il commençoit par exiger la foi avant que de faire des miracles. Rien n'est si fréquent dans l'Evangile; et c'est pour cela que chez les siens il fit très peu de miracles: il est dit même qu'il n'en put faire à cause de leur incrédulité. Comment! c'étoit à cause de leur incrédulité qu'il en devoit faire pour les convaincre, si ces miracles avoient eu cet objet; mais ils ne l'avoient pas. C'étoient simplement des actes de bonté, de charité, de bienfaisance, qu'il faisoit par préférence en faveur de ses amis. (59) Ainsi tout se conçoit, tout s'explique: Mais si vous voulez que ses miracles soient un signe de sa mission, lisez l'Evangile, et je vous défie d'y comprendre plus rien (60).

[f. 85^{ro} (61).] (62) En voici une de cette espèce qu'on

apôtres eux-mêmes ni (sic) firent [pas-presque] aucune attention ». — (58) qui plus est. — (59) Voilà le véritable objet des miracles de J. C. Alors tout se conçoit, tout s'explique alors (pour : miracles de J. C., Rousseau a écrit : miracles de J. J. por distraction). - (60) Bien plus! et voyez et voyez (sic) jusqu'à quel point de déraisonnement des dogmes mal entendus peuvent porter les h[ommes]. [Plustôt] Loin d'établir celui de mes ennemis, l'évangile en établit... La phrase a été abandonnée. Ce passage, depuis : Ainsi tout ce conçoit..., est biffé d'un trait vertical; il a été rejeté immédiatement. — (61) Les f. 83vo et 84ro sont en blanc. Rousseau a ajouté plus tard à cet endroit un long passage sur la nature des miracles; il ne l'a pas rédigé dans ce brouillon. V. Edit. Hachette, III, p. 151-154 : Vous voyez, Monsieur... et même j'en ai fait. — (62) On commence ici une discussion sur les miracles de la science moderne. Dans le brouillon, cette discussion est à l'état de notes; elle a été fortement remaniée dans la rédaction définitive; plusieurs passages ont été supprimés et plusieurs additions et transpositions ont été faites. L'ordre des alinéas dans la rédaction définitive est y voit actuellement (63). On vous présente deux machines fort simples, mobiles, portatives, garnies chacune d'un rouage (64), d'une vis sans fin, et l'une desquelles a de plus un cadran et une aiguille. Vous placez ces machines aux deux bouts de la chambre, soit à terre, soit dans les mains de quelqu'un. On les fait marcher; vous arrêtez du doi[g]t le rouage de l'une, et l'aiguille de l'autre s'arrête à l'instant; vous ôtez le doigt; la roue (65) marche, (66) l'aiguille aussi, et vous trouvez toujours la même exacte correspondance dans ces deux machines, qui n'ont certainement entre elles (67) aucune communication (68).

Il est constaté qu'un semblable effet, attribué par Cardan et par d'autres à l'aimant, est une chimère. Quelle est donc la cause de cet effet [?] Dans la ville du monde la plus éclairée, pleine de Méchaniciens, de Physiciens, de Géomètres, cette cause est encore à trouver. Pour moi, quand j'ai lu la description de ces deux machines, j'ai cru lire les mille et une nuits (69).

le suivant : 1) L'étude de la nature... 2) Vous versez de l'ean... 3) Jadis les prophètes... 4) C'est un spectacle bien singulier... 5) Avec le canon, l'optique... 6) Je ne sais si l'art de guérir est trouvé... Dans le brouillon on les trouve dans l'ordre suivant : 4, un alinéa supprimé, 3, 1, 2, 5, 6. Tous, sauf, le n° 2 ont été beaucoup modisiés. — (63) Rousseau suppose l'existence d'une phrase qui précédera celle-ci dans la rédaction définitive. Voici cette phrase : « C'est un spectacle bien singulier que ces foires de Paris; il n'y en a pas une où l'on ne voit les choses les plus étonnantes, sans que le public daigne presque y faire attention; tant on est accoutumé aux choses étonnantes, et même à celles qu'on ne peut concevoir ». (64) et. — (65) reprend sa marche. — (66) et. — (67) MS. : entre elles. — (68) La première phrase seule de ce passage est entrée dans la rédaction définitive. — (69) Ce paragraphe n'est pas biffé ; il a été supprimé au moment de la transcription de ce manuscrit dans un autre. Pour ce que dit Cardan sur l'aimant voir en particulier, Les Livres de Hiérome Cardanus Medecin milannois, intitulés de la Subtilité, et subtiles inventions, ensemble les causes occultes, et raisons d'icelles, Traduis de Latin ent Francois par Richard le Blanc, Paris, Par Guillaume le Noir, rue S. laques à la Rose blanche couronnee, 1556, in-4°. 4 f. n. ch. +

Jadis les prophètes faisoient descendre à leur voix le feu du ciel. Les enfants en font autant de nos jours avec un petit morceau de verre. Le paysan de Northollande dont j'ai parlé, allumoit sa chandelle avec le bout de son couteau. Garnissez le fond d'un bûcher de chaux bien vive et couverte de menus bois souffrés, puis versez y brusquement abondance d'eau; (70) vous l'allumerez peut-être. Supposons que non ; le secret qui n'est pas trouvé se trouvera l'année prochaine (71), peut-être aussi la chose est-elle impossible; mais qui me prouvera qu'elle l'est [?] (72)

L'étude de la nature y fait faire tous les jours de nouvelles découvertes: l'industrie humaine se perfectionne (73) tous les jour[s]. La Chymie curieuse a des explosions, des tonnerres, des tremblemens de terre (74), des phosphores, des pyrophores, des transmutations, des précipitations des encres sympathiques, des liqueurs éternellement fumantes et mille autres merveilles à faire signer mille fois le peuple qui les

391 f. + 27 f. n. ch.) f. 149. — (70) qui sait ce qui en arrivera. — (71) Rousseau avait d'abord écrit : le secret n'en est pas trouvé; peut-être il se trouvera l'année prochaine. — (72) Dans la rédaction définitive cet alinéa précède celui dans lequel il s'agit de deux machines portatives; cf. supra, p. 41, n. 62. Garnissez le fond d'un bûcher... qu'elle l'est : ce passage a été remplacé par un autre qui se trouve déjà dans le brouillon, en face, au f. 84vo, et qui est introduit dans le texte avant la phrase : Le paysan de Northollande... couteau. Voici ce passage : « Le cabinet de M. l'Abbé Nollet est un laboratoire de magie (a). Il y a dans les récréations mathématiques d'osanam (b) de quoi faire vingt prophètes. Josué fit arrêter le soleil; un Astronome va le faire éclipser; le mirale est encore plus évident (c) ». (a) L'Abbé Nollet seroit un Dieu dans un pays. (b) Mécréations mathématiques et physiques par M. Osanam, Paris Jombert, 1694, 2 v. 8°, ibid., 1725, 1734, 1741, 1750, 4 v. 8°. (c) L'ordre primitif de ces trois phrases étoit : 1) Josué fit arrêter... 2) Il y a dans les récréations... 3) Le cabinet de M. l'Abbé Nollet... Rousseau a indiqué le changement d'ordre par moyen des chiffres 1, 2, 3. Dans la rédaction définitive il a repris l'ordre primitif. — (73)

verroit. (75) L'huile de Gayac et l'esprit de nitre ne sont pas des liqueurs fort rares; mêlez-les ensemble (76), et vous verrez ce qui en arrivera. Mais n'allez pas faire cette épreuve dans une chambre, car vous pourriez bien mettre le feu à la maison.

Vous versez de l'eau dans de l'eau; voilà de l'encre; vous versez de l'eau dans de l'eau, voilà un corps dur. Un prophète du collège d'Harcourt va en guinée, et dit aux habitans : reconnoissez mon pouvoir surnaturel; je vais (77) convertir l'eau en pierre; et par des moyens connus (78) du moindre écolier, il fait de la glace; voilà les nègres prêts à adorer (79).

Si les prophètes de Baal eussent eu un M. Rouelle au milieu d'eux, leur bûcher se fût allumé de luimême, et Elie eût été pris pour duppe (80).

Avec le canon, la bous[s]ole, le Baromètre, quels (91) prodiges (92) ne fait-on pas (93) chez les ignorans [?] les Européans avec leurs arts ont toujours passé pour des Dieux parmi les barbares. Si dans le sein même des arts (94), des sciences, des Collèges, des Académies; si dans le milieu de l'Europe, (95) en france, en Angleterre, un homme fût arrivé, le siècle dernier, armé de tous les prodiges de l'Electricité inconnue alors à toute l'Europe, l'eût-on brûlé comme un sorcier; l'eût-on suivi comme un prophète [?] (96) Il est à présu-

de jour en jour. — (74) et. — (75) Mélez de l'huile de Gayac avec de l'esprit de nitre. — (76) Quatre mots oblitérés. — (77) vous. — (78) de tous les. — (79) Dans la rédaction définitive ces deux alinéas se trouvent au début de la discussion sur les miracles de la science moderne, v. p. 41, n. 62. — (80) Dans la rédaction définitive cette phrase a été ajoutée à l'alinéa qui commence : L'étude de la nature... — (91) miracles. — (92) ne peut-on pas faire. — (93) chez les sauvages. — (94) et. — (95) de la france. — (96) je n'en sais

mer (97) qu'on auroit fait l'un ou l'autre; et (98) il est sûr qu'on auroit eu tort (99).

J'ignore si l'art de guérir est trouvé, ni s'il se trouvera jamais. Ce que je sais c'est qu'il n'est pas hors de la nature. Il est tout aussi naturel qu'un homme guérisse qu'il est qu'il tombe malade; il peut tout aussi bien guérir subitement que mourir subitement. Tout ce qu'on pourra dire de certaines gu[é]risons, c'est qu'elles sont étonnantes, mais jamais qu'elles sont impossibles: (100) comment prouverez-vous donc que ce sont des miracles [?] Il y a pourtant, je l'avoue, des choses qui m'étonneroient terriblement si je les voyois (101): ce ne seroit pas tant de voir marcher un boiteux, (102) qu'un h[homme] qui d'abord n'avoit point de jambes; ni de voir un paralytique mouvoir son bras, que de voir (103) un manchon reprendre le bras qui lui manquoit. Je crois que cela me frapperoit beaucoup plus encore que de voir ressusciter un mort; car enfin un mort peut n'être pas mort (104).

[f. 86^{ro}.] Les découvertes qui se font chaque jour dans les loix de la nature (105), les progrès que fait tous les jours l'industrie humaine, les diverses (106) bornes que les peuples donnent à l'ordre des possibles à me-

rien. Ce qu'il y a de sûr c'est. — (97) je sais. — (98) que l'on. — (99) Ce passage se trouve en face, au f. 84°°; cf. p. 41, n. 61. Dans la rédaction définitive il se trouve avant l'alinéa qui commence : J'ignore si l'art... Bien que ce passage n'ait pas de marque de renvoi, je l'introduis donc ici dans le texte. La phrase : Si dans le sein... qu'on auroit eu tort, se trouve en haut du f. 84°°. — (100) sur quoi déciderez-vous. — (101) moi-même (?). — (102) que de voir deux bonnes jambes à un homme qui n'en avoit point auparavant. — (103) rendre un [bras]. — (104) Rousseau a ajouté plus tard à cet endroit un développement sur la possibilité des guérisons instantanées, qui ne se trouve pas dans la première minute. (Edit. Hachette, III, p. 156). Au reste quelque frappant que pût me paraître... nous verrons après. — (105) et. — (106) différentes, changé en

sure qu'ils sont plus ou moins éclairés; tout cela nous prouve (107) invinciblement que nous ne pouvons nous assurer de connoître ces bornes. Cependant il faut qu'un miracle pour être tel les passe. Soit donc qu'il y ait des miracles, soit qu'il n'y en ait pas, il est (108) impossible aux h[ommes] de s'assurer que quelque fait que ce puisse être en est un.

Remarquez bien, Monsieur, que je n'établis ici aucun doute sur la certitude de tous ces faits; que seroit-ce si j'en venois là [?] (109)

Remarquez (110) encore que (111) mon raisonnement ne prouve point ici contre les Catholiques. (112) Dans leur système, lorsque l'Eglise a décidé qu'un tel fait est un miracle, (103) il est un miracle; car l'Eglise ne peut se tromper. Mais ce n'est pas aux catholiques que j'ai à faire ici : C'est aux réformés. Ceux-ci ont (104) bien réfuté quelques parties de la profession de foi du vicaire, parce que, n'étant écrite que contre (105) l'Eglise romaine, elle ne pouvoit, ni ne devoit, prouver contre eux. (106) Les Catholiques pourront réfuter de même (107) la plupart des raisonnemens de ces lettres; parce (108) que je n'ai point ici à faire (109) aux Catholiques. (110) Quand il s'agit de montrer que je ne prouve pas ce que je n'ai pas voulu prouver, c'est (111) là que (112) tous ces Messieurs triomphent (113).

diverses. — (107) prouvera, changé en prouve. — (108) donc. — (109) On trouve ici quelques lignes en blanc; le paragraphe suivant se trouve en face, au f. 85°°, en bas. — (110) bien. — (111) tout ce. — (112) Car. — (103) il en est un. — (104) parfaitement. — (105) (a) les protestans (Sic, par distraction). (b) les Cathol[iques]. — (106) Cependant ils ne laissent pas. — (107) quelques raisonnemens. — (108) (a) qu'ils ne sont pas non plus faits pour prouver contre eux. (b) qu'ils ne sont pas faits non plus contre eux. — (109) à eux. — (110) Ces Messieurs trio[mphent]. — (111) alors. — (112) (a) ces Messieurs triomphent. (b) mes adversaires sont. — (113) Les trois derniers alinéas ont été fortement modifiés

- (114) Accordons maintenant qu'il y a de vrais miracles : de quoi nous serviront-ils, s'il y a aussi de faux miracles desquels il est impossible de les discerner [?] Je dois vous avertir, de peur d'équivoque, que je n'appelle pas ici faux miracle (115) un miracle qui n'est pas réel, mais un miracle fait pour soutenir une fausse doctrine. Comme le mot de miracle en ce sens peut blesser les oreilles pieuses, employons un autre mot, et donnons lui le nom de prestige: mais souvenons nous qu'il est impossible aux sens humains de discerner un prestige (116) d'un vrai miracle (117).
- [f. 88^{ro}.] (118) Voyez quelles affirmations (119) peut faire un h[omme] qui parle ainsi dès sa préface:

plus tard, et de nombreuses additions ont été faites. Dans la rédaction définitive on trouve d'abord l'alinéa qui commence : Remarquez bien, Monsieur, élargi d'un passage sur les lumières supérieures de Jésus-Christ. Deux alinéas ont été ajoutés sur le même sujet. Puis on trouve l'alinéa sur les Catholiques, et ensuite l'alinéa sur les découvertes faites dans les lois de la nature. Le passage: Remarquez encore... ces Messieurs triomphent se trouve au f. 85^{vo}. On trouve sur la même page un autre passage, sans signe de renvoi, qui n'a pas été utilisé : « à quoi bon, me direz-vous, tout cet étalage [?] à vous prouver par les faits ce que j'ai déjà établi par le raisonnement : Qu'il est impossible d'avoir aucune preuve certaine que le miracle qu'on voit en est un ». — (114) Supposons maintenant qu'il y ait. - (115) MS. : faux miracles; Rousseau avait d'abord écrit : faux miracles ceux qui. — (116) MS. : un prestiges; Rousseau avait d'abord écrit : les prestiges des vrais miracles. — (117) Les f. 86^{vo} et 87^{ro} sont laissés en blanc. Dans la rédaction définitive on trouve à cet endroit un long développement sur les prestiges et sur les miracles de Moïse : La même autorité qui atteste les miracles... je n'affirme rien encore (Edit. Hachette, III, p. 158-160). — (118) On trouve au f. 87vo plusieurs courts passages dont deux sont rattachés par des signes de renvoi à des passages du f. 88°. Les autres ne portent aucun signe, et n'ont pas été utilisés. « Ma force n'est pas dans mes assertions, elle est dans mes raisons : [a-t-on] avoit-t-on (sic) jamais ouï dire que ce fût un crime de raisonner solidement [?] » ... « L'amour-propre irrité de ces gens-là les rend furieux [et cela sans autre motif que]; je défens mieux leur parti qu'eux-mêmes : voilà le crime irrémissible : ils ne me le pardonneront jamais. » ... « Car remarquez que

A l'égard de ce qu'on appellera la partie systématique préf. p. 4. — ou le malheur du genre humain.

(121) Un auteur qui (122) doute lui-même s'il n'est point dans le tort, qui ne sait si tout ce qu'il dit n'est point un tissu de rêveries, qui (123) ne pouvant changer de sentiment se défie du sien, qui ne prend point le ton affirmatif pour le donner, mais pour parler comme il pense, qui, (124) ne voulant point faire autorité, dit toujours ses raisons afin qu'on le juge, et qui même ne veut point s'obstiner à deffendre ses idées; un auteur qui parle ainsi à la tête de son livre y veut-il prononcer des oracles [?] (125) veut-il donner des décisions [?] et ne rend-t-il pas par cette déclaration préliminaire ses (126) plus fortes affirmations problématiques [?]

Et qu'on ne dise point que je manque à mes engagemens en m'obstinant à défendre ici mes idées. Ce seroit le comble de l'injustice. Ce ne sont point mes idées que je défens, c'est ma personne. Si l'on n'eût attaqué que mes livres, j'aurois gardé le silence; j'y étois bien résolu: mais quand on me poursuit, quand on me décrette, quand on me décrie, quand on me déshonore pour avoir dit ce que je n'ai pas dit, il faut bien, pour me deffendre, montrer (127) que je ne l'ai pas dit (128).

(129) Ceci sert déjà de réponse à l'objection rétor-

dans toutes ces contestations théologiques mes persécuteurs comptent toujours Dieu pour rien; ce n'est pas de lui qu'il s'agit dans [la] leur religion, [A peine y] et ils ne veulent pas qu'il s'en agisse dans la mienne. » — (119) l'on peut tirer d'un homme. — (121) (a) vous-parott-il que ce soit. (b) voyez que j[e]. — (122) dit lui-même qu'il peut être dans le tort. — (123) dans l'impuissance de. — (124) n'entendant. — (125) y veut-il. — (126) propres. — (127) Rousseau avait d'abord écrit : que je me deffende et que je montre (je n'est pas biffé). — (128) sont point mes idées... l'ai pas dit, se trouve au f. 87^{vo} . — (129) (a) C'est ici ma

sive (130) que j'ai prévenue, de vouloir faire moi-même le réformateur en bravant les opinions de tout mon siècle: car (131) rien n'a moins l'air de bravade qu'un pareil langage, et ce n'est pas assurément prendre un ton de prophète que de parler avec tant de circonspection.

(132) En transcrivant l'écrit particulier qui (133) causa tous mes malheurs, (134) j'avertis encore qu'il faut se défier de mes jugemens; que c'est au lecteur à voir s'il peut tirer de cet écrit quelques réflexions utiles; que je ne lui propose ni le sentiment d'autrui, ni le mien pour règle, que je le lui présente à examiner (135).

Quel est l'homme assés impudent après cela pour m'oser (136) taxer (137) d'avoir nié les miracles qui ne sont pas même niés (138) dans cet écrit ? (139) Je n'en ai point parlé ailleurs, et (140) ils peuvent affirmer contre moi tout au plus sur cet écrit même que j'en suis l'Editeur.

A la vérité l'auteur de cet écrit, moi ou un autre, n'importe.

Quoi [!] parce que l'Auteur d'un Ecrit (141) qu'un autre publie, car voilà ce qui étoit prouvé tout au plus, parce que cet auteur, dis-je, introduit un raisonneur qu'il n'approuve point, et qui, dans la dispute, rejette

réponse. (b) Voilà ma réponse. — (130) que je me suis faite. — (131) un pareil langage n'a [pas] point un air. — (132) (a) En annonçant. (b) En commençant. — (133) m'attire tant de persécution. — (134) je commence par déclarer. — (135) (a) ce que j'ajoute. (b) De plus. (c) Voici. (d) A la fin de ce même écrit, où ce n'est point moi qui parle, (a) voici ce que j'ajoute (b) et duquel il n'étoit pas (c) et duquel on n'a prouvé contre moi nulle autre chose sinon que j'en suis l'Editeur (d) voici de plus ce que j'ajoute. — (136) (a) accuser après cela surtout dans. (b) imputer à crime après cela d'avoir nié dans. — (137) dans les tribunaux. — (138) dans ce même écrit. — (139) il n'est prouvé autre chose contre moi sur cet écrit même sinon que j'en suis l'Editeur. — (140) s'il n'a été prouvé. — (141) dont je suis l'Editeur. — (142) calomnies. — (143) d'être sou-

les Miracles il s'ensuit de là que l'Editeur de cet écrit rejette aussi les miracles? Quel absurde tissu de (142) témérités [!] On pourroit tout au plus se permettre de telles présomptions dans la chaleur des querelles littéraires; mais prendre cela pour des preuves dans les tribunaux? Voilà une jurisprudence à faire trembler l'h[omme] le plus juste et le plus ferme qui ait le malheur (143) de vivre sous de pareils (144) magistrats (145).

L'auteur de la profession de foi du Vicaire fait des objection[s] contre les miracles, tant sur leur utilité que sur leur réalité, mais ces objections ne sont pas des négations. Voici là-dessus ce qu'il dit de plus fort. C'est l'ordre inaltérable de la Nature qui montre le mieux l'être suprême: s'il arrivoit beaucoup d'exceptions, je ne saurois plus qu'en penser, et pour moi je crois trop en Dieu pour croire à tant de miracles si peu dignes de lui. (146) Or, je vous prie, qu'est-ce que cela dit (147) [?] [f. 89^{ro}.] (148) Qu'une trop grande abondance de miracles les rendroit suspect[s] à l'auteur. (149) Qu'il n'admet point indiscrètement toute sorte de miracles. Et que sa foi en Dieu lui fait rejeter (150) ceux qui ne sont pas dignes de (151) Dieu. Quoi donc [!] Qui n'admet pas tous les miracles rejette-t-il tous les miracles [?] et (152) pour croire (153) à l'ascen-

mis à. — (144) juges. — (145) Voilà une jurisprudence... magistrats: ce passage se trouve au f. 87°°; cf. p. 47 n. 118. — (146) que s'ensuit-il de l'i pour les sentimens de. — (147) Ici un trait horizontal à travers la page; en dessous de ce trait : l'auteur de cet écrit conclud ses objections. Les trois derniers mots sont biffés. — (148) Que s'il arrivoit trop de miracles leur fréquence les rendroit enfin. Rousseau a biffé les mots : les rendroit, et ne les a pas remis ; je les rétablis. — (149) Que sa foi en Dieu l'empêche d'admettre. — (150) tous ceux. — (151) lui. — (152) faut-il croire aux convulsions pour croire à la réformation. — (153) (a) que le Christ est ressus-

sion du Christ faut-il croire aux convulsions des Jansénistes [?]

(154) Pour comble, loin que les doutes contenues dans cette seconde [partie de la] profession de foi puissent être pris pour des assertions, les assertions au contraire qu'elle pourroit contenir ne doivent être prises que pour des doutes. C'est la déclaration positive de l'auteur en la commençant. Ne donnez, dit-il, à mes discours que l'autorité de la raison; j'ignore si je suis dans l'erreur. Il est difficile, quand on discute, de ne pas prendre quelquefois le ton affirmatif; mais souvenez-vous qu'ici toutes mes affirmations ne sont que des raisons de douter (155). Cela est positif.

L'auteur de la profession de foi n'a donc pas nié les miracles. Et l'éditeur de la profession de foi n'a pas non plu[s] nié les miracles (156).

Les miracles ne sont donc pas rejettés dans la profession de foi du vicaire. Ei l'on ne peut pas, à cause de cette profession de foi, accuser l'auteur d'avoir rejetté les miracles, et l'on peut encore moins, à cause de cette profession de foi, accuser l'Editeur de rejetter les miracles. C'est ce qui me restoit à prouver.

Je ne dis pas (157) qu'aujourdui qu'on m'a forcé de mieux examiner la question, je ne panche pas un peu plus pour le négatif; mais un sentiment (158) dans lequel mes persécuteurs m'ont, pour ainsi dire, en-

cité. (b) que le Christ est monté au ciel. — (154) (a) Et même. (b) Mais quand. (c) Et bien. — (155) Rousseau a souligné les premiers et les derniers mots de cette citation pour indiquer, paraît-il, que toute la citation doit être soulignée. — (156) C est ce; ces mots ne sont pas biffés. — (157) qu'à présent. — (158) indifférent à la reli-

traîné ne justifiera jamais leurs persécutions antérieures.

Mon respect pour les S[ain]tes Ecritures m'a jusqu'à présent (159) empêché de me décider là-dessus. Ce respect ne s'est pas altéré, mais il s'est éclairé par les recherches dans lesquelles on m'a forcé d'entrer (160). (161) Nul Chrétien de bon sens ne peut croire que tout soit inspiré dans les S[ain]tes Ecritures, jusqu'aux mots et aux erreurs. Ce qu'on doit croire inspiré est tout ce qui tient à la science du salut; car pourquoi Dieu auroit-il inspiré le reste [?] Or la doctrine des miracles n'y tient pas. C'est ce que j'ai prouvé sans réplique. Ainsi le sentiment qu'on peut avoir sur cet article n'a nul trait au respect qu'on doit aux livres sacrés.

D'ailleurs il est impossible aux hommes de s'assurer que tel fait que ce puisse être est un miracle; c'est encore ce que j'ai prouvé. Donc, en admettant tous les faits (161*) contenus dans l'écriture, on peut rejetter les miracles (162) sans absurdité, et même sans inconséquence. Je n'ai pourtant pas été jusque là. Je pourrois donc les rejetter tout à fait dans la suite sans cesser d'être orthodoxe, mais c'est sur quoi (163) je ne peux pas précipiter ma décision.

(164) Voilà, Monsieur, comment vos gens tirent des miracles qui ne sont pas nécessaires, qui ne prouvent

gion et. — (159) jusqu'à présent, est en surcharge. — (160) Les miracles ne sont pas... on m'a forcé d'entrer : ce passage est remplacé dans la rédaction définitive par deux phrases (Edit. Hachette, III, p. 162-163 : Quant à moi... n'intéresse mon salut). Toute indication d'une modification de sentiment sur la question des miracles est supprimée. — (161) Il n'y a nul Chrétien de bon sens qui croye. — (161*) admis. — (162) non seulement. — (163) je ne suis pas encore déterminé. — (164) Et quoiqu'il en soit. — (165) Je crois que. —

rien, et que je n'ai pas rejettés, la preuve évidente que je renverse les fondemens du Christianisme, et que je ne suis pas Chrétien. (165) Cet exemple de leur façon de raisonner (166) sert pour les autres, et (167) me dispense de (168) répéter ces enuyeuses discussions (169).

(166) servira. — (167) que vous me dispenserez. — (168) (a) nouvelles discussions. (b) renouveller. (c) recommencer. — (169) Dans le brouillon la troisième lettre s'arrête ici. Plus tard Rousseau a ajouté des réponses à deux autres accusations; la première qu'il rejette la prière, et l'autre qu'il accuse le christianisme de rendre nos devoirs impraticables en les outrant (Edit. Hachette, III, p. 163-165: L'ennui vous enpêcherait de me suivre... des accusations sans raison).

[LETTRE IV]

[f. 90^{ro}.] (1) Si je me connois en raisonnemens, je vous ai, Monsieur, (2) prouvé (3) la fausseté des accu-

(1) Avant de commencer cette lettre, Rousseau a fait, au f. 89vo, plusieurs notes qui paraissent être un commentaire provoqué par des passages des Lettres écrites de la Campagne, dont il a probablement relu la première lettre, qui traite de la légalité du décret porté contre lui, avant de commencer lui-même une lettre sur ce sujet. Voici ces notes : « Et il y a bien de la différence entre faire des objections contre quelques dogmes, ou même les rejetter, et entre vouloir [y substituer] établir d'autres dogmes ». ... « Quoi donc [!] un homme qui a violé son serment de Bourgeoisie, peut-il être fidelle à ses devoirs de Bourgeois [?] ». Les mots : fidelle... Bourgeois, sont répétés un centimètre plus bas. Cf. Lettres de la Campagne, p. 8-9: " Mais M. Rousseau, fidelle aux devoirs du Citoyen, dans le tems même où il en résignoit les droits, n'a pas voulu qu'à son occasion le repos de la patrie soit troublé. » ... « ll est vrai que l'auteur de [ces lettres] ce témoignage est anonyme; mais cet anonyme n'est pas si caché que son [sentiment] jugement ne soit pas ici de quelque poids; et puisque c'est lui qu'on charge de justisser la procédure, ceux qui l'ont faite sont présumés l'avouer dans tout ce qu'il dit [pour eux] à ce sujet. » ... « et ce n'est pas au Conseil, quelque dévot qu'il puisse être, de s'inquiéter du mal que mon livre peut faire à Rome ou à Londres; sa charge est seulement d'empêcher qu'il en fasse dan[s] l'Etat. » Cf. Lettres de la Campagne, p. 13 : " Ainsi, quel qu'ait été son délit contre la Religion, l'accusé, en faisant semblant de se ranger, pourra toujours échapper, et celui qui auroit dissamé la Religion par toute la terre, au moyen d'un reprentir simulé, devroit être supporté sans diffame. » ... « qu'ils sont de mauvaise foi, ou qu'ils ignorent parfaitement les principes de la Religion dont il se disent les deffenseurs, contre un h[omme] qui ne l'a point attaquée, et des gouvernemens dont ils se disent les vengeurs, contre un h[omme] qui n'a fait qu'exposer celui [de son pays et du leur] de son pays [et du leur qu'ils veulent détruire] ! ». — (2) bien. — (3) mon innocensations (4) que ces Messieurs ont portées contre (5) moi, et la nullité de leurs preuves ; cependant (6) ils m'ont jugé coupable ; il faut maintenant me supposer tel. Considérons en cet état (7) la peine qui m'étoit due (8).

Ainsi que la vertu le vice a ses degrés (9).

Pour être coupable d'un crime, on ne l'est pas de tous. L'extrême justice consiste à mesurer exactement le châtiment à la faute, et quelquefois cette extrême justice elle-même est une injure lorsqu'elle n'a nul égard (10) aux considérations raisonnables qui doivent tempérer la rigueur de la loi.

Le délit est supposé constaté; (11) mais cherchons quelle est sa nature, et quelle procédure est prescritte contre lui par vos loix.

Si j'ai violé mon serment de bourgeois, comme on m'en accuse, j'ai commis un crime d'Etat, et la (12) compétence de (13) ce crime appartient directement au Conseil; cela est incontestable.

Mais si tout mon crime consiste en erreur contre la saine doctrine, cette erreur fût-elle même une impiété, c'est autre chose; (14) selon vos édits il (15) appartient à un autre Tribunal d'en connoître en premier ressort.

Et quand même (16) mon crime seroit un crime d'Etat, si pour le (17) déclarer tel il faut préalablement

ce. — (4) portées contre moi par ces M[essieur]s. — (5) (a) moi. (b) ma per[sonne]. — (6) ces Messieurs. — (7) (a) le traitement. (b) le châtiment. — (8) Le début de la lettre a été beaucoup modifié dans la rédaction définitive. — (9) Le vers de Racine est : Ainsi que la vertu le crime a ses degrés (Phèdre, IV, 11, 1096). Rousseau a conservé le mot vice dans la rédaction définitive. — (10) à ce qui devroit en (a) ad[oucir] (b) tempérer la rigueur. — (11) voyons. — (12) connoi[ssance]. — (13) cette sorte de (?). — (14) et. — (15) n'appartient pas au Conseil. — (16) j'aurois commis. — (17) cons-

une décision sur la doctrine, (18) ce n'est pas au Conseil de la (19) donner; c'est bien à lui (20) de punir le (21) crime, mais non (22) de le constater. (23) Cela est formel par vos Edits, comme nous verrons tout à l'heure.

Il s'agit d'abord de savoir si j'ai violé mon serment de Bourgeois, c'est à dire le serment que mes ancêtres ont prêté quand ils ont été (²⁴) receus à la Bourgeoisie.

Dans la forme de ce serment il n'y a que deux articles qui puissent regarder mon délit. (25) On promet par le premier de vivre selon la Réformation du S[aint] Evangile, et par le (26) dernier de ne souffrir être faites aucunes pratiques, machinations ou entreprises contre la S[ain] te Réformation Evangélique.

Or, (27) loin (28) d'enfreindre le premier article, je m'y suis conformé (29) avec une fidellité et même une hardiesse qui ont peu d'exemple[s], professant hautement ma Religion chez les Catholiques, quoique j'eusse autrefois vécu dans la leur; (30) et l'on ne peut citer cet écart de mon enfance pour une infraction au serment, ma réunion authentique à votre Eglise en 1754 ayant tout effacé (31), comme il est notoire par les registres du consistoire et par mon plein (32) réta-

tater. — (18) il n'appartient pas encore. — (19) porter, il appartient. — (20) seul. — (21) délit. — (22) pas. — (23) Telle est votre constitution. — (24) admis. — (25) Par le premier on promet et jure. — (26) second. — (27) (a) je me conformois au premier. (b) je crois. (c) Or j'ai vécu. (d) On m'accuse. — (28) d'avoir enfreint. — (29) fidellement, ce mot est changé en fidellité. — (30) qu'ils eussent pu. — (31) Rousseau avait d'abord écrit : et qu'on ne cite pas cet écart de mon enfance pour une infraction à mon serment après la démarche que je fis en 1754 et ma réunion authentique à votre Eglise. — (32) Les mots : mon plein sont répétés dans le ma-

blissement dans (33) mes droits de Bourgeoisie (34) dont (35) j'ai les preuves.

On ne sauroit dire non plus que j'aye enfreint ce premier article par les livres condamnés; car autre chose est la conduite et autre chose sont [f. 91".] les écrits. Vivre selon la réformation c'est professer la réformation, quoiqu'on puisse d'ailleurs (36) s'écarter par erreur de la doctrine dans de blâmables écrits (37) et commettre d'autres péchés. Cette distinction est évidente par le serment même, puisqu'on y sépare en deux articles (38) ce qui n'en pourroit faire qu'un, si la profession de la Religion (39) étoit incompatible avec toute entreprise contre la religion. On y jure par le premier article de vivre selon la Réformation, et (40) l'on y jure par le dernier de ne rien entreprendre contre la religion. Ces deux articles sont très distincts et sépparés par beaucoup d'autres. Dans le sens du législateur ces deux choses sont donc séparables. Donc, quand j'aurois violé le dernier Article, il ne s'ensuit pas que j'aye violé le premier.

Mais ai-je violé ce dernier article [?]

Voici comment l'auteur des lettres écrites de la Campagne (41) établit l'affirmative:

- « Le serment des Bourgeois leur impose l'obliga-
- « tion de ne faire, ni souffrir être faites, aucunes pra-
- « tiques, machinations, ou entreprises contre la
- « S[ain]te Réformation Evangélique. Il semble que

nuscrit. — (33) tous. — (34) (a) aux yeux (?). (b) comme il est notoire. — (35) j'[en] ai [d'ailleurs] toute[s] les preuves jusqu'à mes Quitances de la taxe des Gardes qui n'est payée que par les Bourgeois. — (36) s'en écarter non-volontaire[ment]. — (37) (n) répréhensibles. (b) condannables. — (38) très distincts ce qui n'en pourroit faire qu'un. — (39) (a) et les entreprises contre la. (b) n'étoit com[patible]. — (40) (a) puis. (b) par le dernier. — (41)

- « c'est un peu pratiquer et machiner contre elle que
- « de chercher à prouver, dans deux livres si sédui-
- « sans, que le pur Evangile est absurde en lui-même
- « et pernicieux à la société: le Conseil étoit donc
- « obligé de jetter un regard sur celui que tant de pré-
- « somptions si véhémentes accusoient de cette entre-
- « prise (42). »

Voyez, je vous prie, que ces Messieurs sont agréables. Il leur semble (43) entrevoir un peu de pratique et de machination : sur ce petit semblant (44) d'une petite manœuvre, il regardent celui qu'ils en présument l'auteur (45), et ce regard est un décret de prise de corps (46). Les regards mêmes de Méduse n'étoient guère si terribles que ceux de ces Messieurs (47).

Il est vrai que ce même Auteur s'égaye à prouver ensuite que c'est par pure bonté pour moi que ces Messieurs m'ont décrété. (48) Ainsi (49) plaisantoit le bourreau envoyé pour mettre à mort Dom Carlos infant d'Espagne. Comme le Prince (50) crioit et vouloit se débattre, « paix, Monseigneur, (51) lui disoit-il en l'étranglant, tout ce qu'on en fait n'est que pour votre bien ».

(52) Quelles sont donc ces pratiques et ces machina-

décide. — (42) Guillemets de Rousseau; c'est lui qui souligne. Il cite les Lettres écrites de la Campagne, p. 32-33. — (43) (a) que c'est un peu pratiquer et machiner. (b) appercevoir. — (44) (a) il leur faut jetter un regard. (b) ils tour[nent](?). — (45) de ces foibles apparences. — (46) ce sont de terribles regards que ceux de ces Messieurs. — (47) D'abord: les regards de ces Messieurs sont presque aussi terribles que ceux de Méduse. — (48) Vous croyez entendre le Bourreau qui étrangl[a]. — (49) parloit (?) avec (?) l'infortuné dom Carlos infant d'Espagne. — (50) en se débattant se récrioit. — (51) crioit-il. — (52) Mais. — (53) C'est d'avoir fait un

tions dont on m'accuse (53) [?] (54) Pratiquer, si (55) j'entens la langue, c'est se ménager des intelligences secrettes; machiner, c'est faire de sourdes menées ; c'est faire ce que (56) mes persécuteurs font (57) contre la Religion Chrétienne et contre moi. Mais je n'imagine rien de moins secret et de moins caché dans le monde que de (58) publier un livre et d'y mettre son nom. Quand j'ai dit mon sentiment sur quelque matière que ce fût, je l'ai (59) dit haut et clair, à la face du public; je me suis nommé, et puis je suis demeuré tranquille dans ma retraite. Voilà tout. Il sera difficile de me persuader que cela ressemble (59) à des pratiques et machinations. Du reste, si l'honnête auteur de cette phrase (60) eût su déguiser un peu mieux son stile il se fût gardé d'employer cet un peu qui le trahit; mais la démangeaison d'être plaisant, à laquelle il n'a jamais su résister, lui a fait (61) percer (62) le bout d'oreille, et de là résulte une chose (63) réellement très plaisante, c'est [f. 92^{ro}.] de (64) voir (65) quel est celui qui m'accuse d'avoir machiné contre la religion (66).

Il n'est donc pas vrai que j'aye enfreint le serment

livre et d'y avoir mis mon nom. — (54) Pratiquer, si j'entens la langue... y mettre son nom : pour ce passage Rousseau a d'abord écrit : « J'ai cru que des pratiques et des machinations étoient des manœuvres secrètes, et je n'imagine rien de moins secret au monde que de publier un livre et d'y mettre son nom. [On peut présumer que l'Académie françoise sait sa langue] L'Académie françoise, qu'on peut présumer savoir sa langue, dit dans son dictionnaire que pratiquer... » Le passage a été abandonné à cet endroit, et biffé aussitôt; il a été refait en dessous. — (55) je sais, changé en j'entens. — (56) l'auteur des lettres et ses amis. — (57) MS. : font font. — (58) pratiquer (sic). — (59) toujours. — (59) en quelque chose. — (60) qui n'est pas difficile [à reconnoître] à décéler. — (61) a laisse, changé en a fait (?). — (62) paroître. — (63) plus plaisante encore. — (64) connoitre. — (65) contre qui j'ai à me deffendre. — (66) Trouvant sans doute ce trait contre Voltaire trop peu voilé, Rousseau l'a supprimé. On en trouve quand même une trace dans

de bourgeoisie; et j'ajoute que, quand cela seroit vrai, il n'y auroit rien de plus inouï dans Genève que la (67) forme dont on a procédé contre moi, puisqu'il n'y a peut-être pas de Bourgeois qui n'enfreigne journellement ce serment en quelque (68) article, sans (69) qu'on s'avise pour cela de lui chercher querelle, et bien moins de commencer par le décréter (70).

(71) On ne peut pas dire non plus que mon livre attaque la morale, puisque (72) j'y donne toujours pour règle l'utilité de la société et du genre humain dans la morale de J[ésus] C[hrist] même. On ne peut pas dire que ce livre (73) tende en aucune sorte à troubler ni le culte ni l'ordre public, puisqu'au contraire j'y insiste (74) sur le respect qu'on doit aux formes établies, sur l'obéissance aux loix en toutes choses et même en matière de religion; (75) qu'enfin, donnant (76) partout la préférence à la nôtre, j'y fait dire par un prêtre Catholique qu'elle est très simple et très sainte, ce qui est le plus bel éloge qu'il soit possible (77) d'en faire (78).

une note sur le mot un peu de l'alinéa précédent (Edit. Hachette, III, p. 167, n. 1 : Cet un peu, si plaisant... la griffe à qui ce petit bout, non d'oreille, mais d'ongle, appartient). — (67) procédure qu'on a suivie. — (68) partie, comme il est manifeste à quiconque connoît tous les articles de ce serment. — (69) que personne. — (70) On peut rapprocher de ce paragraphe un passage qui se trouve au f. 93vo, sans indication de sa place dans le texte : « [j'ai dit] l'on [sait] dit encore (a) que votre magistrat ne punit jamais l'infraction du serment des Bourgeois simplement comme telle, mais seulement quand il s'y joint quelqu'autre (sic) délit, et à cause de ce délit. Par exemple, décrétat-on (sic) jamais un bourgeois pour être sorti de l'Etat sans permission [?] Son serment l'oblige pourtant à la demander ». (a) (a) que comme il a été dit. (b) ainsi qu'il a été dit. (c) aussi. — (71). il. — (72) (a) qu'on n'y voit. (b) que j'y adopte exactement en tout [la morale] celle de l'Evangile. — (73) mon livre attaque... dire que ce livre, se trouve au f. 91^{vo}. — (74) par tout. — (75) et. — (76) d'ailleurs. — (77) de lui donner. — (78)

(79) Ce délit si terrible, et dont on fait tant de vacarme, se réduit donc tout au plus, même en l'admettent pour réel, à quelque erreur sur la (80) foi, qui, si elle n'est avantageuse à la société, lui est du moins très indifférente; le plus grand mal qui en résulte étant la tolérance pour les sentimens d'autrui, (81) par conséquent la paix dans l'Etat et dans le monde sur les matières de religion.

Mais je vous demande, à vous, Monsieur, qui connoissez la constitution de votre gouvernement, à qui il appartient (82) de décider des erreurs sur la foi. Est-ce au Conseil [?] (83) est-ce au Consistoire [?] Voilà (84) le nœud de la Question.

De simples erreurs sur la foi sont tout au plus des péchés. Or, depuis qu'il existe des (85) sociétés, voici, peut-être, la première fois que les Magistrats civils se sont avisés de connoître des (86) péchés, et de les punir comme des crimes. Le souverain les a bien chargés de (87) maintenir la pure Religion, mais il ne les a pas faits pour cela les (88) juges de la (89) doctrine : C'est un autre (90) corps qu'il a (91) chargé expressément de ce soin, et c'est ce (92) corps qu'ils doivent consulter sur toutes les matières (93) de religion. Tel est l'esprit de votre gouvernement ecclésiastique (94).

Il faloit d'abord réduire le délit à son espèce. A présent qu'elle est (95) fixée, il faut (96) comparer la procédure à la loi.

qu'enfin, donnant... d'en faire, n'a pas été utilisé dans la rédaction définitive. — (79) En admettant. — (80) doctrine, très indifférente à la société. — (81) et. — (82) d'examiner. — (83) ou. — (84) l'état de la question. — (85) Etats. — (86) simples. — (87) conserver. — (88) juges souverains, les arbitres absolus. — (89) Religion. — (90) tribunal. — (91) établi expressément pour cela. — (92) tribunal. — (93) purement ecclésiastiques. — (94) Le souverain... ecclésiastique se trouve en face, au f. 91°. — (95) trouv[ée]. — (96)

Vos Edits ne fixent pas (97) la peine due à celui qui erre en matière de foi, et qui publie son erreur. Mais ils fixent, par l'art[icle] 88 dè l'ordon[n]ance Ecclésiastique, l'ordre de la procédure (98) contre celui qui dogmatise. (99) Cet article est conçu en ces termes :

S'il y a quelqu'un — pourvoir (100).

(101) On voit par là que la première connoissance de cette espèce de délit appartient au consistoire.

Que le législateur n'entend point qu'un tel délit soit irrémissible, si celui qui l'a commis se repent et se range.

Qu'il prescrit les voyes dont on doit user pour ramener le coupable à son devoir. Que ces voyes sont pleines de douceur, d'égards, de commisération, telles qu'il convient à des Chrétiens d'en user, à l'exemple de leur maître, dans les fautes qui ne troublent point directement la société civile et n'intéressent (102) que la Religion.

Qu'enfin (103) la dernière et la plus grande peine qu'il prescrit est tirée de la nature du délit, comme cela devroit toujours être, en privant le coupable de la [f. 93^{ro}.] S[ain]te Cène et des biens de la religion qu'il a offensée.

Après cela le Consistoire le dénonce (104) au magistrat afin d'y pourvoir, parce que, la loi ne souf[f]rant dans l'Etat qu'une seule religion, celui qui s'obstine à vouloir en professer une autre doit être retranché de l'Etat.

main[tenant]. — (97) l'espèce du châtiment. — (98) qu'on doit [user] suivre [envers] pour celui qui. — (99) voici. — (100) Les premiers et les derniers mots de l'article 88. On trouvera le texte de la citation dans la rédaction définitive (Edit. Hachette, III, p. 168) et dans les Ordonnances ecclésiastiques de la cité de Genève, Genève, Artus Chavvin, 1561, 4° (s. l. 1562, pt. in-8°; Lyon, 1562, pt. in-8°), p. 46. — (101) Vous voyez. — (102) pas directement la société. — (103) Le dernier degré. — (104) le coupable. — (105) La date

On voit l'application de toutes les parties de cette loi dans la forme de procédure suivie en [1563] (105) contre Jean Morelli.

Hist[oire] du Procès.

Jean Morelli avoit fait et publié un Livre dans lequel il attaquoit la discipline Ecclésiastique (106).

Voilà comment (107) il fut procédé au jugement de Jean Morelli, dont le livre ne fut brûlé qu'à la fin du procès, et dont jamais la personne ne fut décrétée.

Au lieu de cela chacun sait comment le Conseil a procédé contre moi, dans l'instant (108) que mon livre a paru, et avec une telle précipitation qu'il est de toute impossibilité (109) qu'on ait eu le tems, je ne dis pas de l'examiner, mais de le lire (110).

Voici là-dessus l'observation (111) qui a été faite dans les premières représentations (112) de la Bourgeoisie.

Cependant, malgré cet article formel de vos Edits, (113) san[s] qu'il ait même été fait mention du Consistoire, recevoir le livre par la poste, le lire, l'examiner, le déférer, le brûler, me décréter, tout cela (114) fut l'affaire d'un même jour; on ne sauroit imaginer une procédure plus expéditive.

L'Edit a-t-il été observé dans cette affaire [?] Vous autres gens de bon sens, vous imagineriez qu'il a été violé comme à plaisir dans toutes ses parties. Le S[ieur] Rousseau, disent les Représentans, n'a point

est laissée en blauc. — (106) Le tiers de la page est laisse en blanc pour représenter l'histoire du procès qui a été rédigée ailleurs. Voir Edit. Hachette, III, p. 169-170 : Jean Morelli, habitant de Genève... Quant à présent ne perdons pas notre objet de vue. — (107) on a procédé. — (108) même. — (109) qu'on l'ait lu. — (110) avant le jugement qui l'a condanné et. — (111) très judicieuse. — (112) et à laquelle le Conseil n'a fait aucune réponse. — (113) sans qu'il ait été seulement question. — (114) a été. — (115) Au f. 93°°

été appellé au Consistoire mais — d'opiniâtreté obstinée.

[f. 94^{re}.] (115) Voilà sans doute qui vous paroît plus clair que le jour, et à moi aussi. (116) Hébien[!] non; vous allez voir comment ces gens qui savent montrer le soleil à Minuit, savent le cacher à Midi.

L'addresse ordinaire aux sophistes est d'entasser force argumens pour en couvrir la foiblesse: tous ceux dont l'auteur des lettres écrites de la campagne (117) veut étayer cette étrange procédure formeroient bien rassemblés, un coup d'œil assés plaisant. Quand on les (118) lit dans la lettre même, on croit lire les plaidoyer[s] de Pantagruel. Mais il ne s'agit pas ici de plaisanter, il s'agit de raisonner. Pour éviter des répétitions et gagner du tems, divisons ces argumens. (119) Bornons [-nous] au[x] plus essenciels, et prenons-les l'un après l'autre, (120) afin de les mieux examiner (121).

C'est d'après vos loix dit cet auteur, que je dois examiner ce qui s'est fait à l'égard de M. Rousseau. Fort bien; voyons.

« Le premier article du serment des Bourgeois les oblige à vivre selon la réformation du S[ain]t Evangile. Or, je le demande, est-ce vivre selon l'Evangile que d'écrire contre l'Evangile? »

il y a trois passages qu'on trouvera aux p. 115, n. 132, 114, n. 118, 110, n. 70. — (116) Non, Monsieur. — (117) s'efforce de justifier. — (118) L'adresse ordinaire... Quand on les, se trouve au f. 93 vo; le mot les, au f. 93vo, est rattaché d'un long trait au mot lit, au f. 94vo, pour indiquer la place de ce passage dans le texte. Rousseau avait d'abord écrit, au f. 94vo : « La multitude d'argumens employés par l'auteur des lettres écrites de la campagne pour justifier cette singulière procédure [et par une adresse ordinaire aux sophises ils entassent des propositions pour en couvrir] formeroit, rassemblée, un coup d'œil [très comique et très singulier] assés plaisant. » — (119) et. — (120) pour gagner le tems et épargner. — (121) je ne

Première subtilité. Pour voir clairement ci s'est là mon cas, remet[t]ez le mot réformation, que l'auteur (122) escamote, (123) et qui est nécessaire pour que son raisonnement soit concluant.

Or, je le demande, est-ce vivre selon la réformation du S[ain]t Evangile que d'écrire contre la réformation du S[ain]t Evangile [?]

Seconde subtilité. Il ne s'agit pas dans ce serment d'écrire selon la réformation, mais de vivre selon la réformation.

Du reste, on a vu ci-devant s'il est vrai que j'aye écrit contre la réformation (124).

Pour bien entendre l'esprit du serment, il faut se transporter au tems où la formule en a été dressée, et où il s'agissoit essentiellement pour l'Etat, pour la liberté, de ne pas retomber sous le joug du papisme (126) et des Evêques qu'on venoit de secouer. Voilà pourquoi l'on (127) exigeoit des bourgeois ce serment, qui d'ailleurs ne convient qu'aux gens d'Eglise, comme il a été dit ci-devant.

Le premier devoir des Syndics et Conseil, c'est de maintenir la pure Religion.

(128) D'accord; mais comme ils ne sont pas théologiens de profession, ce n'est pas à eux que [le] souverain a commis le soin (129) de prononcer en matière de doctrine, sur ce qui est (130) conforme ou contraire (131) à la pure Religion (132). Deux tribunaux

m'arrêterai qu'aux [articles] points essentiels. — (122) de la lettre. — (123) (a) Voici donc sa phrase. (b) Et lisez sa phrase de cette manière. — (124) du S[ain]t Evangile. — (126) Catholicisme. — (127) ajoutoit au serment des bourgeois cet article. — (128) Cela est très vrai. — (129) d'examiner et de juger. — (130) en matière de doctrine. — (131) en matière de doctrine. — (132) On trouve en face, au f. 93°°, la phrase suivante : « Troisième subtilité. Leur devoir est bien de maintenir la pure Religion, mais non de prononcer sur ce qui est ou n'est pas la pure

sont établis sur cette matière, l'un pour constater le délit (183), et l'autre pour le punir. Cela est évident par les termes de l'Ordonnance.

Suivent les imputations que j'ai ci-devant examinées, et que, par cette raison, je ne répéterai pas: mais je ne puis m'empêcher de transcrire ici l'article qui les termine; il est curieux:

Il est vrai que M. R[ousseau] — pareil sujet (131).

J'entends: le culte spirituel, la pureté du cœur, les œuvres de miséricorde, la piété intérieure, la confiance, la résignation (135), l'humilité, la tolérance, l'oubli des injures, le pardon des ennemis, l'amour du prochain, la fraternité universelle et l'union de tout le genre humain par la charité sont autant d'inventions du diable. Seroit-ce là le sentiment de l'auteur et de ses amis ? On le diroit à (136) leur raisonnemens et surtout à leurs œuvres. En vérité, si c'est une contradiction, elle est choquante. Si c'est une plaisanterie, convenez qu'elle est bien déplacée dans un pareil sujet.

[f. 95^{ro}.] Après l'exposition (¹³⁷) des crimes, écoutés les raisons (¹³⁸) pourquoi on a renchéri sur la rigueur de la loi dans la poursuite (¹³⁹) du criminel.

« Ces deux (140) livres paroissent sous le nom d'un

Religion ». Plus tard Rousseau a refait le passage en utilisant toute la seconde et la dernière partie de la première de ces ébauches (Edit. Hachette, III, p. 171) : Troisième sophisme... juges de la doctrine). — (133) sur cette matière. — (134) Pour le texte de la citation voir la rédaction définitive. Si l'Evangile tel que Rousseau le caractérise peut être appelé divin, dit Tronchin, ce mot a dû prendre un nouveau sens. La citation contient la plaisanterie que Rousseau répète quelques lignes plus loin : Si c'est une contradiction... pareil sujet. — (135) la charité. — (136) leur conduite. — (137) de mes crimes, changé en des crimes. — (138) de la rigueur dont, au mépris de la loi, on a usé envers moi. — (139) de l'accusé (ces mots biffés, remis, biffés). — (140) ouv[rage]. — (141) Rien; par cela même,

Citoyen de Genève. L'Europe en témoigne son scandale. Le p[remie]r Parlement d'un R[oyaum]e voisin poursuit Emile et son Auteur. Que fera le gouvernement de Genève [?] »

- (141) Arrêtons un moment. Je crois appercevoir ici quelque mensonge. Ne (142) diriez-vous pas, à l'arrangement de ces phrases, (143) que (144) c'est (145) à cause du scandale (146) de l'Europe que le parlement de Paris et le Gouvernement de Genève (147) ont poursuivi le livre d'Emile [?] (148).
- (149) Selon notre auteur, le scandale de l'Europe força le Conseil de Genève de sévir contre le livre et l'auteur d'Emile, à l'exemple du Parlement de Paris: mais, au contraire (150), ce furent les Décrets de ces deux Tribunaux qui causèrent le scandale de l'Europe. Il n'y avoit (151) que quelques jours que le Livre paroissent à Paris, lorsque le Parlement le condanna: (152) il ne paroissoit encore en nul (153) autre pays, pas même en Hollande, quoiqu'il y fût imprimé (154), et (155) il n'y eut que huit jours d'intervalle entre le décret du Conseil et celui du Parlement (156), le tems

comme il sera dit ci-après. — (142) croiriez-vous. — (143) l'Europe a commencé par témoigner son scandale; qu'en conséquence de ce témoignage, le Parlement de Paris et, à son tour, le Gouvernement de Genève ont pris le parti de poursuivre Emile et son auteur, et qu'en conséquence. — (144) et que; ces deux mots ne sont pas biffés. — (145) autant. — (146) que de la poursuite. — (147) à l'imitation du Parlement de Paris s'est [déterminé] vu forcé, bien malgré lui, peur de. — (148) et son auteur. Cet alinéa est barré d'un trait plus ou moins vertical, c'est un passage que Rousseau a réjeté immédiatement. — (149) L'auteur nous fait entendre que. — (150) (a) ce fut le décret uniquement. (b) le scandale de l'Europe fut l'ouvrage auquel. (c) ce fut le décret du Parlement de Paris et celui surtout du Conseil de Genève. — (151) pas huit jours. — (152) et. — (153) endroit de l'Europe. — (154) lorsque le Parlement de Paris le condanna. — (155) et chacun sait avec. — (156) et celui du Conseil de Genève. — (157) (a) de ce qui s'étoit fuit

précisément qu'il faloit pour recevoir avis par la poste (157). (158) Le vacarme qui fut fait en Suisse sur cette affaire, la (159) proscription de mon livre, mon expulsion de chez mon ami, les (160) tentatives faites (161) à Neufchâtel, et même à la Cour (162), pour m'ôter mon dernier asile, tout cela vint de Genève. On sait quels furent les instigateurs, on sait quels furent les émissaires; (163) leur activité, leur férocité, leur acharnement furent sans exemple; il ne tint (164) pas à eux qu'on ne m'ôtât le feu et l'eau (165) dans l'Europe entière, et (166) qu'il ne me restât pas une terre pour lit, pas une pierre pour chevet. Ne transposons donc point ainsi les choses, et ne donnons pas pour motif du Décret de Genève le scandale qui en fut le fruit (167).

« Le premier Parlement d'un R[oyaum]e voisin poursuit Emile et son Auteur. Que fera le Gouvernement de Genève [?] »

La réponse est simple : il ne fera rien ; (168) il ne doit rien faire, ou plus tôt il doit ne rien faire. Il

à Paris. (b) de ce qui se passoit à Paris. — (158) (a) On sait d'ailleurs. (b) Personne n'ignore que. — (159) deffense. — (160) efforts mêmes. — (161) même. — (162) de Berlin. — (163) il ne tint pas à ces troupes d'honnêtes gens que. — (164) MS.: teint. — (165) par toute l'Europe. — (166) que je n'eusse pas une pierre pour y reposer ma tête. — (167) Tout d'abord Rousseau a terminé ici son commentaire sur ce passage des Lettres de la Campagne, et a poursuivi : l'indignation m'empêche de passer sous silence le trait qui suit, quoique son extravagance m'empêche de le relever sérieusement. Puis, se ravisant, il a séparé cette phrase de ce qui la précède par un trait horizontal; en a tracé un autre pour la séparer de ce qui suit, et a repris son commentaire. Il a utilisé cette phrase plus loin (p. 122). Il a d'abord rédigé sa réponse à ce trait qu'il ne peut passer sous silence en face, au f. 94°°, et l'a incorporé ensuite dans le texte (v. p. 124, n. 227). — (168) du moins. — (169) a renversé.

(169) renverseroit tout ordre judiciaire; il (170) braveroit le Parlement de Paris; il lui (171) disputeroit la compétence en l'imitant (172). C'étoit précisément parce que j'étois décrété à Paris que je ne pouvois l'être à Genève. Le délit d'un (173) criminel a certainement un lieu, et un lieu unique; et il ne peut pas plus être coupable à la fois dans deux Etats pour le même fait qu'il ne peut être en personne en deux lieux à la fois. En effet avez-vous jamais ouï dire qu'on ait décrété en même tems le même homme en deux pays différens pour le même délit [?] C'en est ici le premier exemple (174), et (175) probablement que ce sera le dernier. J'aurai dans tous mes malheurs le triste honneur d'être un exemple unique.

Les crimes les plus atroces, les assassinats mêmes, ne sont pas poursuivis devant d'autres Tribunaux que ceux du sieu où ils ont été commis (176). Si (177) un Genevois tuoit un homme, même un Genevois, en pays étranger, le Conseil de Genève ne prendroit, et ne devroit prendre, aucune connoissance du (178) fait : il pourroit livrer le coupable s'il étoit réclamé; mais il ne le jugeroit pas, parce qu'il ne lui appartient pas de (179) juger un délit commis chez un autre souverain (180), et qu'il ne peut pas même ordonner les informations nécessaires pour le constater. Voilà la règle, et voilà la réponse à la question: Que fera le Gou-

^{— (170)} a bravé. — (171) a disputé. — (172) ce sont ici les premières notions du droit public qu'il seroit honteux au dernier des magistrats d'ignorer. — (173) (a) criminel. (b) coupable. — (174) avezvous jamais ouï dire rien de semblable; c'est pour moi seul que se rassemblent les actes. — (175) il est probable. — (176) on livre quelquefois les coupables, mais on ne les juge pas. — (177) même. — (178) crime. — (179) prendre connoissance d'un délit. — (180) (a) mais contre moi tout est. (b) Voilà la règle qu'aucun tribunal n'enfreint, et que le Conseil de Genève enfreint (?) en celte occa-

vernement de Genève [?] Ce sont ici les (181) plus simples notions du Droit public qu'il seroit honteux au dernier magistrat d'ignorer.

[f. 96'°.] « Il devoit, suivant les Auteurs des représentations, se borner à en défendre provisionellement le débit dans la ville (182) ». C'est en effet tout ce qu'il pouvoit faire légitimement (183) pour contenter son animosité. Il est bien honteux pour des juges que des Bourgeois leur apprennent leur devoir.

« Mais une improbation si foible n'auroit-elle pas été taxée de secrète connivance (184) ? »

Mais il y a longtems que pour d'autres écrits beaucoup moins (185) tolérables, on taxe (186) le Conseil de Genève d'une connivance assés peu secrette sans qu'il se mette fort en souci de ce jugement.

Personne, dit-on, n'auroit pu se scandaliser de la modération dont on auroit usé (187).

Le cri public vous apprend combien on est scandalisé du contraire.

« De bonne foi, s'il s'étoit agi d'un h[omme] aussi désagréable au public que M. R[ousseau] lui étoit cher, ce qu'on appelle modération n'auroit-il pas été [taxé] (188) d'indifférence, de tiédeur impardonnable (189) ? »

Ce n'eût pas été un si grand mal que cela, et on ne donne pas des noms si honnêtes à la barbarie qu'on exerce envers (190) moi pour mes écrits, ni au support que l'on prête à ceux d'un autre.

sion. — (181) premières. — (182) Cité des Lettres de la Campagne, p. 14. — (183) de plus sévère. — (184) Cité des Lettres de la Campagne, p. 14. — (185) pardonnables. — (186) ouvertement. — (187) Cité des Lettres de la Campagne, p. 14. — (188) Rousseau a omis ce mot; je le rétablis d'après le texte des Lettres de la Campagne. — (189) Cité des Lettres de la Campagne, p. 14. — (190) l'anteur de.

En continuant de me supposer coupable, supposons encore que le Conseil de Genève avoit droit de me punir, que sa procédure eût été conforme à la loi, et que cependant, (191) sans vouloir censurer mes livres, il m'eût receu paisiblement arrivant de Paris. Qu'auroient dit les honnêtes gens [?] (192) le voici.

Ils ont fermé les yeux; ils le devoient. Que pouvoient-ils faire [?] User de rigueur en cette occasion eût été barbarie, ingratitude, injustice même, puisque la véritable justice compense le mal par le bien. Le coupable a tendrement aimé sa patrie; il en a bien mérité; il l'a honorée dans l'Europe; et tandis que ses compatriotes avoient honte de porter le nom de Genevois, il en a fait gloire, il l'a réhabilitée chez les étrangers (193). Il a donné des conseils utiles ; il vouloit le bien de tous; il s'est trompé, (194) mais il étoit pardonnable. Il a fait les plus grands éloges du Conseil; il a défendu la religion des ministres (195); il méritoit quelque retour de leur part. Et de quel front eussentils osé sévir (196) pour quelques erreurs contre le deffenseur de la divinité, (197) des points les plus essenciels à son culte, tandis qu'ils toléroient ouvertement les ouvrages les plus odieux, les plus indécens, les plus insultans au Christianisme, (198) aux bonnes mœurs, (199) les plus destructifs de toute morale, ceux mêmes que Rousseau a cru devoir réfuter [?] On savoit que Rousseau étoit partisan zélé de la liberté: en leur voyant prendre en cette seule occasion le mas-

^{— (191)} fermant les yeux sur mes livres. — (192) qu'auroit dit le public à leur exemple. — (193) où qui disoit Genevois disoit. — (194) Cette erreur étoit pardonnable. — (195) beaucoup mieux qu'eux. — (196) (a) contre une erreur. (b) contre un homme dont. — (197) de tous les points. — (198) et. — (199) et. — (200) On savoit...

que de l'hypocrisie, tout le monde eût jugé. Il la prône dans tous ses écrits, et met par tout les loix au-dessus des hommes (200). On eût cherché les motifs particuliers d'une rigueur si nouvelle et si déplacée; on les eût trouvés (201) dans les écrits de l'accusé et dans les projets cachés des juges. Rousseau eût passé pour le martir des loix de sa patrie; (202) ses persécuteurs, en prenant maladroitement le masque de l'hypocrisie en cette seule occasion, eussent été taxés de se jouer de la Religion, (203) d'en faire (204) l'arme de leur vengeance, (205) l'instrument de leur passion. Enfin, par cet empressement indiscret de punir le zèle de la liberté et la pénétration d'un patriote, ils n'eussent fait que se rendre odieux aux honnêtes gens, suspects à la bourgeoisie, et méprisables aux étrangers. Voilà, Monsieur, tout ce qu'auroient dit les gens (206) raisonnables, et le public après eux. Voilà tout le risque qu'auroit couru le Conseil (207), dans le cas supposé du Délit (208), en s'abstenant d'en connoître.

Je ne (209) puis passer sous silence le trait qui suit, car, dans la crainte que leurs affirmations sur (210) mon impiété ne persuadent pas, ils les renouvellent sans cesse. (211) A force de répéter ces affirmations, ils espèrent les faire passer pour des preuves (212).

« Quelqu'un a eu raison de dire qu'il falloit brûler l'Evangile ou les livres de M. Rousseau (213). »

[f. 97^{ro}.] Voyez (214), je vous prie, la commode mé-

au-dessus des hommes; ce passage est barré de plusieurs traits verticaux; Rousseau l'a rejeté en écrivant la première minute. — (201) peut-être. — (202) (a) et ces hom[mes]. (b) et ces magistrats malodroits. — (203) de la faire servir d'instrument. — (204) uniquement. — (205) et. — (206) de bon sens. — (207) en s'abstenant d'enfreindre. — (208) d'abord : le cas du Délit supposé. — (209) doit. — (210) l'impiété de mes livres. — (211) ils croyent qu'en les répétant. — (212) Cet alinéa est biffé d'un trait vertical; Rousseau l'a rejeté en écrivant la première minute. — (213) Cité des Lettres écrites de

thode (215) que suivent toujours ces M[essieu]rs contre moi. (216) S'il leur faut des preuves, ils multiplient les affirmations; et s'il leur faut des témoignages, ils font parler des Quidams.

Voici (217) la sentence que j'oppose à la précédente : si l'Evangile étoit perdu, mes livres le feroient rechercher. (218) Ces deux propositions sont contradictoires, je l'avoue; mais lisez et choisissez.

La (219) sentence du Quidam n'a qu'un sens qui soit raison[n]able, et ce sens est un blasphème.

Car quel blasphème plus odieux que de supposer l'Evangile et le recueil de mes Ecrits si parfaitement semblables dans (220) leurs préceptes qu'ils se suppléent mutuellement, et qu'on en puisse indifféremment brûler un comme superflu pourvu que l'autre soit conservé [!] Sans doute j'ai suivi du plus près qu'il m'a été possible (221) la pratique de l'Evangile; je l'ai aimée; je l'ai adoptée; je l'ai étendue, expliquée, sans (222) m'arrêter aux obscurités, aux mistères, aux difficultés (223), sans me détourner de l'essentiel; je m'y suis attaché avec tout le zèle de mon cœur; je me suis indigné, je me suis récrié, de voir cette sainte doctrine ainsi profanée, (224) avilie par nos prétendus chrétiens, et surtout par ceux qui font métier de nous en instruire. J'ose même croire, et je m'en vante hautement, que jamais (225) aucun d'eux ne parla plus dignement que moi de la sublimité du vrai

la Campagne, p. 14. — (214) d'abord. — (215) qu'employent. — (216) Quand ils ont besoin. — (217) l'affirmation. — (218) Cette sentence est contradictoire avec l'autre. — (219) proposition. — (220) leur doctrine. — (221) la morale. — (222) pourtant en déguiser les difficultés. Rousseau n'a pas corrigé: les difficultés en : aux difficultés en changeant la construction; j'ai fait cette modification dans le texte. — (223) et sans qu'ils m'aient détourné. — (224)

Christianisme et de son Auteur. J'ai là-dessus le témoignage, l'applaudissement même, de mes adversaires (226); non de ceux de Genève à la vérité; mais de ceux dont la haine n'est point une rage, et à qui la passion n'a point ôté tout sentiment d'équité. Voilà ce qui est vrai, voilà ce que prouvent et ma réponse au Roi de Pologne, et ma lettre à M. d'Alembert, et l'Héloïse, et l'Emile, et tous mes écrits, qui respirent le même amour pour l'Evangile, la même Vénération pour J[ésus] C[hrist] : mais qu'il s'ensuive de là qu'en rien je puisse approcher de mon maître, et que mes livres puissent suppléer à ses leçons, c'est ce qui est faux, absurde, abominable, et à quoi je ne puis même penser sans effroi. (227) A Dieu ne plaise (228) que j'approuve cette audace. (229) J'ai suivi du plus près que j'ai pu (230) les leçons des disciples de son maître, mais (231) je ne suis pas assés impie pour penser, comme le Quidam cité, que mes livres (232) puissent suppléer aux leurs, et (233) qu'en conservant les uns on puisse brûler les autres; car quel autre sens pourroit (234) avoir le discours du Quidam? Je déteste ce

et. — (225) écrivain. — (226) les plus déclarés. — (227) Ici un signe de renvoi pour ramener dans le texte un long passage qui se trouve au f. 94vo. Ce passage a probablement été rédigé au moment que Rousseau composait le f. 95°. (Cf. ci-dessus, p. 118, n. 167). C'est une première ébauche de tout le commentaire sur la « sentence du Quidam ». Cette première ébauche commençait primitivement : « [Comment] Quoi [!] le Quidam que l'auteur cite, [auroit] oseroit-il bien penser et [regarder] dire que [ces-mes] les Ecrits des Evangélistes et les miens se puissent suppléer l'un à l'autre [?] ». Rousseau a supprimé cette phrase en la barrant de plusieurs traits verticaux, et a placé son signe de renvoi au début de la phrase suivante. Dans la rédaction définitive il n'a utilisé que la phrase : Rien ne peut se comparer... ...à la portée de tout le monde. — (228) que je pense un pareil blasphème. — (229) il est vrai que. — (230) la doctrine. — (231) je les ai suivies en disciple ignorant et foible, mais loin de penser que mes livres. .. (232) suppléent. — (233) qu'on puisse brûler. — (234) On peut lire pouvoit; il y a un gros

blasphème et désavoue cette témérité. (235) Rien ne peut se comparer à l'Evangile; (236) mais sa sublime simplicité n'est pas à la portée de tout le monde. (237) Il faut conserver (238) ce livre sacré comme la règle du maître, et (239) les miens comme un commentaire de l'Ecolier.

Voilà, M[onsieur], comment s'y prennent mes ennemis. Sans raisons, sans citation, sans preuves, et sans honte, ils (240) lâchent un apophtegme impertinent, et me voilà condanné. (241) N'osant m'assassiner encore avec des poignards, ils m'assassinent (242) avec des sentences (243).

(A suivre.)

trait à travers le mot. — (235) (a) Il faut converser (pour conserver) (b) Rien ne peut sans profanation. — (236) mais sa sublime simplicité [n'est pas à la portée de tous les hommes] est supérieure à tant d'hommes. — 237 Mais il faut conserver mes livres pour les faire aimer. — (238) l'Evangile. — (239) mes livres. — (240) prodiquent les [calomnies] imputations les plus ridicules. — (241) ils n'osent pas tout à fait encore. — (242) en attendant. — (243) Fin du passage qui se trouve au f. 94°°.; on revient au f. 97°°. Dans la rédaction définitive. Rousseau a ajouté à la fin de cette lettre un alinéa, dans lequel il annonce que dans la prochaîne lettre il quittera la discussion générale pour rapprocher des faits la question qu'il traite.

POURQUOI ROUSSEAU A REMANIÈ LA PRÉFACE DE LA "LETTRE A D'ALEMBERT"

Dans son excellente édition de la correspondance de Rousseau (1), M. Plan a publié le texte primitif de la Préface de la Lettre à d'Alembert. L'étude de ce texte et des circonstances qui ont amené l'auteur à le remanier nous permet d'éclaircir un point obscur et fort controversé : la rupture de Rousseau avec Diderot, ce « tripotage de société » où, selon Mme de Vandeul, « le diable n'entendrait rien ». Rousseau affirme qu'il a voulu, sans commettre d'indiscrétion, dénoncer la trahison de son ancien ami, coupable d'avoir révélé au marquis de Saint-Lambert sa passion pour Mme d'Houdetot : « Comment, dit-il, publier cette rupture authentiquement et pourtant sans scandale? Je m'avisai d'insérer, par forme de note, dans mon ouvrage, un passage du livre de l'Ecclésiastique, qui déclarait cette rupture, et même le sujet, assez clairement pour quiconque était au fait, et ne signifiait rien pour le reste

(1) En cours de publication chez Colin, Tome IV (1925), p. 25-28.

du monde » (1). Rousseau ne s'est pas contenté d'insérer une note; il a modifié le texte même de cette préface datée du 20 mars 1758, où, semble-t-il, ne se trouvait pas tout d'abord, la fameuse allusion à Diderot : « J'avais un Aristarque sévère et judicieux ; je ne l'ai plus, je n'en veux plus. » A la rigueur, on peut prétendre que cette phrase se trouvait dans une page du fragment primitif, qui ne nous est pas parvenue. Mais c'est tout à fait invraisemblable, car la préface n'a été remaniée vers le 20 juin, qu'en vue d'amener l'allusion. Ecrite en trois semaines, dans le courant de février, la Lettre à d'Alembert est achevée au début de mars. Le 9 mars, Rousseau propose à l'éditeur Rey, l'impression de cet ouvrage. Le manuscrit, mis au net dès le 15 avril (2), est envoyé le 14 mai à Rey (3), qui s'engage à faire paraître le volume à la fin de juillet, si Rousseau consent à ne pas exiger de revoir les épreuves (4). Rousseau accepte cette condition, mais, le 17 juin, il réclame l'épreuve de la Préface, pour y faire « des changements indispensables » (5), et, sans attendre davantage, il écrit à Rey, le 21 juin : « Je vous envoie un changement pour la fin de la Préface, que je vous prie de substituer à celle qui y est » (6). Il souligne l'importance qu'il attache à ce changement : « Vous avez trop de jugement pour ne pas sentir combien il m'importe que ce morceau soit de la dernière correction. J'aimerais mieux qu'il y eût cent fautes dans l'ouvrage qu'une

⁽¹⁾ Confessions, livre X (Œ. compl. de Rousseau, éd. Hachette, in-12, t. VIII, p. 357).

⁽²⁾ Correspondance, t. III, p. 318.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 327.

⁽⁴⁾ Ibid., p. 339.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, t. IV, p. 4.

⁽⁶⁾ Ibid., p. 5.

seule dans la préface. » Malgré ce remaniement du mois de juin, la préface conserve sa date primitive : « 20 mars 1758. » Donc, ni le 20 mars, ni le 15 avril, date où le manuscrit est prêt, ni le 14 mai, date de l'envoi, Rousseau n'a voulu mettre en cause Diderot, et comme le corps même de la Lettre à d'Alembert n'a pas été remanié, il est probable que le passage où Rousseau, en parlant du Philinte de Molière, attaque les méchants et les fourbes, vise moins Diderot, que Grimm et d'Holbach (1). En effet, si avant le mois de juin 1758, il a contre Diderot de sérieux griefs, rien encore ne l'autorise à rompre avec lui, comme il a rompu avec Grimm et avec Mme d'Epinay. Il ne peut Iui reprocher que son indifférence qui dément ses belles protestations de fidélité à toute épreuve. « Il est certain, lui écrivait Diderot, après le drame de l'Ermitage, il est certain qu'il ne vous reste d'ami que moi, mais il est certain que je vous reste » (2). Cependant, il n'a rien fait pour le consoler dans son affliction ; il ne songe pas à prendre sa défense en réfutant les calomnies de ses adversaires. Qui sait même si, par faiblesse, il ne hurle pas lui aussi avec les loups ? Rousseau, dans la solitude, se livre à son imagination soupçonneuse (3), il remonte dans le

⁽¹⁾ Edition Brunel. Paris, Hachette, petit in-12, p. 61-63.

⁽²⁾ Lettre écrite vers le 14 novembre 1757. Correspondance, t. III, p. 194.

⁽³⁾ Cf. le commentaire de Rousseau, publié par M. Plan, à la suite de la lettre de Diderot : « Il y a quelque chose de bien singulier dans cette lettre. Diderot déclare qu'il me reste, dans le moment même où son intime ami Grimm, après m'avoir tenu le bec dans l'eau jusqu'à la dernière extrémité, vient tout d'un coup rompre avec moi, non comme on rompt avec un ami qui cesse de vous convenir, mais comme on rompt avec un scélérat abominable qu'on vient de découvrir pour tel. Diderot et Grimm concertaient ensemble toutes les démarches de chacun des deux avec moi, et le pre-

passé pour y trouver de nouveaux griefs. Pourquoi Diderot l'a-t-il poussé avec tant de véhémence à se déshonorer, en accompagnant à Genève Mme d'Epinay? Pourquoi, l'année précédente, avait-il tant insisté pour l'empêcher de passer l'hiver à l'Ermitage? De quel droit, piqué de le voir garder son indépendance, lui a-t-il lancé, en guise de représailles, une sanglante injure? car, personne n'a pu s'y tromper, c'est Rousseau qu'il visait, quand il écrivait dans le Fils naturel: « Il n'y a que le méchant qui soit seul » (1). Après ces querelles, il est vrai, on a connu la douceur des réconciliations pathétiques et des embrassades inondées de larmes délicieuses. Mais ces déluges n'ont pas ôté le souvenir cuisant des profondes blessures, que Deleyre, leur ami commun, semble prendre à tâche de raviver par ses ragots maladroits. Le 13 février, Rousseau écrit à Mme d'Houdetot : « Effrayé des bruits qui couraient sur l'Encyclopédie et l'imagination pleine du donjon de Vincennes, où j'ai vu Diderot autrefois, et où il m'a tant coûté de pas et de larmes, je lui ai écrit pour l'engager à la quitter. Il n'a pas même daigné me répondre, et laisse ainsi dans l'adversité l'ami qui partagea si vivement la sienne » (2). Pour toute réponse, Diderot lui fait dire qu'il se propose de l'aller voir. Deleyre, chargé de lui communiquer ce beau projet, ajoute : « Que ne puis-je remplacer tous les

mier savait parfaitement comment l'autre venait de me traiter. » (Correspondance, t. III, p. 195-196). Ces réflexions, il est vrai, ne portent aucune date, mais elles indiquent bien le travail qui se fait dans l'esprit de Rousseau pendant cette période.

⁽¹⁾ Œ. compl. de Diderot, éd. Assézat, t. VII, p. 66.

⁽²⁾ Correspondance, t. III, p. 279. La lettre de Rousseau à Diderot, à laquelle il est fait allusion dans ce passage, n'a pas été retrouvée.

amis qui vous abandonnent! Malheureusement, je n'ai pas la tête aussi bien faite que le cœur; elle me cause bien des peines. Quelqu'un me demandait dernièrement si vous m'aimiez. Je n'osai répondre autre chose, sinon que je ne l'avais pas encore mérité. Je suis indigné de tout ce que j'entends. Sans la bonne conscience, que nous serions à plaindre! » (22 février) (1). Au lieu de se rendre lui-même à Montmorency, Diderot envoie à sa place l'intempestif Deleyre, qui s'empresse, après cette visite, de prodiguer ses avis charitables: « Je suis parti contrit de votre situation, cher citoyen d'un monde hélas! où l'on vous traite bien mal... J'ai vu ce soir le philosophe [Diderot], toujours absorbé par le travail ou distrait par les importuns. Il songe à vous pourtant et vous aime tendrement, mais je ne sais quoi se met entre vous. Pardonnez-vous mutuellement ce qu'il y a de trop ferme ou de trop faible dans votre caractère. » (28 février) (2).

Pour dissiper ce « je ne sais quoi », Rousseau écrit une dernière fois à Diderot, le 2 mars : « Il faut, mon cher Diderot, que je vous écrive encore une fois en ma vie : vous ne m'en avez que trop dispensé; mais le plus grand crime de cet homme que vous noircissez d'une si étrange manière, est de ne pouvoir se détacher de vous. » Après avoir refusé « d'entrer en explications », il lui explique longuement qu'il n'est pas le méchant que Diderot imagine à plaisir : « Je suis un méchant homme, n'est-ce pas ? vous en avez les témoignages les plus sûrs ; cela vous est bien attesté. Quand vous avez commencé à l'apprendre, il y avait

⁽¹⁾ Correspondance, t. III, p. 289.

⁽²⁾ Ibid., p. 294.

seize ans que j'étais pour vous un homme de bien et quarante ans que je l'étais pour tout le monde... Je suis un méchant, mais pourquoi le suis-je?... Moi qui pour mon malheur portai toujours un cœur trop sensible, que gagnerais-je à rompre avec ceux qui m'étaient chers? » Et il le met en garde contre les vrais méchants qui savent le circonvenir : « Vous vous fiez à votre bonté naturelle; mais savez-vous à quel point l'exemple et l'erreur peuvent la corrompre ? N'avezvous jamais craint d'être entouré d'adulateurs adroits qui n'évitent de louer grossièrement en face que pour s'emparer plus adroitement de vous sous l'appât d'une fausse sincérité?... Vous pouvez avoir été séduit et trompé. Cependant votre ami gémit dans la solitude, oublié de tout ce qui lui était cher. Il peut y tomber dans le désespoir, y mourir enfin, maudissant l'ingrat dont l'adversité lui fit tant verser de larmes et qui l'accable indignement dans la sienne. Il se peut que les preuves de son innocence vous parviennent enfin, que vous soyez forcé d'honorer sa mémoire et que l'image de votre ami mourant ne vous laisse pas de nuits tranquilles. Diderot, pensez-y. Je ne vous en parlerai plus » (1). Rousseau attend une réponse, qui n'arrive pas. « Dangereusement malade », il se tourmente à tout propos. Mme d'Houdetot lui écrit, le 3 mars : « J'aprends que vous êtes plus dangereusement malade... Je voudrais sur tous les points tranquilliser votre esprit dont le tourment peut vous rendre plus malade » (2). Quant à Deleyre, il veut, lui aussi, le tranquilliser, à sa manière, qui n'est pas celle de la fine comtesse. « J'ai

(2) *Ibid.*, t. III, p. 299.

⁽¹⁾ Correspondance, t. III, p. 297-298.

appris, lui dit-il le 17 mars, qu'on vous accusait de noirceurs, et je ne vous en ai pas cru le moins du monde capable... Je ne me suis pas même informé de ce qu'on vous imputait, tant je compte sur vous. Ce sont des gens qui, n'ayant pu vous humilier, veulent se justifier à vos dépens des torts que leur reprochent et leur conscience, peut-être, et ceux qui comparent votre conduite et votre état avec les leurs. Mais pourquoi songerais-je à vous aigrir? Mon intention est de vous tranquilliser » (1). Et pour achever sans doute de le tranquilliser, il a soin de lui faire savoir pourquoi Diderot a encore différé sa visite : « Le philosophe m'a dit qu'il savait que vous étiez mieux, et je l'en ai cru sur la sécurité avec laquelle il est resté à Paris. » Rédigeant sa préface dans de telles circonstances, on comprend que Rousseau a dû faire effort pour ne pas jeter à la face de son ami tout ce qu'il avait alors sur le cœur : il a raison de dire que son silence est méritoire : « Ma réputation ne m'est rien devant mon devoir. C'est lui qui me fait parler pour le bien de mon pays, c'est lui qui me fait taire avec tant de sujets de parler pour moi-même » (2).

Ce silence gardé encore le 14 mai, date de l'envoi du manuscrit à l'imprimeur, pourquoi l'a-t-il rompu au milieu de juin? C'est que, dans l'intervalle, il acquiert la certitude que Diderot est bien le traître qu'il soupçonnait déjà, mais qu'il n'osait encore condamner, faute de preuves. Or, le 6 mai, Mme d'Houdetot lui écrit qu'elle est obligée de rompre : « J'ai à me plaindre de votre indiscrétion et de celle de

⁽¹⁾ Correspondance, t. III, p. 306.

⁽²⁾ Préface; texte primitif; dernier alinéa. (Correspondance, t. IV, p. 26).

vos amis. Je vous aurais gardé toute ma vie le secret de votre malheureuse passion pour moi, et je la cachais à ce que j'aime pour ne pas lui donner de l'éloignement pour vous ; vous en avez parlé à des gens qui l'ont rendue publique, et qui ont fait voir contre moi des vraisemblances qui pouvaient nuire à ma réputation. Ces bruits sont parvenus depuis quelque temps à mon amant, qui a été affligé que je lui eusse fait mystère d'une passion que je n'ai jamais flattée et que je lui taisais dans l'espérance que vous deviendriez raisonnable et que vous pourriez être notre ami. J'ai vu en lui un changement qui a pensé me coûter la vie. La justice qu'il me rend enfin sur l'honnêteté de mon âme et son retour à moi m'ont rendu mon repos. Mais je ne veux pas risquer de le troubler davantage et je me dois à moi-même de ne m'y pas exposer. Je dois aussi à ma réputation de rompre tout commerce avec vous... » (1). Cette lettre, dit Rousseau, « me plongea dans une affliction nouvelle, la plus sensible que j'eusse encore éprouvée... » (2). Aussitôt, il chercha, et n'eut pas de peine à trouver d'où partait le coup : « Et toi aussi, Diderot, m'écriai-je. Indigne ami! » Mais alors, dira-t-on, pourquoi l'anathème à Diderot n'a-t-il pas été substitué au texte primitif entre le 7 et le 14 mai ? Rousseau nous en donne lui-même la raison : « Je ne pus cependant me résoudre à le juger encore. Ma faiblesse était connue d'autres gens qui pouvaient l'avoir fait parler. Je voulus douter... (sic) mais bientôt je ne le pus plus. » En effet, Saint-Lambert vint le voir deux fois entre le 14 mai et le 20 juin. La seconde fois, il

⁽¹⁾ Correspondance, t. III, p. 320.

⁽²⁾ Confessions, livre X (Œ. compl., t. VIII, p. 356).

ne le trouva pas, mais il eut avec Thérèse « un entretien de plus de deux heures » qui ne laissa plus aucun doute à Rousseau : « Par rapport à Mme d'Houdetot, il détailla à Thérèse plusieurs circonstances qui n'étaient connues ni d'elle, ni même de Mme d'Houdetot, que je savais seul et que je n'avais dites qu'au seul Diderot sous le sceau de l'amitié, et c'était précisément Saint-Lambert qu'il avait choisi pour lui en faire la confidence. Ce dernier trait me décida, et, résolu de rompre avec Diderot pour jamais, je ne délibérai plus que sur la manière » (1).

Ce texte est confirmé par une lettre de Saint-Lambert : le 10 octobre, il renvoie à Rousseau l'exemplaire de la Lettre à d'Alembert, dont l'auteur Iui avait fait hommage. Il se montre indigné de sa conduite : « Après les conversations de cet été, vous avez paru convaincu que Diderot était innocent des prétendues indiscrétions que vous lui imputiez » (2). Ils n'eurent qu'une conversation, si Rousseau était absent lors de la seconde visite, mais l'emploi du pluriel prouve que Saint-Lambert se rappelle plusieurs visites, sans d'ailleurs attacher à la conversation qu'il eut avec Thérèse l'importance énorme que lui prête Rousseau, pour des raisons aussi décisives à ses yeux que mystérieuses aux nôtres. Quelles pouvaient bien être, en effet, ces circonstances relatives à Mme d'Houdetot, ignorées de Thérèse, ce qui va de soi, mais de Mme d'Houdetot elle-même? Peut-être Rousseau fait-il allusion aux « accidents », qui lui arrivaient lorsqu'en se rendant à Eaubonne, il songeait au « baiser funeste », dont l'image lui « embrasait le

(2) Correspondance, t. IV, p. 75.

⁽¹⁾ Confessions, livre X, (Œ. complètes, t. VIII, p. 356-357).

sang » (1). On voudrait qu'il eût plus clairement indiqué les motifs d'une rupture si retentissante. Quoi qu'il en soit, les visites de Saint-Lambert venant après les conseils de modération prodigués à Rousseau par Mme d'Houdetot et par Deleyre, représentent le suprême effort tenté par leurs amis communs pour rapprocher Rousseau et Diderot. Ayant reçu son congé de Mme d'Houdetot, Rousseau ne pouvait guère s'attendre à la démarche de Saint-Lambert. Il en fut touché, il y vit un « acte digne de sa générosité ». Libre à lui de le croire. Cette interprétation est flatteuse pour l'un comme pour l'autre. En réalité, il s'agissait tout simplement pour Saint-Lambert de sauver la face et de fermer la bouche aux rieurs qui flairaient un scandale. S'il laissait paraître envers Rousseau la moindre animosité, Mme d'Houdetot allait être irrémédiablement compromise. Il affecte donc une sérénité imperturbable. Il faut qu'on sache que rien de grave ne s'est passé entre son ami et sa maîtresse. La preuve qu'il n'y a rien, c'est qu'il entretient avec lui les relations les plus cordiales. Tel est probablement le sens de sa démarche, habile plutôt que généreuse. Naturellement, en causant avec lui, il s'est efforcé de disculper Diderot, afin d'éviter entre les deux célébrités tapageuses, dont l'éloquence plébéienne n'a d'égale que leur indiscrétion maladroite, une rupture, dont le scandale ne peut manquer de rejaillir sur Mme d'Houdetot et de raviver la curiosité des gens du monde, en ramenant leur attention sur cette ridicule passion, qui n'a fait que trop de bruit. Il importe donc de convaincre Rousseau que Diderot n'est mêlé en rien à cette affaire, qu'il n'a rien révélé du tout relative-

⁽¹⁾ Confessions, livre IX. (Œ. complètes, t. VIII, p. 319).

ment à Mme d'Houdetot. Et le « citoyen », flatté de la démarche « généreuse » du marquis, s'est d'abord laissé convaincre (1), puis, à son ordinaire, il s'est ressaisi, il a ruminé ses anciens griefs, qui n'étaient pas tous entièrement imaginaires, car si Mme d'Houdetot n'a pas menti dans sa lettre du 6 mai, il faut bien admettre que Saint-Lambert vient d'apprendre, par suite de quelque indiscrétion, ce qu'il ne devait pas savoir. Or, cette indiscrétion, c'est Diderot qui l'a commise, il en convient lui-même, mais il l'explique de telle façon que la responsabilité en retombe sur Rousseau. Avant d'examiner ce que vaut cette apologie, il convient de confronter le texte primitif (2) de la Préface de la Lettre à d'Alembert, dont Rousseau envoyait le manuscrit le 14 mai à son imprimeur et le texte nouveau qu'il lui envoie le 21 juin.

(1) Voici la version des Mémoires de Mme d'Epinay; Mme l'Epinay demande à Grimm ce qu'est cette Lettre à d'Alembert, dont on parle beaucoup. Grimm lui répond que Rousseau « a fulminé contre Diderot, l'a accusé d'avoir trahi méchamment son secret et manqué à la confiance, et cela pour s'être expliqué avec le marquis de Saint-Lambert sur cette lettre que Rousseau lui devait écrire. Les criailleries ont été si indécentes et si publiques que Saint-Lambert s'est donné la peine d'aller lui-même à l'Hermitage [que Rousseau n'habite plus depuis cinq ou six mois] pour justifier Diderot et conter à Rousseau comment l'explication s'était faite. Il l'a quitté convaincu qu'il l'avait dissuadé de ses soupçons et prêt à faire à son ami une justification publique. Point du tout. Quatre jours après, il paraît une lettre imprimée de Rousseau où il redoute (sic : il faut lire : redouble) les accusations et le note comme un homme sans honneur et sans religion. Cette lettre était sous presse, tandis qu'il jurait au marquis qu'il était bien doux pour lui de trouver son ami innocent. » (Edit. Boiteau, t. 11, p. 413). Il est vrai que la Lettre à d'Alembert était sous presse alors, mais l'anathème à Diderot n'y était pas encore « fulminé ». Quant aux « quatre jours » qui séparent la visite de Saint-Lambert et la publication de la Lettre, il serait plus juste de dire « quatre mois ». Cette visite est du milieu de juin. La Lettre est mise en vente le 2 octobre.

(2) Voici la description qu'en fait M. Plan : « La Préface occupe des pages chiffrées I-IX, qui se décomposent comme suit : I à IV,

Texte primitif (1)

Texte définitif (2)

 $[\S 5]$ (3)

[§ 1]

...de celles d'autrui; je songe de sang froid à ce qui m'enflammoit de colère; la chaleur qui n'est plus dans les sentimens manque au tour qu'ils trouvent pour s'exprimer, le langage de la raison est le seul qui se pré-

sente à moi : je rends plus

froidement ce que j'ai plus

paisiblement médité; j'é-

...mais moi j'ai besoin de m'honorer en montrant que je pense comme eux sur nos maximes. Je n'i-gnore pas combien cet écrit, si loin de ce qu'il devrait être, est loin même de ce que j'aurais pu faire en de plus heureux jours. Tant de choses ont concouru à le mettre au-dessous du médiocre où je

texte conforme à l'imprimé jusqu'à ces mots du 5° alinéa: « Pour avoir droit de garder le silence en cette occasion, il faudrait que je n'eusse jamais pris la plume sur des sujets moins nécessaires. Douce obscurité qui fis... » Le feuillet qui devait être paginé V et VI a été enlevé et remplacé par un autre feuillet également paginé V et VI, suivi d'un autre paginé VII et sans numérotation au verso, qui contiennent la fin de la Préface telle qu'elle est connue par l'imprimé. Suivent trois pages chiffrées VII, VIII et IX, qui donnent la version primitive inédite de la fin de la Préface. Le verso de IX est blanc. Malheureusement, il devait se trouver sur les pages disparues V et VI un fragment qui est inconnu. » On peut donc se demander, avec M. Plan, si ce fragment ne contenait pas l'allusion à Diderot et la note, « mais, ajoute-t-il avec raison, les dernières phrases : « C'est lui (mon devoir) qui me fait taire, etc. », font penser que non. » (Correspondance, t. IV, p. 28).

- (1) Les italiques désignent les passages qui ont été maintenus dans la rédaction définitive, et transportés à des places différentes, sauf l'alinéa 3 du texte primitif qui correspond à l'alinéa 6 du texte définitif.
- (2) On lit au début de la nouvelle page V: « Préface, page V. Otez le dernier alinéa et substituez-y ce qui suit : « Je n'ignore pas combien cet écrit... ».
- (3) L'édition Fontaine de la Lettre à d'Alembert, qui reproduit le texte de l'édition des Œuvres complètes publiée à Genève en 1781, commence ici un nouvel alinéa qui est le 6°. (Paris, Garnier, 1889, in-12, p. 107). La plupart des éditions courantes donnent le passage : « Je n'ignore pas, etc... », sans mettre à la ligne. Ce passage forme ainsi la 2° moitié du 5° alinéa.

cris avec plus de plaisir (1), mais on en prendra moins à le lire.

[§ 2]

Mes idées, aussi foibles qu'un corps infirme et une ame souffrante ont pu les produire, ne sauroient se lier en un sistème et se réunir à la fois dans ma tête; elles se rapportent sans s'ordonner, et leur désordre se fait sentir dans la manière de les rendre. Pour chercher (3) ce désordre, il faut chercher mille transitions, qui rendent le tout plus trainant, et pour donner une forme supportable à ce que j'ai foiblement pensé, je suis contraint de l'affoiblir encore.

[§ 3]

Enfin, il ne s'agit plus ici d'un vain babil de philosophie, mais d'une vérité de

pouvais autrefois atteindre, que je m'étonne qu'il ne soit pas pire encore. J'écrivais pour ma patrie; s'il était vrai que le zèle tînt lieu de talent, j'aurais fait mieux que jamais (2): mais j'ai vu ce qu'il fallait faire et n'ai pu l'exécuter. J'ai dit froidement la vérité: qui est-ce qui se soucie d'elle? triste recommandation pour un livre! Pour être utile, il faut être agréable, et ma plume a perdu cet art-là. Tel me disputera malignement cette perte. Soit : cependant je me sens déchu, et l'on ne tombe pas au-dessous de rien (4).

[§ 6]

Premièrement, il ne s'agit plus ici d'un vain babil de philosophie, mais d'une vérité de pratique, importante à tout un peuple: il ne s'agit plus de parler au petit nombre, mais au pu-

(1) Cettre phrase: « Je rends... plaisir » est en surcharge sur celle-ci, biffée : « je médite plus paisiblement, mais j'écris avec plus de négligence; j'ai plus de plaisr à composer. »

⁽²⁾ On trouvera plus loin, au § 6 du texte primitif, l'idée à laquelle il réplique maintenant. Ce qui le consolait d'abord, n'est plus, maintenant, que l'objet de son regret : « Pour moi, disait-il notamment, je me console de ce qui m'est ôté par le sentiment de ce qui me reste. Près de la fin de ma carrière, je ne suis point encore éteint tout entier, et si mon faible génie a perdu son feu, mon cœur n'a point perdu son zèle. »

⁽³⁾ Je crois qu'il faut lire ici « cacher » ? Cependant l'Errata du t. IV qui figure au t. V de la Correspondance, ne porte aucune rectification.

⁽⁴⁾ Le passage: « j'ai vu ce qu'il falloit faire... au dessous de rien » se lit au § 5 du texte primitif.

pratique, importante à tout un peuple : il ne s'agit plus de parler au petit nombre, mais au public, ni de faire penser les autres, mais d'expliquer nettement ma pensée. Il a donc falu changer de stile. Pour me faire mieux entendre à tout le monde, j'ai dit moins de choses en plus de mots ; et voulant être clair et simple, je me suis trouvé lâche et diffus.

[§ 4]

Prétextes pour nourrir en soi-même son amour propre, qu'on a de peine à vous écarter! Soyons plus sincère avec le public. Ce qu'on se dit malgré soi n'est pas un mensonge, mais ce qu'on dit aux autres sans le croire en est un, et la vérité qui ne nuit qu'à moi n'est pas celle qui me coûte le plus à dire (1). Si dans les essais sortis de ma plume, ce papier est si différent des autres, ce n'est la faute ni des circonstances ni du sujet, c'est la mienne (2). A force de douleurs et de peines, l'ame s'épuise et perd son ressort (3). Vn instant de

blic, ni de faire penser les autres, mais d'expliquer nettement ma pensée. Il a donc fallu changer de style. Pour me faire mieux entendre à tout le monde, j'ai dit moins de choses en plus de mots; et voulant être clair et simple, je me suis trouvé lâche et diffus.

[§ 7]

Je comptais d'abord sur une feuille ou deux d'impression tout au plus; j'ai commencé à la hâte et mon sujet s'étendant sous ma plume, je l'ai laissée aller sans contrainte. J'étais malade et triste; et quoique j'eusse grand besoin de distraction, je me sentais si peu en état de penser et d'écrire, que si l'idée d'un devoir à remplir ne m'eût soutenu, j'aurais jeté cent fois mon papier au feu. J'en suis devenu moins sévère à moi-même. J'ai cherché dans mon travail quelque amusement qui me le fît supporter. Je me suis jeté dans toutes les digressions qui se sont présentées, sans prévoir combien, pour soulager

⁽¹⁾ Le passage « Prétextes... le plus à dire » avait été transcrit par Rousseau en tête du § 10 du texte définitif. Puis il l'a bissé et remplacé par le passage : « A ces raisons... malgré moi. »

⁽²⁾ Cette phrase: « Si dans les essais... la mienne » sera reproduite presque textuellement au § 10 du texte définitif.

^{(3) «} ressort » remplace « avec le temps », mots biffés.

fermentation passagére produisit en moi quelque lüeur de talent. Il s'est montré tard; il s'est éteint de bonne heure; en reprenant mon état naturel, je suis rentré dans le néant. Je n'eus qu'un moment, il est passé; j'ai la honte de me survivre. O lecteurs! Si vous recevez ce dernier ouvrage avec indulgence, vous accueillirez mon ombre; car pour moi, je ne suis plus (1).

[§ 5]

Je sais que mon sujet ne comportoit pas ces graves mouvemens de l'ame que j'ai quelquefois sentis et communiqués. Mais si la mienne en étoit susceptible encore, ils se seroient excités malgré moi : j'aurois dit ce qu'ils m'auroient fait dire, et peut-être aurois-je

mon ennui, j'en préparais peut-être au lecteur (2).

[§ 8]

Le goût, le choix, la correction ne sauraient se trouver dans cet ouvrage. Vivant seul, je n'ai pu le montrer à personne. J'avais un Aristarque sévère et judicieux, je ne l'ai plus, je n'en veux plus (3); mais je le regretterai sans cesse, et il manque bien plus encore à mon cœur qu'à mes écrits.

[§ 9]

La solitude calme l'âme, et apaise les passions que le désordre du monde a fait naître. Loin des vices qui nous irritent, on en parle avec moins d'indignation; loin des maux qui nous touchent, le cœur en est moins ému. Depuis

- (1) Toute la fin de l'alinéa depuis « perd son ressort » a été transportée sans changement (sauf « lecteur » remplaçant « ô lecteurs ») au § 10 du texte définitif.
- (2) Cf. les §§ 1 et 2 du texte primitif: « J'écris avec plus de plaisir, mais on en prendra peut-être moins à me lire. Mes idées, aussi foibles qu'un corps infirme et une ame souffrante ont pu les produire, ne sauroient se lier en un sistême... ». Tandis qu'il confessait d'abord son désordre comme une faiblesse, il en prend enfin gaillardement son parti, et se laisse aller au fil de ses digressions sans réagir. Le texte définitif est plus sincère que l'autre : Rousseau s'y montre écrivain par humeur et incapable de s'astreindre à aucun ordre.
- (3) « Ad amicum etsi produxcris gladium, non desperes; est enim regressus ad amicum. Si aperueris os triste, non timeas; est enim concordatio: excepto convicio, et improperio, et superbia, et mysterii revelatione, et plaga dolosa. In his omnibus effugiet amicus. » (Ecclesiastic XXII, 26,27). [Note de Rousseau].

paru le dire à propos. Rien n'est venu. J'ai vu ce qu'il faloit faire, et n'ai pu l'exécuter. J'ai dit froidement la vérité : qui est-ce qui se soucie d'elle ? Triste recommandation pour un livre! Pour être utile, il faut être agréable, et ma plume a perdu cet art-là. Tel me disputera malignement cette perte. Soit: mais pourtant je me sens déchu et l'on ne tombe pas au-dessous de rien. Quoi qu'il en soit, si l'on me trouve plus semblable à moi-même que je n'ose le présumer, ce sera moins à l'honneur de ce livre qu'à la honte des précédens. Il s'étoit élevé trop peu, dirat-on, pour avoir beaucoup à descendre.

[§ 6]

Pour moi je me console de ce qui m'est ôté par le sentiment de ce qui me reste. Près de la fin de ma carrière, je ne suis point encore éteint tout entier, et si mon foible génie a

que je ne vois plus les hommes, j'ai presque cessé de hair les méchants. D'ailleurs le mal qu'ils m'ont fait à moi-même m'ôte le droit d'en dire d'eux. Il faut désormais que je leur pardonne, pour ne leur pas ressembler. Sans y songer, je substituerais l'amour de la vengeance à celui de la justice; il vaut mieux tout oublier. J'espère qu'on ne me trouvera plus cette apreté qu'on me reprochait mais qui me faisait lire; je consens d'être moins lu, pourvu que je vive en paix.

[§ 10]

A ces raisons (1), il s'en joint une autre plus cruelle, et que je voudrais en vain dissimuler; le public ne la sentirait que trop malgré moi. Si dans les essais sortis de ma plume, ce papier est encore au-dessous des autres, c'est moins la faute des circonstances que la mienne (2): c'est que je suis au-dessous de moi-

⁽¹⁾ Après la digression sur Diderot et l'apologie de la solitude, on ne voit plus quelles sont « ces raisons ». Il s'agit d'expliquer l'infériorité de la Lettre à d'Alembert. Rousseau a donné deux raisons de cette infériorité: 1° voulant établir une « vérité de pratique », il a cherché en vain à être simple et clair, il n'a été que lâche et diffus; 2° il s'est laissé aller aux digressions parce qu'il était malade et qu'il n'avait plus d'Aristarque pour le corriger. » A ces raisons » s'ajoute la dernière : il est mourant. Cf. le début du § 4 du texte primitif.

(2) Cf. § 4 du texte primitif.

perdu son feu, mon cœur n'a point perdu son zéle. La même ardeur pour la justice et la vérité m'anime, quand les forces me manquent pour les défendre; toutes mes passions éteintes se sont réunies dans l'amour tendre et paisible du genre humain, et si cétoit à recommencer, les mêmes choses que j'ai dites, je les dirois encore, plus mal sans doute, mais avec le même courage. Que ne puis-je être utile aux hommes et rester ignoré d'eux! Que ne puis-je servir le bien public aux dépends d'un peu de gloire! Vn motif plus pur animant mes écrits, me rendroit plus content de moi-même, à mesure qu'ils seroient moins estimés. Je cours ce risque aujourd'hui sans répugnance. Ma réputation ne m'est rien sans mon devoir. C'est lui qui m'a fait parler pour le bien de mon pays, c'est lui qui me fait taire avec tant de sujets de parler pour moi-même. Qu'il préside toujours à mes actions, à mes discours, à mon silence; qu'il soit toujours l'unique loi de mon cœur: Le sentiment de l'avoir rempli (sic) console de tant de choses, qu'il en devient plus cher aux infortunés. à Montmorenci le 20 mars 1758.

même. Les maux du corps épuisent l'âme : à force de souffrir elle perd son ressort. Un instant de fermentation passagère produisit en moi quelque lueur de talent ; il s'est montré tard, il s'est éteint de bonne heure. En reprenant mon état naturel, je suis rentré dans le néant. Je n'eus qu'un moment, il est passé; j'ai la honte de me survivre. Lecteur, si vous recevez ce dernier ouvrage, avec indulgence, vous accueillirez (1) mon ombre ; car pour moi, je ne suis plus.

A Montmorency, le 20 mars 1758.

(1) Rousseau tient beaucoup à cette forme du futur. La correspondance avec son imprimeur en fournit la preuve.

On voit l'art avec lequel Rousseau a transformé sa conclusion: d'après le texte primitif, constatant avec tristesse qu'il n'est plus que l'ombre de lui-même, il se redresse pourtant, réconforté à l'idée qu'il est encore capable de zèle bienfaisant et, chose plus méritoire, de résignation silencieuse, quand il aurait tant à dire pour sa défense. La nouvelle rédaction le montre, enfin soulagé, maintenant qu'il a parlé. Le Rousseau indomptable et tumultueux a vaincu le Rousseau attendri. Mais, en habile polémiste, il veut à la fois imposer l'admiration par la vigueur de ses coups et capter la sympathie, en se donnant pour un misérable agonisant, qui se survit à lui-même, victime du méchant qui vient de l'achever. Voilà pourquoi il transporte à la dernière place, bien en relief, l'alinéa 4 du texte primitif : il laisse ainsi le lecteur sous l'impression de terreur et à la fois d'apaisement moral produite par cette voix d'outre-tombe qui, du fond de l'éternité, s'élève implacable contre l'ami félon, pour le confondre à jamais et livrer ses impostures haineuses au juste mépris des honnêtes gens.



Si la valeur littéraire de la Préface définitive est grande, que faut-il penser de sa valeur historique? Diderot fut-il un traître? Rousseau a-t-il pu le croire tel? N'a-t-il pas arrangé le récit des *Confessions* pour se donner le beau rôle aux dépens de Diderot et de la vérité? D'après M. Lucien Brunel (1), il a complaisamment défiguré l'incident survenu entre Diderot,

⁽¹⁾ La Nouvelle Héloïse et Mme d'Houdetot, (Annales de l'Est, 1888, p. 453-513).

Saint-Lambert et lui-même. En revanche, M. Brunel accorde une ample confiance au récit de Diderot. Il reconnaît d'ailleurs loyalement qu'il n'a en faveur de sa thèse aucun autre témoin que Diderot. Mais, à l'exemple de cet unique témoin, il prend avec les dates les libertés les plus audacieuses, et cela au moment même où il invoque la chronologie pour ruiner le récit des Confessions : il veut qu'on date une lettre de Rousseau à Mme d'Houdetot du samedi 25 février et non du samedi 25 mars, sous prétexte que le 25 mars 1758 était un dimanche, et il n'en est rien (1). Or, il attache la plus grande importance à cette remarque, « essentielle », dit-il, mais non moins erronée qu'essentielle. Notant que le manuscrit de la Lettre à d'Alembert est expédié le 14 mai, il s'étonne que Saint-Lambert ait pu rendre deux visites à Rousseau entre le 6 et le 14 mai. Et, chose plus grave, à son gré, dès le 15 avril, Rousseau met son libraire en garde contre Diderot et Deleyre : « C'est donc qu'il a dès lors contre Diderot des griefs déclarés. Ouvrons enfin la fameuse préface; elle porte la date du 20 mars, ce qui n'aurait pas de sens, si la grande faute imputée à Diderot, la « révélation du secret confié », n'eût été déjà commise et découverte : il faut, dans un manifeste de ce genre, que tout mot porte, que toute indication ait pour les intéressés un sens précis. Tenons donc pour certain qu'avant le 20 mars, Rousseau avait appris les propos échangés sur son compte entre Diderot et Saint-Lambert. Par qui ? Par Diderot lui-même. Qui le dit? C'est, il est vrai, Diderot, mais nous en trouvons la confirmation dans une lettre de

⁽¹⁾ Annales de l'Est, 1888, p. 505. L'année 1758 n'étant pas bissextile, le 25 mars tombe, comme le 25 février, un samedi.

Rousseau, dont le sens, très enveloppé, va tout à l'heure nous apparaître clairement » (1). M. Brunel résume ensuite le récit de Diderot, d'après lequel celui-ci a conseillé à Rousseau d'écrire à Saint-Lambert pour réparer sa faute en la lui avouant franchement. Loin d'écouter ce conseil, Rousseau écrit la grande lettre du 5 septembre, qui, au nom de la morale, condamne la liaison illégitime de Saint-Lambert et de Mme d'Houdetot. Or Saint-Lambert, de retour à Paris, s'aperçoit « qu'il est le seul à ignorer » la folle passion de Rousseau, qui amusait tout le monde. Il s'indigne contre l'hypocrisie de Rousseau, affectant une morale austère, pour l'éloigner de Mme d'Houdetot qu'il se flattait de consoler. L'indignation du marquis surprend Diderot, qui le croyait informé par Rousseau de son grand amour. « Diderot raconta son récent entretien avec Rousseau et comprit qu'il avait été pris pour dupe. » Il n'en plaida pas moins généreusement la cause de ce fourbe auprès de Saint-Lambert. « Sans nul embarras du rôle qu'il venait de jouer à son grand regret, mais avec une parfaite innocence [l'indiscrétion par laquelle il avait confirmé, sans le vouloir, tout ce qui se disait sur la passion de Rousseau]; il courut à l'Ermitage [sic]. Naturellement, ne cherchons aucune trace dans les Confessions de cette entrevue qui devait être la dernière entre Rousseau et lui. Ce que nous en savons, c'est de Diderot que nous le tenons, ou de Marmontel et de Mme d'Epinay qui le lui avaient entendu raconter. » Rousseau donc, mis au pied du mur, reste quinaud. Diderot, toujours généreux, lui pardonne une fois de plus,

⁽¹⁾ C'est la lettre de Rousseau à Diderot, du 2 mars, que j'ai déjà citée en partie.

et cela finit par une embrassade. Mais Rousseau « voulut prendre sa revanche ». De là, sa fameuse lettre du 2 mars 1758. Ce 2, M. Brunel lui ajouterait volontiers un 0 pour pouvoir lire : 20 mars : « La date de la Préface aurait ainsi tout son sens » (1). Il découvre dans cette lettre une foule d'allusions à l'entrevue récente, qui aurait eu lieu « à l'Ermitage (2) », lettre fictive d'ailleurs, que Rousseau n'aurait écrite que pour son propre soulagement (3). Il conclut enfin d'un ton péremptoire : « Ainsi rien ne reste debout du récit des Confessions. » C'est, au contraire, le récit de Diderot qui s'effondre à l'examen, soit qu'on examine le texte rédigé par Diderot dans ses Tablettes, ou celui des Mémoires de Marmontel, ou celui des Mémoires de Mme d'Epinay. Le texte des Tablettes semble une risposte immédiate à la Préface de la Lettre à d'Alembert. Il est antérieur à 1761, puisque Diderot y parle de cette Lettre comme du « dernier ouvrage » de Rousseau : « Son dernier ouvrage est fait en partie contre moi. » La Nouvelle Héloïse n'a donc pas encore paru, quand ces lignes sont écrites. Mis en vente à Londres le 20 décembre 1760, ce roman

⁽¹⁾ Annales de l'Est, 1888, p. 509, note 1.

⁽²⁾ Rousseau avait alors quitté l'Ermitage depuis plus de trois mois : le 15 décembre 1757.

⁽³⁾ On lit dans cette lettre : « Je suis un méchant homme, n'est-ce pas ?... Quand vous avez commencé à l'apprendre, il y avait seize ans que j'étais pour vous un homme de bien. »

Le texte suivant des Mémoires de Mme d'Epinay n'en dérive-t-il pas? « Je viens voir, s'écrie Diderot,... si vous êtes fou ou méchant. — Il y a quinze ans, [riposte Rousseau] que vous me connaissez; vous savez que je ne suis pas méchant. » (II, 396). Tout, jusqu'à la légère correction: quinze au lieu de seize, tend à prouver que le rédacteur de ce texte avait sous les yeux la lettre de Rousseau, qui serait donc bien parvenue à son adresse. Dans l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron, Diderot parle d'une « habitude de dix-sept ans. » (Œ. compl., éd. Assézat, t. III, p. 98).

paraîtra dans le courant de janvier 1761 à Paris. La Lettre à d'Alembert étant mise en vente le 2 octobre 1758, c'est au plus tard (¹) en 1760 que Diderot a rédigé ce passage des Tablettes. Il ne s'est donc pas écoulé assez de temps pour que les inexactitudes dont fourmille son récit, soient toutes imputables à des défaillances de mémoire, comme on pourrait le soutenir des récits de Marmontel et de Mme d'Epinay, rédigés plus tard, le premier par Marmontel, consignant une confidence de Diderot, l'autre par Mme d'Epinay, dûment stylée par Grimm, et par Diderot lui-même.

Voici donc ce qu'on lit dans les Tablettes: « Le sieur Rousseau était alors tombé amoureux de Mme d'Houdetot, et pour avancer ses affaires, que fai-sit-il? Il jetait dans l'esprit de cette femme des scrupules sur sa passion pour M. de Saint-Lambert, son ami. » C'est exact, comme le prouve la correspondance de Rousseau et de la comtesse. « Il accusait Mme d'Epinay d'avoir instruit ou fait instruire M. de Saint-Lambert de sa passion pour Mme d'Houdetot. » Egalement exact. « Embarrassé de sa conduite avec Mme d'Houdetot, il m'appelle à l'Ermitage pour sa-

⁽¹⁾ D'après Meister, les Tablettes étaient rédigées tout de suite après les faits dont elles contenaient la relation: « Lorsqu'il [Diderot] avait trop de motifs de s'en plaindre [de ses semblables] il courait encore grand risque de l'oublier. Il fallait bien que cela fût ainsi, puisque toutes les fois qu'il se croyait sérieusement obligé de s'en souvenir, il s'était imposé la loi d'en prendre note sur des tablettes, qu'il avait consacrées à cet usage; mais ces tablettes demeuraient cachées dans un coin de son secrétaire, et la fantaisie de consulter ce singulier dépôt le tourmentait rarement. Je ne l'ai vu y recourir qu'une seule fois pour me raconter les torts qu'avait eus avec lui le malheureux Jean-Jacques... » Correspondance littéraire de Grimm, édit. Tourneux, t. XIV, p. 467.

voir ce qu'il avait à faire (1). Je lui conseille d'écrire tout à M. de Saint-Lambert et de s'éloigner de Mme d'Houdetot. Ce conseil lui plut. Il me promit qu'il le suivrait. » Cet entretien aurait eu lieu dans le courant de l'été 1757, soit en juillet, soit en août. « Je le revis dans la suite (2); il me dit l'avoir fait et me remercia d'un conseil qui ne pouvait lui venir que d'un ami aussi sensible que moi et qui le réconciliait avec lui-même (3). Et point du tout; au lieu d'écrire

- (1) " Une fois, dit Marmontel, m'étant trouvé seul quelques minutes avec Diderot [chez d'Holbach], à propos de la Lettre... sur les spectacles, je lui témoignai mon indignation de la note que Rousseau avait mise à la Préface de cette Lettre. » (Mémoires publiées par Tourneux. Paris, Jouaust, 1891; II, 246.) Diderot lui confie alors ce qui s'est passé entre Rousseau et lui: « Vous connaissez la passion malheureuse qu'avait prise Rousseau pour Mme d'Houdetot. Il eut un jour la témérité de la lui déclarer d'une manière qui devait la blesser. Peu de temps après, Rousseau vint me trouver à Paris. » Il craint que la comtesse révèle tout à Saint-Lambert. - D'après les Mémoires de Mme d'Epinay, « Rousseau avait mandé Diderot à l'Hermitage » pour lui dire que Saint-Lambert était jaloux de lui, parce que Mme d'Epinay lui avait écrit. Quant aux sentiments de Rousseau pour Mme d'Houdetot, « je ne me suis jamais permis, dit-il à Diderot, de les lui faire connaître... elle les ignore et... les ignorera toujours. » Et l'on insiste fort sur cette assertion mensongère de Rousseau. Diderot lui conseille d'écrire au marquis, « de lui faire l'aveu de votre passion, de lui protester que la comtesse l'ignore. » (II, 393, édit. Boiteau).
- (2) Rien ne confirme ce nouvel entretien qui aurait eu lieu entre le 5 septembre et le 5 décembre 1757. Cf. au tome XV, Annales J. J. Rousseau, la précieuse Chronologie de M. Courtois.
- (3) D'après Marmontel, c'est lors de ce premier entretien et non pas dans la suite qu'il est « transporté » et se dit « réconcilié » avec lui-même. « Dès ce soir, ajoute Rousseau, je m'en vais écrire. » (II, 250). D'après les Mémoires de Mme d'Epinay, Diderot est allé « deux fois cette semaine » (fin d'août-début de septembre 1757) à l'Hermitage. « Le résultat de toutes ces conférences a été une lettre de huit pages que Rousseau a écrite à Saint-Lambert. On [Thérèse] ignore ce qu'elle contient; on croit seulement que cette lettre a été conseillée par M. Diderot. Mlle Levasseur a entendu qu'il disait à Rousseau en partant : « Croyez-moi; écrivez au marquis; je crois que vous ne pouvez pas vous en dispenser, mais écrivez comme je vous ai dit et je vous promets que vous vous en trouverez bien. » (II, 353). Trente pages plus loin, Mme d'Epinay place cet entretien « en automne ». (II, 393).

à M. de Saint-Lambert sur le ton dont nous étions convenus, il écrit une lettre atroce à laquelle M. de Saint-Lambert disait qu'on ne répond qu'avec un bâton » (1). C'est la grande lettre du 5 septembre 1757.

(1) Cf. Mėmoires de Marmontel: « Depuis, je le vis plus tranquille, et je ne doutai pas qu'il n'eût fait ce dont nous étions convenus. Mais quelque temps après, Saint-Lambert arriva, et m'étant venu voir, il me parut. sans s'expliquer, si profondément indigné contre Rousseau, que ma première idée fut que Rousseau ne lui avait point écrit. « N'avez-vous pas reçu de lui une lettre, lui demandaije. — Oui, me dit-il, une lettre qui mériterait le plus sévère châtiment. » (II, 250-251).

— Cf. Mémoires de Mme d'Epinay. Grimm écrit à cette dame : « Quelques jours après votre départ, [pour Genève, le 30 octobre 1757] Diderot rencontre Saint-Lambert chez le baron d'Holbach. On parle de Rousseau. Le marquis laisse échapper quelques mots de mépris. Diderot est étonné de son injustice; il le prend a part pour lui en demander la raison. Le marquis semble éviter l'explication. Diderot, avec sa franchise ordinaire, lui dit à la fin qu'après la lettre que lui a écrite Rousseau, il devait attendre un traitement plus doux. « De quelle lettre me parlez-vous? lui répond le marquis; je n'en ai reçu qu'une à laquelle on ne répond qu'avec des coups de bâton. » Le prilosophe reste pétrifié: ils s'expliquent et parviennent à s'entendre. En un mot, le marquis apprend à Diderot que cette lettre ne contient qu'un long sermon sur la nature de la liaison qui est entre Saint-Lambert et la comtesse d'Houdetot, lui en fait honte et le peint comme un scélérat qui abuse de la confiance que le comte d'Houdetot a en lui. Vous remarquerez que la comtesse a entre les mains plus de vingt lettres de Rousseau plus passionnées les unes que les autres, qu'elle a communiquées à Saint-Lambert, tandis que Rousseau avait juré à Diderot qu'il mourrait plutôt que de faire à la comtesse l'aveu de sa passion. » (II, 395-396).

— Je reviens au récit de Marmontel qui montre Diderot plaidant la cause de Rousseau auprès de Saint-Lambert: « Ah! Monsieur, est-ce à vous de concevoir tant de colère d'un moment de folie dont il vous fait l'aveu, dont il vous demande pardon? Si cette lettre vous offense, c'est moi qu'il en faut accuser, car c'est moi qui lui ai conseillé de vous l'écrire. — Et savez-vous, me dit-il, ce qu'elle contient, cette lettre? — Je sais qu'elle contient un aveu, des excuses et un pardon qu'il vous demande. — Rien moins que tout cela. C'est un tissu de fourberie et d'insolence, c'est un chef-d'œuvre d'artifice pour rejeter sur Mme d'Houdetot le tort dont il veut se laver. — Vous m'étonnez, lui dis-je, et ce n'était point là ce qu'il m'avait promis. » Alors, pour l'apaiser, je lui contai simplement

A cette lettre « atroce », à laquelle Saint-Lambert disait qu'on ne répond qu'à coups de bâton, on sait que Saint-Lambert répond affectueusement le 11 octobre (¹). Voici la suite du récit : « Etant allé à l'Ermitage pour savoir s'il était fou ou méchant (²), je l'accusai de la noirceur d'avoir voulu brouiller M. de Saint-Lambert et Mme d'Houdetot. Il nia le fait et pour se disculper, il tira une lettre de Mme d'Houdetot, une lettre qui prouvait exactement la fourberie dont je l'accusais. Il en rougit puis devint furieux, car je lui fis la remarque que la lettre disait ce qu'il niait » (³). Il est en effet certain que Mme d'Houdetot

la douleur et le repentir où j'avais vu Rousseau d'avoir pu l'offenser, et la résolution où il avait été de lui en demander grâce; par là je l'amenai sans peine à le voir en pitié. » (II, 251).

- (1) Cf. Correspondance, t. III, p. 118-121 et 143-145. M. Ritter se demande si la lettre « atroce » ne serait pas la grande lettre à Grimm ou « la seconde des missives écrites par Jean-Jacques à Mme d'Epinay dans la journée des cinq billets ». Annales J.-J. Rousseau, t. II, 1906, p. 100-101.
- (2) On lit dans les Mémoires de Marmontel, aussitôt après le texte cité dans la note de la page précédente : « C'est à cet éclair-cissement que Rousseau a donné le nom de perfidie. Dès qu'il apprit que j'avais fait pour lui l'aveu qu'il n'avait pas fait, il jeta feu et flamme, m'accusant de l'avoir trahi. Je l'appris, j'allai le trouver. » Que venez-vous faire ici ? me demanda-t-il. Je viens savoir, lui dis-je, si vous êtes fou ou méchant ». (II, 251).
- Cf. Mémoires de Mme d'Epinay: « Le philosophe, tout étourdi de cette découverte, écrivit à Rousseau pour lui reprocher de l'avoir joué; il ne répondit point, ce qui fit prendre à Diderot son parti d'aller le trouver hier afin de s'expliquer avec lui. Le soir à son retour, il m'écrivit la lettre dont je vous envoie copie, car elle est belle et mérite d'être conservée [lettre datée « Le 5 au soir. Cet homme est un forcené etc... » Ce serait le 5 décembre 1757]. Ce matin il est venu me voir et m'a conté le détail de sa visite. Rousseau était seul au fond de son jardin. Du plus loin qu'il aperçut Diderot, il lui cria d'une voix de tonnerre et le visage allumé : Que venez-vous faire ici ? Je viens savoir si vous êtes fou ou méchant ». (II. 396).
- (3) Marmontel ne fait aucune allusion aux lettres de Mme d'Houdetot, mais il raconte une grande scène remplie par de longs discours de Diderot prouvant à Rousseau qu'il doit imputer à sa pro-

reproche à Rousseau, non sans affectueux ménagements, de s'ériger en censeur sévère de sa conduite (1). Mais comment Diderot, dans cette entrevue, qui est celle du 5 décembre 1757, a-t-il pu avoir connaissance

pre duplicité l'indiscrétion de son ami, scène théâtrale, pleine d'effets pathétiques et de ronflante éloquence. - Dans les Mémoires de Mme d'Epinay, il est question des lettres de Mme d'Houdetot. A ces mots de Diderot : « Je viens savoir si vous êtes fou ou méchant. - Il y a quinze ans, réplique Rousseau, que vous me connaissez; vous savez que je ne suis pas méchant, et je vais vous prouver que je ne suis pas fou. Suivez-moi ». Il le mène aussitôt dans son cabinet, ouvre une cassette remplie de papiers, en tire une vingtaine de lettres qu'il eut cependant l'air de tirer [trier ?] sur les autres papiers. « Tenez, dit-il, voilà des lettres de la comtesse, prenez au hasard et lisez ma justification. La première sur laquelle Diderot tombe, il y lit très clairement les reproches les plus amers que lui fait la comtesse d'abuser de sa confiance pour l'alarmer sur ses liaisons avec le marquis, tandis qu'il ne rougit pas d'employer les pièges, la ruse et les sophismes les plus adroits pour la séduire : Ah! certes, s'écria Diderot, vous êtes fou, de vous être exposé à me laisser lire ceci : lisez donc vous-même; cela est clair ». Rousseau pâlit, balbutia, puis entra dans une fureur inconcevable, déchira des dents et des ongles tous les papiers, fit une sortie contre le zèle indiscret des amis et ne convint jamais qu'il eût tort. Connaissez-vous rien de comparable à cette folie ? » (II, 396-397). Les mots que je souligne, omis par les éditeurs, figurent dans les deux manuscrits étudiés par Fr. Macdonald. Cf. sa Légende de Rousseau, Paris, Hachette, 1909, in-12, p. 222, note 2. La même scène est racontée au sujet d'une lettre de Diderot d'octobre 1757, dont Ritter a vu l'original qui ne porte nulle trace de morsures ni de déchirures. Cf. Macdonald: Ibid., p. 184, note 1.

(1) « Aimez, lui écrit Mme d'Houdetot, « aimez, mon cher citoyen, deux cœurs honnêtes qui se réuniront encore pour vous aimer; respectez et ne condamnez pas une passion à laquelle nous avons su joindre tant d'honnêteté, et dans le rang sublime où la vertu doit vous mettre et où vous pouvez atteindre, excusez deux cœurs que l'amour de la vertu n'abandonnera jamais ». (29 septembre 1757, Correspondance, t. III, p. 123). — « Je retiens, lui écrit Saint-Lambert, la parole que vous me donnez de ne lui parler jamais contre nos liens ». (11 octobre 1757, ibid., p. 145). Mme d'Houdetot revient là-dessus avec insistance : « Ne méprisons pas, mon ami, un sentiment qui élève autant l'âme que le fait l'amour et qui sait donner tant d'activité aux vertus... excusez et respectez des sentimnts dont la confiance et l'amitié vous ont fait le dépositaire ». (26 octobre, ibid., p. 150) « Tout ce que mon amitié vous demande,

de la lettre de Rousseau à Saint-Lambert, puisqu'it n'a pas revu le marquis avant le mois de mars 1758 : « M. de Saint-Lambert était alors à l'armée. Comme il a de l'amitié pour moi, à son retour il vint me voir. Persuadé que Rousseau lui avait écrit sur le ton dont nous étions convenus, je lui parlai de cette aventure comme d'une chose qu'il devait savoir mieux que moi. Point du tout, c'est qu'il ne savait les choses qu'à moitié et que, par la fausseté de Rousseau, je tombai dans une indiscrétion. » Comment Diderot peut-il être persuadé que Rousseau avait écrit « sur le ton » convenu, puisque trois mois plus tôt, dès le 5 décembre 1757, il l'accuse de noirceur ? « Mais que fit l'infâme Rousseau? Il m'accusa de l'avoir trahi, d'avoir violé la foi du secret qu'il m'avait confié; et il fit imprimer la note là-dessus qu'on voit dans la préface de son ouvrage contre les spectacles, quoiqu'il sût bien que je n'étais pas un traître ni un indiscret, mais qu'il avait été un homme faux qui me trompait. Je lui reprochai d'avoir écrit à M. de Saint-Lambert autrement qu'il m'avait dit. Il répondit à cela qu'il connaissait les caractères et que ce qui était bon avec l'un était mauvais avec l'autre. Je lui reprochai de m'avoir trompé en me faisant croire qu'il avait écrit selon mes conseils; à cela il ne répondit

lui écrit-elle encore le 3 novembre, c'est de ne combattre point et de respecter toujours dans l'un et dans l'autre le tendre amour qui nous unit ou de ne le condamner que par votre silence ». (Ibid., p. 177). Et le 7 novembre : « Soyez donc tranquille sur mon amitié... Tout ce que nous exigeons de la vôtre, c'est de ne jamais troubler un amour qui fait le charme de notre vie ». (Ibid., p. 182). Certes, des avertissements aussi réitérés sont fort significatifs, mais il faut avoir les yeux démesurément grossissants pour y voir « les reproches les plus amers ».

rien. Sa note est un tissu de scélératesse » (1). Quand Diderot lui a-t-il fait ces deux derniers reproches? Ce ne peut être avant d'avoir revu Saint-Lambert, dans le courant de mars, au plus tôt. Or Diderot luimême, le 5 décembre 1757, au sortir αe sa visite à l'Ermitage, a pris soin de retracer d'une main encore tremblante d'effroi la scène épouvantable, qui a été, pour le philosophe en présence de ce « damné », la brusque révélation de l'enfer et du péché mortel (2): « Cet homme est un forcené. Je l'ai vu. Je lui ai reproché... cette lettre projetée pour Saint-Lambert, qui devait le tranquilliser sur des sentiments qu'il se reprochait, et où, loin d'avouer une passion née dans son cœur malgré lui, il s'excuse d'avoir alarmé Mme d'Houdetot sur la sienne. » Cette lettre de Diderot, datée du « 5 décembre au soir » (3) n'est connue que

⁽¹⁾ Correspondance littéraire de Grimm, édit. Tourneux, t. XVI, p. 220-221.

⁽²⁾ Elle offre un plaisant contraste avec le dénouement idyllique de la même entrevue, rapportée, d'après le même Diderot, par Marmontel: Rousseau, confondu par les arguments de son ami, avoue qu'il a perdu sa propre estime. Alors, il « fut plus éloquent et plus touchant dans sa douleur qu'il ne l'a été de sa vie. Pénétré de l'état où je le voyais. mes yeux se remplirent de larmes; en me voyant pleurer lui-même, il s'attendrit et il me reçut dans ses bras. Nous voilà donc réconciliés; lui continuant à me lire sa Nouvelle Héloïse, qu'il avait achevée, et moi allant à pied deux ou trois fois la semaine de Paris à l'Ermitage, pour en entendre la lecture et répondre en ami à la confiance de mon ami. C'était dans les bois de Montmorency qu'était le rendez-vous, j'y arrivais baigné de sueur, et il ne laissait pas de se plaindre lorsque je m'étais fait attendre. Ce fut dans ce temps-là que parut la Lettre sur les spectacles avec ce beau passage de Salomon, par lequel il m'accuse de l'avoir outrage et de l'avoir trahi » (II, 254). C'est durant l'été 1757, probablement en juillet, que Rousseau lit à Diderot sa Nouvelle Héloïse, trois mois avant la lettre à Saint-Lambert, presqu'un an avant la rédaction définitive de la Préface, plus d'un an avant la publication de la Lettre à d'Alembert.

⁽³⁾ Mme F. Macdonald dit que la lettre est datée du « 5 décembre au soir » (p. 234). L'édition Boiteau des Mémoires de Mme d'Epinay porte seulement : « le 5 au soir » (II, 397).

par les Mémoires de Mme d'Epinay. Si elle a été rédigée après coup, à loisir, c'est pour confirmer le récit des Tablettes, d'après lequel Diderot reproche à Rousseau, dès le 5 décembre, la fourberie qu'il ne devait apprendre que trois ou quatre mois plus tard.

Si la fameuse note de la Préface est un « tissu de scélératesse », il faut que Rousseau, après avoir appris de Diderot lui-même qu'il avait parlé à Saint-Lambert, après avoir entendu et admis ses explications, ait ensuite rédigé cette note, et pour la justifier, ait prétendu n'avoir appris que, par la visite de Saint-Lambert, l'indiscrétion de Diderot. La chose n'est pas impossible, mais les textes authentiques, loin d'autoriser cette hypothèse, tendent à confirmer le récit des Confessions. Dans le courant du mois de mars, Mme d'Houdetot continue d'écrire affectueusement à Rousseau : « J'apprends, dit-elle le 3 mars, que vous êtes dangereusement malade, mon cher citoyen; mon amitié pour vous répond de mon inquiétude et de ma peine... J'ai envoyé chez votre ami [Diderot]; vous le verrez, s'il peut aller. Le mien est ici qui partage mon inquiétude. » Saint-Lambert est donc de retour, il s'intéresse à la santé du cher citoyen. Diderot n'a pas encore parlé. Trois semaines s'écoulent sans que s'élève le moindre nuage. Elle écrit le 23 mars : « Je vis occupée de mille sentiments agréables auprès de celui qui en est l'objet. Je parle souvent de vous et toujours avec intérêt et amitié » (1). « Comptez toujours, dit-elle le lendemain, sur les sentiments d'une amitié qui ne s'étonne point des injures, qui pardonne les injustices, qui plaint les fautes et les faiblesses,

⁽¹⁾ Correspondance, t. III, p. 308.

au progrès de laquelle vous avez été le plus grand obstacle, mais qui, telle qu'elle est, subsistera toujours, tel que vous soyez, excepté le crime et l'indignité dont je ne vous croirai jamais capable » (1). Rousseau, blessé de ces reproches, si discrètement formulés, se fâche à son ordinaire, et envoie, le 25 mars, une longue lettre pleine de récriminations : « Je vous demande de trois choses l'une : ou changez de style, ou justifiez le vôtre, ou cessez de m'écrire »(2). Mme d'Houdetot garde alors le sisence, qu'elle ne rompra que le 6 mai, pour mettre fin à l'orageuse correspondance. Que s'est-il passé dans l'intervalle? Saint-Lambert a appris la « malheureuse passion » de Rousseau, qu'elle lui « cachait ». « J'ai vu en lui un changement qui a pensé me coûter la vie » (3). Diderot a donc parlé, Saint-Lambert s'est emporté, Mme d'Houdetot a pensé en mourir, et c'est Rousseau qu'elle accuse : « J'ai à me plaindre de votre indiscrétion et de celle de vos amis... vous en avez parlé [de votre malheureuse passion] à des gens qui l'ont rendue publique » (4). Il est puni en criminel d'un excès de candeur, il est puni pour avoir mis sa confiance dans un traître. Au reçu de cette lettre foudroyante, Rousseau s'est-il plaint de Diderot auprès de quelque ami comme Deleyre? Diderot est-il venu se disculper? Rien ne le prouve, et s'il en était ainsi, pourquoi Diderot ne l'a-t-il pas dit nettement, au lieu de confondre, dans un récit plein d'incohérence, leurs entretiens de 1757 avec celui qui aurait eu lieu en 1758

⁽¹⁾ Correspondance, t. III, p. 310.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 313.

⁽³⁾ Ibid., p. 320.

⁽⁴⁾ Ibid., p. 320.

et dont il ne reste pas la moindre trace ? En admettant même que Diderot ait revu Rousseau, il n'en resterait pas moins vrai que Rousseau a changé sa préface après la lettre de rupture de Mme d'Houdetot du 6 mai et après les visites de Saint-Lambert.

Mais puisque l'anathème à Diderot n'est pas antérieur au mois de juin, pourquoi Rousseau a-t-il conservé la date primitive du 20 mars ? Il est peu probable que ce soit par inadvertance. L'inadvertance s'expliquerait, s'il avait inséré quelques corrections de détail, mais puisqu'il a refondu sa préface, le maintien de la date primitive n'est pas involontaire. On doit l'expliquer sans doute par l'intention d'éviter le scandale. Ce que Rousseau ne pardonne pas à Diderot, c'est d'avoir, par son indiscrétion, causé la rupture de sa liaison avec Mme d'Houdetot. S'il avait daté du 20 juin sa préface, l'allusion devenait excessivement transparente; personne, même parmi les gens qui n'étaient pas au courant de tous ces démêlés, ne pouvait s'y méprendre. Au contraire, le 20 mars, il n'a pas encore cessé de recevoir de Mme d'Houdetot des témoignages d'affection. D'ailleurs, il a pu voir, dès le 23 mars, un changement étrange dans son attitude. L'orage qui éclatera le 6 mai, il cherche à en interpréter la genèse, il le revoit se formant, dès le mois de mars, par les bons soins de Diderot, dont son imagination délirante se plaît à faire un sombre traître de mélodrame. Si la « révélation du secret » n'a pas encore eu lieu à cette date, il connaît maintenant son soi-disant ami; il le sait capable, sinon encore coupable de trahison. Ce fourbe ne lui veut que du mal depuis bien lontemps déjà, depuis que, malgré son avis, Rousseau a passé l'hiver de 1756 confiné à l'Ermitage. Voilà bien deux ans que Diderot lui veut du mal, c'est incontestable : ainsi pour quiconque est « au fait », la date fictive et prématurée du 20 mars est plus vraie que ne serait la date exacte du 20 juin. « Pour le reste du monde », l'anathème à Diderot, daté du 20 mars, apparaît comme la conséquence fatale de l'ultimatum du 2 mars, resté sans réponse. Le 2 mars, il avait mis Diderot en demeure de choisir entre Grimm et lui. Diderot s'est obstiné à garder le silence. Après lui avoir laissé amplement le temps de réfléchir, Rousseau prend acte de ce silence trop significatif et prononce, au bout de 18 jours, les paroles décisives : « J'avais un Aristarque sévère et judicieux. Je ne l'ai plus, je n'en veux plus. »

Comme toujours, il a beau s'applaudir de son habileté, la maladresse de Rousseau lui donne l'apparence d'être le méchant fou que Grimm ne cesse de dénoncer, depuis qu'il s'est fait chasser de l'Ermitage. L'anathème, fulminé au moment même où Diderot était en butte aux persécutions que lui valait l'Encyclopédie, paraissait le fait d'un lâche, qui ne sait donner que le coup de grâce. Saint-Lambert, dans son dépit, fut heureux de saisir ce prétexte pour rompre avec Rousseau. Ainsi, malgré les belles précautions prises par ce maladroit, le scandale que le marquis espérait assoupir éclatait. Voilà le motif véritable de sa grande colère, caché sous l'apparence de réprouver comme une infamie l'outrage gratuit jeté au malheureux Diderot : « Vous n'ignorez pas les persécutions qu'il essuie, et vous allez mêler la voix d'un ancien ami aux cris de l'envie. Je ne puis vous dissimuler, Monsieur, combien cette atrocité me

révolte. (1) » Ainsi, aux yeux des gens du monde, Diderot, lâchement poignardé par son ancien ami, faisait figure de martyr. « C'était, dit Marmontel, comme un coup de stylet dont il avait frappé Diderot » (2). Et le pauvre Diderot allait confiant d'un air mystérieux à tous ses amis, la raison pour laquelle il renonçait à se défendre : « Vous allez voir, disait-il à Marmontel, que ma réputation n'est pas ici la seule intéressée. Or dès qu'on ne peut défendre son honneur qu'aux dépens de l'honneur d'autrui, il faut se taire et je me tais » (3).

Le silence de Diderot n'est pas, on s'en doute, le silence du tombeau; quand il dit qu'il se tait, entendons qu'il veut bien ne pas encore invectiver Rousseau, dans une œuvre destinée au public, comme il le fera plus tard, dans l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron (4), alors que Rousseau ne sera plus là pour riposter. Il se tait, pour ne pas irriter Saint-Lambert, qui, s'obstinant à sauver les apparences, accepte, ainsi que Mme d'Houdetot, de dîner chez M. d'Epinay, avec ce même Rousseau, qu'il a prié, quinze jours auparavant, et sur quel ton! d'oublier sa personne (5). Il se tait peut-être aussi parce qu'il n'a rien de bon à dire pour sa défense. En effet, si vraiment, le 5 décembre au soir, il a pris soin d'adresser à Grimm, qu'il voyait tous les jours, sa lettre pathétique, ce n'est pas pour qu'elle soit brûlée, comme il le recommande avec sa candeur ordinaire, c'est

⁽¹⁾ Saint-Lambert à Rousseau, 10 octobre 1758 (Correspondance, t. IV, p. 75).

⁽²⁾ Mémoires de Marmontel, t. II, p. 246.

⁽³⁾ Ibid., p. 248.

⁽⁴⁾ Œ. compl., éd. Assézat, t. III, p. 98.

⁽⁵⁾ Cf. Annales J. J. Rousseau, t. XV, p. 102.

pour qu'elle soit amplement colportée et dûment commentée. Cette lettre est le type de la « circulaire confidentielle ». Or, si l'on songe que Mme d'Houdetot y est nommément désignée, Diderot se fait prendre ici en flagrant délit d'abus de confiance à l'égard de Rousseau et de grossière indiscrétion à l'égard de la comtesse. Si elle est fictive, s'il l'a forgée dans l'ombre, plus tard, en guise de riposte, afin d'égarer le jugement de la postérité, cette imposture vaut bien, à elle seule, les « sept scélératesses » imputées à Rousseau. Dira-t-on que sa colère est bien naturelle, s'il se croyait, comme il l'assure, en pleine paix avec Rousseau, quand éclata la bombe de la Lettre à d'Alembert? Mais tout démontre que c'était là une paix fourrée et qu'il savait à quoi s'en tenir. Leur dernière entrevue à l'Ermitage a été orageuse. De part et d'autre, elle a laissé de l'aigreur. A grands tours de bras, les deux partenaires se sont asséné de rudes vérités. Rousseau n'a pas voulu en rester là. Il écrit donc à Diderot dans le courant de février. Deleyre promet la visite de Diderot, qui ne vient pas. Rousseau tombe malade. Mme d'Houdetot veut l'ui envoyer Diderot, Diderot se dérobe toujours. Pourquoi? C'est que, depuis le mois de décembre, il se laisse manœuvrer par Grimm et se trouve peu à peu enrôlé dans la campagne de dénigrement menée par le zélé vengeur de Mme d'Epinay. Certes, on ne saurait admettre, sur la foi de Rousseau, que Diderot ait révélé son secret à Saint-Lambert pour le plaisir de lui nuire; et l'injustice de ce grief devait le révolter d'autant mieux qu'alors il n'aimait plus assez Rousseau pour entrer dans les raisons même les plus déraisonnables de ce cœur ombrageux, il n'avait plus pour lui cette

fraternelle indulgence qui porte à se condamner soimême, afin d'innocenter l'égarement de son ami. Sinon, au lieu de se chercher de piètres excuses, il aurait compris qu'il avait mis contre lui-même les apparences. Ainsi le sursaut de Diderot indigné par l'énormité de l'affront, se conçoit aisément; mais ce qui est inconcevable, c'est l'énormité des mensonges qu'il entasse pour rejeter sur la fausseté de Rousseau sa propre indiscrétion, où tout le monde s'accorderait à voir une simple étourderie, s'il n'avait mis tant d'âpreté calomnieuse dans son apologie forcenée (¹).

Rousseau, lui, en se trompant, n'a pas menti. Il ne s'est pas d'ailleurs aussi grossièrement trompé qu'on pourrait le croire. Il voyait très juste, par exemple, quand il devinait que depuis longtemps Diderot lui en voulait de garder une farouche indépendance, et que peu à peu il s'était détaché de lui. Mais de cet éloignement à la haine il y avait loin; il a donc imaginé à tort un calcul malveillant, une haine réfléchie, mais en la dénonçant il l'a fait naître. De même, le complot dont il s'est cru l'objet, il ne l'a pas seulement inventé, il l'a, comme à plaisir, ourdi de ses propres mains. Dès sa Lettre à d'Alembert, il s'attache à former contre lui-même une puissante coalition. A ceux qui, comme Grimm, Mme d'Epinay, d'Holbach, Voltaire, pouvaient à bon droit se sentir atteints par des allusions blessantes, Rousseau adjoignait délibérément Diderot, Saint-Lambert et Mme d'Houdetot. Saint-Lambert ne devait jamais lui par-

⁽¹⁾ Faute d'avoir serré d'assez près la chronologie, M. Ritter accorde trop facilement les « circonstances atténuantes » à Diderot. Annales J. J. Rousseau, t. II, p. 104. Il avait pourtant fort bien vu que les Tablettes sont rédigées avant 1761. (Ibid., p. 95, note 3).

donner d'avoir provoqué l'esclandre qu'il avait pris à tâche d'éviter. Quant à Mme d'Houdetot, elle ne savait pas haïr, mais après l'orage déchaîné par la passion incendiaire de son « cher citoyen », la crainte d'un retour de flamme lui commandait une attitude distante et une apparente indifférence. De cela seulement Rousseau fut inconsolable, car les autres chaînes, il les avait secouées sans regret, ravi de bannir les amitiés tyranniques, dont la tendresse inquiète risquait, en le couvant, d'étouffer son génie.

Anatole Feugère.

DUVOISIN, UN CONFIDENT DE ROUSSEAU

Dans la galerie des amis, des correspondants, des collaborateurs et des visiteurs de Rousseau, Duvoisin occupe une place bien modeste. Il ne faisait pas partie, au vrai sens du mot, des amis de Jean-Jacques; il ne peut être compté non plus parmi ses correspondants, quoiqu'ils aient échangé quelques lettres. Son collaborateur? oui, Duvoisin l'était, puisqu'il lui a aidé dans la publication de ses ouvrages en servant d'intermédiaire entre Marc-Michel Rey, éditeur d'Amsterdam et Rousseau (1760-1762). C'était sous son enveloppe que le premier a envoyé au dernier les épreuves de la Julie et du Contrat Social. C'est en cette qualité d'intermédiaire que Duvoisin s'est approché de Rousseau, qu'il l'a, à plusieurs reprises, visité, qu'il a joui de son hospitalité, qu'il est peu à peu devenu son confident.

Quelque insignifiant donc que fut le rôle de Duvoisin auprès de Jean-Jacques, nous voyons, en somme, que son portrait appartient aussi à la galerie de Rousseau. A ce titre, notre curiosité est éveillée, il nous devient intéressant. Mais cet homme modeste a su si bien se dérober aux yeux du monde que la littérature rousseauiste ne sait presque rien de sa vie et de sa personne. On ignore le lieu de sa naissance et même sa nationalité est un point litigieux; son âge nous est inconnu, inconnus son nom de baptême et son existence à Paris. Dans ces conditions il était indiqué de procéder à des recherches sur sa vie et sur sa personne, et de tenter de mettre en lumière les traits fondamentaux de sa vie, puis les détails de ses rapports avec Rousseau.

1

Dans ses Confessions, Rousseau ne parle qu'une seule fois de Duvoisin où il le nomme « ministre du pays de Vaud ». Mais cette donnée du livre XI des Confessions fut plus d'une fois contestée ici même, puisque M. Alexis François (¹) écrit dans les Annales (t. XIV, p. 56, n. 1): « Les Confessions en font, on ne sait pourquoi, un « ministre du pays de Vaud »; M. L.-J. Courtois s'exprime dans le même sens (t. XV, p. 118, n. 5): « Originaire de Bois-le-Duc... Rousseau le croyait Vaudois ». Cependant c'est Rousseau qui avait raison; il était bien informé et tenait de M.-M. Rey son information. Dans le post-scriptum d'uné lettre, datée du 4 mai 1759, à ce sujet, Rey lui écrit:

« M. Duvoisin, pasteur de Bois-le-Duc, né à Bonvillar, à 3 lieues de Neufchâtel, en allant à Yverdon, va remplacer M. de Loches, à Paris. C'est un bon Suisse et très honnête homme; je le connais depuis bien des années. Il pourrait être utile pour les épreuves de Julie, puisqu'il a les ports francs » (Correspondance générale, t. IV, p. 249) (2).

(2) M. P.-P. Plan, l'éditeur de la Correspondance générale, ajoute

⁽¹⁾ C'est d'après cette information que M. Z. Baranyai le nomme dans la Semaine littéraire « un... Hollandais, originaire de Bois-le-Duc » (1922, p. 353, note 2).

Voilà donc une affirmation de Rousseau vérifiée; il ne faut qu'insérer dans sa proposition y relative le mot : « originaire », et sa phrase : « ministre originaire du pays de Vaud » est tout à fait exacte.

M.-M. Rey, dans le P. S. de sa lettre, ne disant rien ni du prénom, ni de la date de la naissance de Duvoisin, j'ai voulu combler cette lacune. Après que nos recherches à Genève où je présumais qu'il avait fait ses études de théologie et où son nom se trouverait par conséquent inscrit dans le Livre du Recteur, n'eurent abouti à aucun résultat, M. Courtois, à ma prière, a écrit à Lausanne et M. Reymond, l'archiviste d'Etat des Archives cantonales, nous a donné alors la réponse suivante :

« Benjamin Duvoisin, chirurgien, bourgeois de Bonvillars, né en 1684, arriva à Yverdon avec sa femme, née Marguerite Duvoisin, et ses deux fils, dont l'un Nicolas-Rodolphe était né hors du pays le 11 août 1719. Il acquit la bourgeoisie d'Yverdon en 1721, et il eut d'autres enfants dans cette ville, entre autre Jean-Jacques, baptisé le 2 mai 1726. Il quitta Yverdon en 1740 et mourut à l'étranger; sa femme était restée au pays avec un de ses fils; elle y mourut. Un des frères de Jean-Jacques, Barthélemy-Louis, né à Yverdon en 1725, était pasteur à Surinam en 1750. Jean-Jacques n'a pas été élève de l'Académie de Lausanne et je conjecture... qu'avec son frère Barthélemy il a étudié en Hollande, où son père se serait retiré ».

à ce P. S. la note suivante : « Comme chapelain du Résident de Genève à Paris »; dans l'Index des Noms propres, la même remarque qui ne fut corrigée que dans l'Index du t. V : « Aumônier de l'ambassade de Hollande à Paris ».

Voici la première fois que nous apprenons que notre héros s'appelle Jean-Jacques Duvoisin. Jusqu'ici personne ne savait ou ne mentionnait son prénom, ni Rey, ni Rousseau, ni M. Alexis François. M. Courtois fut le seul qui dans son travail lui a donné le nom de Jean Duvoisin (Annales, t. XV, p. 118). Naturellement M. P.-P. Plan ignorait aussi son prénom; nous venons de le voir (note 2 de la page précédente). Et pourtant, il n'eut pas été si difficile de s'enquérir! La Liste des Eglises wallonnes (publiée par M. Gagnebin à Leyde en 1888) écrit en effet sur Duvoisin (p. 8): « Bois-le-Duc: Jean-Jacques Du Voisin proposant, élu le 30 mars 1749, installé le 1er juin comme deuxième pasteur. Nommé chapelain de l'ambassade à Paris le 5 avril 1759 pour trois ans », etc. (1)

Nous savons maintenant que Jean-Jacques Duvoisin, originaire de Bonvillars, est né le 30 avril ou le 1° mai 1726 à Yverdon où il reste jusqu'en 1740. A ce moment, son père s'embarque pour la Hollande et c'est dans ce pays que Jean-Jacques Duvoisin fréquenta les écoles latines et étudia la théologie. Mais où, à quelle faculté de théologie a-t-il étudié? je n'ai pas réussi à le découvrir; ni l'Académie de Leyde, ni celle d'Utrecht ne nous fournissent des renseignements. Sur ses premières années passées en Hollande (1740-1746), nous manquons d'informations.

A partir de septembre 1746, cependant, nous sommes mieux renseignés sur sa vie. Le 19 septembre 1746, il subit l'examen préparatoire devant le Synode wallon de la Haye, puis il est employé à Utrecht où il reste jusqu'en 1747; ensuite il passe deux ans à

⁽¹⁾ Je dois cette information à M. Jacques Pannier, secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Amsterdam où il fait la connaissance de M.-M. Rey. Le 4 avril 1749, il est appelé à Hertogenbosch (Boisle-Duc), comme pasteur de l'Eglise wallonne; au mois de mai, avant son installation à Hertogenbosch, il passe l'examen définitif. L'Eglise de Bois-le-Duc, il l'a desservie dix ans. Le 5 avril 1759, il fut nommé chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris « pour remplacer M. De Loches », comme M.-M. Rey l'annonce à Rousseau. C'est le 6 juin qu'il arrive à Paris pour y occuper son poste pastoral à l'ambassade. Il s'acquitta de son ministère avec un zèle extraordinaire et rendit de grands services aux protestants de France. Pasteur habile, il était admirablement à sa place dans ce poste. M. Berkenrode, l'ambassadeur de Hollande, en était si convaincu qu'il a réussi à faire prolonger son séjour à Paris et sa proposition reçut l'assentiment du gouvernement (Résolution des Etats-Généraux des 24 et 31 juillet), ce qui lui permit de rester à Paris jusqu'en 1763. Mais avant l'échéance de ce terme, les Etats-Généraux le nommèrent, de nouveau sur la proposition de l'ambassadeur à Paris, chapelain ad vitam de l'ambassade à Paris. Cette résolution mérite d'être publiée in extenso:

« Les Etats-Généraux des Provinces Unies des Pays-Bas, ayant pris note de la proposition qui nous a été faite par le Sieur Lestevenon van Berkenrode, notre Ambassadeur à la Cour de France, afin que nous nommions comme pasteur attitré, Jean du Voisin, pasteur de la Communauté Wallonne de Bois-le-Duc et chargé du service dans notre chapelle à Paris, nous avons, après délibération, approuvé et accepté par la présente de nommer, de désigner et d'autoriser le ci-devant Jean du Voisin à

remplir durant toute sa vie les fonctions d'un fidèle serviteur de la Parole de Dieu et de la vraie religion chrétienne réformée auprès de notre ambassadeur à Paris, tel qu'il s'y trouve actuellement ou tel qu'il pourrait s'y trouver dans la suite. Donnant ordre par la présente à tous ceux qui sont à notre service et qui nous sont soumis et priant tous ceux qui pourraient un jour se trouver dans ce cas, de reconnaître Jean du Voisin comme notre Pasteur attitré auprès de l'ambassadeur ci-dessus indiqué. Fait à la Haye sous le sceau de l'Etat, le paraphe du Sieur présidant notre Séance et la signature de notre greffier, le 11 février 1763 » (Livre des Actes 1763, f° 640 et 750) (1).

Duvoisin occupa ce poste jusqu'à la fin de sa vie. C'est comme pasteur à Paris qu'il avait épousé le 29 juillet 1763 à Lignerolles (Vaud) Marie-Françoise Le Fauconnier, de Caen, qui mourut l'année suivante, après la naissance d'une fille. Trois ans plus tard, le 27 février 1767 il était déjà remarié avec Anne (appelée communément Nanette) Calas, fille cadette du malheureux Jean Calas et d'Anne-Rose Canibel. Ce mariage fut béni de trois enfants dont le premier mourut encore avant son père; des deux autres, seul Alexandre atteignit l'âge d'homme; après une vie mouvementée il fut professeur et secrétaire de Joseph Bonaparte, puis écrivain, poète et acteur; il mourut en 1832. En 1774 Duvoisin épuisé par ses oc-

⁽¹⁾ C'est M. D' T. Hoekstra, profeseur de théologie à Kempen qui a bien voulu extraire et recueillir pour moi des divers actes synodaux de l'Eglise wallonne, des diverses Résolutions des Etats-Généraux et des divers ouvrages biographiques et historiques les données relatives à Duvoisin; et c'est à M. Bresson, pasteur de Leyde à qui je dois les traductions en français de la Résolution des Etats-Généraux concernant cette nomination ad vitam. J'exprime ici à mes deux correspondants mes meilleurs remerciements.

cupations, tomba grièvement malade après les fêtes de Pâques et mourut, six ans plus tard, le 12 mai 1780, sans s'être jamais entièrement rétabli de cette maladie.

Un témoin le caractérise comme suit : « J'ai vu la famille de Calas à l'Hôtel de Hollande (le 22 septembre 1773). L'autre fille était mariée à M. Du Voisin qui était le ministre qui prêchait ce jour-là. Ce M. Du Voisin est fort connu et on étouffe à force de monde les jours qu'il prêche; il est vrai que ses discours sont fort travaillés, qu'il fait choix de bons termes, qu'il a beaucoup de feu et paraît être persuadé que ses auditeurs ne sont pas des cruches, mais malgré tout cela, il a une espèce de monotonie à laquelle on s'accoutume, mais qui est très désagréable la première fois qu'on l'entend. M^m Du Voisin est placée dans le parquet avec l'ambassadeur comme femme du ministre. Je l'ai vu à la promenade avec son mari; elle est plus grande et plus jeune que sa sœur, d'une figure assez agréable et mise comme elle, c'est-à-dire très bien. » (1)

II

En 1759 et en 1760 le nom de Duvoisin ne figure pas dans la correspondance de Rousseau, et nous ne savons encore rien de son rôle d'intermédiaire. La première fois que Jean-Jacques parle de lui, c'est le 11 février 1761, dans sa lettre adressée à Coindet où il charge ce dernier d'envoyer un exemplaire de la

⁽¹⁾ Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, t. LI, p. 559.

Nouvelle Héloïse au chapelain de l'Hôtel de Hollande, « non pas à M. de la Broûe, mais au dernier venu dont j'ai oublié le nom et qui m'a envoyé un livre. »

Quel pouvait être ce livre et à quelle occasion ou dans quel but Duvoisin l'aurait-il envoyé à Rousseau? Ici une digression s'impose.

Dans la seconde année de son ministère de Paris, le 5 novembre 1760, Duvoisin reçoit la visite d'un jeune Hongrois, le comte *Joseph Teleki*, muni d'une lettre de recommandation qui lui a été remise à Leyde. La connaissance est bientôt faite et dès lors les deux jeunes gens se virent souvent.

Qui était ce comte Teleki? et que faisait-il à Paris? Le comte Joseph Teleki de Szèk (1738-1796), plus tard « föispán » (préfet) et gardien de la couronne, descendant d'une ancienne famille calviniste hongroise, fréquenta l'Université de Bâle (1759-1760) où il suivit de préférence les cours de mathématiques et de physique de Daniel et Jean Bernoulli. Il prenait part de bon cœur aux réunions amicales et savantes arrangées par les professeurs Bernoulli; il y présenta même des travaux qui furent plus tard réunis sous le titre : Essai sur la foiblesse des Esprits-Forts, ouvrage qui parut en automne 1760 à Leyde à l'occasion d'un voyage de Teleki en Hollande. Ce livre fut publié ensuite, au début de 1761, à Paris et enfin en 1762 à Augsbourg en troisième édition. L'ouvrage est une vigoureuse apologie de la religion chrétienne, une défense des miracles, de la révélation, de la Providence, du mystère de la Trinité et de la résurrection du Sauveur. Teleki comprend par les «Esprits-Forts» les esprits éclairés, les adeptes d'un rationalisme sec, les incrédules. Mais ils ne méritent pas le nom d'esprits-forts, car ils sont en vérité des esprits bien faibles. Teleki ne les nomme nulle part, mais il est aisé de deviner qu'il vise en premier lieu Voltaire, puis l'Encyclopédie, Diderot, d'Alembert, Helvétius, Holbach. Quelques allusions décèlent que c'est Voltaire à qui il lance ses flèches.

« L'incrédule joue toujours un mauvais rôle, mais il ne fait jamais une plus misérable figure que lorsqu'il commence à vieillir et à approcher de sa fin. Alors la certitude d'une mort prochaine, la crainte de l'horreur de l'avenir, le repentir de leur extravagance..., en un mot tout concourt à les tourmenter et déconcerter. La moindre chose, qui peut leur survenir dans ces momens critiques, leur fait perdre courage et d'Esprits-forts les rend très foibles. Le plus grand Esprit-fort d'aujourd'hui qu'on connoit sans que je le nomme, au premier accès de fièvre devient un Poltron vis-à-vis d'une vieille femmelette chrétienne soutenue par les principes de sa Religion (Note : On n'a qu'à s'en informer à Genève). », 1^{re} édition, pages 99-100.

Dans les premiers jours du mois de février 1761 parut la deuxième édition. Duvoisin eut alors l'idée d'en envoyer un exemplaire à Rousseau. Jean-Jacques qui était très sensible aux marques d'honneur, lui fit envoyer en témoignage de reconnaissance, par Coindet, un exemplaire de son roman. Quelques semaines plus tard, les deux amis ayant lu la Nouvelle Héloïse, résolurent de rendre une visite à Rousseau, à Montmorency. Au préalable, Duvoisin a soin d'informer Rousseau de leur prochaine visite. Une première fois, Rousseau s'excuse disant qu'il était très occupé; mais la seconde fois il les attendit de bon cœur. Le 5 mars il se rend à leur rencontre jusqu'à

Saint-Denis; malheureusement, Duvoisin était retenu par des occupations officielles, les deux amis ne se rendirent à Montmorency que le 6 mars. Duvoisin pas plus que Teleki ne connaissaient Rousseau. Toutefois, à leur entrée le philosophe leur souhaita une très cordiale bienvenue. Il parla à Teleki de son livre « et le loua bien au delà de son mérite » — remarque Teleki dans son Journal (¹). Puis Rousseau les retient à dîner. Après le dîner Rousseau fait avec ses hôtes une grande promenade à Montmorency, au château, au jardin, et à la fin il les accompagne jusqu'à la Barre où leur voiture les attendait.

En avril, le jeune Teleki qui voyait très souvent son ami, l'entendit prêcher de nombreuses fois à la chapelle de l'Hôtel de Hollande (par exemple, le 9 novembre, il note dans son Journal: « Le 9 novembre M. Duvoisin a dit un sermon excellent; il avait beaucoup d'auditeurs, j'estime qu'il y avait là de 500 à 600 personnes. Il y a ici à Paris, comme dans la France entière, beaucoup de calvinistes, quelquesuns franchement, quelques-uns en secret. » Le 25 décembre: « J'étais chez l'ambassadeur hollandais au service divin, et j'ai participé à la Sainte-Cène; il y avait beaucoup de monde.» Duvoisin retint souvent Teleki à déjeuner ou à dîner. En avril le jeune Hongrois dit adieu à Paris, retourne en Hongrie où il se marie en juin.

Après sa première visite à Rousseau, faite en commun avec Teleki, Duvoisin retourne plusieurs fois

⁽¹⁾ Son Journal, rédigé en hongrois (Napló), se trouve aux archives de l'Académie hongroise des sciences; il foisonne en données intéressantes sur la vie littéraire, scientifique, artistique et mondaine de Paris dans les années 1760-1761.

voir Jean-Jacques à Montmorency. La première occasion se présenta à lui, lorsqu'il reçut de M.-M. Rey la commission de remettre à Rousseau les honoraires pour son ouvrage; Rousseau lui confia alors un petit paquet pour Rey (1). Il écrivit à ce sujet la lettre suivante à Rousseau (2):

« Monsieur

J'ai reçu hier l'incluse de M. Rey, qui me charge de retirer 1000 livres pour lui et de vous les remettre, commission dont je le remercierai si vous voulez bien me permettre de vous aller porter cette somme, et m'indiquer pour cela un jour dans la semaine prochaine : je toucherai cet argent Samedi ou Dimanche au plus tard. M. Rey me parle d'un petit paquet cacheté que je dois recevoir de votre part, et que j'aurai soin de lui addresser par la voye qu'il m'indique. J'ai l'honneur d'être avec le plus respectueux attachement,

Monsieur

Votre très humble et très obéïssant serviteur

J. du Voisin, Chap. »

Paris, ce mercredi 28^{me} Octobre (1761) (3).

⁽¹⁾ Rousseau écrit à cet égard le 9 février 1761 à Rey: « Mon traité du Droit Politique est au net. Etant copié sur du plus fort papier d'hollande, le volume est trop gros pour être envoyé par la poste. » Et Rey lui écrit le 22 octobre 1761 : « Je prie M. du Voisin de vous faire remettre à Montmorency mille livres... Je prie en même temps M. du Voisin de l'envelopper encore pour plus grande sûreté et de me l'envoyer par la diligence à Bruxelles. » Le 31 octobre, Rousseau lui écrit : « J'attends... jeudi prochain M. Duvoisin qui veut bien m'apporter lui-même l'argent en question... »

⁽²⁾ Cette lettre, ainsi que les trois suivantes, ne figurent pas dans la Correspondance générale.

⁽³⁾ Cette date est indiquée au verso de la 4° page de la lettre, note manuscrite, d'une main inconnue.

(Adresse): A Monsieur Monsieur Rousseau, Citoyen de Genève à Montmorency (1).

Duvoisin rendit visite à Rousseau entre autres le 6 novembre 1761. Rousseau en avertit Rey le 7 novembre 1761 :

« Hier, M. Duvoisin prit la peine de venir m'apporter les mille francs; je lui remis le manuscrit enveloppé et cacheté avec l'exemplaire corrigé de la Nouvelle Héloïse, et il me promit de vous envoyer le tout bien enveloppé et conditionné la semaine prochaine. Il me demanda de quoi traitait l'ouvrage qu'il jugea que contenoit le pacquet et que je lui remis, je lui dis, de matière de politique, et nous en restâmes là sur ce point. »

A quoi Rey lui écrit le 15 novembre :

« Prière de pardonner à M. du Voisin sa curiosité en demandant ce que contenait le paquet. »

Un accident survint à Duvoisin lorsqu'il passa la barrière ce qui mit le manuscrit à la merci des commis. Rousseau le raconte dans les *Confessions* (livre XI) comme suit :

- * Je mis la dernière main au Contrat Social et l'envoyai à Rey, fixant le prix de ce manuscrit à mille francs qu'il me donna. Je ne doit peut-être pas omettre un petit fait qui regarde ledit manuscrit. Je le remis bien cacheté, à Du Voisin... qui me venait voir quelquefois, et qui se chargea de l'envoyer à Rey, avec lequel il étoit
- (1) Bibliothèque de Neuchâtel, dossier : Lettres à J.-J. Rousseau. Correspondants suisses, Beausobre-Jaquéry, for 98-99.

en liaison. Ce manuscrit, écrit en menu caractère, étoit fort petit, et ne remplissoit pas sa poche. Cependant en passant la barrière, son paquet tomba, je ne sais comment, entre les mains des commis qui l'ouvrirent, l'examinèrent et le lui rendirent ensuite, quand il l'eut réclamé au nom de l'ambassadeur; ce qui le mit à portée de le lire lui-même, comme il me marqua naïvement avoir fait, avec force éloges de l'ouvrage, et pas un mot de critique ni de censure, se réservant sans doute d'être le vengeur du christianisme lorsque l'ouvrage aurait paru. Il recacheta le manuscrit et l'envoya à Rey. Tel fut en substance le narré qu'il me fit dans la lettre où il me rendit compte de cette affaire, et c'est tout ce que j'en ai su. » (1).

Voyons maintenant la lettre de Duvoisin dans laquelle celui-ci rend compte à Rousseau de l'accident survenu à la barrière.

« Monsieur!

J'ai attendu l'incluse pour vous faire part d'un accident auquel j'ai été très sensible d'abord, que j'ai mandé à Mr Rey, et dont je suis bien plus touché encore depuis que j'ai reçu la réponse. Arrivé à la barrière le jour que j'ai eu le bonheur de vous voir, et questionné selon l'usage, ma chaise après la visite faite alloit partir lorsque le commis s'appercevant de quelque chose sous ma capotte me demanda ce que c'étoit : des livres, repondis-

⁽¹⁾ Comme on voit, Rousseau y nomme le manuscrit du Contrat social un « fort petit » paquet, tandis que plus haut, dans sa lettre écrite à Rey, il disait que le manuscrit, « copié sur du fort papier d'hollande, étoit trop gros pour être envoyé par la poste. » Il est évident que de ces deux descriptions du manuscrit le second qualificatif, écrit huit à neuf ans après les événements et alors que la fantaisie échauffée de l'auteur lui faisait voir partout des ennemis et de la trahison, mérite moins de confiance.

je : voyons, repliqua t-il ; et moi de lâcher votre paquet au sujet duquel je ne présumois pas qu'on me pût faire la moindre dificulté. Cela m'émut, et je restai quelque tems dans ma chaise à délibérer sur le parti que je devois prendre; j'en descendis, voyant que cela trainoit, et entrai dans le bureau où je trouvai le Commis et son associé occupés à décacheter... J'eus peine à me retenir, et fus sur le point de me reclamer de ma qualité dont j'avais oui dire qu'elle me donnoit le droit de me faire suivre à notre hôtel où seulem' les commis sont autorisés à nous visiter. Mais n'en etant pas trop sur, et voulant d'ailleurs éviter l'eclat, je me contins, et je vis ces miserables feuilleter votre livre, se donner même les airs d'y vouloir lire; et sur ce que me dit enfin le chef qu'il n'étoit pas permis d'introduire des manuscripts en ville je m'offris s'il vouloit de lui donner une déclaration de ce que j'etois, et le priai, comme il se mit là dessus en devoir de raccommoder le paquet pour me le rendre, de vouloir bien prendre la peine de le cacheter du sceau du bureau afin que je ne fûsse pas soupçonné de l'avoir ouvert. On me repliqua que cela ne se faisoit pas, qu'une autre fois j'eusse à me conformer aux ordonnances etc. Enfin, avec le paquet sous le bras je rentrai dans ma voiture, et j'arrivai chès moi où tout ému encore de l'accident je ne pensai pas à recommander le silence au domestique de l'un de mes amis que j'avois pris pour me conduire. Je vous dois, Monsieur, l'aveu de mes fautes, et je vas (sic) vous le faire avec l'ingénuïté qu'à votre place et vous à la mienne j'exigerois de votre part pour préalable du pardon que vous me demanderiez. Ma discretion n'a pu tenir contre la facilité que j'avois d'y manquer, la tentation a été trop forte, j'ai parcouru votre Livre et j'en ai surtout lu le dernier chapitre : le soir même j'ai dévoré ce que en le recevant de vos mains j'aurais juré de ne voir et de ne connoitre que lorsque l'impression m'en fourniroit le moyen légitime;

et même le lendemain, bien qu'occupé de ce que j'avois à faire le jour suivant, entrainé par ma première faute j'ai employé la meilleure partie de la journée à vous lire et à vous admirer avant le tems. Le Lundi j'ai envoyé votre quittance à Mr Rey, et lui marquant seulem' que par le premier Courier je lui écrirois plus au long, et que le lendemain j'expedierois le paquet à l'addresse qu'il m'avoit indiquée à Bruxelles. J'ai fait l'un et l'autre. J'ai porté moi-même à la diligence le paquet, bien & duëment conditioné; et sur la demande du Buraliste j'ai donné la déclaration du contenu en ces termes, les 6 volumes de (1 mot barré) Julie, et un manuscript sur le Droit du même auteur. J'ai écrit le même jour au Correspondant de Bruxelles, pour le prier d'expédier le plus promtement et le plus surement possible à Mr Rey ce que je lui addressois, et de veiller à ce qu'on épargnât la peine de l'ouvrir, vû qu'il ne renfermoit absolum' que cela. Et par le premier Courier, selon me promesse, j'ai fait à Mr Rey le recit de l'accident et l'aveu de mon indiscretion. Sa reponse, que j'ai reçuë ce matin, me désole. Il me mande que l'accident qui m'est arrivé lui fait une vraye peine. « Monsieur Rousseau, me dit-il, m'a donné ce manuscript à condition que je ne l'en nommerois jamais l'Auteur ; et vous voyez que par l'ouverture qui a été faite du paquet, la déclaration que vous avez donnée à la diligence & ce que vous pouvez en avoir dit me mettent dans l'impossibilité de garder le secret. Ne tardez pas, je vous prie, de l'informer avant qu'il lui en revienne quelque chose : je voudrois pour beaucoup que tout cela ne fût pas arrivé, par le déplaisir qu'il

Je vous le proteste, Monsieur, j'ai pleinement ignoré que vous ne voulussiez pas passer pour l'Auteur de l'Ouvrage. Et comment après le malheureux accident de la barrière aurois-je pû l'imaginer ? Votre Nom y est en toutes lettres, et autant que je me rappelle ce que

j'en ai lu vous vous y désignez de manière à être reconnu du moins intelligent de vos Lecteurs, indépendamment du ton de l'ouvrage auquel très certainement un autre essayeroit en vain de se monter. Du secret que Mr Rey m'avoit recommandé je n'ai jusqu'à ce matin inféré autre chose sinon que votre intention etoit que l'edition même de votre livre l'annonçât. Et me faisant presque grace à moi-même d'avoir succombé à la tentation où m'avoit mis l'accident de la barrière, je ne me suis cru coupable que d'en avoir fait l'aveu dans une Compagnie où je me suis trouvé il y a huit jours. J'etois à diner chès Mrs Du Four & Mallet avec Mr Falavel & l'abbé Arnaud : mon accident à la barrière avoit eté scu par le domestique qui m'avoit conduit à Montmorenci : on m'en parla, j'en fis le détail, et dis quelque chose que je me rappellai du dernier chapitre. Voilà ma faute, j'en suis pénétré et confus. Je n'ôse entreprendre de vous alléguer en ma faveur ce que j'aurois, me semble (-t-il), à vous représenter si j'avois à vous parler pour quelqu'autre qui s'en seroit rendu coupable. Hélas! je me croyois et l'on m'attribuoit autrefois quelque discretion : c'est, je le vois, que je n'avois pas été mis à l'épreuve, et que je me flattois le premier.

Je vai attendre de vos nouvelles avec beaucoup d'impatience et beaucoup d'inquiétude. Ah! Monsieur! Si vous joigniez l'indulgence à tant de qualités qui vous distinguent si eminemment! Si vous daigniez me pardonner, et me continuër votre estime dont l'orgueil m'a fait commettre la grand faute que je viens du moins de vous avouër! Je serai toute ma vie avec la consideration la plus distinguée,

Monsieur!

Votre très humble & très obéïssant serviteur J. du Voisin » (1).

Paris, ce 24 Novembre 1761.

(Sans adresse.)

⁽f) Bibliothèque de Neuchâtel, dossier : Lettres à J.-J. Rousseau. Correspondants suisses : Beausobre-Jaquéry, fos 100-101.

Comme nous voyons, la lettre de Duvoisin où il raconte en détails ce qui se passa à la barrière et confesse avec ingénuité sa grande faute, justifie tout ce que Rousseau écrit à ce sujet dans ses Confessions, tout, excepté le ton amer de son récit. Après avoir lu la lettre d'excuses de Duvoisin, il n'était pas aussi exaspéré qu'il fait semblant de l'avoir été, il n'avait pas non plus pensé à l'infidélité de son correspondant, — non, tout cela était loin de sa pensée; il a accepté l'excuse de Duvoisin et dans sa réponse lui a même accordé son pardon, ce qui mit Duvoisin au comble du bonheur, comme en fait foi la lettre suivante adressée à Rousseau le même jour que la réponse de celui-ci lui fut parvenue (1):

« Votre lettre, Monsieur! m'ayant eté rendüe ce matin de bonne heure, je me serois certainement tout de suite transporté auprès de vous s'il m'eût été libre de me livrer aux mouvemens de mon cœur. Il est plein de vous, de votre bonté, de vos douleurs, de votre droiture, — de long-tems je n'avois eté remué si vivement. Flottant entre l'espérance et la crainte, et par la méditation continuée de ma faute plus sensible à l'approche de ma sentence aux justes raisons que j'avois de l'appréhender, j'ai reçu d'une main tremblante votre lettre que j'eûsse voulu pénétrer tout d'un coup: les dernières lignes sur lesquelles ma vüe s'est portée d'abord ont commencé d'ouvrir mon ame à la joye; et délivré du poids qui l'abbatoit j'ai éprouvé en lisant le reste les doux charmes de la gratitude et de

⁽¹⁾ Rey de son côté s'efforce aussi de tout concilier. Le 7 décembre il lui écrit : « Je suis bien charmé que M. Du Voisin vous ait instruit de ce qui s'est passé; sans cet accident je crois que personne n'en aurait eu vent. » Et le 6 mars 1762 : « Je ne crois pas que l'accident de M. Du Voisin ait eu des suites : au moins, jusqu'à présent, personne ne m'en a ni parlé ni écrit. »

l'amitié. Je suis à jamais à vous ; et soit que la confidence que vous daignez me faire de votre état doive etre suivie de ce qu'elle me fait appréhender, soit qu'il plaise à Dieu de vous laisser à ce monde qui a grand besoin de bonnes instructions, je m'empresserai toujours à vous témoigner mon dévouement. J'irai, Monsieur! m'edifier avec vous, vous montrer une ame sensible aux peines de la vôtre, m'entretenir de ce dont il n'est interdit qu'aux méchans de se pénétrer, de la bonté de l'Etre Souverain que tout prêche à qui l'aime et l'adore, et qui Lui-même a daigné nous en donner des assurances qui font et doivent faire notre consolation dans les ombres et les épreuves de cette vie, l'ecole où sa bonté nous forme pour son Ciel. Et si cette semaine vous ne prenez la peine de m'indiquer un jour pour l'autre, je regarderai votre silence comme un aveu de mon dessein et une permission de l'y suivre le plutôt que je pourrai. Ah! je vous salüe aussi avec respect, et vous embrasse de tout mon cœur.

J. du Voisin.

Paris, ce 30^m Novembre, au soir.

Je crois de mon devoir d'annoncer mon pardon à M. Rey pour le tirer d'inquiétude (1).

(Adresse:) A Monsieur Monsieur Rousseau Citoyen de Genève à Montmorenci. >

Duvoisin toutefois ne réussit pas à exécuter son dessein, un rhume violent l'en empêcha de sorte qu'il est forcé de renvoyer sa visite après le nouvel-an. C'est du moins ce qui ressort de sa lettre écrite le 30 décembre :

⁽¹⁾ Bibliothèque de Neuchâtel, dossier : Lettres à J.-J. Rousseau. Correspondants suisses, Beausobre-Jaquéry, for 102-103.

« Je me vois, Monsieur, bien loin de mon comte par un rhume qui m'ayant pris au commencement de ce mois ne m'a pas permis de me livrer aux mouvemens de mon cœur, et d'une semaine à l'autre m'a détourné de vous demander jour. J'en suis à peu près quitte maintenant, et pourrai sans risque, si vous me le permettez, me dédommager dans peu de ce que j'ai perdu, n'ayant plus à fonctionner qu'après demain, après quoi j'aurai relâche jusqu'au second dimanche de l'année où nous allons entrer.

La commencerez-vous, Monsieur, avec quelqu'espoir d'alégement à vos souffrances? Et pour arrhe de votre amitié me donnerez-vous la permission d'aller vous offrir mercredi ou vendredi prochain mes vœux sincères?

Je vous embrasse avec le plus vrai respect. Paris, ce 30 Xbre 1761.

J. du Voisin.

Votre silence m'annoncera votre consentement (1).

(Adresse :) A Monsieur Monsieur Rousseau Citoyen de Genève à Montmorenci. »

Divers obstacles cependant l'empêchent de se rendre à Montmorency où il ne peut aller qu'à la fin du mois de janvier 1762 (2); fin février il dîne chez Rousseau (3). Les lettres de Rousseau ou de Rey annoncent à plusieurs reprises le dernier envoi des feuilles ou des épreuves à Rousseau sous le couvert de M. Duvoi-

⁽¹⁾ Bibliothèque de Neuchâtel, dossier : Lettres à J.-J. Rousseau. Correspondants suisses, Beausobre-Jaquéry, fos 104-105.

⁽²⁾ Rousseau en écrit à Rey le 6 janvier 1762 : « M. Duvoisin doit venir me voir aujourd'hui ou demain... » Et le 4 février : « J'ai eu le plaisir de voir M. Duvoisin la semaine dernière... »

⁽³⁾ Rousseau en avertit son éditeur le 28 février : « M. Duvoisin... vint jeudi dîner ici... »

sin et Jean-Jacques les lui renvoie par la même voie (1).

Après la condamnation de l'Emile et du Contrat Social, Duvoisin rompt le lien d'amitié qui l'attachait à Rousseau. Dans la Correspondance générale (t. VIII, p. 164) on peut lire dans la lettre de Rey adressée le 28 septembre 1762 à Rousseau ce qui suit :

- « Copie d'une lettre de Mr Duvoisin, actuellement à Paris, du 19° septembre 1762 :
- « Vous m'avez réjoui, mon cher, par les nouvelles que vous m'avez données de Mr Rousseau, à qui je vous prie, de bien faire mes amitiés en attendant que je lui écrive directement. Entre nous, je ne sais trop comment lui écrire : d'un côté, je l'aime de tout mon œur et me tiendrai toute ma vie honoré de l'affection qu'il m'a témoignée ; de l'autre je ne puis que le blâmer de ses inconséquences, car le moyen de concilier ses deux derniers ouvrages avec la démarche qu'il fit à Genève il y a six ou sept ans? Comment encore le concilier entre eux? Il fait dans l'Emile le plus beau portrait de la morale de l'Evangile et dans le Contrat Social il la représente comme la

⁽¹⁾ Par exemple Rey (le 21 décembre 1761) : « Vous aurez... ou une épreuve chaque courrier, ou un mot de lettre par le couvert de M. Du Voisin. » — Rey (le 7 janvier 1762) : Je vous ai envoyé ma lettre sous le couvert de M. Du Voisin. » — Et le 11 janvier : « J'envoie, sous le couvert de M. Du Voisin, la bonne feuille A. » — Et le 20 janvier : « Je fais partir à l'adresse de M. Du Voisin... la bonne feuille C.» — Et le 4 février : « Voici l'épreuve la la bonne feuille F par le courrier de M. Du Voisin. » — Et quelques jours après: « Voici l'épreuve N; je continue l'envoi des bonnes feuilles par M. Du Voisin. » (Correspondance générale, t. VIII, p. 92); de même : « Je fais partir... sous le couvert de M. Du Voisin la bonne feuille J » (p. 107); de même : « J'envoie par M. Du Voisin la bonne feuille L. » (p. 122); de même p. 126 et le 3 mars. — Il envoie 10 exemplaires du Contrat social à Duvoisin pour les distribuer (p. 188); il expédie une grosse lettre sous couvert de M. Du Voisin (p. 208); de même p. 215, 317 et t. VIII, p. 17.

plus nuisible à la société. Enfin qu'avoit-il que faire de s'ériger en apôtre, lui qui n'en veut point, lui qui ne veut pas accorder à Jésus-Christ même, son héros en un sens et dans l'autre sa bête, cette qualité-là ? Si après avoir fait pour bien connoître le Christianisme, ce qu'il pouvait et devait faire, il ne le pouvait goûter, que ne gardait-il alors ses sentiments pour lui ? »

- « J'ai enfin reçu un exemplaire du Contrat Social. »
- « Vous avez ci-derrière un article de l'ami Du Voisin, je ne crois pas blesser l'amitié en vous le transcrivant. Au contraire, il me paroit plus convenable que vous sachiez ce qu'il pense. »

A quoi Rousseau de répondre le 16 novembre 1762 à Rey :

« L'extrait de la lettre de M. Duvoisin du 19 7bre m'afflige pour lui et pour moi qui me sentois si porté à l'estimer et à l'aimer. Je vois qu'il est comme les autres Ministres et que les autres Ministres sont comme les Prêtres, dont je les avois sottement distingués jusqu'ici; tous ces gens-là, à quelques-uns près, sont gens de même farine... Je puis vous prouver la mauvaise foi de M. Duvoisin par sa lettre même .Il fait dans l'Emile le plus beau portrait de la morale de l'Evangile, et dans le Contrat Social, il le représente comme nuisible à la société. Vous conclurez de là que c'est surtout à cause de ce dernier ouvrage qu'il ne sait comment m'écrire; mais il l'avoit lu avant mon départ, il m'en avoit parlé, il auroit souhaité, disoit-il, que j'eusse ajouté quelques mots en faveur de la morale Evangélique ; du surplus, il ne m'en avoit pas fait plus mauvaise mine, il ne m'en avoit pas témoigné moins de considération, d'estime et d'amitié; et cet homme qui ne sait pas maintenant comment m'écrire, savoit bien huit jours avant le décret comment venir diner chez moi. Concluez que ce sont mes malheurs et non pas mes livres qui n'attirent de sa part des censures si cavalières, et qu'il n'eût sûrement pas faites de ce ton-là il n'y a que six mois. »

La lettre de Duvoisin et la réponse de Rousseau qui, sans aucun doute, fut communiquée à Duvoisin par Rey (¹) mirent fin à leurs relations qui pour n'être pas d'une amitié profonde, ne manquaient pas pourtant de respect et d'affection mutuels. Duvoisin ne garda pas rancune à Rousseau de sa réponse. Dans la correspondance échangée par la suite entre Duvoisin et Teleki, les deux amis, à plusieurs reprises, parlent de Rousseau (²).

« L'homme de Montmorency ou de Motiers-Travers — écrit Duvoisin le 20 X^{bre} 1764 à Teleki — a fait imprimer tout récemment des *Lettres* intitulées *de la Montagne* où l'on dit, car je ne les ai pas encore vuës, qu'il s'élève contre le magistrat de son ancienne Cité, ainsi que contre le clergé du même lieu qu'il abandonne à M. d'Alembert qui, ajoute-t-on, travaille à lui faire une lettre de remerciement. »

⁽¹⁾ Ce dernier a de nouveau essayé d'apaiser le courroux de Rousseau en lui décrivant (Correspondance générale, t. VIII, p. 310): « Vous ne devez pas, suivant moi, juger M. Du Voisin aussi rigoureusement. L'extrait que je vous ai envoyé de sa lettre, m'étoit adressé; il s'intéresse véritablement à vous, mais il est embarassé comment concilier les sentiments que vous avez avec l'amitié qu'il a pour vous. » — Dans le cours des années 1763 et 1764 ce fut Le Nieps qui parla plusieurs fois dans ses lettres de Duvoisin; il lui mande par exemple en février 1764: dans notre entretien « Il fut question de vous, et beaucoup du Baron Hongrois et d'une fille de Môtiers, affaire, disent-ils, que vous avez accomodée et qui vous a causé du chagrin. » — Le 20 juillet 1764 Le Nieps lui fait savoir le mariage de Duvoisin et la mort de sa femme.

⁽²⁾ L'original des lettres de Duvoisin adressées à J. Teleki se trouve aux Archives de la famille Teleki à Gyömrö (Comitat Pest) où M. le comte Tibor Teleki a bien voulu me permettre de les transcrire. Le brouillon des lettres de Teleki écrites à Duvoisin se trouve aux Archives de l'Académie hongroise des sciences.

Le 8 juillet 1773 il écrit de nouveau à son ami hongrois :

« Approuveriez-Vous que je revisse Monsieur Rousseau, que je renoue avec lui? Vous avez été l'occasion qui m'en a fait connoître puisque sans votre bon livre vraisemblablement nous aurions toujours été étrangers l'un à l'autre; et je veux attendre votre décision pour me livrer ou me refuser à certain penchant qui, je l'avoue, me porte vers lui. J'ai admiré vingt fois qu'étant habitans de la même ville, demeurant même à peu de distance et nous promenant l'un et l'autre beaucoup, nous ne nous soyons pas encore rencontrés. »

Un mois plus tard, le 16 août, il lui écrit :

« J'espère, mon cher Comte, que votre présence à Vienne Vous obtiendra facilement de votre auguste Souveraine la permission que Vous Lui avez demandée de pouvoir faire venir les livres qui Vous sont nécessaires pour augmenter et perfectionner votre ouvrage. Je ne me rappellois pas la promesse de M. Rousseau de lui donner une autre forme : il l'a du moins encore plus oubliée que moi, témoin son Emile et ce qu'il a donné depuis. Il paroît avoir entièrement mis de côté toute gloire littéraire. Je le vis il y a 8 à 10 jours à la promenade et ne pus pas prendre sur moi de l'aborder et de renouer connoissance avec lui; je ne sais s'il m'aperçut, car je ne suis pas ce que j'étois il y a 12 ans, ayant beaucoup maigri et ne pouvant me bien remettre de l'épuisement où me jetta ma maladie de 1769. Si Vous lui écriviez, mon cher Comte, si Vous lui rappelliez Vous-même ce qu'il Vous a promis, je serois volontiers porteur d'une telle lettre. >

Le 17 février 1777, le comte J. Teleki lui mande :

« Mon cher Ami, mandez-moi que fait notre Rousseau, comment s'est-il retabli de la morsure de chien, dont on a parlé dans les gazettes ? (¹). J'aurois quelque envie de lui écrire, au sujet de mon Livre dont je voudrois faire une nouvelle édition considérablement augmentée. Il m'avoit dit en votre présence à Montmorency qu'il tachera de donner lui-même une nouvelle forme à mon Livre sans y rien changer au fond et mettre par là la partie Métaphysique du Livre à la portée des Damoiseaux de Paris. Mais les Lettres de la Montagne n'étoient surement pas une nouvelle édition de mon Livre. »

A quoi Duvoisin, le 17 mars, de répondre :

« La raison, mon cher Comte, a emporté chez moi sur le sentiment à l'égard de M. Rousseau, je veux dire que toutes réflexions faites, comprenant bien que je ne pourrois rien sur lui et pour lui, j'ai préféré de ne pas renouer connaissance et d'en rester avec lui où il m'a mis par son Emile et ses Lettres de la Montagne. Il me vient une idée. Je vous dois sa connoissance, quoique nous l'ayons vu ensemble, puisque ce fut votre livre qui l'occasionna : écrivez-lui une lettre et me l'addressez ; rappellez-lui sa promesse dont je fus témoin, et nous verrons ce que produira cette tentative, après laquelle certainement, si elle ne réussit pas, je n'en ferai plus. Nous la lui devons peut-être. Et quoi qu'il en arrive, nous n'aurions agi qu'en vue de son bien. Au reste, il n'avoit pas été mordu, mais renversé par un chien, et il ne tarda pas à se bien guérir. Sa santé est bonne, je le sais de quelqu'un qui l'a vu depuis quatre jours. »

⁽¹⁾ Rousseau, lorsqu'il descendait le coteau de Ménilmontant le 24 octobre 1776, fut renversé par un grand chien danois; il perdit connaissance et reçut sur le visage et aux mains plusieurs blessures. Ile Réverie du Promeneur solitaire.

Le comte Teleki ne répondit que l'année suivante (27 février 1778) :

« L'unique raison de ma reponse à votre obligeante Lettre du 17 mars de l'année passée fut la Lettre que vous me proposates d'écrire à Mr. J. J. Rousseau. D'abord il m'a couté du tems pour me determiner si je dois lui écrire ou non, et puis je hésitai encore sur le but que je devrois me proposer dans cette Lettre. Ce Monsieurlà m'ayant promis, en votre presence, sans que je lui en eusse parlé qu'il tachera de faire une nouvelle édition de mon petit Livre, je ne savois pas me resoudre d'abord s'il valoit mieux le faire ressouvenir de cette promesse, ou si je devrois plutot, occupé comme je sois, à en faire une nouvelle édition moi-meme, me borner lui demander les objections contre mon Livre, qui ne laisseroient pas de m'être très utile pour mon objet. Car enfin n'en deplaise à l'artifice de sa Logique soutenue d'une eloquence tres male, je me flatte que des objections ne serviront qu'à me mettre en etat de me mieux défendre, tant il est vrai que la bonne cause peut donner du courage contre des forces superieures. Je pris enfin le parti de lui proposer l'alternative et de lui laisser le choix comme vous le verrez par la Lettre ci-incluse que j'ai laissé ouverte pour que vous puissiez la lire. Vous aurez la bonté de la lui remettre après avoir ajouté un peu de cire sous mon cachet, et de marquer dans votre première l'accueil qu'Il fera à ma Lettre ainsi qu'une petit detail de la visite que vous lui ferez. »

Voici en outre quelques extraits de son épître à Rousseau dont il parle dans la lettre précédente :

« J'ai toujours compté parmi les moments les plus agreables de mes voyages ceux que j'ai eu le plaisir de passer en votre compagnie à Montmorency il y a 16 ans (1), lorsque Mr du Voisin me mena chez vous et lorsque vous nous regalates d'un diné Philosophique, mieux assaisonné et bien préferable à mes yeux à ceux de la plupart de vos Lucullus de Paris. Vous aurez été tellement obsédé des pareilles visites dans votre Donjon que je vous pardonne si vous avez oublié la mienne. Mais, quant à moi, je me la rappelle assez bien pour prendre la liberté de vous faire souvenir d'une promesse que vous me fites alors en présence de Mr du Voisin. »

«Mr du Voisin vous envoya un exemplaire (de mon ouvrage). Quelques jours après nous nous rendimes chez vous pour avoir le plaisir de faire votre connoissance. C'etoit là mon unique but et je ne m'attendois à rien moins qu'à vous voir accorder votre aprobation à mon petit livre, non seulement parce que je supposai que la matière dont il y est question n'étoit pas trop prévenante pour vous, mais parce que je me defiai de mes forces peu faites de soutenir la rigueur de votre critique. Mais à peine fumes nous descendu chez vous que vous avez, après les premiers compliments de ceremonie commencé vous même à parler de mon ouvrage et à en parler d'une façon qui me fit trop d'honneur. En effet, vous lui avez prodigué des eloges qui me rendirent d'autant plus confus et plus interdit, que quoique outré de mon avis même, je n'ai pas pu les prendre pour des simples compliments, puisqu'ils venoient de la part d'un Homme qui n'est pas dans le gout d'en faire et qui est connaisseur. Vous fites plus; vous promites, que vous tacherez de faire une nouvelle édition de cette brochure et d'y donner une nouvelle forme aux argumens, où il entre trop de Métaphysique pour la mettre plus à la portée d'être compris par les Damoiseaux de Paris, comme vous les aviez nommé. Il seroit inutile de dissimuler que votre

⁽¹⁾ Il aurait dû écrire : « il y a 17 ans », car leur visite à Montmorency eut lieu, comme nous avons vu, le 6 mars 1761.

suffrage joint à celui de Mr Bernoulli comme valant une infinité d'autres flattoit beaucoup mon amour-propre. Je m'aplaudissois meme d'avantage du votre. Ce n'est pas que je vous eusse supposé un coup d'œil plus juste (vous voyez que je parle ici avec toute la franchise d'un Scythe) que celui de ce Savant-là qui porte sa précision Mathématique à tout ce qu'il touche. Mais c'est qu'il étoit mon ami aussi que celui de la cause que je defendois ; au lieu qu'à vous j'étois entierement étranger et quant à la cause, pour ne dire rien de plus vous n'aviez certainement pour elle l'Enthousiasme et le préjugé d'un Ami. Je fus donc très glorieux de votre jugement et de votre promesse encore bien plus flatteuse, mais ce qui me fit infiniment plus de plaisir, j'en assurai bien pour la Religion. Quel triomphe pour Elle, me disois-je, de s'être reconcilié avec un Ennemi redoutable... qui parut avoir le Pleinpouvoir de la Raison et qui se rend et employe la magie de sa plume à la défense de la Religion !...

« Mais, hélas, ces belles espérances s'évanouirent tout d'un coup lorsqu'au lieu d'un Livre pour la defense de la Religion les Lettres de la Montagne parurent... Mais peut-être ne s'evanouirent-elles que pour un certain tems. Comme je pris un peu garde à tout le détail de notre conversation de Montmorency, je me souviens de vous avoir entendu dire alors qu'on ne peut pas prétendre des Hommes qu'ils disent toujours la vérité, puisqu'il est au-dessus du sort des mortels de la toujours trouver; qu'on ne peut pas prétendre non plus qu'ils soient toujours consequans, cela étant peu compatible avec l'inconstance et la fragilité humaine, — mais tout ce qu'on peut et qu'on a le droit de pretendre, c'est qu'on soit vrai, c'est à dire qu'on croye dans le tems meme ce que l'on dit. Ainsi partant de votre propre remarque, il m'est peut etre permis d'esperer, que vous ayez changé d'idée depuis que vos Lettres de la Montagne ont paru,

et que vous soyez redevenu plus porté à remplir votre promesse susmentionnée. C'est pour le savoir au juste que j'ai pris la liberté de vous adresser celle-ci. Si vous pouvez le faire sans cesser d'être vrai, je vous prie Monsieur au nom de la vérité et de la vertu de reparer par un trait de cette nature tout le tort que vos ouvrages... ont pu faire à la Religion.

« Cependant si contre mon attente des raisons valables vous empecheroient de la faire, je dois me borner en ce cas-là à vous prier d'avoir la bonté de me communiquer les objections que vous croyez les plus fortes contre le Christianisme. Puisque je me sois proposé en ce cas que vous persistez à vouloir être dispensé de votre promesse, de faire moi même une nouvelle édition augmentée de ma brochure, vos objections me mettroient en etat de defendre la Religion Chretienne du côté où vous la croiriez la plus attaquable. J'espère que voue êtes trop juste pour ne pas m'accorder l'une ou l'autre de ces demandes. La dernière surtout me paroit devoir vous couter si peu qu'il faudroit avoir bien mauvaise opinion de la Religion chretienne, pour ne pas vouloir lui rendre meme ce petit service-là. En attendant que vous me confirmiez dans mon espérance par votre réponse, j'ai l'honneur de vous souhaiter toutes sortes de prospérités et d'être avec l'estime la plus distinguée.

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur Joseph le Comte de Teleki. > Pest, ce 26 Février 1778.

Cette lettre, selon toute vraisemblance, n'est pas parvenue à son destinataire. Si Duvoisin s'est présenté pour la remettre personnellement à Rousseau, celui-ci ne l'a simplement pas reçu, comme il a même refusé de recevoir des amis. Si au contraire Duvoisin a essayé de la lui faire parvenir par la poste, il l'aura mise de côté, sans l'ouvrir. La preuve en est que l'original ne se trouve pas parmi ses papiers confiés à Moultou et conservés à Neuchâtel. Il a ainsi liquidé le passé et brisé presque tous les liens qui l'y rattachaient, ne voulant plus rien savoir de Duvoisin, ni de son ami hongrois, ni de qui que ce fût.

Le comte Teleki n'a pas fait paraître une nouvelle édition augmentée de son ouvrage, comme ses notes montrent qu'il en avait le dessein.

Lajos Rácz.



JEAN-JACQUES ROUSSEAU ET LA RUSSIE

Charles de Larivière, dont nous publions ci-dessous des fragments d'une étude originale, qu'il avait destinée, peu avant sa mort, à nos Annales, a donné l'exemple d'une carrière singulièrement riche et utile, partagée entre la haute finance et les lettres, et dévouée en même temps aux plus nobles intérêts de la politique. La France l'a compté parmi les serviteurs les plus actifs et les plus désintéressés de la IIIe république. Avant de devenir régent de la Banque de France, puis trésorier payeur général, il avait témoigné d'un goût éclairé pour les études historiques et littéraires. En 1881, il fondait l'association de la « Nouvelle Gaule », et bientôt, secondé par MM. Millerand, Laguerre et Raymond Poincaré, l' « Union de la Jeunesse républicaine », qu'il eut à présider. La Revue générale, dite Revue jaune, politique, littéraire et artistique, prospéra dix années sous sa direction. Une prédilection d'historien l'orienta de bonne heure vers la Russie, en le spécialisant dans les recherches relatives au xvIIIe siècle, comme en témoigne sa bibliothèque, abondante en documents précieux. Il n'habitait déjà plus Paris, quand il fonda, en 1898, la Revue des Etudes franco-russes, qui fusionna plus tard avec la Grande Revue, dirigée par Jacques Rouché. Ses travaux lui avaient valu l'amitié des écrivains spécialisés dans la connaissance des choses de Russie, les Vandal, les Waliszewski, et la confiance des historiens russes. Loyal, genereux et de forte culture, Ch. de Larivière appartenait à cette race française de grands fonctionnaires supérieurs à leur fonction, soucieux du bien public, amis de la science et passionnés des beautés et des vérités de l'esprit. A ceux-là, rien d'humain n'est étranger. [B. B.].

L'esprit de Rousseau fit son apparition en pays slave au xviii^e siècle. Et cela bien que les portes de la Russie fussent fermées à des œuvres, par oukase de Catherine II dont le libéralisme était de façade. Ses Considérations sur le Gouvernement de Pologne n'ajoutèrent aucun lustre à sa réputation. L'œuvre et l'esprit subtil du maître se glissèrent en terre slave, surtout auprès de ceux des grands seigneurs de la société dominante qui faisaient leur tour d'Europe et qui fatigués du rétrograde que leur infligeait un Tsarisme appauvri et exsangue, avaient du penchant pour l'Encyclopédie ou du moins trouvaient du charme aux modes de Paris et faisaient parade d'esprit voltairien. Et quand ces voyageurs, — jeunes pour la plupart, — rentraient chez eux, ou quand des précepteurs, presque toujours français ou suisses, étaient appelés en Russie, dans leurs valises se trouvaient cachées les œuvres de Rousseau comme dans leur âme les vues toutes fraîches sur la liberté des peuples.

Mais c'est surtout au xix° siècle que Rousseau pénétra en Russie. Certes, il serait étrange d'attribuer à l'influence de Rousseau l'éclosion des manifestations de tous genres dont la Russie tsariste du xix° siècle a été le théâtre et dont elle a si peu à se féliciter. Il serait singulier, par exemple, de faire remonter à Rousseau la naissance des théories du nihilisme et de toutes autres de même style. Car les idées rousseauistes tournent le dos à tout esprit de violence. Mais il faut compter avec la mentalité slave faite de mobilité et d'instabilité. Or, des lectures mal dirigées ou mal comprises, conduisent parfois aux pires excès. Il n'est donc pas impossible que la sentimentalité et la sensi-

blerie qui se dégagent de la pensée de Rousseau aient eu sur des âmes slaves des effets opposés à ceux que l'on serait en droit d'attendre.

De nos jours l'opinion publique, malgré ses élans de générosité et de bon sens, est souvent désordonnée, et pareillement dominatrice. Au xviir siècle elle était déjà devenue une puissance avec laquelle les pouvoirs publics devaient compter. Ils sentaient l'utilité de la capter et de la canaliser. Pour gagner le suffrage populaire la plupart des souverains entretenaient un commerce littéraire avec les écrivains en vedette. Et Paris seul, par son prestige, pouvait les leur offrir. Le grand Frédéric et Catherine II se conformèrent à cette règle.

En ce qui regarde la Russie il est permis de se demander pourquoi la Tsarine, toujours si préoccupée de se concilier les grands esprits et les artistes de Paris qui pouvaient claironner ses mérites divers et fixer sa réputation, ne rechercha jamais l'auteur du Contrat social.

Par quel ensemble de circonstances pouvons-nous l'expliquer?

D'abord, Rousseau, citoyen de la ville de Genève, soucieux de son indépendance, ne fit jamais la moindre démarche pour aller encenser sur les rives de la Néva l'impératrice de toutes les Russies; il ne lui dédia ni même ne lui adressa aucun de ses ouvrages. Il ne saisit aucune ocasion pour lui faire acte d'hommage philosophique. Le comte Waliszewski ajoute: « Du coup la Sémiramis du nord en fut offensée. » Plaise à Grimm de devenir le factotum de la Tsarine. Il y apportera un zèle rare et il s'en acquittera à merveille. Mais cet Allemand a l'âme d'un courtisan. Si

Diderot réussit à éblouir Catherine II, sans doute estce parce que le contact ne fut que de courte durée. La Tsarine, étonnée des éclats de voix et des libertés de langage du grand Encyclopédiste, fut subjuguée par les idées et les plans d'éducation qui lui furent soumis. Sans admettre, d'ailleurs, qu'après avoir vu et écouté Diderot, elle chercha à se débarrasser « d'un hôte de cette espèce », il faut convenir que le désenchantement ne fut pas douteux, et que son admiration pour Diderot, - malgré l'achat qu'elle fit de sa bibliothèque, — ne fut pas de longue durée, puisque peu après le décès du philosophe, elle écrit à Grimm: « Si mon Instruction pour la confection des Lois avait été du goût de Diderot, elle aurait été capable de mettre toutes les choses sens dessus dessous. »

On sait, du reste, qu'à l'approche de la Révolution, la Tsarine abandonna avec fracas tous ses amis de la veille, sonna le tocsin contre leurs propos de libéralisme et se jeta à corps perdu dans la contre-révolution. A Voltaire, à Diderot, à d'Holbach et aux autres, indistinctement, elle reprocha d'avoir travaillé à l'éclosion des idées révolutionnaires. Cependant, à les regarder de près, elle aurait dû reconnaître qu'ils n'étaient coupables que d'avoir suivi l'esprit du siècle. Les fautes et les abus de la Royauté avaient créé cet esprit public d'opposition et les philosophes eurent le mérite de s'emparer de cette force. En réalité la philosophie ne fut que « l'explosion » d'un mouvement qui couvait déjà dans les âmes (¹). Un critique historique des plus solidement avertis a pu

⁽¹⁾ E. Caro, La fin du xviiie siècle. Tome I.

écrire : « Le mouvement d'opinion d'où sortit la Révolution française ne date point des philosophes. Le siècle tout entier prépara la catastrophe » (1).

En 1784, au moment de la mort de D'Alembert, la Tsarine écrit à son confident, à propos du cénacle philosophique : « Mais ces gens-là ont jugé souvent autrement qu'ils ne prêchaient. » Et quand elle lance ses virulentes apostrophes contre les Encyclopédistes, jadis encensés, même contre Voltaire, qu'elle relègue parmi les idoles brisées, c'est surtout Rousseau qu'elle vise et qu'elle rend responsable d'avoir favorisé et préparé le cataclysme social. Si elle avait entretenu des relations épistolaires avec lui, sa colère ne s'en fut pas tenue à des jugements sévères. Rousseau aurait reçu l'anathème pour tous. Ce jour-là Rousseau aurait eu le droit de se plaindre et de se croire persécuté. En 1778, au lendemain du décès de Rousseau, n'écrit-elle pas à Grimm? « Feu Jean-Jacques, de douteuse mémoire, qui croyait que toute l'Europe s'occupait à imaginer des persécutions contre lui, tandis que personne n'y pensait. » Et quand en 1779 elle apprend qu'il a été enseveli dans les jardins d'Ermenonville : « Cette sépulture me plaît ; je voudrais qu'elle devint à la mode. » C'est là toute son oraison funèbre du grand écrivain.

De plus, on sait que l'impératrice porta un réel intérêt à Madame d'Epinay. La Tsarine ne tarit pas d'éloges sur elle. C'est Grimm, bien entendu, qui avait eu le mérite d'attirer sur Madame d'Epinay et sur les Conversations d'Emilie les faveurs de la souveraine. Or, les différends entre Rousseau et Madame d'Epi-

⁽¹⁾ Félix Rocquain, L'esprit révolutionnaire avant la Révolution.

nay n'étaient pas de nature à faciliter des relations que l'impératrice ne désirait pas. Dans ses lettres à Catherine, Grimm fait le silence autour de Rousseau. Son nom ne vient que deux ou trois fois sous sa plume. Et il ne parle jamais de lui en des termes qui puissent donner à la Tsarine des regrets de ne pas l'avoir parmi ses correspondants. Un Rousseau en relations avec la Tsarine eut été un gêneur pour Madame d'Epinay. Or, Grimm n'ayant rien à refuser à Madame d'Epinay, la Tsarine ne pouvait guère s'abandonner au culte de Rousseau.

Enfin l'impératrice avait grand soin de tenir à distance ceux de nos écrivains réputés pour avoir un caractère difficile. Elle aimait la souplesse et s'éloignait de ceux qui en étaient dépourvus. A la mort de Rousseau, Grimm publia sur le défunt des considérations d'une impartialité où ne perce aucune rancune : « Cette âme, naturellement susceptible et défiante, aigrie par des malheurs qui furent peut-être son propre ouvrage, mais qui n'étaient pas moins réels, voyait sans cesse autour d'elle des abîmes et des fantômes attachés à lui nuire. »

Dès lors n'est-il pas légitime de penser que pour ces motifs divers il y eut entre la Tsarine et le philosophe un tacite et réciproque sentiment d'éloignement? On sait que Mably ne craignit pas de blâmer la politique de la Tsarine à propos de la Pologne; et Raynal qualifie de « comédie la fameuse assemblée de Moscou ». N'était-ce pas assez pour susciter la colère de la Tsarine contre ces « réfractaires » qui mettaient en doute son omnipotence et son omniscience? L'auteur des Considérations sur la Pologne ne pouvait être que de ces réfractaires. C'est ainsi,

comme le remarque Léonce Pingaud, que « Rousseau manque au chœur des thuriféraires ». N'est-ce pas Rousseau, qui, un jour, a éconduit assez brutalement le comte André Schouvalof? Et lors du voyage à Paris du roi de Suède, le même Rousseau n'a-t-il pas pris la liberté de lui rendre visite? Pour Catherine ces offenses excluent toute rémission. Et Léonce Pingaud conclut que « Rousseau fut dédaigné plus encore que craint à cause de son humeur misanthropique et de ses utopies républicaines » (¹).

L'impératrice avait plaisir à railler à tout propos l'Emile, et elle prit un oukase pour en interdire l'entrée en Russie. Dès 1763, Rulhière, alors à Moscou, avait écrit à Rousseau : « Il n'y a encore en Russie que trois exemplaires de vos derniers ouvrages qui y ont été apportés par des occasions particulières. En attendant on s'arrache des mains tous les tomes. » Bien entendu Catherine avait eu la primeur de ces lectures, puisqu'elle avait copié et retenu des passages du Contrat social comme celui-ci : « Les lois de la liberté sont plus austères que n'est dur le joug des tyrans. » Ce qui fait dire au comte Waliszewski : « Les audaces de la pensée et de la parole n'étaient pas faites pour l'effrayer. » Mais Catherine, qui avait eu fort à se plaindre de Rulhière, n'était pas disposée à se rapprocher d'un de ses amis. Renseignée sur l'ingratitude, ou si l'on veut sur l'attitude de Rousseau à l'égard de ceux dont il a reçu des bienfaits, n'est-il pas logique que vis-à-vis de lui elle pratiquât la politique du recul ou du moin de l'abstention? s'il se déroba

⁽¹⁾ Léonce Pingaud, Les Français en Russie et les Russes en France.

aux caresses de la souveraine, peut-être serait-il sage d'ajouter qu'elle fit de même vis-à-vis de lui.

Mais il semble qu'un des principaux motifs du recul de Catherine vint de l'ouvrage de Rousseau sur la Constitution qui pouvait convenir aux Polonais et où il expose avec son habituelle liberté d'allures ses idées et aspirations de derrière la tête. Quand la Tsarine cite à Grimm cette sonore invocation : « Fière et sainte liberté... » dont Rousseau s'est inspiré pour son ouvrage : Considérations sur le Gouvernement de Pologne, elle le fait suivre de cette ironique exclamation: « Ce qui précède n'est pas moins fort. Frottez les nez camus de cela. » Elle s'en tire par un mot qui veut être un mot d'esprit.

C'est de 1772 que date le livre de Rousseau. La Tsarine n'avait pas été consultée sur son opportunité. Or, l'on sait combien elle était attentive à tout ce qui se passait à Varsovie. C'est le prince Wielhorski qui avait usé de stratagème pour obtenir de Rousseau qu'il écrivît cet essai de constitution. Il suffit de rappeler que Rousseau ne connaissait rien de la Pologne et n'était pas spécialement attiré vers les Polonais; il se souciait assez peu d'un ouvrage de cette nature et ne l'écrivit qu'à son corps défendant. Aussi ne cherche-t-il pas à façonner l'avenir de la Pologne d'après ses vues idéales et à lui faire une application directe de ses théories. Il eut des tâtonnements, et malgré la documentation précise et intense de Wielhorski bien des points de son ouvrage s'adressent à tous les peuples aussi bien qu'aux Polonais.

Le but de Wielhorski était de déconcerter le roi Stanislas-Auguste, et de le détourner des arguties de langage de Diderot, de D'Alembert, de D'Holbach, de

Grimm, qu'il avait rencontrés chez Madame Geoffrin et dont il subissait les tendances. Si le souverain de Varsovie consentait à se laisser séduire par les charmes d'un philosophe de l'envergure de Rousseau, il ne serait pas douteux que le parti du prince Wielhorski en retirât prestige et profit! Mais Catherine II y met bon ordre. Elle n'a pas impunément joué le rôle capital dans l'avènement du roi de Pologne pour qu'il échappe à son autorité. Certes, l'ouvrage de Rousseau n'a rien de révolutionnaire. Il n'y étale pas a priori des propos incendiaires. Au contraire, ne se trouvant pas sur un terrain qui lui soit familier, il a parfois des hésitations, des scrupules. La Tsarine n'est pas femme à lui en savoir gré. Elle n'en avait cure. En présence d'un livre qui pouvait inquiéter ses visées sur la Pologne, il était normal qu'elle se préoccupât de l'influence qu'il pourrait exercer. A vrai dire cette influence fut moins considérable que ne l'avait prévu le prince Wielhorski. L'ouvrage ne dépassa guère en Pologne le cercle restreint de l'élite polonaise pour laquelle il avait été conçu.

Des phrases comme celle-ci : « La nation polonaise devrait ètre composée de trois ordres, les nobles qui font tout, les bourgeois qui ne font rien et les paysans qui font moins que rien; » et cette autre : « On ne peut faire agir les hommes que par leur intérêt, je le sais; mais l'intérêt pécuniaire est le plus mauvais de tous, le plus vil, le plus propre à la corruption. Quand il ne reste dans les cœurs que la passion de l'argent, c'est qu'on a énervé, étouffé toutes les autres, qu'il fallait exciter et développer, » n'étaient pas faites pour soulever les protestations de la souveraine. En 1772 la Tsarine flirte avec les Encyclopédistes et

fait encore parade de ses idées libérales. Peut-être donc n'est-elle pas trop étonnée quand elle lit dans le livre de Rousseau: « La police est bonne, mais la liberté vaut mieux. » Cependant, peut-être dresse-telle l'oreille quand elle y trouve: « La Porte a cet avantage de plus que les puissances chrétiennes, c'est qu'elle aime à remplir ses engagements et respecte ordinairement les traités. » Mais sûrement Catherine se cabre quand elle entend Rousseau clamer aux Polonais: « Vous ne serez jamais libres tant qu'il restera un seul soldat russe en Pologne, et vous serez toujours menacés tant que la Russie se mêlera de vos affaires. » Et son courroux aura de la peine à se contenir quand Rousseau formule la prédiction d'une Pologne qui deviendra formidable et d'une Russie qui sera subjuguée et démembrée par les Tartares ou par ses voisins. Rousseau se trompe étrangement sur la Pologne agonisante, mais certains de ses aperçus sur l'orientation des peuples n'étaient pas faits pour calmer l'impératrice.

En réalité la Tsarine fut vivement troublée des audaces de Rousseau et des commentaires auxquels il se livrait. Elle eut l'habileté de n'en rien laisser voir. Et n'ayant pas la possibilité de faire la conquête de Rousseau, elle chercha à le diminuer et à le déprécier aux yeux des Polonais, au profit même de Voltaire et de Diderot. Elle s'y employa de son mieux. A cet effet elle fit le silence autour de l'œuvre de Rousseau pour marquer à l'auteur tout son dédain.

N'y a-t-il pas là une série de motifs qui expliquent pourquoi la Tsarine préféra ne pas engager de relations avec le grand penseur de Genève? Elle voulut le négliger. D'ailleurs, la sensibilité et les susceptibilités de l'écrivain se seraient-elles accommodées des aigreurs de la souveraine ?

A vrai dire, la Tsarine, malgré son penchant « pour les idées triomphales de liberté et de justice », que la France intellectuelle avait mises en circulation, éprouvait de l'effroi pour la mise en pratique de la plupart de ces hardiesses de langage. Cependant, elle fait exception en ce qui concerne les théories de Rousseau sur l'éducation. Elle avait sur l'éducation des vues bien différentes de celles qui avaient cours en Russie. Et elle songeait sérieusement à doter la Russie d'une réforme de l'enseignement. A cet effet le Règlement Général pour l'éducation des deux sexes que son surintendant Betzki publia en 1764 reflète bien ses pensées de derrière la tête. Il était de sa composition! De l'avis du comte Waliszewski « ce sont à peu près les idées de Locke et de Jean-Jacques Rousseau, celles de Jean-Jacques surtout, si peu de cas que Catherine ait généralement fait de son génie. »

Aussi Catherine chercha-t-elle à appliquer les idées de Rousseau en matière d'éducation malgré l'indifférence et l'hostilité de son entourage. C'est ainsi qu'elle s'attacha à créer diverses fondations dont la Russie du xviiie siècle eut à se féliciter : par exemple, l'Institution du Corps des Cadets. A cette époque le milieu le plus intellectuel que la Russie possédât était celui du publiciste Novikof, dont les vues s'accordaient peu avec celles de Jean-Jacques. Or, Catherine ne craignit pas de faire emprisonner Novikof à Schlusselburg, de même que plus tard d'envoyer Radichteff en Sibérie (1). Novikof et Radichteff étaient trop près

⁽¹⁾ C'est Radichteff, le plus audacieux de ces novateurs d'esprit révolutionnaire, qui datait d'Irkoustk, où il était exilé « un

pour ne pas devenir gênants. L'éloignement de Rousseau le rendait moins dangereux. Et également Catherine crée le fameux Imolnyi Monastyr, établissement pour l'éducation des jeunes filles, « un Saint-Cyr sans le christianisme » (¹), qui fut une de ses fondations favorites. Ces réalisations et plusieurs autres de même nature avaient pour but de procurer à la Russie un enseignement à la Locke et à la Jean-Jacques, « qui, dans sa pensée, devait régénérer la Russie ».

On sait que pour l'éducation de ses petits-fils, sur lesquels se porta tout ce qu'elle avait de sentiments maternels, la Tsarine composa un catéchisme moral, et écrivit deux contes, une Instruction ainsi que divers recueils d'histoire et de pédagogie qu'elle baptisa de ce titre pompeux : Enseignement civique élémentaire. Ce fut là une sorte d'enseignement laïque avant la lettre, et où elle s'inspira de tous les principes qu'elle put emprunter à Montesquieu dont elle s'était nourrie, à Jean-Jacques Rousseau en ce qui concerne ses vues pédagogiques, enfin à tous ceux qui procédaient de ces deux maîtres de la pensée moderne.

Faut-il ajouter que Diderot lui avait fait l'envoi d'un Plan d'une Université dont elle fit grand cas... pendant un certain temps? Et elle ne tarit pas d'éloges sur Les conversations d'Emile ainsi que sur la plupart des ouvrages destinés à la jeunesse. Pour tout dire elle souhaitait une instruction virile et hardie.

C'est donc avec enthousiasme qu'elle adopta les vues de Rousseau sur le retour à la nature et sur les

jugement des plus sévères sur Rousseau ». Rousseau était déjà dépassé.

⁽¹⁾ Le comte Waliszewski.

procédés d'éducation de la jeunesse. Et il faut croire à sa sincérité, puisque pour son petit-fils — le futur Alexandre Ier — elle fit venir le Suisse César de Laharpe, qui était tout imprégné des idées de son compatriote de Genève, et qui, en qualité d'ardent démocrate, inculqua à son élève des principes peu en rapport avec ceux de la royauté absolue. La souplesse d'Alexandre s'accommoda facilement des idées à la Rousseau, du moins en surface; il chercha même à les appliquer sur le trône. Dès les premières années de son règne il chercha à adopter les principes de tolérance et de justice sociale aux nécessités de sa couronne. Ce furent les grands principes « des Droits de l'homme » que le jeune Alexandre avait reçu de son précepteur La Harpe, et cela par la volonté et sous les yeux de sa grand'mère, gagnée au système et aux méthodes d'enseignement à la Rousseau.

Et si César de La Harpe eut à lutter contre l'indifférence, le dédain et les intrigues de la Cour de Russie, il fut du moins soutenu plus d'une fois par l'estime et la confiance que la souveraine ne craignait pas de lui marquer, même en public. Un jour ne lui ditelle pas? « Les maximes que vous inculquez à mon petit-fils sont bien faites pour lui donner l'âme forte; je les lis moi-même avec le plus grand plaisir. » Par de tels encouragements La Harpe se sentait fortifié dans l'idée qu'il servait l'humanité en accoutumant à de tels principes un Prince appelé à présider aux destinées de millions d'hommes.

Un jour arriva où La Harpe perdit la confiance de la Tsarine; mais c'est le jour où, aux approches de la Révolution, elle fut prise de peur et fit machine en arrière. Les idées de Rousseau ne lui convenaient plus que sur le papier.

C'est ainsi que dans les dernières années de son règne, Catherine II, qui avait travaillé pour « le despotisme éclairé », se jeta dans le camp opposé et renia les idées qui lui avaient été les plus chères.

Mais si Catherine se montra toujours rebelle à la personne de Rousseau de même qu'à l'ensemble de ses principes d'émancipation sociale, il est plusieurs personnages de son entourage qui cherchèrent à entrer en relations avec lui et lui firent des propositions. Le comte Grégoire Orlof l'invita à faire un séjour en Russie en un de ses domaines princiers où il aurait trouvé protection contre ses adversaires. La lettre que Grégoire Orlof lui adressa fut sans doute dictée par l'impératrice. Rousseau se déroba à l'appel du favori. Il négligea même de faire à la souveraine le geste d'un hommage de remerciement. Il n'y a pas de doute que la Tsarine en fut au moins surprise.

Le comte Kyrill Razoumovski ne fut pas plus heureux : pendant un voyage en Italie et à Paris où il fut reçu par le comte Schouvalof, le comte Razoumovski s'arrêta à Strasbourg où ses fils poursuivaient leurs études. Il y apprit la présence de Rousseau et manifesta aussitôt le désir de lui rendre visite. Razoumovski avait l'intention de lui faire cadeau de sa bibliothèque, de lui offrir une rente viagère et de mettre à sa disposition un de ses domaines de Petite-Russie. « Malheureusement Rousseau avait quitté Strasbourg le même jour. »

Il est donc apparent que malgré ses inégalités de caractère, malgré son humeur et ses caprices, Rousseau sut résister à des faveurs où d'autres se seraient laissés séduire. Il ne voulut pas s'embrigader dans les cadres de la monarchie et des Cours princières.

Puisque la Correspondance de Catherine II, d'une richesse documentaire et d'un pittoresque à nulle autre pareille, est presque muette sur Rousseau, il est permis de se demander si, malgré son flair, la Tsarine comprit la profondeur et la portée des idées du philosophe, et si elle pressentit l'influence qu'il allait exercer dans le monde.

A la mort de Catherine II, les destinées de la Russie se transforment.

Aussitôt que la tourmente révolutionnaire est passée, l'oubli se fait vite. Le travail d'incubation des idées nouvelles reprend de plus belle. Et peut-être l'absolutisme de Paul I^{er}, dont l'incohérence le dispute à l'autoritaire, ne fut-il pas étranger à ce développement. C'est que la mentalité slave, singulièrement compliquée, se laissait aller à ses élans de mysticisme et de fatalisme. Chez eux pas de mesure dans les jugements et dans la façon d'agir. C'est à corps perdu qu'ils se lançaient déjà dans l'application intégrale et immédiate des doctrines les plus audacieuses. Les Russes, a-t-il été dit, ne reculent jamais « devant les conséquences de leur raisonnement ».

Ajoutez à cela l'esprit frondeur du Russe. Et il n'est pas surprenant que même sous le régime de rigueur et de répression de Paul I^{er} la Russie ait connu un cheminement lent et inapparent, mais réel des idées d'émancipation.

C'est que la Russie souffrait de manque d'air. Le mot de Joseph de Maistre sur Saint-Pétersbourg est joli : « Tous les vices y dansaient sur les genoux de la frivolité ». Dans cette atmosphère de stérilité on aspirait à une vie sociale plus clémente. Les lectures comme celles de l'*Emile* et du *Contrat social* pour les uns, de la *Nouvelle Héloïse* pour les autres, — les âmes sensibles, — étaient bien faites pour répondre aux inquiétudes et aux mélancolies dont chacun cherchait à se distraire.

Domergue, dans sa Russie pendant les guerres de l'Empire, assure avoir vu « des esclaves lisant en cachette Voltaire et Rousseau qu'ils avaient dérobés dans la bibliothèque de leurs maîtres ». Et les fils émancipés de ces seigneurs traditionalistes les lisaient pareillement, jusque dans les écoles de l'Etat, au Corps des Cadets par exemple. Les uns et les autres justifiaient ce mot de comte Zavadowski: « Il est préférable de se nourrir de pain étranger que de croûtons nationaux. »

« L'avènement d'Alexandre I°, dit M. Emile Haumont, va rendre leur place et à Voltaire et à ses idées. » Le mouvement réformiste, en effet, ne fit que s'accentuer sous Alexandre I°. C'est le moment où les vues de Rousseau jouissent en Russie de la plus grande faveur. Les espoirs qu'a fait naître l'avènement du jeune monarque élevé à l'école de Genève ne se réalisent guère. Les déceptions se succèdent et les critiques en sont la conséquence. Les mécontentements se traduiront bientôt par la création d'associations secrètes. Le mouvement révolutionnaire va s'organiser. Avec la mentalité russe il prendra les formes les plus diverses — et les plus terribles.

Cependant c'est sous Alexandre I^{er}, — et cette fois au grand jour, presque sous son patronage, — que les idées rénovatrices de Rousseau ont fait leur réapparition. L'empereur leur donne d'abord l'appui de son autorité. Mais il manqua à Alexandre l'esprit de décision. Il ne sut pas vouloir. Il est incapable d'imposer à la Russie le programme de régénération sociale que les esprits libéraux n'ont pas craint de préparer. D'ailleurs, la Russie, indolente, n'aura pas le ressort de secouer le mal d'autocratie et de bureaucratie dont elle succombera. Les guerres de Napoléon, il est vrai, créent un dérivatif à ces préoccupations d'ordre ou de désordre social. Et quand Alexandre I^{et} disparaîtra, avec Nicolas reparaîtra l'ère d'un absolutisme sans pitié. Le sectarisme du pouvoir appellera celui de l'opposition. Celle-ci se développera dans une atmosphère de pourriture sociale. Le nihilisme était né.

Sur les influences qui s'exercèrent en Russie en ces premières années du xix siècle, à l'heure où Madame de Staël et Chateaubriand « avaient ouvert les voies à de nouveaux sentiments, » M. Emile Haumont porte ce jugement : « En Russie il y a toujours des lecteurs pour Madame de Genlis, pour Kotzebue, etc., mais c'est Rousseau qui est le maître des esprits, et derrière lui, son disciple, Goethe : comme la Nouvelle Héloïse, Werther est pillé par tous les romanciers russes. Cette influence d'un Allemand est une grande nouveauté; elle n'indique pourtant pas un recul des Français. En définitive Goethe et Rousseau se confondent, et les Russes de ce temps ne sont pas plus détachés du goût français que ne l'était Rousseau lui-même. Il faut noter, d'ailleurs, que l'avenir du roman russe est dans le réalisme. »

C'est, en effet, au moment où les influences françaises arrivent à leur déclin, qu'éclot le roman russe, à forme réaliste; et il prend dans ce milieu enclin à la sensiblerie, un merveilleux essor. Pouchkine avait appris Rousseau par cœur. C'est vers Paris que Dostoïevsky tournera ses regards. Tourguéneff et Tolstoï

vont s'éprendre de la moelle du penser de Rousseau. Tolstoï appliquera avec amour les problèmes d'éducation de l'Emile à ses propres enfants ainsi que dans son école d'Iasnaïa-Poliana. Il s'instituera « l'élève, le disciple, le continuateur enthousiaste et passionné de Rousseau » (¹). C'est lui qui s'écriera : « Rousseau et l'Evangile ont été les deux grandes et bienfaisantes influences de ma vie » (²). Tolstoï déformera même les idées de Rousseau. C'est ainsi, fait remarquer M. Emile Haumont, que Rousseau honore le travail en lui-même et le recommande « pour la réalisation de son idéal social ». Or, Tolstoï en arrivera à prétendre que « le travail rend l'homme avide et méchant ».

Les esprits chagrins peuvent prétendre que la France de Rousseau a inoculé à la Russie un virus dont elle devait mourir. La prétention serait étrange. A la vérité, c'est la France qui a donné à la Russie un bagage d'idées d'un généreux libéralisme, d'un idéal civilisateur sans limites; mais la mentalité russe les a marquées de sa griffe. Là où il y avait, chez Rousseau surtout, un constructeur « par la souveraineté de la raison et du sentiment individuel », elle a vu un démolisseur. Et ces altérations des doctrines les plus saines, cette déformation du ressort de vie sociale ont follement entraîné le Russe à l'âme inquiète et maladive dans une révolution sans idéal et sans issue.

Ch. DE LARIVIÈRE.

BIBLIOGRAPHIE

Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau. Tomes I-XV. Archives du Ministère des Affaires étrangères. — Correspondance de Russie. — Mémoires et Documents

(1) Gaspard Vallette, Jean-Jacques Rousseau Genevois.

(2) Annales J.-J. Rousseau, t. I, p. 7.

Bourdeau, J. Le socialisme allemand et le nihilisme russe. Brunetière, Ferdinand. Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française.

Caro, E. La fin du xvIII° siècle, 2 vol.

Catherine II. Mémoires. Publiés par Herzen.

Czartorisky, Prince Adam. Mémoires et correspondance. 2 vol.

Daudet, Ernest. Coblentz (1789-1793). — Les Emigrés et la seconde coalition. — Les Bourbons et la Russie pendant la Révolution française.

Domergue, Armand. La Russie pendant les guerres de l'Empire (1805-1815). 2 vol.

Haumont, Emile. Pouchkine. — La Russie au xviir siècle. — La culture française en Russie (1700-1900).

Herzen. Mémoires : Le monde russe et la révolution. 3 vol. Kobeko, P. Catherine II et Rousseau. (Le Messager historique.

Tome 12.)

Konopczinsky. J.-J. Rousseau et sa constitution de Pologne.

(En polonais: traduction française inédite de Abel Man-

(En polonais; traduction française inédite de Abel Mansuy).

Krepovitski, F. Journal (1782-1793). Publié par Barroukof.

Larivière, Ch. de. Catherine II et la Révolution française.

(Avec une introduction d'Alfred Rambaud). — La France et la Russie au xviii siècle. Tome I.

Lebon, André. Problèmes économiques nés de la guerre. 2 vol. Leroy-Beaulieu, Anatole. L'Empire des Tsars et les Russes. 3 vol.

Macdonald, Frederika. La Légende de Jean-Jacques Rousseau, d'après de nouveaux documents. (Traduit de l'anglais.)

Mansuy, Abel. Le monde slave et les classiques français au xviº et au xviiº siècles.

Morane, Pierre. Paul I^{er} de Russie avant l'avènement. 1754-1796.

Nicolas Michaïlovitch (le Grand-duc). Le comte Paul Strogonof. 3 vol.

Perey, Lucien et Gaston Maugras. Les premières années de Madame d'Epinay. — Les dernières années de Madame d'Epinay. 2 vol.

Pingaud, Léonce. Les Français en Russie et les Russes en France.

Rain, Pierre. Un Tsar idéologue: Alexandre Ier. 1777-1825.

Recueil de la Société Impériale Historique russe : Tome 23, Correspondance de l'Impératrice Catherine II avec Grimm. — Tome 44, Correspondance de Grimm avec l'Impératrice Catherine II.

Rambaud, Alfred. Recueil des Instructions données aux Ambassadeurs et Ministres de France en Russie. (Avec introduction et notes par Alfred Rambaud). 2 vol.

Rocquain, Félix. L'esprit révolutionnaire avant la Révolution.

Rousseau, Jean-Jacques. Œuvres complètes.

Schérer, Edmond. Melchior Grimm.

Ségur, le comte de. Mémoires. 3 vol.

Sorel, Albert. L'Europe et la Révolution française. 8 volumes.

Stepniak. La Russie sous les Tsars.

Strennik, Ivan. La pensée russe.

Texte, Joseph. Jean-Jacques Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire.

Tsekni, N. La Russie sectaire (mœurs religieuses).

Vallette, Gaspard. Jean-Jacques Rousseau Genevois.

Vandal, Albert. Napoléon et Alexandre I^{or}. 3 vol.

Vassiltchikof. La famille des Razoumovski. (Traduction, notes et introduction par Alexandre Brückner.) 5 vol.

Vermale, F. Les sources savoisiennes du Contrat social. (Revue d'histoire littéraire, juillet-septembre 1925.)

Vogué, Eugène-Melchior de. Le roman russe.

Waliszewski, le comte. Autour d'un trône : Catherine II. — Le roman d'une impératrice : Catherine II.

Anonyme. Le Gouverneur d'un Prince : Frédéric-César de La Harpe et Alexandre I^{er} de Russie.

AUTOUR D'UN INÉDIT : J. J. ROUSSEAU A LYON EN 1770

I

Le dimanche 9 mars 1766, le Rév. Daniel Malthus avait conduit J. J. Rousseau dans plusieurs propriétés voisines de Dorking, en Surrey, au moment où le philosophe, lassé de son épicier de Chiswick, aspirait à un établissement définitif en Angleterre. Parmi les maisons qui attirèrent son attention se trouvait celle d'un M. Constable; les pourparlers furent interrompus par le départ de Rousseau pour le Staffordshire où Richard Davenport lui offrait Wootton Hall (1).

Qui était ce M. Constable ? Des renseignements m'ont été obligeamment fournis par ses descendants, M. le lieutenant-colonel Walter George Raleigh Chichester-Constable, et M. Cecil Chichester-Constable, en même temps qu'une lettre inédite de Jean-Jacques.

William Constable vécut de 1721 à 1791; c'était un gentleman anglais fort riche, collectionneur passionné

(1) Cf. Annales de la Société J. J. Rousseau, t. VI, p. 30, 208.

de tableaux et d'objets d'art; chérissant la musique, cultivant les sciences, il était le type du protecteur généreux, du Mécène avisé; ses amitiés témoignent d'un caractère sûr et d'une réelle ouverture d'esprit : David Hume, Joseph Priestley, Joshua Wedgwood, d'autres noms encore auxquels doit s'ajouter celui de Rousseau. Il paraît peu probable que les deux hommes se soient rencontrés en Angleterre, en dépit de la légende; mais les châteaux britanniques abondent en documents inédits tout remplis de surprises!

De retour en France en 1767, Jean-Jacques habita successivement le Vexin normand et le Dauphiné (1); de cette dernière province il retourna à Paris en 1770, avec une étape de quelque deux mois à Lyon, d'avril à juin (2). Riche en souvenirs de sa jeunesse, la ville renfermait un cercle considérable d'amis et d'admirateurs : l'aimable famille Boy de la Tour; le Vaudois D. Cornabès et sa femme — une Parisienne élevée en Espagne —, leurs trois enfants, musiciens, leur nièce, habile au clavecin; les Leclerc de la Verpillière, et tant d'autres plus ou moins notables; dans sa chambre de la Couronne d'Or il reçut maints visiteurs, tels Mazoyer, Coignet — le musicien qui soulèvera la querelle du Pygmalion —, tel enfin William Constable alors en tournée sur le continent. Voici la lettre que Rousseau lui adressa (3):

⁽¹⁾ Cf. Annales de la Société J. J. Rousseau, t. XV, p. 193-208.

⁽²⁾ *Ibid.*, t. XV, p. 208-210.

⁽³⁾ Je reproduis ici la copie faite sur l'original par M. Cecil Chichester-Constable. Si l'orthographe peut surprendre, les faits demeurent.

Il suffit Monsieur de vous avoir vu pour désirer de vous voir encore. J'ai de plus à vous faire des remercîmens pour la curieuse brochette que vous m'avez eu la bonté de m'envoyer.

Une indisposition qui me retient dans ma chambre m'empêche d'aller aujourd'hui vous rendre ma visite et mes devoirs comme je l'avois resolu. Ma premiere sortie sera pour executer cette resolution, et je vous assure que les momens que vous me permetterez de passer aupres de vous seront toujours comptés parmi les mieux employés de ma vie.

Je vous salue, Monsieur, de tout mon cœur et avec les sentiments distingués que vous m'inspirés.

J. J. Rousseau.

Ma formule de date vous paraîtra extraordinaire : la raison qui me l'a fait prendre l'est encore plus. Mais je crois devoir vous prevenir que cette formule est generale et que je l'employe dans toutes mes lettres sans exception.

Il est piquant de noter que la retentissante querelle de l'été 1766 n'affecta point les relations cordiales de Rousseau avec Constable, bien que l'amitié de celuici pour Hume fût certainement connue; la circonstance honore les deux correspondants.

L'occasion s'offre d'elle-même d'examiner ici la visite, prolongée sur plusieurs jours de mai, dont Rousseau gratifia « un particulier respectable » résidant à la campagne, aux alentours de Lyon. Un particulier : lequel ? à la campagne : où ? En rapprochant les récits de Coignet (1) et de Chassaignon (2), je n'hésite pas à croire que ce séjour se place chez D. Cornabès, ami de Gauffecourt anciennement connu de Jean-Jacques qui avait de l'estime pour ce Veveysan amoureux de son lac (3), pour cet homme serviable (4) dont le nom seul lui rappelait l'ivresse de la gloire naissante (5), et peut-être ses ambitions juvéniles (6). Une quinzaine d'années auparavant, Cornabès avait acquis une propriété rurale riveraine de la Saône, à Saint-Germain au Mont-Dore, village situé à trois lieues en amont de la ville (7).

(1) Henri Coignet. Particularités sur J. J. Rousseau, pendant le séjour qu'il fit à Lyon en 1770. Publié par Musset-Pathay dans les Œuvres inédites de J. J. Rousseau, tome Ier, p. 461-472.

(2) [Jean-Marie Chassaignon]. Cataractes de l'imagination..., par Epiménide l'Inspiré. Dans l'antre de Trophonius, au pays des visions, M.DCC.LXXIX [Lyon, 1779], tome III, p. 46-50.

(3) Cf. Eugène Ritter. Les correspondants de J. J. Rousseau. I : Rousseau et les Vaudois. Paru dans La Suisse romande, 1^{re} année, p. 10-13, et Correspondance générale, t. VI, p. 135-137.

(4) Le 16 janvier 1753, Rousseau écrivait à Lenieps: « Je vous ai envoyé vingt exemplaires de la Serva padrona; et M. Cornabé (sic) a bien voulu se charger de vous les faire tenir. » Cf. Albert Jansen. J. J. Rousseau. Fragments inédits. Recherches biographiques et littéraires. Paris, 1882, p. 16, et Corr. générale, t. II, p. 39.

(5) Le 20 janvier 1765, Rousseau écrivait à Mme Boy de la Tour : « Je suis charmé qu'il (Cornabès) se souvienne de moi; pour moi je ne l'oublierai de ma vie. Il m'a vu dans mes beaux jours. » Cf. Henri de Rothschild. Lettres inédites de J. J. Rousseau, Paris, 1892, p. 98, et Correspondance générale, t. XII, p. 236.

(6) Théophile Dufour place leur première rencontre vers 1740, à Lyon; cf. Correspondance générale, t. XII, p. 237.

(7) Cf. Ritter, loc. cit.

Dans ce décor printanier, Rousseau confia à Coignet sa douleur de vieillir :

« Mon ami, c'est à regret que je quitte le temps des amours; j'ai cinquante-sept ans; je ne suis plus fait que pour inspirer des dégoûts; cette pensée m'afflige. »

La narration de Coignet n'a pas été rédigée au jour le jour; en outre, elle ne porte aucune date; cependant, en sa concision, elle répète les pages grandiloquentes publiées par Chassaignon peu de temps après l'événement, en 1779, et par conséquent lues et relues par Coignet qui ne les infirme pas, ni par une réserve, ni par une correction :

« Les jolies mortelles font encore tourner la tête à cet être déifié, jusqu'au haut de son Olympe... C'était au mois de mai... Un matin, observant avec son hôte (1), le lever si touchant de l'aurore... il saisit avec expression la main de M. C*** (2) qui l'accompagnoit, et laisse couler quelques larmes... « Eh! mon ami, quoi! j'ai la douleur de voir tous les êtres se renouveler autour de moi, prendre des nuances plus gracieuses, montrer plus de délicatesse et de fraîcheur dans toutes leurs parties, tandis qu'altéré par les années, mon individu se décompose, et que les rides de la décrépitude viennent sillonner mon front. Je deviens hideux à proportion que la nature s'embellit; sous les ruines d'un corps qui se délabre, et voudrait ensevelir ma sensibilité, mon cœur s'aiguise, s'irrite, s'enflamme. Non, je n'ai jamais senti les femmes plus aimables que depuis que je deviens un objet dégoûtant pour elles. Malheureux, je ne puis plus me faire aimer d'un sexe que j'adore, et dont les charmes actifs font bouillonner mon sang. >

(2) Coignet, certainement.

⁽¹⁾ Cornabès, dans mon hypothèse.

Paroles authentiques ? Paraphrase d'une confidence mélancolique? Qui sait; mais lyrisme amer et révolté! Epiménide l'inspiré, *alias* Chassaignon, médite la leçon:

« Philosophe inconséquent, homme versatile, à qui ressembles-tu ?... que devient ce dédain absolu et déclaré pour toute l'espèce ? Ta misanthropie auroit-elle eu quelque restriction, quelque réserve ? n'étais-tu brouillé qu'avec la moitié du genre humain, quand tu nous as dépeint avec tant de chaleur les soupirs brûlans, les palpitations délicieuses, les transports impétueux, les âcres et piquans baisers de ta Julie? Aurois-tu échangé avec plaisir le bosquet enchanté de Clarens et le magique cabinet de toilette contre le sauvage recueillement des forêts, et la triste compagnie des bêtes féroces ? A travers ton austère manteau, tes passions se décèlent; tu portes les mêmes chaînes que le vulgaire : la rébellion de tes sens me console de la supériorité de ton génie. Sublime J. Jacques, tes petites foiblesses me rassurent, et semblent diminuer un peu l'intervalle qui te sépare de tes semblables. >

Commentaire touchant dans son emphase! Toute la page est un document pour l'histoire du romantisme.

Louis J. Courtois.

BIBLIOGRAPHIE

COMPLEMENT POUR LA BIBLIOGRAPHIE DES ANNEES 1925, 1928 ET 1930

ALLEMAGNE

Paul Anderson. Jean-Jacques Rousseau, der Philosoph, der Erzieher, der Mensch, im Gericht seiner französischen Ankläger (1906-1925). Bochum, F. W. Tretlöh, 1930, in-8°, X-99 S. (Kölner Inaugural-Dissertation).

A ma connaissance c'est la première fois que l'on étudie dans leur ensemble les grands adversaires français de Rousseau entre 1906 et 1925, soit un critique, un historien, un philosophe: Jules Lemaître, Pierre Lasserre, Ernest Seillière. L'auteur s'occupe brièvement de quelques-autres contradicteurs de moindre importance, tels que C. Lecigne, Jean Carrère, C. A. Fusil. Il a oublié, ou ne semble pas connaître, un ennemi de Rousseau des plus redoutables, un théologien: Jacques Maritain, dont un examen acerbe parut pour la première fois en 1924 dans la Revue Universelle (et fut recueilli dans Luther, Descartes, Rousseau). De là une lacune sensible dans ce travail autrement intéressant et bien écrit.

Après avoir analysé leurs attaques et examiné leurs méthodes, l'auteur, dans la seconde partie, confronte les détracteurs avec Jean-Jacques, et soumet leur attitude à un examen très serré. La disposition de ce chapitre est incohérente. Au lieu de traiter les différents problèmes en trois sous-chapitres parallèles: l'homme, le penseur, l'artiste, il le fait en six chapitres décousus: les adversaires et leurs arguments contre le philosophe; Rousseau philosophe politique; l'éducateur; l'homme; Rousseau et ses amis; la maladie de Rousseau. De là des répétitions. En revanche, l'attitude de l'auteur est sympathique. Il ne tombe pas dans les excès des ennemis, il se garde aussi de vouloir à tout prix réfuter en bloc leurs opinions; il reconnaît impartialement la justesse de telle et telle remarque. Ce n'est que dans les conclusions qu'il s'en sépare entièrement en cherchant à expliquer, et par là à comprendre, cette nature compliquée, ce penseur complexe. [W. M.].

Deutsche Rundschau. Juin 1928. P. 247-254: O. HACHTMANN, Voltaire und Rousseau: zu ihren 150. Todestagen, 30. Mai und 2. Juli.

BELGIQUE

Gustave Charlier. De Ronsard à Victor Hugo. Bruxelles, éd. de la Revue de l'Université de Bruxelles, MCMXXXI (1931), in-8°, 335 pp. (Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Bruxelles, tome II).

P. 193-220: Mme d'Epinay et J.-J. Rousseau. Ce mémoire a paru en 1909 dans la Revne de Belgique; on en trouvera le compte rendu ici même, tome VI, p. 322.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

John Cowper Powys, In Defence of Sensuality, New-York, 1930, Simon and Schuster, in-12, I-313 pages.

Long essai sur la philosophie de la vie, « Dédié à la mémoire du grand et très calomnié Jean-Jacques Rousseau », par l'auteur qui est arrivé récemment, avec son roman Wolf Solent (1929), à la grande célébrité littéraire en Angleterre et en Amérique. « Le secret et le but de la vie est le bonheur » (15), et il faut que l'homme, en cherchant à orienter sa vie, ne se laisse pas égarer par les sollicitations de

toutes sortes de philosophies et religions, mais parte résolument de la sensation de son moi : « Je suis moi » (I mm I). Qu'il entende par ce moi, le moi intégral, c'est-à-dire celui des sens comme celui de l'esprit; le terme de sensualité dans le titre signifie : sens de la joie de vivre, satisfaction à la fois des appétits du « ichtyosaurus-ego » comme l'auteur aime l'appeler, et de ceux du saint en l'homme; d'ailleurs, son opinion est que « les sensations de bonheur les plus enivrantes viennent davantage de ces deux extrêmes de notre nature, l'extrême ichtyosaure et l'extrême de la sainteté, que de ces sensations moyennes... où ne prédominent pas les instincts grégariens de l'humanité moyenne » (71); il voudrait appeler cela de la « sensualité mystique » (Mystic sensuousness) (164).

A vrai dire, il n'y a pas là peut-être une aussi grande originalité que l'imagine l'auteur (p. 294); — même il en est qui pensent qu'on n'a pas mal prêché, depuis la guerro la philosophie de l'émancipation; on pourrait dire auss: qu'un écrivain plus habitué à traiter des problèmes philosophiques aurait, en évitant beaucoup de répétitions, fait tenir le livre dans l'espace d'un essai de quelques pages, à la façon de Montaigne. Mais on voit assez bien pourquoi le volume a été, pour ainsi dire, placé sous le patronage de Rousseau: Il y a le retour au moi primitif d'abord, qui fait le fond du livre; la nécessité de s'affranchir de l'esprit « grégarien » (129, 157, 184-5, 287); l'anti-intellectualisme (93, 125) (1); le pharisaïsme de la société (222 ss.). Disons cependant que les appels directs aux écrits de Rousseau sont d'un caractère tout à fait général, ou tout à fait accidentel; voici le plus long : « Every vigorous age has its dedicated bête noire among earlier epochs; and ours is certainly Rousseau. Now, there is undoubtedly a lot of tiresome pedantry in Rousseau; but there is also, as there is in Goethe, a certain power of concentration upon lonely cosmic emotions which I think is of eternal value. Such emotions and the cold, nonhuman detachement that dedicates itself to enjoy them, stri-

⁽¹⁾ P. 125: "Our Western civilization at the present moment requires nothing so much as John the Baptist of sensuousness, a Prophet of simple primeval, innocent sensuality."

ke the herd-humour of the crowd as grotesque and the herdhumour of the academician as immoral and anti-social » (146). Les autres mentions sont moins précises encore : « l'optimisme du grand Rousseau », opposé à celui de Pangloss (204); « La philosophie de l'ichtyosaure enseigne l'égalité de toutes les âmes, comme l'enseigna le grand Rousseau » (221); l'exécration des hommes pour « une volonté profonde, solitaire, imaginative, comme celle du grand Jean-Jacques Rousseau » (270); « La vieille immémoriale bonté, à laquelle croyaient Rousseau et Goethe » (277). Si l'on signale encore qu'à la page 89 Watteau avec sa peinture d'humanité « clownesque » est « l'introverti de Rousseau », un souvenir du Rousseau copiste de musique (219), et un du Rousseau botaniste (307), on a épuisé les allusions à Rousseau. Il s'agit ainsi plutôt du Rousseau adopté par la tradition... et peutêtre bien un peu créé par elle — que d'un Rousseau préalablement étudié pour en saisir personnellement l'esprit profond.

Il suffit donc de passer rapidement sur les thèses développées par M. Powys dans ce qu'il pense être l'esprit de Rousseau : on les trouve résumées en ceci que l'homme doit réaliser d'abord une parfaite solitude, et ensuite un parfait amour des autres : « Loneliness is the first-born of Life; and Life's most difficult task is to establish a compromise between it and Love, its second-born sister » (6). Comment exactement Solitude et Amour sont sœurs, n'est pas expliqué. Ce qui demeure, c'est que M. Powys est bien anglo-saxon en ce qu'il veut bien tempérer son individualisme par le respect des souffrances d'autrui (« The only goodness is being kind and pitiful, and the only badness is being unkind and cruel », 135), en quoi il diffère de ses célèbres précurseurs comme Stendhal, Max Stirner ou Nietzsche (1).

On pourrait peut-être rattacher à Rousseau la théorie de l'amour, développée par M. Powys pp. 149 ss. (Cf. V° Livre d'Emile); peut-être encore, les pages où l'auteur affirme, en la poussant jusqu'au paradoxe, l'idée que le pauvre est bien

⁽¹⁾ Sans parler de créations comme le Richard III de Shakespeare : « sans pitié, sans peur, sans amour... I am myself alone ».

plus près du bonheur que le riche (50 ss). On le pourra beaucoup moins dans les tirades passionnées contre Dieu : « ...lt
is possible for me to visualize this guilty First Cause as a
Being who once made a ghastly mistake in its creative movement, and is even now putting itself to infinite labour,
weariness and distress, in the effort to get things straight
again » (22); ou : « Think of this arch responsible-one in
poisoning with conscientious scruples the very fountain of
joy itself... » (257); — ces anthropomorphismes rappellent
davantage Schopenhauer ou Edouard Hartmann que l'auteur
de la Lettre sur la Providence, ou du Vicaire Savoyard.
[A. S.].

FRANCE

Jean-Jacques Rousseau. Confessions. Paris, Plon (1930), 3 vol. in-8°, XIV-345, 413, 262 pp. (Classiques Plon).

D'une présentation impeccable, ces trois volumes, parus en 1931, s'ornent de frontispices: portraits de Rousseau et de Mme de Warens, vue des Charmettes.

L'introduction, anonyme, témoigne d'un sincère effort d'impartialité, et constate la véracité foncière de Jean-Jacques. Reproduisant le manuscrit de Genève, y compris les deux préfaces, le texte est annoté avec une sûreté qui fait regretter la discrétion de l'éditeur; que n'a-t-il multiplié les notes? L'on ne peut proposer que de rares rectifications dont devra tenir compte une réimpression; dans l'introduction, p. XII: les Confessions ont été commencées en 1765; p. XIV: Rousseau est mort le 2 juillet; p. VIII: il avait quitté les Charmettes en juillet 1742, date qui corrige celles placées en tête des livres VI et VII, où il faut lire: 1737-42, 1742-47; enfin, tome I, p. 205, la note n'est pas de Rousseau mais de l'éditeur de Genève. Il faut féliciter l'éditeur d'avoir rétabli la chronologie exacte des premiers livres, rompant ainsi avec une erreur séculaire signalée ici-même, Annales, t. IV (1906), p. 249.

Cette édition est parmi les plus agréables et les mieux renseignées qui aient paru ces dernières années. [L. J. C.]. Correspondance générale de J.-J. Rousseau collationnée sur les originaux, annotée et commentée par Théophile Du-FOUR (et P. P. PLAN). Tomes: VII (Le Contrat social et l'Emile, décembre 1761-juin 1762); VIII (Rousseau à Môtiers, 9 juillet 1762-20 janvier 1763); IX (idem, janvier-juin 1763); X (idem, juin 1763-mars 1764). Paris, Armand Colin, 1927, 1928, 4 vol. in-8° carré, VIII-395 pp., 6 pl. h. t.; VI-384 pp., 6 pl. h. t.; VI-392 pp., 6 pl. h. t.; VI-395 pp., 6 pl. h. t. [Et notes critiques sur les Tomes II et III.]

Les Annales ont annoncé, un peu imprudemment (t. XIX, p. 247) que le soussigné rendrait compte, dans leur prochain volume, des tomes VII à XIV de la Correspondance générale (1). Aujourd'hui, c'est des tomes VII à XVII qu'il faudrait parler, car les éditeurs poussent la publication avec un zèle soutenu qui mérite notre admiration et notre gratitude. Espérons que, malgré la crise économique, particulièrement cruelle aux entreprises désintéressées, M. P. P. Plan et la maison Colin pourront continuer à nous donner deux volumes par an. Ce qui nous donne la plus haute idée du labeur immense des éditeurs, c'est le temps nécessaire pour lire avec soin tant de lettres qu'ils ont recueillies et vérifiées. Dans les quelques semaines dont je disposais, pour préparer ce compte rendu, il ne m'a pas été possible d'en absorber plus de quatre volumes.

Cette lecture laisse une impression complexe. Le monument dressé à la mémoire de Rousseau par Th. Dufour et son continuateur M. Plan, impose par sa masse, par l'abondance et la finesse de ses détails. Mais il en est de pareils recueils comme des salles d'un musée où des insectes sont épinglés sous le verre des boîtes. Si vous regardez tout, en

(1) Voir dans les Annales, t. XVI, p. 282-287, et t. XVII, p. 254-256, les excellents comptes rendus par M. Georges Ascoli des tomes I à VI de la Correspondance générale; le t. XVIII des Annales, p. 359-360, signale les quatre volumes dont nous parlons aujourd'hui, et reproduit une protestation de M. Louis Ràcz, qui constate que les éditeurs de la Correspondance générale n'ont pas tenu compte de ses recherches sur Sauttersheim; nous avons reçu du savant professeur hongrois (en janvier 1932) une réclamation analogue; le t. XIX des Annales, p. 247-249 annonce les tomes XI à XIV et dresse un errata, assez copieux encore qu'incomplet, des volumes parus; il s'agit surtout de lettres données indûment pour inédites.

passant, la migraine ne vous manque pas. Si vous venez au contraire examiner, une heure, en amateur, en spécialiste, les bestioles d'une vitrine, si, la semaine suivante, vous consacrez un nouveau moment de loisir à une autre série, votre plaisir est vif et votre profit certain.

Les pièces de choix, les séries exceptionnelles, ne sont certes pas rares dans les tomes VII à X. Au début du tome VII, voici les quatre lettres à Malesherbes de janvier 1762, où Jean-Jacques, saisi par le démon de la confession, esquisse l'histoire de sa vie morale et juge son caractère, avec ce mélange de justesse intuitive et d'orgueilleuse illusion qui lui est propre. « A charge et à décharge, je ne crains point d'être vu tel que je suis : je connois mes grands défauts, et je sens vivement tous mes vices: avec tout cela, je mourrai plein d'espoir dans le Dieu Suprême, et très persuadé que, de tous les hommes que j'ai connus en ma vie, aucun ne fut meilleur que moi » (t. VII, p. 38). Ce sont déjà presque les termes du préambule des Confessions. Les préliminaires laborieux de la publication d'Emile se déroulent lentement sous nos yeux. Rousseau, à demi-conscient du péril de sa hardiesse, remis à peine du soupçon de trahison qui vient de l'affoler, confie à Moultou une copie de la Profession de foi pour mettre ce maître-ouvrage à l'abri des perquisitions et confiscations. L'assurance inconcevable de Malesherbes et des Luxembourg le tranquillise sur le sort de son manifeste religieux. Ses protecteurs l'ont mal conseillé; ils sont impuissants à le garantir, quand se produit la brusque intervention de la justice. D'Yverdon, où la bienveillance d'un bailli libéral lui offre une sécurité précaire, Jean-Jacques écrit à Moultou : « L'événement a justifié votre prévoyance, et votre amitié voyait plus clair que moi sur mes dangers. » Il ajoute que Moultou, à Genève, « sentira que ce n'est point dans sa patrie qu'un malheureux proscrit doit se réfugier » (t. VII, p. 297-8). Genève, en effet, dix jours après le Parlement de Paris, condamne à son tour *Emile*, auquel on joint le *Contrat*, à être lacéré et brûlé; pour l'auteur, « au cas qu'il vienne dans la ville ou dans les terres de la Seigneurie, il devra être saisi et appréhendé... » (t. VII, p. 377; l'Appendice donne utilement les principaux documents de la condamnation, à Paris et à Genève) (1).

⁽¹⁾ Il aurait été bien utile de nous donner, à la fin du t. IX et suiv. les textes des « représentations » genevoises. Mais sans doute ces documents sont-ils trop volumineux.

Rousseau va-t-il plaider à distance, se rendre à Genève pour se justisser? Réfugié à Môtiers, puisque Berne à son tour le repousse du Pays de Vaud, il est en butte aux sollicitations de Moultou, partisan enthousiaste, mais un brin vaniteux et désireux de jouer un rôle sans trop se compromettre; il subit les semonces du vieux De Luc, autoritaire, roidi dans ses conceptions simplistes de démocrate, incapable de comprendre la fierté ombrageuse et les délicatesses de Jean-Jacques qui se sent victime de l'ostracisme et refuse de faire les premiers pas vers Genève. « Dans cette affaire-ci, écritil à Moultou, j'ai trouvé la stupidité publique plus grande que je ne l'aurois attendue : Car quoi de plus plaisant que de voir les dévots se faire les satellites de Voltaire et du parti philosophique bien plus vivement ulcéré qu'eux, et les Ministres protestants se faire à ma poursuite les Archers des prêtres? » (t. VIII, p. 57-8). Sa condamnation à Genève, c'est pour Jean-Jacques, en ces années 1762 et suivantes, l'injure suprême. Cette souffrance augmente sa maladie chronique, qui réagit par contre-coup sur son pessimisme, et, sous la robe arménienne, les sondes urinaires ne lui laissent pas de répit, dans les interminables hivers de Môtiers. En été, ce sont les visiteurs qui le harcèlent. Il n'a pas le courage, ni le loisir, de répondre à mille correspondants. Il les envoie promener, puis se radoucit. Voyez ses relations épistolaires avec Mme de La Tour de Franqueville. La pauvre prétendait que Jean-Jacques admirât son portrait. Il le lui a demandé, car notre misanthrope a des mouvements de curiosité et des heures de galanterie (ce n'est pas alors qu'il écrit le mieux; avec les jolies femmes, sa plume s'empâte). Il retourne sans un mot d'éloge le portrait qu'elle lui a envoyé en grand mystère. Ce procédé blesse la fidèle amie plus profond que les rebuffades (t. X). Les correspondances du philosophe avec ses amies, — Mme de Luxembourg qui se détache de lui, Mme de Boufflers qui le morigène, Mme de Verdelin qui lui conte ses peines, Mme de La Tour qui l'aime d'amitié amoureuse et le lui témoigne avec plus de persévérance que d'adresse et de style, — ne sont pas, dans ces gros volumes de lettres, l'élément qui nous attache le plus. Les affaires de Genève, la préparation et la publication de la Lettre à Chr. de Beaumont (car Jean-Jacques, comme le dit heureusement M. Plan, en tête du t. VIII, parlera aux théologiens de Ge-

nève en s'adressant au prélat catholique), voici le centre de gravité de la correspondance, en 1762 et 63. On sent venir les Lettres de la montagne, dont le projet se précise dans la pensée, secrète parce que méfiante, du persécuté. On sent venir, sous le coup des persécutions vraies (Voltaire et les siens mènent leur petit train de perfidies), la folie de la persécution. Déjà, il est question de s'établir en Angleterre avec Hume. C'est le château en Espagne, « le château en Ecosse », qu'édifie dans les brumes l'ingénieuse amitié de Milord Maréchal. La tolérance de Frédéric II, l'affection libérale de l'original gouverneur, qui trop tôt va quitter son poste (t. IX), soutiennent le moral de l'exilé, au milieu des réticences, des médisances et des politesses neuchâteloises. Il juge ses hôtes, il décrit Neuchâtel et la Suisse dans ses deux magnifiques lettres de janvier 1763 au maréchal de Luxembourg (t. IX).

La Correspondance générale n'est pas un divertissement; en dépit de toutes les belles pages qu'elle nous fait connaître, et qu'il n'est pas trop malaisé de trouver dans l'amas des feuilles fanées, il convient de voir en elle, avant tout, un instrument de travail. C'est pourquoi nous devons éprouver son mérite scientifique plutôt que sa signification littéraire.

A mesure que la publication avance, assurément elle s'améliore. Il semble qu'au début on se soit un peu trop pressé de livrer au public les fruits du prodigieux labeur de Th. Dufour et que, de son défaut respectable de tenir ses tiroirs clos tant qu'il manquait au dossier un feuillet ou une date, on se soit inconsidérément jeté dans l'erreur contraire. Ne nous plaignons pas de cette vive décision de rattraper le temps perdu. Puisque la perfection n'est pas de ce monde, mieux valent, pour les fervents de Rousseau, quelques volumes établis suivant une méthode hésitante (1), et certaines pages corrigées un peu vite (2), que pas d'édition du tout ou que des volumes sortant de presse à raison d'un tous les trois ans. L'art est difficile, celui de l'éditeur érudit autant

⁽¹⁾ Voir les très judicieuses remarques de Georges Ascoli sur le classement et la présentation des lettres dans les premiers volumes art. cit. des Annales. Le même critique, rendant compte ici des volumes suivants (III à VI) marquait le progrès accompli.

⁽²⁾ T. II, p. 312-316, plusieurs fâcheuses coquilles.

que les autres arts: je ne l'oublie pas en alignant ici quelques remarques critiques, simple contribution à l'errata que M. Plan ajoutera au dernier volume de la Correspondance, ou que les lecteurs inscriront dans leur exemplaire.

Il est entendu qu'on nous donne toutes les lettres connues et accessibles de Rousseau. L'éditeur a même assigné un numéro, dans la numérotation unique et continue des pièces, à un certain nombre de « lettres à retrouver » (p. ex.: t. X, les n° 1864, 1974, 2014). Comme beaucoup d'autres lettres de Jean-Jacques, qui ont disparu mais dont l'existence est attestée, sont signalées en note, n'aurait-il pas mieux valu se borner à indiquer aussi par une note ces « lettres à retrouver » dont on encombre le texte?

Dans l'avertissement du t. I, M. Plan nous a exposé sommairement la méthode suivie par Th. Dufour pour réunir les éléments dispersés de la correspondance de Rousseau, pour rétablir les textes dans leur authenticité intégrale. M. Plan a naturellement suivi l'exemple de l'initiateur. Sauf les cas, relativement rares en somme, où, les originaux ayant disparu, les lettres ne sont connues que par une édition ancienne dont il a bien fallu reproduire le texte imprimé, chaque lettre a été « transcrite de l'original autographe », et reproduite telle quelle, autant que la typographie le permet. C'est de bonne méthode. Mais s'en est-on tenu toujours exactement à ce principe ?... La Correspondance générale de MM. Dufour et Plan a eu au moins un troisième, ou un premier, collaborateur principal, ce Joseph Richard dont l'Avertissement du 1° vol. nous laisse entrevoir l'originale silhouette. Th. Dufour, nous dit-on, avait eu la bonne fortune de pouvoir acquérir les manuscrits de ce « Rousseaulâtre », qui renfermaient la copie de près de 3.000 documents et lettres. Très souvent, en effet, les lettres conservées à Neuchâtel et ailleurs, sont reproduites ici d'après les transcriptions de J. Richard. Or le lecteur constate que ces pièces sont en général orthographiées et ponctuées d'une façon assez correcte, moderne; et tout naturellement il se demande si on a pris soin de s'assurer que ces copies de l'ancien érudit-amateur, comme les transcriptions de MM. Dufour et Plan, reproduisent les originaux jusque dans leurs bizarreries et défectuosités. — Personnellement du reste je ne suis pas idolâtre de ces copies « figurées » (voir, par exemple, n° 1385, t. VII,

p. 262!) et, malgré les exigences de nos chartistes, je préfère les textes discrètement modernisés, à condition qu'on s'en tienne sans inconséquence à certaines règles, ce qui est, convenons-en, extrêmement difficile.

Si on modernise l'orthographe, si on complète la ponctuation, encore faut-il lire et reproduire les phrases telles que l'auteur a voulu les écrire. Or voici de quoi nourrir notre présomption que Joseph Richard n'était peut-être pas un copiste aussi fidèle que ses successeurs paraissent le croire, ou que l'on n'a pas poussé jusqu'au bout, d'une manière tout à fait conséquente, la vérification des textes.

L'errata du t. VIII (p. 384) relève opportunément une erreur commise au t. IV où une même lettre de Vernes à Rousseau, transcrite à deux reprises « de la copie de la main de Rousseau, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel », a été reproduite deux fois (pp. 36 et 291, n° 528 et 663). La première copie, faite par J. Richard, est datée par conjecture de 1758. L'auteur de la seconde transcription, apparemment Th. Dufour, l'a datée, avec raison, de 1759. Ce qui explique à la rigueur qu'on ait imprimé deux fois la même lettre, sous deux numéros assez éloignés l'un de l'autre. Mais... les deux transcriptions ne sont pas conformes. Non seulement, les majuscules, les signes de ponctuation, les alinéas, ne sont pas placés de la même manière. Il y a plus; trois ou quatre phrases présentent un texte un peu différent... (1).

Le hasard d'une étude partielle m'a fait découvrir, aux tomes II et III, une ou deux erreurs analogues, encore qu'assez différentes. Un des grands mérites de la Correspondance générale est de nous permettre d'embrasser, pour ainsi dire, d'un seul regard, des documents qu'il fallait chercher auparavant dans maintes publications dispersées, et de nous of-

(1) T. IV, p. 37 (J. Richard): « Et des amis? Cher Concitoyen, en trouverez-vous nulle part de plus vrais... » P. 292: « Eh! des amis, cher concitoyen, en trouverez-vous nulle part de plus vrais... » P. 37: « Me voila actuellement garotté, mais garotté de chaînes que j'aime avec transport... ». P. 292: « Me voilà actuellement garrotté de chaînes que j'aime avec transport... ». Je n'ai pas pris la peine d'aller voir à Neuchâtel la copie originale de Rousseau (y en aurait-il deux?); mais l'orthographe de certains mots permet de se demander si, dans ce cas, ce n'est pas J. Richard qui a reproduit le plus exactement le document original.

frir cette documentation sous sa forme la plus authentique et dans un classement chronologique sûr. Seuls quelques spécialistes pouvaient jusqu'ici (et avec quels efforts, quels sacrifices de temps!) étudier, par exemple, de première main, la querelle de Jean-Jacques avec Mme d'Epinay et ses amis les philosophes. La Correspondance générale met cette étude à la portée de tous les lettrés. Mais (j'en ai fait l'expérience pour le premier épisode de la querelle, l'échauffourée qui mit aux prises le citadin Diderot et « l'ours », des bois, Jean-Jacques, dans l'hiver de 1756 à 1757) cette étude reste fort malaisée, non seulement à cause de la confusion de la matière mais peut-être parce que les éditeurs de la Correspondance n'ont pas réussi à porter dans le dédale des textes toute la lumière qu'on désire.

Dans l'Avertissement du t. II, M. Plan rappelle en bons termes que la correspondance de Rousseau et de la dame de l'Ermitage a été trop longtemps connue seulement par les Mémoires de Mme d'Epinay, ouvrage « truqué », sans valeur documentaire, comme l'a démontré Mme Fr. Macdonald. Il nous apprend qu'il a été assez heureux pour retrouver chez M. le marquis de Rochambeau les lettres autographes de Jean-Jacques à Mme d'Epinay, si bien que « les lecteurs de la Correspondance peuvent être certains, aujourd'hui, d'avoir sous les yeux les textes réels reçus de Rousseau par Mme d'Epinay ». C'est vrai très heureusement, sauf pour quelques lettres de Jean-Jacques dont les originaux ne se sont pas retrouvés et que l'éditeur (il nous l'apprend dans ses notes) reproduit d'après les Mémoires suspects (t. II, nºº 273, 281; t. III, n° 367). M. Plan a eu raison, en principe, de nous présenter toutes les pièces de ce difficile procès et de joindre les lettres douteuses aux pièces absolument authentiques. Car, si les prétendus Mémoires sont un roman tendancieux, une bonne partie des lettres qui y sont insérées ont été reproduites par les auteurs ou les éditeurs des Mémoires avec une exactitude relative dont il convient de leur savoir gré; c'est surtout leur classement chronologique qui laisse à désirer. D'autres lettres, il est vrai, en particulier parmi celles de Mme d'Epinay à Rousseau, sont récrites, sophistiquées. supposées. Eugène Ritter a éventé ces supercheries et son étude sur Rousseau et Mme d'Houdetot (Annales, t. II) donne à ce sujet des précisions que M. Plan met à profit. Qu'il ait admis dans son recueil, et dans sa numérotation, des lettres d'authenticité douteuse, il n'y a pas grand mal si les suscriptions (t. III, n° 360 et 361) ou du moins les notes (t. II et III, passim) nous mettent suffisamment en garde. On peut discuter la méthode, non la répudier absolument.

Seulement, cette méthode n'a pas été pratiquée sans quelques confusions et inadvertances. Le N° 297 (T. II, p. 299). simple billet de Rousseau à Mme d'Epinay, daté par conjecture « L'Hermitage, été 1756 » est accompagné de cette note : « Transcrit de l'imprimé dans les Mémoires de Mme d'Epinay, édition Boiteau, II, p. 143. L'original autographe de ce billet n'est pas connu ». Mais nous avons la surprise de retrouver ce même billet sous le N° 339 (t. III, p. 12) daté par conjecture « 1757 » avec cette note : « Transcrit... de l'original autographe non signé et sans adresse, appartenant à M. le marquis de Rochambeau... » Donc : Erratum : Supprimer le N° 297. Autre erreur, moins apparente il est vrai. Le N° 344, une réponse de Mme d'Epinay, est reproduit (t. III, p. 22) d'après les *Mémoires*, avec de justes réserves sur son authenticité. Eugène Ritter affirme (Annales, t. II, p. 24) que c'est là « un texte postiche, dont il n'y a pas lieu de tenir compte ». M. Plan admet ce jugement, et le reproduit plus loin, t. III, p. 30, n. 2. Mais il ne remarque pas que le N° 348, qui porte cette note, est précisément le texte authentique dont le N° 344 est une falsification. Il faut donc, me semble-t-il, supprimer le N° 344, qui n'aurait dû être admis, à la rigueur, qu'en note, ou en bis, de l'authentique 348 (1).

M. Plan a pris l'initiative (cf. t. I, p. VIII) de joindre aux lettres de Rousseau celles de ses correspondants. Il a bien fait, certes. L'intérêt du recueil en est doublé. Nous venons de le voir pour les incidents avec Mme d'Epinay et ses amis. Mais il n'était pas sans inconvénient d'augmenter ainsi les dimensions de l'ouvrage. Pour nous, qui payons les volumes

⁽¹⁾ Le N° 354 (T. III, p. 39) est des plus suspects; Eugène Ritter le tenait pour une lettre postiche (Annales, t. II, p. 26); il y aurait lieu, ou de la supprimer, ou d'indiquer « l'authenticité douteuse » dans la suscription (comme pour les numéros 360 et 361) et non seulement en note.

à notre libraire (même s'il s'agit d'en rendre compte dans les Annales) et qui devons les caser dans nos étroites bibliothèques, cette pléthore ne manque pas de nous gêner. Sans doute, l'éditeur n'a pas songé à reproduire toutes les lettres adressées à Rousseau. Peut-être aurait-il été bien inspiré en faisant un choix plus sévère. Ainsi, nous nous passerions du Nº 1712 (t. IX, p. 128-136), interminable lettre d'un maître de danse; un bref résumé de ce verbiage aurait suffi à l'intelligence de la réponse de Rousseau, N° 1713. Au t. X, p. 182, on a très bien su résumer, en 2 lignes de note, une lettre à laquelle Rousseau répond. Ce procédé commode aurait pu servir plus souvent. Sous le N° 2004 (t. X, p. 297) nous lisons des fragments d'une lettre de Rey, réunis par de brefs résumés de ce qu'on a coupé. Précédemment (t. V, p. 71, etc.) certaines lettres de Rey ne sont représentées que par une analyse succincte. On aurait pu continuer à en user ainsi, pour mainte lettre longue ou insipide. Lenieps, par exemple, est un intrépide bavard; que de pages des quatre volumes dont nous rendons compte ne sont-elles pas remplies par les détails sans portée qu'il aligne, comme un enfant enfile des perles! Parfois les éditeurs reproduisent une lettre d'un tiers à un tiers; il aurait fallu imprimer toutes ces intruses (si j'ose dire) dans le caractère plus petit adopté pour certaines d'entre elles. (Cf. N° 1610, t. VIII, p. 279, et N° 1800, t. IX, p. 273...).

Dans les premiers volumes, les lettres étaient assez fréquemment suivies, en pleine page, de commentaires, notices biographiques, extraits des Confessions, etc., tirés des papiers de Th. Dufour. Dans les tomes VII et suivants, ces hors d'œuvre explicatifs deviennent heureusement plus rares. Les notes marginales sont réduites au strict nécessaire. Parfois même, l'indispensable manque. Ainsi pour n'alléguer qu'un exemple, le N° 1347 (t. VII, p. 202) devrait être accompagné d'un renseignement sommaire sur la « Société patriotique de Berne ». Parfois l'éditeur indique en note à quelle lettre répond telle autre; il nous épargnerait des recherches laborieuses s'il multipliait ces utiles références. (Exemple : t. VIII, p. 168 et 217 : le N° 1574 répond au 1546, et il faut noter que Rousseau attribue la date du 22 octobre à une lettre du 2 octobre 1762, ce qui crée une confusion).

Voici encore quelques observations critiques (dont certaines sont plutôt des questions que des corrections) :

T. VII, p. 246 (cf. p. 220, t. VI, 217, et t. X, p. 85): M. Plan croit que Claire, la mystérieuse amie de Mme de La Tour, s'appelait Mme Bernardoni; il estime que Th. Dufour se trompait en l'identifiant avec une certaine Mme Prieur. Avouons que l'hypothèse de Th. Dufour nous paraît aussi vraisemblable que celle de son distingué continuateur. — P. 355, N° 1446: ce message à un bailli de Berne paraît plutôt un schéma ou un résumé qu'une vraie lettre de Rousseau, d'ont elle n'a ni l'allure ni le style. Authenticité douteuse!

T. IX, p. 164. La note, qui fait des réserves sur l'authenticité du N° 1725 est, à tous égards, déplacée. Il convient d'en indiquer la suppression dans l'errata final. - P. 231, N° 1772. Cette lettre de Moultou est « transcrite de l'imprimé en 1865 car Streckeisen-Moultou, Amis et ennemis, t. I, p. 80-81. » Une note de Th. Dufour nous apprend que « Streckeisen-Moultou a supprimé à la fin de la lettre dix lignes sur Vernes et sur Vernet ». Or Streckeisen n'indique pas cette suppression. Th Dufour connaissait-il donc l'original ? Si oui, pourquoi ne l'a-t-il pas reproduit ?... Mystère! — P. 256, N° 1787. Autre lettre de Moultou, même provenance, même note : « Streckeisen-Moultou a supprimé à la fin onze lignes sur De Luc et Mallet. (Th. D.) »... Même mystère! — P. 270, lignes 5-7: la phrase, inintelligible, a probablement été mal transcrite par le premier éditeur. -- P. 319, note 4, 2e ligne : lire « il obéissait » au lieu de « elle obéissait ».

T. X, p. 20: une note expliquant la première phrase du dernier alinéa serait nécessaire (Cf. p. 45 et 234, où l'allusion s'explique). — P. 99: M. Plan expose, au commencement et à la fin du N° 1898, que Th. Dufour a admis pour cette lettre une date invraisemblable, impossible. C'est très probable. Mais alors pourquoi maintenir la lettre à cette place? — P. 214, note (à propos de l'expression: « Ceci sont les données... ») Littré n'ajoute pas qu'on pourrait dire: « C'est les données » mais « Ceci est les données ». — P. 296, 2° alinéa, il doit y avoir erreur de lecture; je propose de lire: « Oseraisje vous demander s'il est vrai que les lettres d'un Citoïen de Geneve soient la plus mechante satire qui jamais ait été faite

de vos ouvrages? M. Usteri le dit en frémissant de Colere, et j'ai risqué d'en faire le partage avec l'auteur uniquement pour avoir indiqué le Livre... » Julie Bondeli veut dire que L. Usteri fait retomber sur elle une partie de l'humeur que lui donne le méchant livre qu'elle lui a indiqué. En coupant la phrase par un point entre « partage » et « Avec », on la rend inintelligible. Le point doit être après « le Livre ». Cet exemple illustre l'inconvénient des transcriptions « figurées ». — P. 348: La transcription littérale, sans majuscules ni ponctuation, de ce N° 2034, présente le même inconvénient. A la 2° ligne, il faut sans doute lire: « c'est dans ce païs jadis honoré par des hommes sages... » au lieu de: « ... honore que des hommes sages... » (1).

Après tant de vétilles, qui ne doivent certes pas nous faire oublier les beaux mérites du recueil dans son ensemble, il est curieux d'entendre l'opinion de Rousseau lui-même sur la publication de sa correspondance. Le jour de Noël 1763, il écrivait de Môtiers au libraire Duchesme, qui préparait une édition de ses œuvres : « Quoi ! l'on veut faire insérer dans mes ouvrages les lettres particulières que j'écris, et qui ne devraient être vues que de ceux à qui elles sont adressées; si vous étiez capable de cette extravagance, je vous enverrois les comptes de ma blanchisseuse et de mon boucher, pour les y mettre aussi » (t. X, p. 271). S'il pouvait lire la Correspondance générale, Jean-Jacques crierait à la trahison, dénoncerait le complot, souffrirait d'un accès suraigu de son mal de vessie; puis, après un sondage douloureux, on le voit choisir et tailler sa meilleure plume pour écrire à ses éditeurs une lettre de rupture, amère, détachée, péremptoire! - Mais... Jean-Jacques est mort. Vive le rousseauisme, sans querelles, par le concours de toutes les compétences, de toutes les bonnes volontés. (Pierre Kohler.)

⁽¹⁾ L'Errata du t. X indique qu'il faut supprimer, p. 59, le trait qui sépare deux lettres ! En fait, des traits de séparation ont été introduits depuis le t. VI. Je ne puis découvrir d'après quel principe on les met ou on ne les met pas après certaines lettres. L'erratum cité donne à croire que ce signe n'est pas placé arbitrairement. Au t. V, on abusait des blancs dans la mise en pages. A cet égard aussi, la publication s'améliore en avançant.

S. Lovering. L'activité intellectuelle de l'Angleterre d'après l'ancien « Mercure de France ». Paris, E. de Boccard, 1930, in-8°, 324 pp.

P. 266: Relevé des passages du Mercure de France (déc. 1766, p. 134; janv. 1767, p. 79; sept. 1768, p. 81) où il est question de la querelle Rousseau-Hume.

Pierre Mille. Le roman français, Paris, Firmin-Didot (1930), in-16, 199 pp.

P. 32-37: La Nouvelle Héloise. P. 38-42: Après Rousseau. « Rousseau peut donc être tenu pour l'inventeur, en France, du genre roman ».

André Monglond. Le Préromantisme français, Grenoble, Editions B. Arthaud, 1930, 2 vol. gr. in-8, 239 et 508 pp.

L'ouvrage complet de M. André Monglond comprendra quatre volumes, dont les deux premiers : I. Le héros préromantique; II. Le maître des âmes sensibles, ont paru en 1930. Le troisième et le quatrième seront intitulés : Les effets de la Révolution, et Le mal du siècle. C'est une œuvre considérable, singulièrement riche, ingénieuse, attrayante et forte, dont la partie déjà publiée intéresse particulièrement les études rousseauistes, puisque, entre les « dates symboliques » de la Nouvelle Héloïse et des Premières Méditations, elle montre comment le préromantisme, dont l'abbé Prévost est le père, et Rousseau l'animateur et l'irrésistible entraîneur, invente « tous les thèmes qui feront la substance du lyrisme romantique. »

Editeur de Senancour et de Ramond, auteur de cette admirable bibliographie méthodique, qu'il a intitulée : La France révolutionnaire et impériale, M. A. M. s'est posé en historien de la révolution sentimentale et morale, par où la vie intérieure, affranchie des servitudes littéraires et mondaines d'un classicisme extrême, a recouvré ses droits, et ouvert la voie à une renaissance magnifique de la poésie. Préromantisme français, histoire des sentiments de deux ou trois générations de la société française. En rassemblant les traits caractéristiques du héros préromantique, en dépeignant la vie cachée ou avouée des âmes sensibles, l'auteur veut découvrir les sources françaises du romantisme. Par toutes les

démarches de sa multiple enquête, par tous les documents, le plus souvent ignorés, qu'il excelle à mettre en lumière, M. A. M. ne perd jamais de vue le but qu'il s'est proposé, qui est de « maintenir dans la tradition française le meilleur du romantisme. » « Les états d'âme, dit-il, qui vont former la substance de notre romantisme, trop vrais, trop profonds pour être importés, prennent naissance au cœur de la vie française, d'une expérience humaine, non d'une influence livresque. » Sa méthode est également propre à renouveler une histoire, trop souvent établie sur des événements qui se meuvent davantage dans la région des apparences, à la surface des réalités, au gré des parti-pris ou des idées toutes faites. On y reconnaît un disciple, indépendant assurément, plus amplement informé et servi par une science plus rigoureuse. mais un critique de la grande lignée de Sainte-Beuve. Passionnément curieux des origines cachées, - même les plus lointaines, même les plus indirectes - psychologue et portraitiste, autant qu'analyste des œuvres et témoin des faits, M. A. M. procède par « biographies d'âmes. » Il demande aux expériences individuelles - pour parler avec lui - l'explication des courants généraux. Il va chercher dans les âmes solitaires le pressentiment et le retentissement profond des grands événements. Par la révélation d'aveux secrets, par les confidences de mémoires, de journaux intimes ou de correspondances familières, autant que par l'interprétation intuitive d'ouvrages littérairement médiocres mais significatifs, il montre comment l'évolution des sentiments et des mœurs a précédé celle des formes d'art, si bien que, sous un langage convenu et suranné, sourdent des forces nouvelles et des aspirations inouïes. Soutenu par une lecture énorme, guidé par un « sens aigu des réalités intérieures, » il réussit à rendre à chaque moment du préromantisme, à chaque étape visible de ce mouvement croissant, sinueux et continu, « son atmosphère et sa couleur. »

Les grands noms auxquels se rattache ce renouvellement sentimental, dont les limites idéales sont, à l'expiration du classicisme, Les liaisons dangereuses de Laclos, et, à l'aurore du romantisme, l'œuvre exquise de Joubert, sont ceux de Prévost, Diderot, Rousseau, Restif, Ramond, Bernardin, Senancour. Le « Je ne sais quoi » de Marivaux devient une

« recherche du paradis perdu, » c'est-à-dire de la vie de l'âme, de l'émotion créatrice, de la poésie. Tout leur siècle s'efforce du factice au réel, de la convention à la sincérité. Entre la Nouvelle Héloïse et les Premières méditations, tous les germes ont été semés, mais il n'y a pas eu de poètes pour les féconder. La naïveté voulue du style Louis XVI imaginera les émotions factices, les décors à deux dimensions et les fausses lumières du romanesque, avant d'aborder aux rives et de découvrir les paysages spirituels du romantisme. Il faudra prôner l'autonine, puis l'hiver, aux dépens des printemps et des étés, chers aux mondains. Il faudra découvrir la beauté des nuits, les mystères du clair de lune; entendre le langage des ruines et des tombeaux, créer tout un paysage intérieur, s'émerveiller d'un monde inconnu, assister en un mot à une « catastrophe géologique, » avant que les sens de l'homme, libérés de toute discipline d'école, s'ouvrent à la nature simple et vraie.

Toute cette histoire, résumée en quelques phrases abstraites, les chapitres du « Héros préromantique » de M. A. M. l'illustrent avec des gravures spirituellement choisies dans l'imagerie contemporaine, par des évocations vivantes d'œuvres et d'hommes de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Mais dans ce renouvellement moral, l'artifice a tant de part encore que le préromantisme ne semblerait aboutir qu'à l'épuisement, dans le retour à l'antique, au pseudo-classicisme stérile, si ne devaient se produire, après le renouvellement des âmes, une révolution politique « qui ruine l'hégémonie de la bonne compagnie, » et une révolution littéraire, qui « précipite la tyrannie des règles. »



Comment la poésie, « bannie des vers, bannie de la vie même, réussit, par des voies imprévues, à s'insinuer dans les âmes, à reconquérir le domaine de la vie intérieure, » telle est l'idée directrice du second volume du *Préromantisme*. Ici, le « maître des âmes sensibles, » c'est Jean-Jacques Car si l'auteur des *Mémoires d'un homme de qualité*, si l'auteur de *Manon Lescaut* a rendu à l'amour humain profondeur

et poésie, c'est celui de la Nouvelle Héloise qui en fera une source de vertu. D'autre part, l'auteur du Discours sur l'inégalité fera surgir d'enthousiastes adeptes d'une révolution qui doit élever les petits, les humbles, les pauvres, au rang des privilégiés de l'ancien régime, dans un formidable élan de revendication plébéienne. Ici commence un mouvement qui aboutira au socialisme romantique de 1848. Enfin, l'auteur des Confessions et des Rêveries, provoquera dans les sensibilités françaises, particulièrement dans la petite bourgeoisie citadine et campagnarde, cet état d'âme, proprement romantique, que l'historien des sentiments appelle égotisme, et qui s'épanouira magnifiquement, par « le contact avec le moi profond, » dans le roman, avec Chateaubriand, dans l'histoire, avec Michelet, dans la critique, avec Sainte-Beuve.

On voit ainsi, grâce à la patiente enquête de M. A. M., d'abord instruit lui-même par des historiens littéraires dont il ne néglige aucun, Rousseau se dresser sur toutes les avenues qui conduisent, à travers le règne de Louis XVI et la période révolutionnaire, vers le romantisme naissant. « Jusqu'ici nous avons épié les signes d'une révolution sentimentale, essayé de découvrir les forces cachées qui font converger tant de lassitudes, d'obscurs pressentiments. » C'est la découverte du préromantisme, objet du premier volume de M. M. « Mais, dès lors que Rousseau paraît, il fond, dans l'unité de sa personne, de son œuvre, tous ces efforts dispersés. » Et voici donc l'objet du second : « Comment le préromantisme constitué se transforme, s'enrichit ou se complique au cœur de chaque expérience individuelle. »



Notre tâche est moins de juger que de donner une idée aussi complète que possible de tout ce que l'ouvrage de M. A. M. offre aux rousseauistes de nouveau, de suggestif, de révélateur. Il voit en Rousseau un anarchiste à la fois et un aristocrate. Anarchiste, parce que, dans le préromantisme, qui était sain, il introduit la révolte, et lui communique du coup une force irrésistible, mais, en même temps, un principe de corruption. On pourrait discuter cette affirmation et

s'étonner qu'en face de Rousseau et de ses descendants immédiats, fussent-ils des illuminés, des « mages » et des « ratés, » Joubert, ce mince et flexible Joubert, conseiller précieux, mais écrivain seulement accessible aux raffinés, paraisse comme le guérisseur, le sauveur de l'âme sensible. On pourrait encore relever l'ampleur, la noblesse et la sincérité du sentiment religieux chez Rousseau. On pourrait surtout contester qu'il y eût contradiction entre son système social et sa pensée. Mais tout cela mènerait loin, et risquerait d'ébranler la belle architecture, de rompre l'élégant enchaînement des démonstrations de notre auteur, qui supposent nécessairement un Rousseau responsable des sophismes, des illusions mensongères, des hypocrisies cruelles, des perturbations de sensibilité chez ses disciples, ses imitateurs et ses admirateurs. Notre auteur nous renverrait d'ailleurs à telle remarque, telle note, où s'atténuent ou s'effacent ses sévérités. A cette réflexion, par exemple, qui résume la vaste enquête de Pierre-Maurice Masson sur la pensée religieuse de Rousseau : « C'est par lui que le sentiment religieux envahit l'âme moderne. A des idées qui appartenaient au siecle tout entier, il ajoute l'ardente sincérité qui passionne et entraîne ». On reconnaît le mot fameux de Mme de Staël à vingtdeux ans, dans ses Letres sur J. J. Rousseau.

Si tout l'égotisme romantique procède de Rousseau, que M. A. M. déclare cependant « l'homme le plus incapable de créer dans la pleine acception du mot, » c'est qu'il a découvert pourtant, au moins littérairement, l'art de jouir de soi, la volupté de se sentir vivre, de s'abandonner au jeu passif de ses sens, échauffés par l'imagination. En décrivant des paysages qui favorisent la solitude et le recueillement, en vantant le charme des choses voisines de la simplicité primitive, en exaltant l'émotion des souvenirs d'enfance et de jeunesse, en mêlant le romanesque au pittoresque, il est le premier poète de la rêverie. C'est lui qui libéra ces « activités mystérieuses de l'âme, par où se consomme l'expérience poétique, donc romantique. »

Dans l'influence littéraire de Rousseau, notre auteur s'applique heureusement à distinguer les temps qui précédèrent et ceux qui suivirent la Révolution. Il y a le Rousseau sen-

sible et superficiel, celui des « Pèlerins d'Ermenonville, » de la « Légende de Jean-Jacques, » celui dont s'inspirent la manie des confessions et les hypocrisies de la sensibilité, celui de Bernardin de Saint-Pierre en un mot, type accompli de l'égoïsme sentimental; et puis, après les désordres et les cruautés de la Révolution et l'épreuve purifiante de l'émigration, l'heure est venue du « Rousseau profond, » alors que le préromantisme aura « rendu leurs droits aux plus hautes puissances de l'âme » et assuré les conquêtes de la vie intérieure.

Dans ce vaste tableau, qui remplit le second volume du Préromantisme français, M. A. M. déploie une maîtrise admirable, qui ordonne les analyses les plus délicates sous les vues
d'ensemble les plus fortes. Pour suivre cette évolution de l'artificiel au réel, du romanesque au romantisme, du style Louis
XVI à la poésie retrouvée, il faudrait énumérer, en les résumant, tous ses chapitres. Un mouvement puissant les soulève, d'abord lent à s'orienter, puis, peu à peu, nourri de tous
les éléments de la vie sentimentale française, qui annonce
l'éclosion des grandes œuvres romantiques, dans l'unité achevée de la vie intérieure. Ainsi sommes-nous amenés aux dernières étapes du Préromantisme français, que décriront les
tomes III: Les effets de la Révolution, et IV: Le mal du
siècle.

Associant l'art à la science, avec une liberté, une clarté, une élégance qui ne se rencontrent peut-être que dans son pays, l'historien du sentiment qu'a voulu être M. A. M. aura achevé le tableau de l'enfance et de l'adolescence de l'âme française moderne [B. B.].

P. S. — 23 planches dans le premier volume, 25 dans le second, composent une illustration expressive et spirituelle, qui met en lumière à côté des textes littéraires, les caractères du style d'une époque. L'éditeur J. Rey de Grenoble s'était acquis une renommée auprès des bibliophiles. Les Editions B. Arthaud, qui lui succèdent, ne la démentent pas. [B. B.].

Annales politiques et littéraires, 20 sept. 1925, P. 304 : G. Lenotre, Les pèlerins d'Ermenonville.

ITALIE

Barbara Falco. Breve studio pedagogico sull' Emilio di G. G. Rousseau. Cuneo, stab. tip-edit., S. A. [1930], in-8°, 16 pp.

SUISSE

Paul Chaponniere. Notre Töpffer. Lausanne, Payot, 1930, in-16, 215 pp.

Signalons quelques rapprochements ingénieux entre Töpffer et Rousseau : « Töpffer est un Jean-Jacques qui se sent aimé, qui s'occupe à jouir des choses plutôt qu'à en souffrir. Ces deux Genevois ont vu dans le progrès un tyran acharné à poursuivre l'homme sous couleur de l'affranchir... l'un et l'autre ont rêvé d'échapper à leur siècle de fer... Tous deux sont devenus auteurs sans le savoir, pour retrouver ce que leur arrachait l'existence quotidienne. > (p. 12-14). Après Florian, Töpffer s'éprit à seize ans de Rousseau, puis de Montaigne, de Rabelais, de Shakespeare, de Richardson, et de Brantôme (p. 31). « L'amour que Töpffer portait au peuple se manifeste par un souci permanent de le mettre à l'abri de ceux qui exploitent ses appétits. De là, tout comme Rousseau, auteur dramatique, montrait les dangers du théâtre, Töpffer, romancier craint les romans. » (p. 108-109). Contre l'introduction à Genève de bals masqués à la mode française, Töpffer argumente à la façon de Jean-Jacques à propos du théâtre : A Paris, dit-il, où ces choses existent, il peut y avoir des inconvénients politiques à les supprimer; mais à Genève, où elles n'existent pas encore, il serait aussi honteux qu'absurde de les y introduire. (p. 156). [L. J. C.].

BIBLIOGRAPHIE DE L'ANNEE 1931

ALLEMAGNE

J. J. Rousseau. Die Krisis der Kultur. Die Werke, ausgewählt von Paul Sakmann, Leipzig, Alfred Kröner (1931), in-16, XLIII, 359 S. (Kröners Taschenausgabe, Band 85).

Les œuvres choisies de Rousseau traduites en allemand se multiplient. Voici un excellent choix fait non au hasard, mais d'après un plan bien arrêté.

L'auteur veut que l'Allemand ignorant le français ait la possibilité de se faire une idée directe de Rousseau, et de le confronter directement avec notre temps où la civilisation subit une forte crise. De là le titre peu clair de l'ouvrage. C'est donc sous cet angle qu'il a composé ce recueil, tiré essentiellement des Confessions, de la Nouvelle Héloïse, d'Emile, du Contrat social et des deux Discours. L'idée est heureuse d'avoir publié l'Essai peu connu sur l'économie politique qui annonce le Contrat social.

Dans une longue préface, l'auteur, d'une main sûre, initie le novice à l'ordre d'idées du philosophe, parle de son influence de Kant à Nietzsche et apprécie avec compétence la valeur de son héritage. La qualité de la traduction ne laisse rien à désirer. [W. M.].

Jean Jacques Rousseau. L'homme et son œuvre. Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1931, in-16, 56 pp. (Ecrivains d'hier et d'aujourd'hui. Herausgeber : W. Gaede u. M. van de Kerckhove, 25).

Choix scolaire intéressant, mais d'une annotation peu sûre. Corriger, p. 50 : 1741-62, en 1742-62; faire mention expresse du séjour à Montmorency, 1756-62; les Lettres de la Montagne parurent en 1764, et les Confessions restèrent sur le métier de 1765 à 1770; p. 51 : Rousseau mourut le 2 juillet; p. 55 : dévaler n'est pas dialectal; cf. Littré. [L. J. C.].

ANGLETERRE

Maria Edgeworth. Chosen Letters, with an Introduction by J. V. Barry, London, Jonathan Cape, 1931, in-8°, 468 pp.

Cette Maria Edgeworth est un personnage connu dont on trouve beaucoup d'exemplaires dans le Royaume-Uni à la fin du XVIII^e siècle; cachant sous des dehors un peu romanesques un grand fond de bon sens et d'honnêteté. Mr. Barry, dans l'excellente esquisse qu'il donne ici de la vie de Maria, compare plus d'une fois ses idées pédagogiques avec celles

de Rousseau, mais l'impression finale qui se dégage de son étude, c'est qu'elle a tiré ses idées de sa nature, de son expérience, d'une sympathie spontanée pour les enfants autant que de l'influence de Jean-Jacques. Non que cette influence ait manqué : le fameux Thomas Day avait été un ami de son père, Richard Edgeworth. Mais le caractère même de Maria, ainsi que les circonstances de sa vie semblent avoir conspiré pour faire d'elle une éducatrice parfaite.

Le père de Miss Edgeworth s'était marié quatre fois. Maria elle-même apartenait à la première famille, et à mesure que de petits frères et de petites sœurs venaient grossir cette famille remarquable même pour l'époque, la bonne Maria s'adaptait à eux et s'en occupait. Elle comprenait naturellement l'enfance; et comme ses frères et ses sœurs grandissaient, les sympathies de cette excellente fille au lieu de se dessécher, se vivislaient. Se sier aux bons instincts de l'enfant, donner des « leçons de choses », poursuivre toujours un enseignement pratique, ce sont là, paraît-il, les grandes lignes de son système. Les livres qu'elle publiait étaient adaptés aux « trois étapes » indiquées par Rousseau. Il y en avait pour chaque âge : des livres à l'usage des enfants, des contes moraux, des romans. Ces ouvrages ont eu une grande fortune; et quand Lovell Edgeworth, frère cadet de Maria, avait mis la propriété en péril par les dépenses de l'école qu'il avait fondée - école pour garçons de toutes les classes et de toutes les confessions, véritable image de l'unité irlandaise! — c'est Miss Edgeworth qui, grâce à la fortune qu'elle avait amassée, sauva le patrimoine familial.

Maria Edgeworth ne cessa pas, en quittant l'Irlande, de s'intéresser aux problèmes pédagogiques. Mêlée à la haute société anglaise, elle avait ses entrées dans les cercles intellectuels et aristocratiques de France et de Suisse. Elle fit deux séjours dans ces pays, en 1802-3 et en 1820. En 1802, ce sont Madame Delessert et sa fille Mme Gautier qu'elle rencontre. Au début de 1803, l'abbé Morellet l'invite à déjeuner, et c'est par lui qu'elle est présentée à Mme d'Houdetot, dont nous trouvons ici un portrait mémorable : « Elle a 72 ans, écrit Miss Edgeworth, une femme maigre coiffée d'un petit bonnet noir : elle m'a paru laide à faire peur, elle louche telle-

ment qu'on ne peut pas savoir de quel côté elle porte son regard ». Mais son caractère et sa conversation charment la visiteuse. « Aussi gaie et aussi ouverte qu'une jeune fille de seize ans », elle possède l'art de prendre toutes les choses, toutes les situations, par le bon côté. Elle ne peut se lasser de servir ses amis.

Notons qu'elle fournit à Miss Edgeworth des souvenirs personnels sur Jean-Jacques.

« Une fois, à un dîner donné chez Madame d'Oudetot (sic), il y avait une belle pyramide de fruits. Rousseau, en se servant, prit la pêche qui formait la base de la pyramide, qui croula immédiatement. « Rousseau, s'écria-t-elle, voilà ce que vous faites toujours avec tous nos systèmes : vous [les] renversez d'un seul coup de doigt, mais qui viendra reconstruire ce que vous aurez renversé? » Je demandai, continue Miss Edgeworth, s'il était reconnaissant de toutes les bontés qu'on avait pour lui. « Non, il ne l'était pas : il avait mille mauvaises qualités, mais j'en détournais toujours mon attention, pour la rapporter sur son génie et sur le bien qu'il avait fait à l'humanité ». (Lettre à Miss Sneyd, Paris, 10 janvier 1803).

En 1820, Miss Edgeworth est de nouveau à Paris, où elle se lie avec la comtesse de Salis et la baronne de Salis. Puis, se rendant en Suisse, elle va voir Pestalozzi.

Le recueil que nous devons aux soins de Mr. Barry nous fait entrer dans l'intimité d'un personnage charmant, et permet de voir dans quelle mesure le système pédagogique de Rousseau a trouvé dans le Royaume-Uni un accueil spontané. [A. L. S.].

J. Y. T. GREIG. David Hume. London, Jonathan Cape, 1931, in-8°, 436 pp.

Cette biographie de Hume est de beaucoup la meilleure. Les démêlés de Jean-Jacques avec le grand sceptique sont racontés ici avec un jugement et avec une impartialité impeccables. Hume et Rousseau avaient des caractères qui faisaient contraste sous presque tous les rapports. « Il est curieux qu'ils aient jamais cru pouvoir s'entendre. Il est presque incroyable qu'ils aient en effet vécu ensemble pen-

dant plusieurs semaines d'une façon cordiale ». Cependant après l'arrivée des voyageurs à Londres, Rousseau n'a pas tardé à imaginer des griefs contre Hume. La mégalomanie s'était développée à un tel point chez Jean-Jacques qu'il était dès lors aux limites même de la santé mentale. Plus on s'occupait de lui, plus il se croyait un objet de persécution. Après l'éclat de nervosité soupçonneuse, au début de l'été 1766, Hume n'avait pas tort d'écrire à Jean-Jacques la lettre du 26 juin. Son erreur, erreur grave, qui seyait mal au bon David, fut d'expédier immédiatement après au baron d'Holbach la lettre où Rousseau était représenté comme « the blackest and most atrocious villain that ever disgraced human nature. » On pense bien que d'Holbach prit soin de répandre la nouvelle! Or, Rousseau n'était pas un traître : il souffrait d'une forme de paranoïa, et n'était pas moralement responsable de ses actes. On ne peut pas d'ailleurs tout à fait disculper Hume. En attirant Rousseau en Angleterre il avait agi un peu par vanité (ce qui n'est pas un cas pendable), mais aussi il avait commis des erreurs de jugement; et dans le différend qui venait d'éclater, ce qui l'occupait le plus était le sentiment qu'on l'avait mis dans une posture ridicule. Enfin et surtout, il n'aurait pas dû s'emporter et écrire si précipitamment à d'Holbach. On ne doit pas le blâmer cependant d'avoir publié l'Exposé succint. Il avait engagé sa responsabilité (bien à tort, comme on l'a vu), et il fallait bien vider le débat. D'Alembert, Turgot, et ses autres amis, avaient raison de lui conseiller de publier l'Exposé, et Hume avait raison de suivre leur conseil. La lettre adressée par Turgot à Hume, le 27 juillet 1766, peut être regardée comme le dernier mot sur l'affaire. On peut ajouter qu'il serait malaisé de traiter cette querelle si épineuse d'une facon plus équitable que n'a fait le savant professeur de littérature anglaise à l'Université de Witwatersrand. [A. L. S.].

Harald Hoffding. Jean-Jacques Rousseau and his Philosophy. Translated from the second danish edition by William Richards and Leo E. Saidla. With a new preface by the author (and an Introduction by L. E. Saidla). New Haven, Yale University Press; London, Milford, 1930, in-8°, XVIII-165 pp.

Voir, Annales, t. IX, p. 123, le compte rendu de l'édition française.

C. E. Vulliamy. Rousseau. London, Geoffrey Bles, 1931, in-8°, X-294 pp.

Biographe de Voltaire, de Rousseau et de John Wesley, M. Vulliamy semble bien avoir choisi ces grandes figures du XVIIIe siècle comme les caractères les plus conformes a son talent. Nous ne croyons pas le diminuer quand nous saluons en lui un portraitiste plutôt qu'un historien. Le portrait qu'il trace de Rousseau est vivant. Sans prodiguer les détails, il ne s'interdit pas de s'arrêter aux grands moments et aux scènes pittoresques qui jalonnent la vie du promeneur solitaire. Le dessein général du tableau est bien proportionné. M. Vulliamy a consulté les travaux récents et les meilleurs documents (1); il analyse les œuvres de Rousseau dans des exposés rapides et personnels. C'est une étude d'ensemble, qu'il nous offre. Dira-t-on qu'elle n'est peut-être pas assez complète, assez fouillée pour le spécialiste ? Exigera-t-on des analyses plus détaillées, une bibliographie scientifique? Ce serait demander ce que l'auteur n'a pas prétendu fournir; et il faut le louer, sans réserve, d'avoir donné au grand public une étude colorée, bien renseignée, et somme toute, assez favorable à ce pauvre Jean-Jacques.

Le biographe aime son héros sans pourtant se laisser dominer par lui. En narrant la jeunesse de Jean-Jacques, il ne peut s'empêcher de se récrier devant certains signes de sensualité. Dans l'affaire de Mme d'Houdetot et de Mme d'Epinay, Rousseau est assez vertement tancé. Cependant le désir principal du narrateur est de comprendre et d'expliquer, et il n'est jamais si content que lorsque il peut apprécier l'homme « au cœur doux et affectueux ».

La plus solide contribution de M. Vulliamy se trouve, à mon sens, dans les portraits qu'il donne des amis et amies

⁽¹⁾ En passant, corrigeons quelques vétilles : p. 1, lire : Gautier; p. 13, lire : Ducommun; p. 16, lire : Minutoli; le curé de Pontverre n'avait rien de commun avec le chef des Gentilshommes de la Cuiller, confrérie éteinte depuis longtemps à cette époque; p. 22 : M.le Pontal; p. 27, Nicoloz, est le prénom de Le Maître.

de Jean-Jacques. Mme de Warens est jugée légère et un peu superficielle; mais son influence sur Rousseau « a été loin d'être tout à fait mauvaise. » Elle a contribué à former son goût littéraire, et à développer le côté doux et humain de son caractère. Sans elle, Rousseau se serait laisser aller « vers des tentations plus funestes. » Quant à Thérèse, l'auteur s'efforce de la réhabiliter. Sa mère fut assurément insupportable, mais Thérèse elle-même, pour niaise et illettrée qu'elle nous paraisse, n'était pas une compagne indigne de Rousseau. Celui-ci avait besoin de quelqu'un pour remplacer « sa chère maman. » Or, une femme intelligente l'eût agacé. Il a trouvé dans Thérèse une maîtresse et une servante (excellente cuisinière par dessus le marché), qu'il pouvait renvoyer à ses marmites, quand il voulait être seul. Jugement un peu brutal, mais assez juste. Ajoutons que Thérèse possédait une certaine finesse de pénétration; elle « conservait, dans des situations difficiles et devant les gens les plus haut placés, une gravité et une décence qui avaient leur valeur. » De plus, elle portait « une vraie affection à Rousseau », elle le soignait avec une patience qu'il n'aurait guère pu trouver ailleurs. « De toutes les personnes qui ont connu Rousseau, elle est la seule qui ait vécu pendant longtemps avec lui sur un pied de vraie intimité. »

En narrant cette lamentable histoire de l'Hermitage, l'affaire de Mme d'Houdetot, les querelles avec Mme d'Epinay et avec Diderot, M. Vulliamy ne cache pas son exaspération. Rousseau devait plus de reconnaissance et de considération à Mme d'Epinay. Dans « ces querelles sans fin, » Rousseau n'avait pas tous les torts, mais il finissait toujours par avoir tort. C'est à l'échec qu'il subit dans ses relations avec Mme d'Houdetot, que M. Vulliamy semble attribuer l'origine de sa maladie mentale. D'une main légère il trace les progrès de cette maladie, et l'on ne saurait trop louer les pages où il nous fait sentir les fantômes qui peuplaient les rêves de Jean-Jacques vieilli, qui le guettaient aux portes des maisons, et le suivaient dans les rues. De temps à autre, le promeneur solitaire retrouve en herborisant la tranquillité et même une ombre de bonheur; et on voudrait croire que le vieillard, faible, malade et découragé, s'est un peu consolé,

dans les derniers jours qu'il a passés sur terre, sous les frais ombrages d'Ermenonville.

Les conspirations dont Rousseau a cru être l'objet, sont pour M. Vulliamy une chimère. Rousseau a été persécuté par des conseils et des parlements; mais rien ne prouve l'existence des formidables complots qu'il a imaginés.

Les dernières pages du livre résument les principaux traits du caractère et du génie de Rousseau. L'auteur n'y voit pas de véritables contradictions. Doué d'une sensibilité active, mais privé d'humour et faible de volonté, Rousseau ne pouvait pas ne pas être malheureux. Son génie tient aux mêmes causes que ses malheurs : « il est issu d'une imagination fortement organisée et d'une volonté très peu organisée. » Cependant, ce contemplateur a eu de belles qualités. Jamais il n'a jalousé les autres écrivains de son temps. Il a été au fond doux, affectueux. Personne n'a voulu plus ardemment s'attirer l'amour de ses semblables, et personne n'a été plus incapable de le retenir. Son influence n'a pas été mauvaise. « Il a passé, feu dévorant, parmi les débris desséchés des royaumes décadents..., apportant aux hommes de bonne volonté un nouveau message de paix, de tolérance et de liberté. » [A. L. S.].

ESPAGNE

Francisque VIAL. La Doctrina educativa de J. J. Rousseau. Traducción y Prólogo de Jesús Sanz, Profesor de la Escuela Normal de Lérida. Barcelona, Buenos-Aires, Editorial Labor, 1931, in-16, 179-VII pp. (Colección Labor, Sección II: Educación. Nº 278. Biblioteca de Iniciación cultural).

C'est un signe des temps de voir l'importante Collection Labor présenter aux éducateurs hispano-américains l'excellente étude publiée en 1920 par F. Vial, et analysée ici-même; cf. Annales, t. XIII, p. 251. Le traducteur, M. J. Sanz, a enrichi de huit hors-texte judicieusement choisis cet ouvrage d'une typographie très soignée. [L. J. C.].

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

John Charpentier. Rousseau the Child of Nature, Lincoln Mac Veagh, The Dial Press, New-York; Longmans, Green & Company, Toronto, MCMXXXI, (1931), in-8°, 303 pp. John Charpentier. Jean Jacques Rousseau, ou le démocrate par dépit. Paris, Perrin, 1931, in-16, I-233 pp.

Ce livre a paru d'abord à New-York (les éditeurs tiennent à le faire remarquer), et quelques mois plus tard à Paris. Il est annoncé, sur la chemise de papier qui enveloppe le volume, comme un ouvrage sur cette « Amazing person who invented (sic) modern education and repudiated all his own children, » et dont le portrait « Immanuel Kent (sic) kept in his study. » Il y a aussi un dessin sensationnel, haut en couleur, d'une immense dame Nature, revêtue d'un voile fort léger, et tenant derrière son dos un long fouet évidemment destiné à frapper un minuscule Rousseau tout habillé de rose, en tenue de gala, agenouillé, tête basse. Cela doit apparemment traduire l'idée exprimée dans le titre français, « le démocrate par dépit. » Comme le titre anglais est tout innocent « l'enfant de la nature, » le sens de la belle image est perdu, car le texte ne répond que bien imparfaitement au titre à thèse.

Cette note tapageuse n'est pas encourageante pour l'etudiant sérieux. Et, en fait, nous avons ici une nouvelle démolition systématique. A quoi rime celle-ci ? La chose avait été faite supérieurement par Lemaître, et si fréquemment par tant d'autres. L'auteur apporte-t-il des arguments inconnus ? Non; il semble même s'être documenté un peu hâtivement; il cite volontiers Michelet, et parmi les moins anciens, Benedetto, Masson, Mme Macdonald — ce n'est pas assez. Des écrits de Rousseau, il ne tient guère compte que des Confessions; nous ne retrouvons même pas la correspondance. Et s'il s'agissait d'une « vie romancée », on accepterait cela; mais non; il s'agit bien de juger Rousseau tout entier, l'écrivain des Discours, de la Lettre à d'Alembert, de la Nouvelle Héloise, du Contrat, de l'Emile. Dès lors si nous ne pouvons pas reprocher à l'auteur son ignorance des livres de Rousseau — de cela nous ne sommes pas à même de juger —, nous pouvons protester, parce qu'il en est tenu si peu compte. Il y a bien trois pages (225-228 de l'édition anglaise) où on parle des idées que Rousseau a agitées — mais trois pages pour dire son mot sur une bataille qui dure depuis un bon siècle et demi, c'est un peu se moquer du monde. Voici longtemps que l'on a mis en garde contre cette façon de tirer des conclusions de Rousseau l'homme à Rousseau le philosophe; depuis Morley, qui, il y a un demi siècle, a tant appuyé là-dessus, on n'a plus le droit de parler comme M. Charpentier, — ou au moins faudrait-il alors se donner la peine de réfuter l'idée de Morley et de tant d'autres. Mais cela demande de l'étude, et le plaidoyer contre Rousseau n'est plus aussi facile, car Rousseau est un rude jouteur jamais tombé encore depuis qu'on s'y essaie.

Mais prenons donc le livre comme il est, comme une biographie en somme. Une fort grosse part du livre consiste en paraphrases des Confessions; nous disons : pourquoi n'avoir pas davantage conservé alors le texte de Rousseau, qui a bien son charme aussi? Les additions et commentaires sont parfois exacts, parfois aussi très sujets à caution. Ainsi, il nous semble que tous les témoignages contredisent l'assertion que Rousseau était « untidy both in his person and in his dress » (80) — et, mon Dieu, il y a des gens qui ont des cors aux pieds (puisque M. Charpentier tient à nous faire considérer ces questions), pour vouloir jouer au pied mignon. Le succès du Premier Discours « determined Jean-Jacques in the resolution he had been constantly (sic) turning over and over in his throbbing head, while he lay on his bed poisoned by toxins of one sort or another » (157) - qui connaît un peu son Rousseau, sait sur quelle mince évidence est fondée cette phrase. Quant à Mme de Warens et ses relations, soyez sûr que M. Charpentier n'ignore rien et explique tout; il est même moins réticent que ne l'est M. Benedetto dans le livre où est discutée la « mission » diplomatique de Mme de Warens — sans avoir cependant cherché plus de preuves. Comme exemple de l'assurance extraordinaire de l'auteur, les pages sur Mme de Warens sont à voir; comment, au monde, M. Charpentier, sait-il ceci : < Sincerely, with his whole heart he wished to avert her

financial ruin, but all the same he looked forward to making his fortune only apart from her > (83-4)? Est-il besoin de dire que M. Charpentier ne pense pas un moment que Rousseau n'ait pas menti tout au cours de son récit sur les Charmettes?... Il est profondément regrettable qu'en France, où depuis quelques années on nous habitue à des ouvrages si consciencieusement documentés et si prudents et sages dans leurs affirmations, on publie — et on envoie à l'étranger — des livres qui répondent si peu à cette intégrite.

Nous serions peut-être injustes en ne mentionnant pas le fait que M. Charpentier se montre équitable en discutant Rousseau et Voltaire, et même la querelle d'Epinay... Il faudrait du reste être singulièrement prévenu aujourd'hui pour ne pas abandonner les calomnies des Maugras et compagnie —; mais à part cela, le livre est un pamphlet dans toute l'acception du terme. Comme il n'y a pas un des chefs d'accusation qui n'ait été cent fois discuté, il est inutile d'y revenir.

Le volume se résume par une virulente attaque finale, dans le genre de la lettre « J'accuse », de Zola. Veut-on le ton de cette philippique ?

« Because he had no moral sense, he could boast of having an infallible moral instinct. Because he had no common sense, and no training, his pride was hurt by his inability to adapt himself to the ways of the society whose doors his genius opened him. He vacillated between the two extremes of weakness and pride, the effeminacy of his nature inciting him to take Plutarch's heroes as his models, his presumption making him bow in his own cult and set himself, in spite of his christian faith, on the same level with his God. Longing to be a superman, lacking power to realize his desire, he was unhappy, maladjusted, unable to adapt himself to existing conditions... (299). [Rousseau avait en commun avec Napoléon les] « primitive traits », « brutality and artificiality » (301).

Le Père éternel usera peut-être de phrases aussi tonitruantes, mais il n'est pas si sûr qu'il applique celles-ci à Rousseau. En tous cas, nous le croirons davantage, quand lui, qui connaît vraiment les cœurs, les aura dites. Jusque-là... Quant à la note de compassion pour ce pauvre Rousseau — qu'on retrouve avec une touchante régularité dans ces attaques, depuis Lemaître (exceptons-en cependant l'inénarrable M. Fusil)... on ne peut se défendre d'y flairer un peu d'hypocrisie. Lorsque on professe un tel mépris pour un homme on ne voit pas de place pour la pitié. Et ne sent-on pas que Rousseau est assez grand quand même (comme Napoléon dont le rapproche M. Charpentier) pour se passer de la pitié des commentateurs ?

On nous en voudrait de ne pas mentionner ce qu'on peut appeler la conclusion de l'auteur : c'est que Rousseau est un grand rêveur. Cinq mots le mesurent : He had a poet's soul (p. 300); donc il est un Asiatique, un de ces êtres qu'il faut maudire comme appartenant à cette civilisation orientale si malmenee par H. Massis. M. Charpentier se hasarde même à suggérer quelques preuves, en quelque sorte matérielles, de cette fâcheuse tare; les voici : est-ce que son père n'était pas horloger dans un sérail de Constantinople ? est-ce que Rousseau n'a pas un jour pensé à prendre refuge en Turquie ? est-ce que Rousseau ne portait pas un costume arménien ? est-ce que Rousseau n'étend pas un voile d'or brodé de perles des Indes, sur le cadavre de Julie ?... Ne s'expliquet-on pas dès lors comment toute la phraséologie de Rousseau est « like none other as that of the prophets of Jehovah ? » Cela rappelle l'histoire du loup blanc : Vous pouvez faire un vœu et être certain que ce vœu se réalisera si, en le faisant, vous vous souvenez bien de ne pas penser au loup blanc. [A. S.].

Modern Language Notes. Johns Hopkins University, Baltimore, January 1931. P. 26-31: Gilbert Chinard, Notes de John Adams sur Voltaire et Rousseau.

Il s'agit de notes en marge de certains volumes de la bibilothèque du célèbre Américain déposés à la Bibliothèque Publique de Boston. Les notes sur Rousseau se rapportent à la Nouvelle Héloïse (P. 29-31). Il y a 11 passages marqués et commentés par quelques brèves paroles, parfois approuvant, parfois faisant des réserves (Excellent Sophistry; ou This requires explications, Limitation, Restriction, etc.). [A. S.]. Philological Quarterly. State University of Iowa. April 1931, P. 216-220: Adolphe-Jacques Dickman, « Le Temps est un songe » et « La Nouvelle Héloïse ».

Rapprochement entre la lettre du roman de Rousseau (Ve Partie, Lettre IX) où le songe de Saint Preux paraît suggérer à Julie le suicide, et le drame de Lenormand, où également une vision paraît suggérer le suicide de Romée. [A. S.].

The Romanic Review. Columbia University Press, New-York. January-March 1931, vol. XXII, n° I. P. 38-40: G. L. VAN ROOSBROEK, Jean-Jacques Rousseau at play.

D'un Recueil de pièces fugitives, tant en prose qu'en vers qui contient des chansons, poèmes, satires — le tout en manuscrit — datant de 1747 à la veille de la Révolution, — M. v. R. tire de la p. 322 un : « Extrait d'une scène d'une petite poste faite dans un caffé, sous le titre de Caffé de Jouvence, à l'occasion de l'installation de Mme Desfontaines dans son nouvel appartement. Le facteur était Rousseau [M. V. R. pense qu'il s'agit bien de Jean-Jacques, car il est toujours fait allusion au Genevois sous ce nom dans le recueil]. Il avait dans son sac de cuir plusieurs paquets de lettres portant des adresses plus ou moins gayes et plaisantes, et parmi les lettres s'en trouvoient adressées aux dames de la société, toutes à remettre au Caffé en question. » [Ce sont des strophes de 8 à 12 vers, à Mme Desfontaines, Maîtresse du Caffé... à Mlle de Forget, à Mlle de Choisi, à Mlle Colombier, à Mad. de Chendret.] M. v. R. y voit une indication contredisant l'opinion accréditée que J. J. était morose, pendant son séjour à Paris de 1770-78. Il n'y a pas d'ailleurs, d'indications sur l'identité des personnes, et les circonstances où Rousseau les aurait connues. [A. S.].

The Musical Quarterly. Vol. XVII, N° 3, July 1931: P. 341-359: Julien Tiersot, Concerning J. J. Rousseau, the Musician.

Traduit du français, cet article est un complément des plus intéressants au volume du même auteur sur Rousseau musicien. Il ne s'agit de rien moins que de la découverte à la bibliothèque du Conservatoire de Paris:

- 1. De la musique du fameux air de la Tante Suzon (Confessions) : Tircis, je n'ose... Mélodie reproduite.
- 2. Du menuet que Rousseau emprunta pour sa grotesque « symphonie » de Lausanne après un allegro et un andante : Quel caprice ! Quelle injustice ! Quoi ta Clarisse... Air et paroles donnés. C'est le N° 19 d'un recueil de Trios de table. Il y a même un double de la chanson dans le volume II d'un recueil de Parodies nouvelles et Vaudevilles inconnus, imprimé en 1731, mais où la musique est simplifiée. M. Tiersot donne des phrases musicales de Haydn et de Mozart qu'on peut comparer à ce menuet, pour lequel il ne cache pas son admiration.
- 3. Un cahier de Canzoni di Batello, Chansons italiennes ou Leçons pour les commençans, Paris, 1753, que M. Tiersot identifie avec ces Canzonette que Rousseau cherchait en vain à retrouver en 1770. Des 12 morceaux des Canzoni, six sont reproduits tels quels dans les Consolations des misères de ma vie, le recueil des dernières années de Rousseau et qui est bien connu. Musique d'un air reproduit.
- 4. La musique de l'Hésiode des Muses Galantes (qui avait trois « entrées », Tasse remplacé par Hésiode, Ovide, et Anacréon). Cet Hésiode, M. Tiersot l'a retrouvé au musée de Chaâlis, où, on le sait, fut déposée récemment la collection Rousseau de M. de Girardin. Reproduction d'une « musette ».

Ajoutons la mention — une simple mention sans indication du lieu où se trouve ce document — du cahier de musique de Mlle Péronne Lard, une des élèves de Rousseau à Chambéry. M. Tiersot ne craint pas de reconnaître le cahier des leçons données par Jean-Jacques; il y a des morceaux gauchement copiés de Lully et de Rameau, et un dernier morceau, « chant de noce », qui serait peut-être de la composition de Rousseau : Viens, hymen, viens m'unir au vainqueur que j'adore.

M. Tiersot mentionne encore un certain nombre d'autres morceaux attribuables à Rousseau (p. 356-7); et il termine par quelques mots sur *Pygmalion*. Rousseau chercha à y mettre en œuvre sa notion de la musique-récitatif complété par orchestration; mais il reconnaît n'être qu'un « petit fai-

seur », et appelle de ses vœux un « grand faiseur » : ce sera Gluck. Reproduction d'un andantino.

Enfin, reproduction du refrain du chant de Desdémone : Willow, willow (Chantez le saule) qui est parmi les Consolatoins des misères de ma vie.

(Rappelons ici deux autres articles de Julien Tiersot, qui ont paru en traduction dans la même revue de New-York, et qui touchent plus ou moins à Rousseau, le second surtout : Rameau, janvier 1928 (XIV, 1) et Gluck and the Encyclopedists, juillet 1930 (XVI, 3). [A. S.].

Golden Book. New-York, Déc. 1931, P. 413, col. 1 et 2 : Small Confession. Traduction abrégée de l'Idylle des Cerises.

FRANCE

Œuvres de J. J. Rousseau; Les Confessions. Paris, René Hilsum, éd., s. d. (achevé d'imprimer le 25 novembre, les 15, 22 et 30 décembre 1931), 4 vol. in-16, 199, 193, 163, 192 pp. (Génie de la France).

Le tome premier est précédé d'une notice, où l'éditeur indique la façon dont il a établi son texte. « Le texte que nous publions est, en principe, celui du plus récent manuscrit, postérieur d'une dizaine d'années à celui de Paris et déposé à la Bibliothèque de Genève. Toutefois nous avons releve dans le manuscrit de Genève quelques erreurs de copie évidentes : nous donnons alors le texte du manuscrit de Paris, en signalant en note les principaux de ces cas. D'autre part, quand Rousseau se fut dépossédé du manuscrit de Genève, ayant gardé celui de Paris, il y fit quelques dernières corrections : nous les intégrons dans le texte. Enfin, nous donnons en note les variantes les plus remarquables; elles sont empruntées, sauf mention contraire, au manuscrit de Paris ». On ne peut que louer les éditeurs d'avoir eu ces soucis critiques pour une édition, somme toute, courante et non réservée aux spécialistes. L'originalité de l'édition que nous avons sous les yeux, réside dans le fait qu'elle combine les deux manuscrits de Paris et de Genève, qu'elle contrôle et corrige le second par le premier, toutes les fois qu'il y a lapsus, inadvertance. Voici un exemple de la méthode suivie : T. I, p. 174. De là nous fûmes à Berne. (l'épisode de l'archimandrite).

« Note. — Cette phrase, dans le manuscrit de Paris, était suivie d'une autre qui terminait l'alinéa : « Il fallait ici plus de façon, et l'examen de ses titres ne fut pas l'affaire d'un jour. »

Ensuite, Rousseau ajouta en marge, dans le second alinéa après celui-ci, la phrase quatrième : « Il fallut de longues et fréquentes conférences avec ces premiers de l'Etat, et l'examen de ses titres ne fut pas l'affaire d'un jour ». Cette dernière phrase faisait double emploi avec la première, que Rousseau, on peut le présumer, avait l'intention de barrer. Néanmoins, il oublia de le faire et, dans la copie de Genève, reproduisit la première phrase et la seconde; les éditions ont donné l'une et l'autre. En supprimant de notre texte la première de ces deux phrases, nous croyons donner la vraie version voulue par Rousseau. »

Les variantes signalées par l'éditeur ne sont pas nombreuses, les deux manuscrits n'étant pas très différents.

L'éditeur a adopté pour cette édition des Confessions un caractère peu agréable, la « mise en page » est trop compacte, le format peu élégant, et les marges sont insuffisantes. [F. R.].

Correspondance générale de J. J. Rousseau, collationnée sur les originaux, annotée et commentée par Théophile Dufour (et P. P. Plan). Tome XV: Rousseau à Londres, à Chiswick et à Wootton. La querelle avec Hume. (Janvier-Août 1766). — Tome XVI: Suite du séjour en Angleterre (Août 1766-mars 1767). Paris, Armand Colin, 1931, 2 vol. in-8° carré, I-382 pp., 6 pl. h.-t.; I-386 pp., 5 pl. h.-t.

Ces deux volumes appellent quelques observations critiques, du même ordre que celles formulées précédemment icimême pour les tomes II à XIV; cf. Annales, 1. XIX, p. 247-249.

Les lettres de Sauttersheim à Rousseau, Paris, 27 avril et 15 juillet 1766, ont été omises; M. Racz les a publiées dans son Rousseau ès Sauttersheim. Budapest, 1913, p. 42-44. Quant

au n° 3225, Rousseau à Granville, vers le 17 janvier 1767, on en trouvera le texte complet, et la date exacte (A Wootton, ce vendredi soir 16 janvier 1767) dans Lady Llanover, Aûtobiography and Correspondence of Mary Granville, Mrs. Delany. London, 1862, 2nd series, t. I, p. 77, d'où L. J. Courtois a tiré le paragraphe final donné dans le Séjour de Rousseau en Angleterre (1) (cf. Annales J. J. Rousseau, t. VI (1910), p. 41, n. 9); ce complément et la date ont été rappelés par le même, dans la Chronologie de la vie et des œuvres de Rousseau (Annales J. J. R., t. XV, (1923), p. 264).

Ce dernier ouvrage renferme cinquante-sept pages de Remarques critiques sur la Correspondance générale de Rousseau telle qu'elle est contenue dans les éditions Hachette et Streckeisen-Moultou, mais c'est là lettre close pour la Correspondance générale. Ainsi, le n° 2904, Rousseau à Mme de Créqui, 3 janvier 1766, relève en note : « la date est bien 3 janvier, et non 1er janvier, comme impriment les précédents éditeurs »; or, le 3 janvier figure dans Annales, t. VI (1910). p. 107, n° I; rappel dans Annales, t. XV (1923), p. 262; même observation pour la date du n° 3175, Rousseau à Davenport, 27 nov. 1766; cf. Annales, t. VI (1910), p. 131, n° XXIII, et Annales, t. XV (1923), p. 236; — ideni pour le n° 3194, Rousseau à d'Ivernois, 12 déc. 1766; cf. Annales, t. XV, (1923), p. 264; — idem pour le n° 3223, Rousseau à Granville, [janvier 1767 ?]; Lady Llanover, o. c., p. 71, date : ce mardi matin, et mentionne en P. S. le paragraphe final; cf. Annales, t. VI (1910), p. 302, t. XV (1923), p. 264; Courtois y suggère: mardi matin 3 février 1767; — au nº 3257, Rousseau à Davenport, 9 février 1767, une note donne comme une nouveauté la leçon faire la barbe aux dames déjà imprimée dans les Annales, t. VI (1910), p. 146.

Autre point de méthode singulier : pourquoi publier en traduction — d'après Streckeisen-Moultou. Amis et Ennemis, t. II, p. 277-278, 286 — les lettres de Hume à Rousseau. N'eût-

⁽¹⁾ La Correspondance générale utilise à diverses reprises cette publication, mais sans en donner le titre; la première référence, t. XV, p. 17, n. 1, est ainsi libellée : « Transcrit de l'imprimé en 1910 par M. Courtois, loc. cit., p. 204».

il pas été intéressant de vérifier quels textes étrangers Rousseau déchiffrait? Les originaux en anglais des n° 2916, 2923, 2924, et 3038, sont conservés à Neuchâtel. Pour certaines dates, cf. Annales, t. XV (1923), p. 293: le n° 2916 est de Thursday morning (sans doute, 27 février 1766); le n° 2923 de Friday morning; le n° 2924 de Tuesday morning; le n° 3038 du 21 of June (et non du 2 juin).

Le n° 3091, Rousseau à Davenport, [1766], n'est qu'un fragment publié d'après Musset-Pathay, alors que l'original, Wootton, 27 nov. 1766 se trouve intégralement dans Courtois, *Annales*, t. VI (1910) p. 131, et se retrouve sous le n° 3175.

Les dates de deux lettres pouvaient être précisées; n° 3110, [5 sept. 1766], Rousseau dit : « j'arrive »; or revenant de chez Davenport en Cheshire, il atteignit Wootton le 29 août, à en croire son Livre de dépenses, cf. Courtois, Séjour, p. 169, fac-similé; n° 3140, Milord Maréchal à Davenport, [sep. 1766], l'original de Neuchâtel porte : ce 19 septembre 1766; cf. Courtois, Chronologie, p. 291.

Reste la série des pseudo-inédits.

Sont partiellement inédits le n° 2902, Mme de Verdelin à Rousseau; cf. Streckeisen-Moultou, o. c., t. II, p. 556; — le n° 3009, Catt à Rousseau; cf. Courtois, Séjour, p. 55, note; — le n° 3104, Tronchin à Bonnet; cf. Maugras, Voltaire et Rousseau, 1886, p. 528; Eug. Ritter, Etrennes chrétiennes, t. XX (1893), p. 223, reproduit dans les Annales, t. XI (1918), p. 188.

Ne sont pas inédites les pièces suivantes: n° 2914, Rousseau à Dupeyrou, 23 janvier 1766, publiée par A. François, Matériaux, 1923, p. 28; — n° 2921, Lullin à Voltaire, 29 janvier 1766, publiée par Ed. Rod, L'Affaire J. J. Rousseau, 1906, p. 134, n. 4; — n° 3004, Coindet à Rousseau, 24 avril 1766, publiée par A. François, Correspondance de Rousseau et Coindet, dans les Annales, t. XIV, (1922), p. 105; — n° 3016, Madelon Boy de la Tour à Rousseau, 4 mai 1766, publ. par Ph. Godet et M. Boy de la Tour, Lettres inédites, 1911, p. 219; — n° 3044, Hume à Davenport, June 1766, publ. par Courtois, Séjour, p. 276; — n° 3074, premier paragraphe, Rousseau à Dupeyrou, 19 juillet 1766, publ. par Courtois, Séjour, p. 301, note 15; — n° 3099, Sauttersheim à Rousseau,

15 août 1766, publ. par Racz, o. c., p. 45; — n° 3103, Dempster à Davenport, 21 août 1766, publ. par Courtois, o. c., p. 286; — n° 3144, Mme de Verdelin à Hume, 4 oct. 1766, publ. par Bergounioux dans L'Artiste, 2° série, t. 5 (1840), p. 326, qui date : 9 octobre; — n° 3146, Rousseau à Dupeyrou, fragment, [octobre 1766], publ. par Courtois, o. c., p. 136; — n° 3163, Rousseau à Guy, 15 novembre 1766; le texte des pages 128-129 a été publié par Courtois, o. c., p. 130-131; — n° 3202, Roustan à Rousseau, 23 déc. 1766, publ. par Courtois, o. c., p. 235; — n° 3226, 3227, Rousseau à Cerjeat, 18 janvier 1767, publ. par A. François, Matériaux, 1923, p. 71, 73; — n° 3231, Stonehewer à Davenport, 22 janvier 1767, publ. par Courtois, o. c., p. 182, note 2; — n° 3235, Rousseau à d'Ivernois, 31 janvier 1767, P. S.; publ. par A. François, o. c., p. 18.

La lettre de Milord Maréchal à Dupeyrou, 28 nov. 1766, figure deux fois dans le t. XVI: sous le n° 3168, d'après Streckeisen-Moultou, puis comme P. S. au N° 3287, d'après une copie du destinataire. Il eût été bon de publier le n° 3168 d'après l'original conservé à Neuchâtel, ce qui eût permis de juger de l'exactitude que Dupeyrou apportait dans la reproduction des textes. [L. J. C.].

Henri Frédéric Amiel. Essais critiques. Publiés avec une introduction et des notices préliminaires par Bernard Bouvier. Paris, librairie Stock, (1932), in-16, 341 pp. (Collection: Lettres, Mémoires, Chroniques).

Le XVII[®] essai, p. 309-340. intitulé: Caractéristique générale de Rousseau, reproduit la fameuse étude du Centenaire de 1878, parue tout d'abord dans le recueil classique de J. J. Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui, conférences faites à Genève par J. Braillard, H. F. Amiel, A. Oltramare, J. Hornung, A. Bouvier et Marc-Monnier, Genève, Neuchâtel et Paris, Sandoz et Fischbacher, 1879, recueil depuis longtemps épuisé. — L'achevé d'imprimer est daté de 1931.

Maurice Barrès. Mes Cahiers. Tome 3º: 1902-1904. Paris, Plon, 1931, in-16, VI-409 pp.

P. 107: « Rousseau... Il a donné pour base au droit le salut public. » — P. 304: « George Sand. La Mare au Diable.

Consuelo, le chef-d'œuvre du roman romanesque. Le Meunier d'Angibaut, roman socialiste délicieux, le type absolu du roman utopique, le roman de Rousseau. » — P. 217 : « Les Conférences, les œuvres d'éducation populaire, c'est de la vulgarisation. Il n'y a pas de sot métier : donc faites des conférences et de l'éducation populaire. Mais si vous pouvez être un Rousseau ou un Joseph de Maîstre, un Taine, un Renap ou un Auguste Comte, ça vaudra tout de même mieux. »

John Charpentier. Jean-Jacques Rousseau ou le Démocrate par dépit. Paris, Perrin, 1931, in-16, I-233 pp.

Cette édition est postérieure à l'édition en anglais parue à New-York. On en trouvera le compte rendu ci-dessus, p. 249.

John Dewey et Evelyn Dewey. Les écoles de demain. Traduit de l'anglais par R. Duthil. Paris, Flammarion édit., (1931), in-16, 284 pp.

Voici un intéressant recueil d'expériences pédagogiques, qui nous transportent dans le milieu scolaire des Etats-Unis. Devant nos yeux défilent des maîtres et des élèves; les uns et les autres sont inspirés dans leur travail par J. J. Rousseau, le génial stimulateur des écoles de demain.

La première expérience nous mène au village de Fairhope (Alabama), lieu de pèlerinage pédagogique. Mrs. Johnson, l'âme non seulement de cette école mais de multiples localités des Etats-Unis, a comme principe essentiel l'éducation fonctionnelle, où les besoins et les intérêts des enfants jouent le rôle capital. Ce principe domine programmes et méthodes, ensemble et détails de la vie scolaire.

Les expériences du professeur Meriam, de l'Université de Missouri, complètent le travail de Fairhope. M. Meriam « croit que, à l'école, le jeu et le travail doivent être le jeu et le travail d'enfants; que les élèves peuvent aimer l'école; que la vie scolaire doit être semblable, mais en mieux, à la vie des enfants hors de l'école; en mieux parce qu'on apprend à jouer et à travailler convenablement et de concert avec d'autres enfants. » Ce principe est appliqué dans l'enseignement des différents objectifs pédagogiques.

Pour M. Wirt, à Garay (Indiana), chaque moment de la vie de l'école est l'occasion d'une leçon de langue maternelle.

La liste des expériences est longue. Les noms des maîtres et des localités changent, les principes restent les mêmes : une éducation active, une activité créatrice dans l'enseignement de la grammaire (à Bryn Mawr), de l'histoire naturelle (à Riverside Cottage School et à Greenwich, la petite Ecole dans les Bois), etc., etc. L'ensemble de ces expériences constitue un hommage rendu au penseur J. J. Rousseau. « Certes, c'est un auteur à paradoxes; il est facile de signaler le côté partial et excessif de ses écrits, mais il a laissé sur l'éducation des enfants des pensées d'une vérité immortelle ». Ajoutons que c'est M. J. Dewey qui parle, c'est-àdire un maître de la pédagogie. [C. M.].

Claire-Eliane Engel. La littérature alpestre en France et en Angleterre aux XVIII^e et XIX^e siècles. Chambéry, libr. Dardel, 1930, in-8^e, XI-287 pp. Illustrations.

Le sentiment de la montagne, aussi loin que la pensée peut remonter le cours de l'histoire et du temps, est inscrit à l'origine même de l'humanité. C'est, en effet, à l'aube des âges, dans la mythologie d'une part, et la naissance de la foi chrétienne d'autre part, que la montagne fait son apparition dans la pensée de l'homme. Sans remonter si loin, et avec raison, car jusqu'à la Renaissance, les Alpes (contrée géographique déterminée) ne jouent pour ainsi dire aucun rôle ni en littérature ni en peinture, Mlle Claire-Eliane Engel a soutenu en Sorbonne une thèse d'une inspiration essentiellement originale : La littérature alpestre en France et en Angleterre aux XVIIIº et XIXº siècles. C'est là, sauf erreur, la première fois qu'un tel thème, qui, dès l'abord dut surprendre de savants professeurs, étrangers à la poésie des vallées et des cimes et à leur répercussion sur le plan littéraire, était présenté à l'Université de Paris et que des noms aux consonnances étranges, sommets aux neiges éternelles, pics sourcilleux ou glaciers hâchés de crevasses et hérissés de séracs, résonnaient sous l'austère coupole de la Sorbonne.

« J'ai voulu établir l'évolution générale du sentiment de la montagne dans la littérature, une vue d'ensemble plus

qu'une étude de détail », écrit l'auteur dans la préface de son remarquable ouvrage. Dans cette vue d'ensemble, Jean-Jacques Rousseau, comme il convient, occupe une place importante. Mlle Engel, avec un don d'analyse plein d'aisance, étayé de la plus sûre érudition, montre admirablement comment Rousseau, qui n'aima jamais la montagne, ou pour être plus précis la haute montagne, fut, à son insu, grâce aux décors de la Nouvelle Héloïse, l'initiateur de l'élite intellectuelle européenne de la seconde moitié du XVIIIe siècle, dans la découverte des beautés des paysages alpestres. C'est un fait que Rousseau ne cessa de marquer son indifférence à la montagne, car on ne peut prendre au sérieux son émotion de commande tout à fait accidentelle, soit qu'il encense les sapins, les torrents et les rochers des environs de Chambéry, soit qu'il rêvasse sentimentalement sur les hauteurs de Pierrenod, durant le séjour de Môtiers. Des Alpes, pas une ligne! Quant à la fameuse Lettre sur le Valais (qui faisait voir rouge à Chateaubriand), elle représenterait plus spécialement, dans les pages que Rousseau a consacrées à la montagne, dans la Nouvelle Héloïse, l'influence visible des Alpes de Haller, influence si souvent signalée et qui restait jusquelà un peu vague.

Il n'en demeure pas moins qu'après Rousseau, sincère ou non, la montagne est à la mode; c'est un exode permanent de voyageurs, admirateurs enthousiastes, pâmés à l'idée seule de se trouver face à face avec la cascade de Pissevache ou de découvrir les hautes silhouettes des monts contre le ciel.

Ce chapitre sur Rousseau (p. 22-42) se termine par une appréciation du plus vif intérêt, mais que je ne puis partager. « Rousseau, dit Mlle Engel, avait à la fois fixé et faussé l'aspect littéraire des montagnes. On avait presque atteint un point mort. Pour longtemps, en un sens pour toujours, Saint-Preux et les paysans du Valais allaient cacher les Alpes. »

J'incline à croire que la raison de cette déformation est ailleurs : l'apprentissage de la sensibilité aux beautés violentes ou à la majesté pathétique de la montagne (ou de la mer!) ne peut se faire en un jour. Il y a là tout un enseignement profond, qui nous vient des grandes forces immobiles de la nature, d'une nature presque entièrement étrangère à l'homme — (qu'il tenait même pour hostile et maudite jusqu'au XVIII siècle!) que, seul, le temps, par une accoutumance progressive de nos réactions affectives, nous permet de pénétrer. L'histoire de la peinture de montagne, qui s'apparente étroitement ici à celle de la littérature alpestre, le prouve bien. Pour peindre la montagne, ou mieux les Alpes, l'artiste doit la connaître, la voir quotidiennement, s'y habituer, vivre à son contact, s'y intégrer en quelque sorte, en pénétrer la psychologie, en un mot : la vivre. Ce processus ne diffère pas en littérature, et Rousseau, s'il a vraiment faussé le paysage de montagne, l'a cependant pressenti. Et à ce seul titre, l'histoire de la littérature alpestre en général et celle des Alpes en particulier lui doivent beaucoup. [Ch. G.].

Claire-Eliane Engel. Byron et Shelley en Suisse et en Savoie 1816. (Mai-octobre 1816). Chambéry, libr. Dardel, 1930, in-8°, IX-113 pp. Illustrations.

Rien de plus séduisant dans ce volume — tout y est d'ailleurs d'un pittoresque charmant — que ce chapitre IV, dont le contenu retiendra spécialement l'attention des rousseauistes. Mlle Claire-Eliane Engel y raconte le tour du lac de Genève que firent, à bord d'une frêle barque, les deux poètes, et leur visite au pays de la Nouvelle Héloïse. Le 22 juin 1816, Byron et Shelley quittent Genève; deux jours plus tard, après une promenade sur l'eau bleue, longeant de nobles sites, ils voient monter devant eux les rochers de Meillerie. Shelley, qui n'a cessé de lire fièvreusement les pages ardentes des amours de Saint-Preux, saute à terre et, à la poursuite du rêve et du passé, erre sous les châtaigniers légendaires. Byron, moins enthousiaste, interroge silencieusement ces paysages magnifiques. Le surlendemain, les deux amis atteignent Clarens. Le troisième chant de Childe Harold (str. 99, 100 et 104) en exprime la grâce:

- « Clarens, doux Clarens, lieu de naissance du profond amour, ton atmosphère est la jeune haleine de la pensée passionnée...
- « Clarens, ce sont des pieds divins qui foulent tes sentiers; l'amour immortel ici monte sur un trône, dont les marches sont les montagnes...

« Ce n'est pas le hasard qui fit choisir ce lieu à Rousseau, pour le peupler d'affection, car il y trouva le cadre dont la passion devait doter les créatures purifiées de l'esprit... »

C'est là, ajoute avec malice Mlle Engel, dans toutes ses nuances, la pensée de Shelley...

On sait gré enfin à l'auteur de rappeler la conversation qu'eurent à Londres Augusta Leigh et Jean-André De Luc (âgé alors de 90 ans), ami personnel de Jean-Jacques Rousseau, pionnier des Alpes (le vainqueur du Buet) et ancien lecteur de la reine d'Angleterre. En parcourant le Prisonnier de Chillon, De Luc rappellera à Mrs Leigh l'excursion qu'il avait faite à Meillerie, en compagnie de Rousseau, qui méditait alors la Nouvelle Hèloïse (1). [Ch. G.].

Denis Diderot. Correspondance inédite. Publiée d'après les manuscrits originaux, avec des Introductions et des Notes par André Babelon. Paris, édition de la Nouvelle revue française. (1931). 2 vol. in-8°, 321 et 339 pp.

Quelle surprise! Diderot ne mentionne pour ainsi dire pas Rousseau. Voici les passages où figure le nom de son ancien ami. Tome 1^{er}, lettres à Grimm, p. 41; Paris, 5 juin 1759: « Rousseau a accepté un logement chez M. de Luxembourg, ce qui a fait dire ici plaisamment qu'il étoit allé téter Mme de Luxembourg, pour corriger l'âcreté de son sang »; p. 118, Langres, 24 août 1770: « Vous m'avez tant fait de bien qu'un Rousseau en crèveroit de rage. » Lettres à Sedaine, p. 291, sans date: il lui demande de composer des couplets de circonstances sur un air du Devin du village.

Tome 2°, p. 13: M. Babelon déclare que la correspondance de Diderot avec sa fiancée corrobore le jugement que les Confessions portent sur Anne-Toinette Champion; à l'appui,

⁽¹⁾ A ce propos, Alexis François, dans une belle étude parue dans la Revue d'Histoire littéraire de la France, avril-juin 1924, commente cette mémorable excursion, et en énumère les participants : outre Rousseau, il y avait Thérèse Levasseur, le père De Luc, Jacques François, et ses deux fils, Jean-André et Guillaume-Antoine. Dans son journal, Guillaume-Antoine note : « Le lundi 23 septembre (1754); couché à Meilleraie ». C'est probablement la première mention dans l'histoire littéraire de ce nom désormais fameux.

il cite une lettre inédite de Mme de Vandeul à Meister, du 5 février 1812, témoin à charge bien involontaire. [L. J. C.].

Paul Nourrisson. Jean-Jacques Rousseau et Robinson Crusoé. Paris, Editions Spes, MCMXXXI (1931), in-16, 179 pp.).

Dans ce petit ouvrage, touffu et mal composé, M. Nourrisson se propose de « montrer l'influence qu'a exercée sur Rousseau l'idée fixe de la solitude, qui s'est imposée de plus en plus à son esprit comme l'idéal auquel devait tendre sa vie ». Robinson Crusoé a paru en 1719; c'est dans cet ouvrage que Jean-Jacques, selon M. Nourrisson, a trouvé le modèle du solitaire idéal. La partie la plus intéressante du livre est celle où l'auteur montre dans l'œuvre de Rousseau l'existence de ce que l'on pourrait appeler le thème du « Sauvage » et de « l'île déserte » où se manifeste la pure nature. Au IIe livre de l'Emile, Rousseau a fort bien parlé de Robinson Crusoé, et a tout de suite vu le parti qu'il pourrait en tirer pour étayer ses paradoxes sur la société. M. Nourrisson examine, dans deux longs chapitres, le Mythe du solitaire dans les récits de Rousseau, et le Mythe du solitaire dans sa vie. Le sujet qu'a traité M. Nourrisson est digne d'attirer l'attention du critique, mais on peut regretter que l'auteur ne l'ait pas fait avec suffisamment de personnalité et d'originalité. Que de références, quel luxe superflu de citations dans ce petit volume ! L'ouvrage est alourdi encore par quelques chapitres où M. Nourrisson reprend les grands lieux communs de la critique antirousseauiste. Dans le chapitre VI, en particulier, Taine, Lemaître, Maritain sont mis au pillage. M. Nourrisson avoue qu'il n'aime pas Rousseau; il éprouve pour sa personne « une répulsion instinctive », et condamne ses idées parce que Rousseau est le père de la Démocratie, du suffrage universel. Ce petit ouvrage, en définitive, ressortit plus au genre du pamphlet qu'à celui de la critique sérieuse. L'auteur aurait pu sans inconvénient le garder dans ses cartons. [F. R.].

Revue des Cours et Conférences, 32° année, n° 16, 30 juillet 1931. P. 673-689 : Fernand Baldensperger, Voltaire contre la Suisse de Jean-Jacques : la tragédie des Scythes.

Pièces de circonstances et de combat, la tragédie des Scythes fut jouée dès mars 1767 à Ferney, puis le 21 mars à Genève — par la troupe du Sieur Rosimond —, et le 26 au Théâtre-Français (p. 686). Voltaire réfutait Rousseau, et cette offensive théâtrale devait sauver « tout ensemble la civilisation, les genres nobles, et les droits authentiques du cœur en face de la sauvagerie primitive. » [L. J. C.].

Revue de Littérature comparée. Octobre-décembre 1931, XInannée. P. 581-606: Fernand Baldensperger, Voltaire et la diplomatie française dans les « affaires de Genève ».

Ed. Rod avait clos son étude de l'Affaire J. J. Rousseau au départ de l'Île Saint-Pierre. M. Baldensperger s'applique à démontrer qu'à partir des démêlés avec Jean-Jacques, Genève devint intolérable à Voltaire, qui songea dès lors à s'en éloigner (p. 606). Et les événements des années 1765 à 1770 se déroulent, peinture intéressante pour nous, encore que Rousseau, initiateur involontaire des troubles, n'en soit plus un facteur essentiel. Ses partisans, et spécialement les deux cents bourgeois qui constituaient le Cercle des Imprévus, furent accusés d'avoir incendié le théâtre de Rosimond; Hennin signale le sinistre à son ministre (p. 599-601). [L. J. C.].

Le Temps, 8 janvier 1931 : Albert Dayrolles, L'ingénuité romantique.

V. Hugo avoua devoir aux Confessions l'idée même de Ruy Blas (1838) : il s'inspira de la page où Rousseau servant à table, étonne la famille de Breil et éveille l'attention de la fille de la maison; la puissance de l'attraction sentimentale, capable de supprimer tout obstacle entre des personnes de catégories sociales nettement opposées, devint un thème littéraire; preuve en soit, l'Antony de Dumas (1830), le Rouge et le Noir de Stendhal (1831), la Valentine de Geor-

ge Sand (1832); et dans la vie réelle, les amours de Charles Lassailly, de Gérard de Nerval, montrent le développement considérable atteint par certains germes épars dans les écrits de Jean-Jacques. [L. J. C.].

Revue de Littérature comparée. Octobre-décembre 1931, XIe année. P. 737-755 : Richmond Laurin Hawkins, Quelques lettres inédites du XVIIIe siècle.

P. 737-739: I. Melchior Grimm au comte d'Escherny, 6 avril 1767. En décembre, le comte avait prié Grimm de demander à Sedaine un livret d'opérette dont Gluck composerait la musique; la réponse de Grimm s'égara, et la présente lettre devait dissiper le malentendu. Mais Rousseau eût-il appris avec satisfaction que son correspondant neuchâtelois était en relations avec Grimm, le seul homme probablement qu'il ait haï ? [L. J. C.].

Revue Savoisienne, 71° année, 1930, 1° semestre. P. 69-78: Jean Lévitte, Le poète Ducis.

Les pages 91-93 intitulées : Amitiés célèbres. Rousseau, n'apportent aucun fait nouveau sur les relations de ces deux hommes.

Revue hebdomadaire. 40° année, n° 52, 26 décembre 1931. P. 395-418: D' Pierre Mauriac, Quelques littérateurs parmi les savants (Montesquieu, Diderot, J. J. Rousseau, Goethe, Valéry, Claudel).

P. 402-405: Rousseau. « Nous n'attendons de Jean-Jacques ni la sérénité, ni la sagesse du savant. Son œuvre et ses présentations scientifiques ne nous intéressent que dans la mesure où elles nous font mieux comprendre l'homme et sa folie. » (p. 405).

P. 405-412: Goethe. Les Rêveries du Promeneur solitaire éveillent en Goethe l'amour de la nature et des plantes; l'Olympien « était reconnaissant à Jean-Jacques de s'être aventuré en toute indépendance dans un pays inconnu, sans se soucier des guides plus ou moins patentés, et de lui avoir montré la voie. » (p. 405).

Le Figaro, 14 mars 1931 : Xavier Védère, Une lettre inédite de Jean Jacques Rousseau.

Lettre du 2 avril [1762] relative à l'impression de l'Emile, adressée à Guy-Duchesne.

HOLLANDE

A. M. J. Cornelissen. Calvijn en Rousseau. Een vergelijkende Studie van beider Staatsleer. Nijmegen-Utrecht, N. V. Dekker & van de Vegt en J. W. van Leeuwen, 1931, gd. in-8°, XII-314 pp.

Le compte rendu de cet ouvrage paraîtra dans le tome XXI des Annales.

Studiën, CXV, mei 1931. P. 435-465: P. van der Scheer, Het Satanisme in de Fransche litteratuer. III. Jean Jacques Rousseau.

Dans cette revue rédigée par les PP. Jésuites l'auteur pubile une série d'articles sur le Satanisme — plus fort à la mode que jamais depuis M. Bernanos — dans la littérature française. S'inspirant du D' Möbius, de Lasserre, trop doux parce qu'il est l'admirateur d'Ernest Renan, de Benedetto, de P.-M. Masson, des Confessions, dont certains détails ne sont pas même discutés, l'auteur montre en Rousseau un fou, un être de perversité et d'immoralité, « le guide spirituel des femmes mal mariées » (p. 456), l'auteur du livre « qui attendait tout prêt la venue des Jacobins et de leur guillotine » (p. 459). Il va sans dire que Pierre Lasserre même n'était pas assez sévère pour Rousseau aux yeux de M. van der Scheer, qui finit sur une tirade contre Georges Sand, « la femme qui avait vécu dans l'adultère plus souvent que la Samaritaine dans une union légitime » (p. 465). L'auteur tend à prouver surtout que c'est Satan qui perd Jean-Jacques — aussi bien que Mme de Warens qui était devenue catholique dans son cœur (p. 443) — « en lui apparaissant sous la forme de l'ange de la lumière afin de le conduire au mal sous l'apparence du bien » (p. 454). D'ailleurs Satan aurait mieux fait de laisser Rousseau pour ce qu'il était que de l'exposer au charme de Mme d'Houdetot : le succès qu'il perdait auprès des philosophes, il le recouvrerait largement auprès des femmes (p. 455). Article écrit surtout pour mettre le lecteur en garde contre la lecture de Jean-Jacques. [K. R. G.].

Amstelodamum Jaarboek, XXVIII, 1931, pp. 185-203 : M. G. DE BOER, Vincenzio Gaudio.

Dans les Annales J. J. Rousseau (XVII, 1926, p. 295), se trouve le compte rendu d'un article sur Vincenzio Gaudio, paru dans Amstelodamum, XXIII (1926). Cette figure curieuse avait attiré l'attention de l'auteur par son rôle de défenseur de Rousseau dans l'édition de Hollande du Journal des Savants de Rey, et par sa condamnation à trente ans de travaux forcés dans le Rasphuis. Depuis lors, la lumière s'est lentement faite sur lui, ses aventures, sa carrière scientifique et son procès, grâce aux travaux de M. M. W. F. H. Oldewelt et M. Bods, dans Amstelodamum, XXIV et XXVI. Ce qui est important pour les études rousseauistes, dans ces travaux et dans l'article de M. G. de Boer, c'est que ce savant d'origine italienne, après une carrière universitaire fort mouvementée, est devenu d'abord gouverneur des pages du Stadhouder Guillaume V, auxquels il enseignait le droit, la philosophie et les lettres, pour accepter ensuite (en août 1765) des travaux de librairie pour un certain Robinet qui travaillait pour plusieurs libraires, finalement pour devenir rédacteur au Journal des Savants de Rey avec une rétribution de 500 florins par an. Il achète le droit de bourgeoisie d'Amsterdam le 18 février 1766. Il se mêle à la qui relle autour des Lettres de Goa de Du Peyrou, est accusé d'athéisme — accusation fausse, car il a toujours protesté d'être bon calviniste —sur la dénonciation des pasteurs wallons d'Amsterdam, condamné ensuite à l'âge de 43 ans, à trente ans de réclusion « dans le coin secret » du Rasphuis. C'est le grand mérite de M. de Boer d'avoir montré que cette peine barbare ne lui a pas été infligée à cause de son article sur Rousseau, mais pour avoir révélé que le Grand-Officier Isaac Sweers l'avait incité à écrire contre le Stadhouder, à une époque où Amsterdam combattait le stadhouderat de toutes ses forces. Nous avons affaire ici à une vengeance personnelle de ce magistrat, pour étouffer l'affaire et pour faire disparaître le pauvre Gaudio, plus orgueilleux et plus agressif que jamais et que la folie guette. On le condamne comme calomniateur — nous ne saurons jamais la fin de l'affaire, mais en tout cas la culpabilité de Gaudio ne semble pas probable —; on dresse un inventaire de ses maigres biens; ses manuscrits sont mis sous scellés et semblent avoir été anéantis; ses livres, dont nous possédons la liste, sont vendus. Lui-même disparaît dans « de Secreete Plaats van het Rasphuis » (dont l'annuaire contient une photographie) où il vit seul, sans travailler, sans visites, sans sorties au grand air. Il devient fou et on le transfère à la Maison de correction, où son sort a été tant soit peu adouci et où il meurt d'inanition, en juin 1796, au moment où la Révolution a chassé la maison d'Orange aussi bien que les magistrats d'Amsterdam. On s'était ému de son sort dès 1785, mais rien n'y fit : il mourut victime, non de son attitude comme ami de Rousseau, mais de la haine d'un des magistrats d'Amsterdam. [K. R. G.].

HONGRIE

Szekfü, Histoire de la Hongrie. Le XVIII siècle). Budapest, 1931, in-4°, 445 pp.

Cette grande histoire de la Hongrie écrite en collaboration (v. Homan: Des origines à 1526, 3 vol.; Szekfü: L'époque moderne, 4 vol.), prête une attention scrupuleuse aux idées dominantes d'une époque, aux tendances politiques et sociales, religieuses et littéraires, économiques et artistiques de l'Europe. Il est donc tout naturel que ce VIº tome parle souvent des idées issues de la France et envahissant peu à peu toute l'Europe : la lutte contre les superstitions, les abus et les institutions surannées, l'affranchissement de la raison et de l'individu, le culte de l'humanité. M. Szekfü accorde une place proéminente à Jean-Jacques parmi les protagonistes de ces idées. S'il le fait figurer en général à côté de Voltaire, il n'oublie pas qu'il était en même temps « le prôneur de la vie sentimentale et le contempteur de la civilisation et de la règle » (p. 328). Il relève à bon droit le rôle que les idées du Contrat Social ont joué dans les luttes de la diète de 1790-1791, et plus tard dans celles des comitats, luttes qui tendaient à moderniser l'antique constitution hongroise.

Le centre où les nouveautés françaises trouvèrent un foyer

propre à les acclimater, et d'où elles se diffusèrent dans toute la monarchie austro-hongroise, fut la capitale Vienne. C'est à Vienne que les aristocrates et les lettrés hongrois en prirent connaissance, en devinrent les adeptes enthousiastes; c'est là que G. Bessenyei essaya la synthèse de l'Aufklärung et de la nationalité hongroise, et suscita ainsi une renaissance de la littérature hongroise (p. 348).

« Il était de mode que de jeunes aristocrates autrichiens se rendissent à Paris, allassent voir Voltaire et Rousseau, leur écrivissent des lettres pleines de politesse, et ne lussent à la maison que des livres français » (p. 339). M. Szekfü fait ici, sans doute, allusion au comte Charles de Zinzendorf, et au baron Thun, dont les noms sont familiers aux rousseauistes (cf. Annales, t. XV, pp. 154, 232). Ou bien ses recherches poursuivies dans les archives des familles autrichiennes lui auraient-elles révélé d'autres visiteurs et correspondants de Jean-Jacques appartenant à la haute noblesse ? En ce cas nos études lui seraient fort redevables. [L. R.].

PINTÉR Jenö. Magyar Irodalomtörténete. IV. kötet: A magyar irodalom a XVIII-ik szazadban. (Eugène Pintér, Histoire de la littérature hongroise; t. IV. La littérature hongroise au XVIIIe siècle). Budapest, 1931, in-8°, 956 pp.

Il n'y a pas beaucoup de choses à glaner pour nous dans cette grandiose synthèse de la littérature hongroise du XVIII° siècle.

Comparons les ouvrages de MM. Pintér et Szekfü: pour dix pages que celui-ci consacre à l'influence de Voltaire et de Rousseau en Hongrie, le premier se contente de dix lignes; il cite Rousseau une seule fois, incidemment! il ignore totalement la visite de Teleki à Montmorency; la traduction du Contrat Social par Kazinaczy qui d'ailleurs brûla son manuscrit; l'influence subie par Bessenyei; l'inspiration rousseauiste du poète Csokonai, le « Rousseau hongrois. »

Peut-être M. Pintér réserve-t-il ces faits pour le tome suivant, mais pourquoi mentionner au XIX° siècle ce qui appartient au XVIII° ? [L. R.].

ITALIE

Constantino Granella. La penombra di Jean-Jacques. (Girotondo per la Svizzera romantica). Genova, Emiliano degli Orfini stampatore, MCMXXXI (1931), in-8°, 221 pp.

Ce livre, en réalité, ne contient que le récit d'un voyage en Suisse, pays que M. Granella semble voir avec beaucoup de fantaisie : Il lui annexe en effet la Valteline, et place Lausanne et Montreux dans les Grisons! Le premier chapitre traite de la Suisse en général. Les suivants sont consacrés à Genève et à la Suisse française. Et comme il est question de nombre d'écrivains du XIXe siècle et du XXe, qui pourraient être tenus plus ou moins pour la descendance spirituelle de Rousseau dans son pays d'origine, on pense avoir éclairci le sens du titre : La pénombre de Jean-Jacques.

Mais ce titre est encore celui du chapitre VIII, où l'on nous présente, au cours d'une promenade sur les quais de Genève, un fou qui se croit Rousseau, que l'auteur incite à toute sorte d'étranges déclarations, par des propos adroitement provocateurs, et qui finit par tendre la main, pour recevoir le salaire de sa petite manifestation. Cet individu serait donc la pénombre, la fausse ombre, l'ombre déformée et caricaturale de Rousseau. Et le titre du chapitre aurait été, comme piquant et mystérieux, retenu pour désigner tout l'ouvrage. Hors cet épisode imprévu de Rousseau redivivus, le nom du philosophe ne revient que trois ou quatre fois. [N***].

L'Educazione nazionale. Roma. Anno XIII, Feb. 1931. P. 80-88: Adelchi Attisani. Appunti di cultura morale: IX, Lo stato e l'Etica; X, La natura contrattuale dello Stato.

Chapitres d'un ouvrage à paraître : L'Etica di Rousseau ; le dixième s'inspire de l'étude classique de G. Del Vecchio, Sulla teoria del Contratto sociale; cf. Annales, t. III, p. 290-292.

POLOGNE

Jan Jakob Rousseau. Wyznania (Les Confessions) Przelozyl i wstepem opatrzyl (Traduit et précédé d'une introduction par) Tadeusz. Zelenski (Boy). Warszawa (Varsovie), Bibljoteka Boy'a. Imprimerie M. Arct S. A., s. d. [1931], 3 vol. in-8°, 328, 219 et 225 pp.

Les Annales ont noté, t. XI, p. 249, la publication du premier volume de la traduction des Confessions par M. Zelenski. Cette notice demande à être complétée: la traduction a été achevée par les deux volumes parus à Cracovie en 1918 (in-8°, 4 p. nchf., XX, 239 pp. et 4 p. nchf. 248); le premier volume a été réédité en 1921 à Cracovie (édition revue par le traducteur, petit in-8°, XLIV, 376 pp. 3 pp. nchf.) Nous avons donc devant nous la deuxième, (voire pour les six premiers livres la troisième), édition polonaise des Confessions.

M. Zelenski par ses nombreuses traductions fort goûtées du public polonais, a le grand mérite d'avoir rendu populaire en Pologne la littérature française. Espérons qu'il ne se contentera pas des Confessions et qu'il fera paraître en polonais d'autres ouvrages de Jean-Jacques. Il y a des traductions d'après guerre Du Contrat Social et des Considérations sur le Gouvernement de Pologne, mais les œuvres littéraires de Rousseau attendent d'être traduites et pour cette besogne nul traducteur ne semble mieux qualifié que M. Zelenski.

Une préface de 32 pages constitue un essai qui a beaucoup gagné à ne plus être publié en deux parties comme dans la première édition. M. Zelenski procède à une analyse détaillée de la vie intérieure de Rousseau et souligne l'ascendant que les Confessions ont exercé sur leurs contemporains et sur toutes les générations suivantes qui sont depuis à la recherche du Moi.

Quel est le texte qu'a suivi le traducteur ? Il a omis de le dire (édition van Bever ?) Ne devait-il pas pour la nouvelle édition tenir compte de l'édition Seillière (1929) ? L'indication du texte original et une plus ample annotation — tels seraient les « desiderata » du lecteur polonais qui attend de M. Zelenski une traduction complète de la Nouvelle Héloïse. [V. O.].

ROUMANIE

Convorbiri literare. Bucuresti, Ianuarie 1931, anul al 64lea. P. 20-30: C. RADULESCU-MOTRU, Invatamântul filosofic în România.

Pragmatique plutôt que théoricienne, l'orthodoxie a laissé aux premiers professeurs de philosophie roumains la plus entière liberté de recherche, et cela depuis deux siècles. Si George Lazar préféra Kant, Eufrosin Poteca choisit Rousseau. Dépréoccupés de toute visée ecclésiastique ou politique, ils recherchèrent les doctrines les plus propres à élever la moralité de l'école. Pour Poteca, le premier philosophe de race roumaine, (il enseigna dans le premier quart du XIXe siècle), immense était le rôle que la philosophie devait jouer dans le redressement des mœurs nationales : par sa stabilité naturelle, elle fournit le guide le plus sûr à la vie pratique. C'est là un aperçu nouveau sur l'influence de Rousseau en Roumanie, dont la connaissance s'esquisse lentement (p. 23-24). [L. J. C.].

SUISSE

Jules Baillods. L'Île de Saint-Pierre. Neuchâtel, édition de la Baconnière, s. d. in-8°, 95 pp. Avec quatre planches, Achevé d'imprimer le 20 déc. MCMXXXI (1931).

Méditation lyrique sur la signification du séjour dans l'Île; c'est là que Rousseau retrouva la raison d'être de son pays, savoir la vie champêtre, vie simple et bonne, qui exprime l'âme romande plus essentiellement que la mystique fribourgeoise et la discipline genevoise. [L. J. C.].

Paul Chaponniere. Voltaire chez les Calvinistes. Genève, Editions du Journal de Genève, s. d. [1931], in-4°, 200 pp.

Dans cet ouvrage d'une très sûre érudition — et écrit avec finesse, ironie et élégance, — M. Paul Chaponnière traite dans les chapitres VIII à XI de la petite guerre littéraire qui mit aux prises Voltaire et Rousseau à propos du théâtre.

L'article sur Genève, écrit par d'Alembert dans l'*Encyclo*pédie, contenait un passage (dicté ou inspiré par Voltaire)

où l'on montrait que Genève, séjour de la philosophie et de la liberté, aurait tout intérêt à accueillir les comédiens : « la considération dont elle les ferait jouir, (servirait) de modèle aux comédiens des autres nations et de leçon à ceux qui les ont traités jusqu'ici avec tant de rigueur... une petite république aurait la gloire d'avoir réformé l'Europe sur ce point peut-être plus important qu'on ne pense ». Voltaire et Rousseau avaient jusque là entretenu des relations correctes, l'article de d'Alembert met le feu aux poudres. M. Chaponnière expose avec clarté les raisons secrètes qui ont poussé Rousseau à sa polémique et aussi la fausseté de sa position : « On se demande pourquoi cet auteur de comédies et d'opéras comiques a proscrit tout à coup les spectacles : c'était pour arracher sa ville à Voltaire. Il fallait bien empoigner par l'autre bout la corde que tenait celui-ci et tirer dans le sens opposé. »

La Lettre sur les spectacles s'adresse à Voltaire, est destinée à l'empêcher de triompher à Genève en y faisant jouer la tragédie et la comédie; en définitive la question du théâtre exaspère beaucoup moins Rousseau que la gloire que peut en tirer son rival. Voltaire s'est d'ailleurs bien rendu compte des sentiments qui animaient Rousseau quand il écrit : « C'est à moi qu'il en veut et cela saute aux yeux. Possédé d'un orgueil outré, il voudrait que dans sa patrie on ne parlât que de lui seul. » Sous prétexte de théâtre Voltaire et Rousseau se disputent l'opinion genevoise. La bonne société est pour Voltaire : on est flatté d'être invité aux Délices, à Ferney; Rousseau trouve des partisans dans ceux qui voyaient dans le théâtre un privilège exclusivement réservé à l'aristocratic; de littéraire, la querelle devient politique. Et l'on sait quelle en fut l'issue : Genève resta fermée aux comédiens et M. de Voltaire fut bel et bien battu. M. Chaponnière nous montre avec verve toutes les phases de cette lutte d'influences et comment Voltaire, piqué au vif, se venga en publiant le libellé qu'il intitula le Sentiment des Citoyens, où Rousseau est accusé d'avoir fait mourir Mme Levasseur et mis ses enfants à l'hôpital. [F. R.].

Ed[ouard] CLAPAREDE. L'Education fonctionnelle. Neuchâtel, Paris, édit. Delachaux et Niestlé, (1931), in-16, 266 pp. (Collection d'actualités pédagogiques).

P. 97-136: J. J. Rousseau et la conception fonctionnelle de l'enfance. Ce chapitre, désormais classique, a paru dans la revue de Métaphysique et de Morale, numéro de mai 1912, consacré tout entier à Rousseau.

Journal de Genève, 7 avril 1931 : Louis-J. Courtois, Sur le Glacis.

Au XVIII^e siècle, trois portes perçaient les murailles de Genève. En racontant la journée du 14 mars 1728, l'auteur établit que c'est la porte de Rive que Rousseau trouva fermée.

Revue de théologie et de philosophie. Lausanne, avril-juin 1931. P. 109-129 : Claude Du Pasquier, Idée de droit : catholicisme, protestantisme. — Tirage à part : Neuchâtel, s. d. [1931], in-8°,23 pp.

Ce Discours d'installation prononcé le 28 octobre 1929, par le recteur de l'Université de Neuchâtel, étudie « dans l'histoire de l'idée de droit, l'apport du catholicisme, et celui du protestantisme » (p. 110) et le développement de la consecration, par la législation, du droit subjectif. Un paragraphe est consacré à l'attitude de Rousseau; que fut-il ? protestant ? catholique ? naturiste ? païen ? (p. 121-122). Se refusant à décider entre les contradictions de Jean-Jacques et les opinions des commentateurs, l'auteur donne son sentiment : « Dans l'esprit de Rousseau, sa république idéale devait sans doute protéger la liberté et les biens des citoyens; mais le système qu'il propose, faussé par une sorte de sanctification gratuite de la volonté générale, y est foncièrement inapte. L'idée de droit subjectif est sous-jacente à son inspiration, mais elle se fane avant que de s'épanouir. » [L. J. C.].

TURQUIE

Jean Jacques Rousseau. Çeviren (traducteur): Ali Riza. Emile, yahut terbiye. Ikinci kitap (livre II). Izmir, Cumhuriyet matbaasi, 1931, in-8° 209 pp. — Uçüncü kitap (livre III). Izmir, mesher matbaasi, 1931, in-8°, 110 pp. Avec une belle vaillance M. Ali Riza poursuit la traduction de l'Emile, dont il a donné en 1931 les livres deuxième et troisième. Comme pour le premier livre (cf. Annales, t. XIX, p. 312), ceux-ci sont tirés à mille exemplaires; la couverture s'orne du buste de Rousseau d'après Houdon. [L. J. C.].

Ismail Hakki. Istanboul Darülfünnun Müderrislerinden. Jean-Jacques Rousseau terbiye felsefesi. Istanboul, Kanaat kütüphanesi, (1931), (Ismail Hakki, professeur à l'Université de Stamboul. La philosophie de l'éducation de Jean-Jacques Rousseau. Stamboul, librairie Kanaat, 1931), in-8°, 296 pp.

Ils ne sont pas rares les écrivains qui, en critiquant Rousseau, ont tout uniment déformé sa véritable attitude psychologique. L'auteur préconise donc la méthode qui considère un système philosophique non comme une mosaïque, mais comme une synthèse vivante, comparable dès lors à une œuvre artistique, dont le sens jaillit de l'ensemble et nullement des détails. La signification d'une œuvre philosophique ne réside ni dans la science, ni dans les idées, ni même dans les preuves et les arguments qu'elle comporte, mais plutôt dans la conception de la vie, dans la solution qu'elle apporte à l'énigme de l'évolution.

Comment cette conception vivante se présente-t-elle chez Rousseau? Ici, il faut s'efforcer d'atteindre à une compréhension dynamique qui synthétise harmonieusement les multiples éléments hétérogènes; autrement dit, il faut chercher le sens authentique du concept de nature.

Autre raison encore pour laquelle une philosophie doit être considérée dans sa plénitude : tels l'art et la morale, elle est le produit des événements sociaux surgis dans un milieu déterminé et vivant, aussi longtemps qu'ils répondent aux besoins de celui-ci.

Ce livre donne la substance du cours professé pendant l'année universitaire 1923-1924; il comporte les subdivisions suivantes : Comment étudier Rousseau ? — La philosophie de Rousseau ? — Les principes éducatifs de Rousseau, (les principes de la liberté, de la nécessité, du développement, de l'harmonie; les principes négatifs). — L'éducation physique,

l'éducation intellectuelle, l'éducation des sentiments selon Rousseau. — Rousseau et l'éducation morale. — Rousseau et l'éducation de la femme. — L'influence de Rousseau : Tolstoï et l'élan de Liberté, Kant et l'élan de nécessité. — Evolutionnisme. — Inductionnisme pédagogique. — Pragmatisme. — Synthétisme. — L'éducation par le travail. — Plusieurs de ces chapitres reprennent des études qui ont été signalées ici-même; cf. Annales, t. XIX, p. 216, 218. [R. M.].

SEDAT SIMOVI. J. J. Russo. Istanbul, Kanaat kütüphanesi, 1931, in-16, 64 pp.

REVUE DES BIBLIOGRAPHIES

Annales Jean-Jacques Rousseau, 1926 (suite) : Revue critique d'histoire et de littérature, décembre 1931, p. 554 (G. Ascoli).

Annales Jean-Jacques Rousseau, 1927-28 (suite): Books Abroad, Jan. 1931, p.62 (Eugène E. Rovillain). — Revue d'histoire littéraire de la France, juillet-septembre, p. 454 (E. Carcassonne). — Revue critique, décembre, p. 555 (G. Ascoli).

Annales Jean-Jacques Rousseau, 1929-30 : Revue critique, décembre 1931, p. 555 (G. Ascoli).

- J. Charpentier, Rousseau, the Child of Nature: Manchester Guardian, oct. 27, (A. M.: Rousseau, Disintegrator). New Statesman and Nation, London, nov. 14 (Peter Quennell). Times Litterary Supplement, dec. 17: Rousseau and the State.
- J. Charpentier, Rousseau ou le démocrate par dépit : Candide, 30 juillet (Auguste Bailly). La Nacion, Buenos-Aires, 9 août. La Croix, Paris, 31 août (José Vincent, Ce pauvre Jean-Jacques.

Cornelissen, Calvijn en Rousseau: Nieuve Rotterdamsche Courant, 4 sept.

C. E. Engel, La littérature alpestre, et : Byron et Shelley en Suisse et en Savoie : Les Nouvelles littéraires, 7 nov. (Gustave Cohen). — Revue de littérature comparée, XI^o année, p. 806 (René Galland).

Hearnshaw, Social and Political Ideas of some great French Thinkers of the Age of Reason: Times Educational Supplement, sept. 17.

- R. Hubert, Rousseau et l'Encyclopédie : Revue d'histoire littéraire de la France, p. 627 (E. Carcassonne).
- C. A. Fusil, L'Anti-Rousseau (suite): Etudes, 5 sept. (Louis de Mondadon).
- G. Granella, La penombra di Jean-Jacques: Popolo e Liberta, Bellinzona, 28 déc. (Piero Bianconi). Cronaca prealpina, Varese, 31 déc. (P. E. Taviani).
- H. Höffding, J. J. Rousseau and his Philosophy: Times Literary Supplement, March 5. (The Humanism of Rousseau).
- M. M. Moffat, Rousseau et la querelle du théâtre (suite) : Revue d'histoire littéraire de la France, p. 114 (D. Mornet).

Rousseau, Correspondance générale, éd. Dufour (suite): Tomes 13, 14: Etudes, n° 19 (L. de Mondadon). — Tome 14: Polybiblion, mars-avril, p. 197 (Marc Citoleux). — Tomes 14, 15: Journal de Genève, 5 oct. (P. C.: La hantise du soupçon). — Tome 15: Il Giornale d'Italia, 17 oct. (Carlo Segre, Il delirio di Rousseau). — Tome 16: Figaro, 26 déc. (Noëlle Roger, J. J. Rousseau et les affres de l'amitié). — Journal de Genève, 28 déc. (P. C., Les douceurs de l'amertume).

- V. Schepelern, Rousseau: Dybbol Posten, Sönderborg, 4 mars (K. L.).
- A. Schinz, Pensée de J. J. Rousseau (suite): Modern Language Notes, Baltimore, January, p. 41-47 (A. O. Lovejoy). Books Abroad, January, p. 60 (Eugène E. Rovillain). Revue de France, 1er oct., p. 568 (Jean Laporte). Revue critique, décembre, p. 557 (G. Ascoli).
- Ph. Van Tieghem, La Nouvelle Héloïse: Revue d'histoire littéraire de la France, 1930, p. 620 (E. Careassonne).
- C. E. Vulliamy, Rousseau: Times Educational Supplement, 1931, July 2, Citizen of Geneva. Saturday Review, London, July 11, Rousseau returns (A. P. Nicholson). Daily Telegraph, July 14, The first of the Moderns, (Francis Birrell). Spectator, sept. 5 (Bonamy Dobrée).
- E. H. Wright, Meaning of Rousseau, (suite): Revue critique, décembre, p. 555 (G. Ascoli).

CHRONIQUE

Extraits des Procès-verbaux des séances du Comité.

Séance du 28 mai 1931. — L'économie du tome XIX des Annales est définitivement établie. L'impression en sera conflée à MM. Bosc et Riou, à Lyon.

Assemblée générale du 11 juin 1931.

Le rapport présidentiel relève les attaques contre Rousseau que suscite le centenaire du romantisme et montre l'utilité croissante de nos études impartiales. La gestion administrative et financière du Comité est approuvée. L'élection du Comité pour les années 1931 et 1932 fait sortir les noms de MM. Auguste Bouvier, Bernard Bouvier, Paul Chaponnière, Louis-J. Courtois, Pierre Favarger, Karel R. Gallas, Charles Gos, Adrien Lachenal, Daniel Mornet, Marcel Raymond, André Wagnière.

M. Louis Blondel, archéologue cantonal, prononce une captivante et savante causerie sur les Demeures, à Genève, de la famille Rousseau. Dans une partie tout à fait neuve de cet exposé, le conférencier suggéra que la maison de la Grand' Rue où naquit Rousseau n'a pas été reconstruite, comme le laisse entendre la plaque commémorative apposée en cet endroit, mais simplement modifiée. La façade seule aurait été refaite; l'intérieur n'aurait pas été remanié.

Séance du 11 juin 1931. — Le Comité compose son bureau comme suit pour le prochain exercice : Président : M. B. Bouvier; Vice-Président : M. P. Chaponnière; Trésorier : M. A. Wagnière; Secrétaire : M. L. J. Courtois; Secrétaire adjoint : M. Ch. Gos.

Nous avons à déplorer le décès des membres suivants de notre Association :

Mlle Emma Morhard, professeur, à Cincinnati;

- M. Paul Birukoff, l'ancien secrétaire de Tolstoï, à Genève :
- M. Edmond Chenevière, banquier, à Genève ;
- M. Harald Höffding, à Copenhague, dont l'étude sur la Philosophie de Rousseau est classique;
 - M. Edouard Martin, Docteur en médecine, à Genève ;
- M. Edouard Naville, égyptologue, associé étranger de l'Institut de France, à Genève.

D'autre part nous avons reçu les adhésions suivantes : Mme Geneviève Boy de la Tour, à Neuchâtel; Mlle Marguerite Richebourg, Harrisbourg, Pennsylvanie, Etats-Unis; M. Jean-Jacques de Tribolet, étudiant en droit, à Valangin (Neuchâtel).

— Etats des Archives J. J. Rousseau au 30 juin 1932: 2399 numéros; augmentation depuis le 1er juillet 1931: 62 numéros. Cette augmentation est due principalement aux dons faits par Mme Auguste Blondel, MM. Ali Riza, L. J. Courtois, Georges Dégallier, Ismaïl Hakki, Paul Tisseau et les administrateurs, éditeurs, chefs de rédactions: Geoffrey Bles; Dekker en van de Vegt, J. W. van Leeuwen; René Hilsum; Alfred Kröner; Lincoln Mac Veagh; Perrin; Plon; The Dial Press; Editions Spes, à Paris; Editional Labor; Trewendt und Granier; Weidmannsche Buchhandlung; l'Alsace français; The Romanic Review; Bibliothèque publique et universitaire de Genève; Columbia University Press; Consulat général de Suisse à New-York; Université de Cologne; The Musical Quarterly.

— Les Archives ont été consultées de la façon suivante du 1^{er} juillet 1931 au 30 juin 1932 : 45 présences, 98 volumes ou documents communiqués (statistique de M. F. Aubert, bibliothécaire de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève).

- Autographes; documents, manuscrits:

Le Catalogue d'autographes n° 183 de Cornuau, offrait une lettre autographe de Rousseau, signée Renou, adressée à l'ab-

bé Bauvin, ce samedi, à la hute (sic); signalé par la Revue d'histoire littéraire de la France, 1931, p. 474.

Notre défunt collègue, Maurice Boy de la Tour, a légué à la Bibliothèque de Neuchâtel quatre volumes de lettres de Rousseau et des pièces relatives à son séjour au Val des Travers. En voici l'inventaire :

- 1. Lettres de J. J. Rousseau au pasteur de Montmollin, 1762-1765. Vingt-deux pièces autographes et 5 copies. Les premiers de ces documents ont servi à F. Berthoud pour son ouvrage sur J. J. Rousseau et le pasteur de Montmollin; les autres sont publiés.
- 2. Correspondance de Jean Sarasin, pasteur et de quelques autres citoyens de Genève avec le pasteur de Montmollin, 1762-1766. Quarante-neuf lettres.
- 3. Querelle entre J. J. Rousseau et le pasteur de Montmollin. Correspondance et pièces diverses, 1762-1768. Quatrevingt-trois lettres.
- 4. Lettres de J. J. Rousseau et de Voltaire relatives au procès de J. Calas, 1761-1775. Vingt-deux pièces autographes (cf. Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, vol. IV, 1856, p. 239 et suivantes).

Les trois premiers volumes sont constitués par des papiers de famille, le quatrième a été acquis, en 1909, à la vente du pasteur Ch.-Ls. Frossard. (Feuille d'Avis de Neuchâtel, 25 juin 1931).

Le 16 novembre a eu lieu, à Paris, la vente des Collections Stapfer provenant du château de Talcy. Le n° 19 du catalogue est constitué par un dossier comprenant, entre autres pièces, un brouillon autographe de Condorcet traitant de Rousseau et Mme de Warens aux Charmettes.

- Iconographie:

On a offert, à deux reprises ces dernières années, à la Bi bliothèque de Genève, un petit tableau à l'huile, peint sur cuivre, représentant l'épisode de Vincennes.

Cette peinture mesure 0,38 de largeur \times 0,47 de hauteur; elle est l'œuvre de Januarius Zick, peintre allemand (1733 ?-1797).

Rousseau y est figuré en costume arménien, assis sous un arbre, le visage contracté, la bouche ouverte. La main droite tire le jabot le la chemise, la main gauche est appuyée sur

un fascicule du Mercure de France ouvert par terre. Un petit chien est couché au premie: plan.

La composition de Zick n'offre qu'un intérêt anecdotique. Elle dénote d'ailleurs un certain talent; et l'ensemble est assez plaisant, encore que le geste et l'expression du visage soient un peu « ridicules » pour employer une expression de Jean-Jacques. Mais on y découvre un amusant et double anachronisme, qui diminue la valeur historique que d'aucuns vou-draient attribuer à cette pièce.

L'épisode de Vincennes a eu lieu en 1749 et Rousseau n'a adopté le costume arménien qu'à partir de 1762. Etant donné cette dernière date, on ne peut expliquer celle qui accompagne la signature « Jan[uarius] Zick, 1757 », à moins qu'il ne faille la lire différemment, ou que le peintre l'ait inventée de toutes pièces, ce qui est peu probable. Le millésime n'offre donc aucune garantie et a dû être ajouté postérieurement [Aug. Bouvier.]

L'ouvrage de John Charpentier, Rousseau, the Child of Nature (cf. ci-dessus, p. 249), a paru relié; l'éditeur L. Mac Veagh l'expédie protégé par une couverture de papier (iac-ket) qui, sur un fond brun, porte le titre en rouge et un dessin allégorique signé K[arl] S. Woerner. Vêtu d'un habit rose à la française, un personnage à perruque se prosterne devant une gigantesque semme drapée d'une transparente tunique verte : le bras gauche abaissé exige impérieusement l'attitude soumise de l'adorateur, tandis que la main droite, repliée derrière le dos, tient un fouet à manche court et à lanière immense. L'homme écrasé devant la déesse mauvaise, et le fouet dissimulé; l'hommage humain à la divinité, et la menace cachée! telle est cette composition qui doit résumer le livre tout entier: Rousseau adorant la Nature.

Catalogue 115, de C. A. Mincieux, Genève [avril]: N° 19573. La jeunesse de Jean-Jacques Rousseau. Jocelyn. Suite complète de 12 planches, en premier tirage. Gavarni del. Lith. de Roger et Cie. Publié par J. Bourmancé [Paris]. In-fol. en haut., 19×15 cm., toutes marges, 150 fr. s. Les 6 pièces concernant J. J. Rousseau représentent:

1) Rousseau chez M. Ducommun. — 2) Rousseau et Mme de Warens. — 3) Rousseau et Mme Basile. — 4) Rousseau et son ami Bâcle. — 5) Rousseau et Mlle Galley. — 6) Rousseau et Mme de Larnage.

285

N° 19612. Saint-Preux ou les Allarmes de l'Amour. A Paris, chez Bance. Grand in-fol. en haut. 37 1/2×31 cm., grav. au burin, toutes marges, 50 fr. s. — N° 19558. III° Vue du village de Moutiers-Travers avec la maison de J. J. Rousseau... Peint par Châtelet. Gravé par Godefroy. (XVIII° siècle). Infol. en larg., 34×21 cm., gr. eau-f. et burin, marges. 4 fr. s. — Editions:

En août, le libraire K. Strobel, à Leipzig, offrait 5 numéros du Magazin für die Literatur des Auslandes: 1833, N° 126, Rousseau. Ein Charakterbild, von E. Lerminier; 1841, n° 56. Alfieri und Rousseau in England, von William Howitt, II: Rousseau; 1843, n° 17, 18, 19, Rousseau und der weltgeschichtliche Fortschritt, von George Sand.

Collections Stapfer, vendues à Paris le 16 novembre; n° 97 du Catalogue : La Nouvelle Héloïse... Nouvelle Edition, revue, corrigée et augmentée de Figures en taille douce, et d'une Table des Matières. A Neuchâtel et à Paris, Duchesne, M. DCC. LXIV, 4 vol. in-8°, veau écaille, etc.; avec fac-similé du titre du tome 1° qui porte la signature autographe de Mademoiselle de Lespinasse; cette signature figure sur chaque volume.

Catalogue 117 de C. A. Mincieux, à Genève, [décembre]. N° 20005. La Nouvelle Héloïse, ou lettres de deux amants, habitants d'une petite ville au pied des Alpes. Recueillies et publiées par J. J. Rousseau, Citoyen de Genève. A Rouen, chez la Veuve de Pierre Dumesnil et Comp., Imp. Libr. rue de l'Union, n° 20. L'an troisième de la République française, 4 vol. in-8°, portrait et fig., rel. basane fve, dos ornés sans nerfs plats papier maroquiné rge tr. jnes. (Rel. anc.). 250 fr. s. Edition rare illustrée d'un portrait de Rousseau par Degault et de 5 très jolies figures par Prudhon, le tout gravé par Copia, et ici les superbes épreuves de premier tirage. Il convient de mentionner ici, à ce sujet, que Cohen ne signale ces figures que dans les éditions de Paris 1804 et 1808.

Le 17 novembre 1931, la librairie ancienne Ulrico Hoepli a offert aux enchères, à Zurich, une collection de Gravures françaises et anglaises, et de Livres illustrés du XVIIIe siècle, dont quatre ouvrages de J. J. Rousseau; N° 165, La Botanique, ornée de 65 planches imprimées en couleurs d'après les peintures de P. J. Redouté. Paris, Delachaussée, 1805, gr. infolio. Exemplaire sur grand papier, extrêmement rare. Re-

liure de l'époque en veau marbré vert; dos à nerfs richement décoré plats avec dentelles, tranches dorées. Mise à prix. frcs suisses 900. — N° 166, Du Contrat social... Paris, Didot, 1795, in-4°, Reliure de l'époque en veau écaille, dos à nerfs, pièce de titre, riches dorures, plats avec bordure. Frs. 150. — Nº 167, Œuvres choisies. Londres, s. d. (vers 1783), 15 vol. pet. in-8° 1 portrait et 26 figures de Marillier gravées par de Ghendt, Dambrun, de Longueil, Halbon, Ingouf, de Launay; Macret, Ponce, Trière. 28 pages de musique gravée. Grand papier. Reliure de l'époque en veau marbré. Frs. 400. (Cohen De Ricci, 911-12). — N° 168, Œuvres complètes. A Paris, chez Belin, Caille, Grégoire et Volland, 1793, 37 vol. in-12°. 1 frontispice, 1 portrait et 25 figures par Marillier, plus 18 planches de musique. Reliure de l'époque en maroquin rouge, pièces de titres en maroquin vert, dentelle d'encadrement sur les plats, dos richement orné, tranches dorées. Frcs. 2700. — Politique:

La doctrine issue de Rousseau ne s'accommodera jamais de l'absolutisme; d'autre part, la souveraineté populaire est un leurre : « la source du pouvoir est en Dieu; le choix des mandataires du pouvoir appartient aux hommes, aux citoyens électeurs en régime démocratique »; ainsi le professe l'Eglise, à laquelle les démocraties, si elles étaient sages, et les dictatures, si elles étaient prévoyantes, demanderaient les antidotes qui les préserveraient de la décomposition ou de l'écroulement. (Les régimes issus de la force, d'ans la Liberté, Fribourg, 27 juin).

L'application de la loi des assurances sociales a déclan ché des grèves dans le Nord de la France; cette intervention des pouvoirs publics dans le domaine des volontés individuelles viole, selon M. Lucien Corpechot, une maxime de Rousseau : « Si le législateur, se trompant dans son objet, établit un principe différent de celui qui naît de la nature des choses, l'Etat ne cessera d'être agité jusqu'à ce qu'il soit détruit ou changé, et que l'invincible nature ait repris son empire » (Les assurances sociales et la grève, dans le Figaro, 22 mai).

En revanche M. Rémy Anselin décèle dans la politique scolaire des radicaux français l'application toujours plus stricte du laïcisme rousseauiste, la volonté d'accorder l'omnipotence à la religion civile du Contrat scoial (Le sens des événements, dans l'Echo de la Loire, 23 déc. 1930).

Certains partis politiques s'attachent à faire régner en France le romantisme de Rousseau combiné avec les dogmes de K. Marx, soit une idéologie à tendances pacifistes, c'est-à-dire faussement démocratique et faussement pacifique (comte de Fels, L'Ecole dirigeante, dans la Revue de Paris, 15 avril, p. 721-730).

Lors du centenaire de la Société genevoise de la paix, M. Gallavresi, professeur d'histoire à l'Université de Milan, parlant, le 9 janvier, à Genève, du fondateur de cette Société, le Genevois Jean-Jacques de Sellon, formulait en ces termes sa péroraison : « Ce citoyen du monde sut promouvoir dans le terrain des réalisations pratiques sa mystique embrasée de la paix. A lui revient le mérite d'avoir formulé en termes clairs et exprès les modalités d'un règlement des conflits internationaux par l'arbitrage obligatoire, reprenant ainsi les projets d'un Sully et d'un Henri IV, et donnant une forme et un visage aux rêves de l'abbé de Saint-Pierre et de Jean-Jacques. »

M. Ferrari, dans son Corso sugli scrittori politici, découvre en M. Gerolamo Vida, écrivain du XVI[®] siècle, un champion solitaire du retour à l'état de nature, une façon de précurseur de l'anarchie mystique de Rousseau. M. Paolo Treves combat cette opinion dans une brève note publiée par La Cultura (cf. Un faiso precursore del Rousseau, dans Il Marzocco, 1^{er} mars).

-- Pédagogie :

D'une interview accordée par le Docteur Maurice de Fleury, membre de l'Académie de Médecine : la doctrine de Freud peut être considérée comme morte; « prise comme une foi religieuse, elle constitue une énorme indécence et une énorme erreur... Qu'on nous le rende un peu ce refoulement qui ne fait de mal à personne, mais qui est synonyme de bienséance, de maîtrise de soi, de décence et, pour tout dire, de civilisation. L'absurde pensée de Jean-Jacques mêne encore les éducateurs qui entendent respecter systématiquement les tendances innées de l'enfant, pour que rien ne vienne troubler son développement naturel. Allons-nous encore préjuger que l'enfant naît vertueux et bon, alors que l'observa-

tion la moins approfondie nous révèle, dès les premiers ans, les tendances les plus diverses à la bonté, ou la dureté du cœur », etc. (Paul Chauveau, L'Enfant et l'Homme, dans les Nouvelles littéraires, 10 janvier).

M. Carles Cardo traite Rousseau d'homme funeste par sa doctrine de l'*Emile* (Seguint la conversa, dans El Mati, Barcelone, 12 février).

Selon M. E. Seillière, la pédagogie de Mme Necker de Saussure oppose le bon romantisme aux fâcheuses doctrines de l'Emile (Le Correspondant, 25 mars, p. 891-905).

- Littérature :

Fleur intellectuelle de la révolution française, le romantisme — né dans l'imagination hallucinée de Rousseau — est aux antipodes du fascisme (Giuseppe Bronzini, Fascismo e Romanticismo, p. 243-245, Critica fascista, Roma, 1^{er} juillet)

Dans I « Sopolcri » del Foscolo e l'idea di resurrezione, M. A. Faggi suggère que le poète peut s'être inspiré et de Dante, Purgatoire, et de Rousseau, Lettre sur le Désastre de Lisbonne, pour chanter la vece eterna (Il Marzocco, 4 janvier).

- Rousseau et Voltaire:

« Ce n'était pas, pourtant, que Jean-Jacques fût en réalité tellement pervers. Il est permis de le préférer à Voltaire, bien plus sournois. Sa responsabilité ne peut être exactement pesée. Nous ne savons pas la part d'une physiologie pauvre et déréglée dans ses erreurs, ses noirceurs ou ses sottises. Voltaire eût enragé pour bien moins. Jean-Jacques, parfois, se résigna. Sa conception du divin ne fut pas toujours arbitraire... En sa faveur, il est permis de plaider quelques circonstances atténuantes. Sans doute, il eut la manie de la persécution. Mais, dans une assez scandaleuse mesure, ne fut-il pas authentiquement persécuté? Que celui qui, à son endroit, fut sans péché : j'entends Grimm, Diderot, Voltaire et tant d'autres, lui jette la première pierre. Entre l'hypocondrie de Voltaire et la névrose de Jean-Jacques, il y a un abîme... Les gens de cœur et de bon sens exècrent telles de ses idées [de Rousseau] et le triste legs de lubies, de sophismes et d'erreurs qu'il a laissé au monde. Mais, alors que la lucidité de Voltaire leur garantit indubitablement sa culpabilité, ils ne savent pas très bien jusqu'où va celle de Jean-Jacques. » L'enquête de Seillière paraît juste, « autant qu'on en peut juger en si

trouble matière... Il se peut donc que Jean-Jacques n'ait pas été un misérable. Tout au mois il fut un malheureux, dans les plus divers sens du terme. Cela fait une nuance ». Le R. P. José Vincent, S. J., poursuit avec constance l'étude du cas Rousseau (ce pauvre Jean-Jacques ! dans La Croix, Paris, 31 août) et le place moralement, au-dessus de Voltaire (cf. Annales, t. XVII, p. 333).

Un jour Voltaire fit demander au comte de la Tour s'il voulait l'accompagner dans une promenade, à trois heures du matin : « Je sors pour voir un peu le lever du soleil. Voyons si Rousseau a dit vrai ». A la vue du ciel embrasé, Voltaire se découvrit et se prosterna; il convint que Jean-Jacques avait dit vrai. Le Journal français, Genève, 15 août, se réfère à lord Brougham.

- Les amies de Rousseau :

Edmond Beaujon, Le Voyage de Thérèse, de l'île Saint-Pierre à Chiswick (Journal de Genève, 21 déc.).

H. F., Le séjour que fit à Genève une illustre amie de Grimm et de Rousseau; Mme d'Epinay habita Genève de 1757 à 1759 (Tribune de Genève, 24 août).

- Varia:

A l'agrégation de grammaire de 1931, en France, le thème latin comportait un passage de l'Emile, livre II : « Un précepteur songe à son intérêt... », jusqu'à : « ... celui d'un enfant ».

M. Louis Forest conclut ses Propos d'un Parisien. La technique et la politique, comme suit : « Posons le problème autrement. Qui a rendu le plus de services à l'humanité : Ampère, l'électricien, ou Jean-Jacques, le théoricien ? Celui qui répond Jean-Jacques Rousseau me semble habiter intellectuellement une grotte troglodyte où personne n'a jamais, pour faire de la lumière, tourné un bouton électrique. (Le Matin, 26 juillet).

M. Alphonse Bernoud, ingénieur, termine ainsi son bulletin du VIII^e Salon international de l'automobile, à Genève :

« Le peuple mécanique que l'homme a engendré écrase parfois son maître dès que ce dernier perd le contrôle de sa créature. A l'avènement de tout nouveau dispositif, l'intelligence, la privée comme la sociale, est tenue d'en dominer la conséquence sous peine d'amonceler les victimes. Alors seulement on pourra donner tort à J. J. Rousseau quand, dans son célèbre Discours sur les sciences et les arts, il dit : « Si nos sciences sont vaines dans l'objet qu'elles se proposent, elles sont encore plus dangereuses par les effets qu'elles produisent ». (Journal de Genève, 6 mars).

De la Chronique de la Société des gens de lettres, numéro d'avril : « La Commission du Conseil des Etats, en Suisse, chargée de l'examen du nouveau Code pénal suisse, a approuvé le nouvel article 179, qui interdit l'exposition en vitrines ou à l'intérieur des librairies d'œuvres non expurgées. C'est ainsi que les Confessions de J. J. Rousseau, Candide, Manon Lescaut devront disparaître ». La Chronique de la Société des gens de lettres a certainement été l'innocente victime d'un mauvais plaisant. (Pax, Paris, 16 avril).

Louis Menn, pâtissier engadinois qui se fixa à Genève vers 1789, aurait traduit en romanche l'Emile; ce travail n'a pas été retrouvé parmi les manuscrits de Menn que possèdent sa famille à Schuls (Grisons), et M. Peider Lansel, consul suisse à Livourne (Joad, A propos d'un Maître... dans le Coopérateur genevois, 6 août).

A propos du Funèbre bilan des fêtes et la circulation jadis et aujourd'hui, M. Jean Lefranc, dans ses Propos d'un Parisien (Tribune de Genève, 25 août) rappelle la chute de Rousseau à Ménilmontant.

Le Pilori, organe de libre critique paraissant à Genève, publie dans son numéro du 21 mars un triptyque (Jehan, Jean-Jacques, Woodrow) intitulé Les trois Messieurs de Genève, et accompagné d'un quatrain : Genève se confesse : J'ai dû suivre trois écoles : — Jean Calvin sut m'élever, — Jean Jacques me fit rêver, — Et Wilson me rendit folle!

En mars, un carillon électrique a remplacé l'instrument établi en 1749 dans une tour de la cathédrale de Saint-Pierre, à Genève; il jouera dix airs, les uns patriotiques, les autres religieux; et du 27 juin au 31 juillet, la mélodie Allons danser sous les ormeaux empruntée au Devin du village. (Journal de Genève, 26 mars).

Le théâtre de Genève donna avec succès, en 1831, une pièce médiocre intitulée : la Poupée de Jean-Jacques, paraphrase du passage des Confessions concernant Mlle de Wulson (U. K., Notre Théâtre il y a un siècle, dans le Journal de Genève, 2 nov.).

Un amateur genevois possède le piano en acajou que Gluck aurait donné à Rousseau, et qui passa successivement aux mains de Grétry, de Nicolo, de Roger. (René Dovaz, La journée Grétry, dans la Feuille d'Avis officielle de Genève, 17 avril).

Dans ses Particularités physiologiques et psychologiques de Tolstoï, 1930, étude préfacée par Lounatcharsky, le Dr A. Evlakhov arrive à la conclusion que Tolstoï était certainement épileptique, et rapproche son cas de celui de plusieurs autres grands malades célèbres : Mahomet, Svedenborg, Rousseau et Dostoïevsky. (Cf. J. W. Bienstock, Lettres russes. dans le Mercure de France, 1er juillet, p. 223).

Au cours d'une polémique, le Vicaire savoyard est appelé à trancher le débat en faveur des protestants dits libéraux (Paul Pictet, Une Eglise des hommes de bonne volonté, dans la Vigie, Genève, mars, p. 23-24).

Les Lectures du Foyer, Zurich, 1er août, narrent la Mort de J. J. Rousseau, et Excelsior, Paris, 31 août, rappelle Comment mourut Rousseau, d'une chute accidentelle.

- Littérature des pèlerinages et du souvenir :

Crescenzo Fornari, Cot giovane Rousseau nel 1731 (Lavoro fascista, 10 sept.).

Marin, Strade di Chambéry (Gazzetta del Popolo, 18 nov.). Michelle Deroyer, Pèlerinage à Montmorency (Intransigeant, 22 sept.). — Jacqueline Mayer, Montmorency et J. J. Rousseau (Revue des Visages, Paris, octobre).

E. K., L'île de Rousseau. Des Moines (Journal du Jura, Bienne, 1er sept.).

Il castello dove mori Rousseau e un curioso processo a Parigi. (Gazzetta del Popolo, 9 mai).

De cette rubrique relève l'ouvrage de Léandre Vaillat, Paysages d'Annecy. Dessins d'André Jacques. Chambéry, Dardel, 1931, in-4°, pour les pages 123-144, Les Paysages romanesques et romantiques : J. J. Rousseau à Bossey, à Ferney (?), à Annecy, Mme de Warens. Jean-Jacques catholique. Le concert sacré, le concert profane. Les cerises de Honoré d'Urfé et celles de Rousseau.

- Spectacles:

Une fête cantonale bernoise de chant était prévue à Bienne pour 1931; la crise horlogère a fait renoncer pour l'heure à ce projet. Le comité d'organisation avait commandé aux frères Emile et Joseph Lauber la musique d'un important Festspiel. Cette œuvre, entièrement achevée, porte le titre de Friedens-Insel (l'Ile de la Paix). Bilingue, le livret est dû à M. Zulliger pour le texte allemand, et à M. Walther pour le texte français. Ce Festspiel a l'île de Saint-Pierre pour cadre, et Rousseau comme pionnier de la paix universelle. Il fait appel à un millier de chanteurs et à une musique militaire de 80 musiciens. (Journal de Genève, 28 janvier).

Le 27 et 28 juin, un cortège de 3.500 personnes revêtues des costumes nationaux suisses a défilé dans les rues de Genève, pour aboutir en un vaste parc riverain du lac, où se jouèrent des scènes du folklore helvétique; où les chants populaires, les danses et les costumes régionaux, donnèrent au peuple le spectacle de ses traditions vivantes. Pareille fête est bien dans l'esprit de la Lettre à d'Alembert.

- Conférences:

M. Bernard Bouvier, président de notre Société, a prononcé deux conférences sur *Un voyage sentimental de J. J. Rousseau autour du lac de Genève*, le 5 janvier à Lugano, sous les auspices du cercle Romeo Manzoni, le 12 à Bellinzone.

Le 14 février, au Musée J. J. Rousseau, M. F. Aubert a présenté les estampes et les manuscrits de Rousseau.

- M. A. L. Sells, professeur à l'Université de Durham, a prononcé en mars, devant la Société française de l'Université, une conférence accompagnée de projections en couleurs, intitulée Sur les traces de J. J. Rousseau : un pèlerinage littéraire; il l'a répétée en octobre devant le Cercle français de Sunderland, et le 19 novembre, à Hull, à University Collège.
- M. L. J. Courtois, secrétaire de notre Société, a développé le 15 avril le Système de Rousseau devant la section genevoise de la Société de Zofingue.
- M. V. Tojetti, professeur, a parlé du Moralisme de Rousseau, au Groupe d'Etudes catholiques de l'Université de Genève, le 17 mai.

Le 17 juin, la Société dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie a entendu une communication de M. Letonnelier sur La maison où habita J. J. Rousseau pendant son séjour à Grenoble en 1768.

Du 4 au 10 octobre ont eu lieu à Berne des cours de vacances de la Société suisse des professeurs de l'Enseignement secondaire, et de la Société bernoise des maîtres aux Ecoles moyennes; M. E. Gilliard y parla de la Mission de Rousseau.

Le 23 octobre, la Société du Musée à Fleurier (Neuchâtel), a entendu M. Jules Baillods parler de J. J. Rousseau au Valde-Travers.

Le 28 octobre, M. L. J. Courtois a prononcé au Musée J. J. Rousseau, devant les étudiants de l'Institut des Sciences de l'Education, une conférence sur l'Emile.

-- Cours universitaires:

Genève, semestre d'hiver 1931-32 : à l'Institut des Sciences de l'éducation, MM. Pierre Bovet et Louis J. Courtois ont consacré une conférence hebdomadaire au commentaire des livres III et IV de l'Emile.

ERRATA DU TOME XIX (1929-30)

- P. 243-247 : les articles non signés de la bibliographie des Etats-Unis sont dus à M. Albert Schinz.
- P. 342, l. 10, en rem. : Moamis Jacob Rousseau, lisez : Ioannis Jacob Rousseau.
 - P. 343, l. 12, et p. 354: Hagenbach, lisez: Hagenbuch.

TABLE DES MATIÈRES

Jean-Jacques Rousseau. La première rédaction des Let-	
tres écrites de la Montagne, publiée d'après le manuscrit autographe par John S. Spink	7
Introduction	9
Lettre I	51
Lettre II	73
Lettre III	84
Lettre IV	104
Pourquoi Rousseau a remanié la Préface de la Lettre à	
d'Alembert, par Anatole Feugère	127
Duvoisin, un confident de Rousseau, par Lajos RACZ	163
Jean-Jacques Rousseau et la Russie, par Charles de Lari- vière	193
Autour d'un inédit : J. J. Rousseau à Lyon en 1770, par	
Louis J. Courtois	213
BIBLIOGRAPHIE	
Complément pour la bibliographie des années 1925, 1928	
et 1930	219
Bibliographie de l'année 1931	241
Allemagne, p. 241. — Angleterre, p. 242. —	
Espagne, p. 248. — Etats-Unis d'Amérique, p.	
249. — France, p. 255. — Hollande, p. 268. —	

Hongrie, p. 270. — Italie, p. 272. — Pologne, p. 273. — Roumanie, p. 274. — Suisse, p. 274. — Turquie, p. 276.

Par Aug[uste] B[OUVIER], B[ernard] B[OU-VIER], L[ouis] J[ohn] C[OURTOIS], K[arl] R[udolf] G[ALLAS], Ch[arles] G[OS], Pierre KOHLER, W[alter] M[ULLER], C[onstantin] M[URESANU], V[enceslas] O[LSZEWICZ], L[ajos] R[ACZ], R[EFIA] M[EHMET], F[rançois] R[UCHON], A[lbert] S[CHINZ], A[rthur] L[ytton] S[ELLS].

Il est parlé des ouvrages de Ali Riza, 276. — H.-F. Amiel, 259. — P. Anderson, 229. — A. Attisani, 272. — A. Babelon, 264. — J. Baillods, 274. - F. Baldensperger, 266 (bis). - M. Barrès, 259. — J. V. Barry, 242. — M. G. de Boer, 269. — B. Bouvier, 259. — P. Chaponnière, 241, 274. — G. Charlier, 220. — J. Charpentier, 249, 260. — G. Chinard, 252. — E. Claparède, 275. — A. M. J. Cornelissen, 268. — L. J. Courtois, 276. — A. Dayrolles, 266. — E. Dewey, 260. — J. Dewey, 260. — A. J. Dickman, 253. — D. Diderot, 264. — Th. Dufour, 224, 256. — Cl. du Pasquier, 276. — Marie Edgeworth, 242. — C. E. Engel, 261, 263. — B. Falco, 241. — C. Granella, 272. — J. Y. T. Greig, 244. — R. L. Hawkins, 267. — O. Hachtmann, 220. — H. Höffding, 245. — Ismaïl Hakki, 277. — G. Lenotre, 240. — J. Levitte, 267. — S. Lovering, 235. — P. Mauriac, 267. — P. Mille, 235. — A. Monglond, 235. — P. Nourrisson, 265. — J. Pintér, 271. — P.-P. Plan, 224, 256. — J. C. Powys, 220. — C. Radulescu-Motru, 274. — W. Richards, 245. — L. van Roosbroek, 253. — L. E. Saidla, 245. — P. Sakmann, 241. — J. Sanz, 248. — P. van der Scheer, 268. - Sedat Simovi, 278. - G. Szekfü, 270. — J. Tiersot, 253. — X. Verdène, 267. — F. Vial, 248. — C. E. Vulliamy, 246. — T. Zelenski, 273.

Revue des bibliographies 279

CHRONIQUE

Extrait des procès-verbaux des séances du Comité	281
Archives Jean-Jacques Rousseau	282
Chronique générale	282
Litata du tome AIA (1929-90)	470

